



# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **pour le territoire de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance**

ENTRE

**La communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance**

Représentée par Josiane LEI, Présidente,

Ci-après désignée par « le Territoire »

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté par le Préfet de la Haute-Savoie Alain ESPINASSSE,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**



## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des intentions et ambitions des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### 1.1. Territoire signataire d'un Contrat de Transition Ecologique

La communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance est engagée dans un Contrat de Transition Ecologique. Le Contrat de Transition Ecologique est annexé au présent Contrat de Relance et de Transition Ecologique et poursuivra son exécution.

### 1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance (CCPEVA) est née le 1er janvier 2017 de la fusion des communautés de communes du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance 2 (CVA) pour créer un espace solidaire et cohérent entre ses 22 communes membres. Le territoire rassemble plus de 40 000 habitants (source INSEE 2015 depuis les rives du lac Léman jusqu'aux premiers sommets des Alpes.



La Communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance a manifesté, début 2021, son intention d'élaborer, sur son périmètre intercommunal, un contrat de relance et de transition écologique.

Un protocole d'engagement, document cadrant la méthode d'élaboration du contrat de relance et de transition écologique et l'organisation de la gouvernance du futur contrat a été signé le 11 août 2021. Celui-ci est annexé – Annexe 1 – au présent contrat dont il constitue la base.

Les contrats et les programmes en cours notamment recensés par les signataires sont les suivants :

- le schéma de cohérence territoriale (SCOT) « du Chablais » approuvé le 30/01/2020 et la charte intercommunale de mise en œuvre du SCoT,
- le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé le 30/01/2020 et les démarches ou labellisations connexes (Citergie, Économie Circulaire...),
- les documents et cadres de financement sur les thématiques nature, environnement et eau (volets quantitatifs et qualitatifs) dont le SDAGE et son programme de mesures, les Contrats de Bassin ou de Rivière (Dranse, Est lémanique), les Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB) approuvés ou en cours de révision notamment pour les Cornettes de Bise, le Mont de Grange et les Zones Humidés du Plateau de Gavot, le Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Delta de la Dranse, les Arrêtés de Protection de Biotope (APPB) et les Chartes Forestières,
- les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) approuvés ou en cours de révision,
- le Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours,
- le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Département, la Région et l'État via l'agence de la transition écologique (l'Ademe),
- les Plans Pastoraux Territoriaux (PPT) notamment celui de la Vallée d'Abondance - Pays de Gavot et les Projets Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC) notamment du Chablais,
- la démarche Espaces Valléens pour la période 2021-2027.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 – Ambition du territoire

Le projet de territoire est joint en annexe 2. Ce document a fait l'objet d'une élaboration à l'occasion de la démarche de CRTE. Il est basé sur les démarches de planification existantes récentes et sera complété et actualisé.

Le projet de territoire porte l'ambition stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire. Elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.



Les enjeux du territoire qui ont émergé des contributions citoyennes sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Fresque des enjeux	Par rapport à quoi est-ce un enjeu ?
Préserver le cadre de vie	<p>Les contributions citoyennes au questionnaire mettent en avant la qualité du cadre de vie comme force principale du territoire : son positionnement entre lac et montagne, ses activités touristiques variées, la qualité de son air, la préservation de sa ruralité et la proximité avec la Suisse. Ce cadre de vie est à préserver face aux risques de détérioration dus au réchauffement climatique. Les espaces naturels et fragiles qui font la force de la CCPEVA peuvent être menacés par le développement de l'activité touristique, élément moteur de l'économie de la région.</p> <p>La proportion qu'occupent les forêts et milieux naturels sur le territoire de la CCPEVA est bien supérieure à la moyenne nationale (69,8% en 2018 contre 30,6%). De même, la CCPEVA a vu sa part de surface artificialisée progresser de seulement 0,7% de 2009 à 2018 (contre 1,7% pour la CA Annemasse-les-Voirons-Aggomération). Il y a un enjeu à poursuivre cette préservation, du fait des problématiques d'érosion des sols et de perte de terres arables, alors même que le territoire se fixe des objectifs d'autonomie alimentaire.</p>
Penser une nouvelle mobilité	<p>L'enjeu de penser une nouvelle mobilité prend racine dans le constat d'une dépendance importante à la voiture individuelle : la part d'utilisation de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail est de 78% tandis que la part des transports en commun dans ces mêmes déplacements est de 9,7%. La CCPEVA a une vision politique ambitieuse pour la mobilité sur son territoire, dont elle a la compétence depuis le 1er janvier 2018. Elle s'est dotée d'un projet de réseau de transport, le schéma multimodal de transport, et s'est donnée des objectifs de réduction des émissions de CO2 ambitieux dans son Plan Climat Air Energie Territorial (réduction de 33% des consommations énergétiques du secteur du transport à horizon 2030). Cette ambition en phase avec les contributions citoyennes qui mettent en avant leur besoin de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail. Cela, notamment face à des difficultés liées à une saturation des axes routiers, qui pourraient être désaturés par davantage de transports en commun et des pistes cyclables.</p>
Réduire les inégalités sociales	<p>La réduction des inégalités sociales est un enjeu majeur pour le territoire de la CCPEVA afin d'assurer la cohésion et maintenir le vivre-ensemble. Plusieurs contributions citoyennes au questionnaire ont mis en lumière le coût de la vie élevé pour les résidents comme faiblesse du territoire. Ce coût de la vie élevé est en partie tiré par le pouvoir d'achat supérieur des transfrontaliers en comparaison aux travailleurs de France, entraînant des écarts de niveaux de vie importants.</p> <p>Le vieillissement de la population et les conditions d'hébergement des seniors sont des sujets majeurs pour la CCPEVA : 7,6% de la population totale a 75 ans et plus (2017). L'accès au logement est un enjeu pour le territoire : le parc locatif social a évolué en moyenne de 1,2% chaque année de 2014 à 2019 contre 1,8% pour la France. Publier n'a pas encore atteint le taux de 25% de logements locatifs aidés (16,05% soit 262 logements manquants) et les autres communes ont également des objectifs de production de logements locatifs aidés selon le PLH 2015-2021.</p>
Intégrer la population	<p>La participation citoyenne et la communication à destination des usagers du territoire sont des enjeux importants pour assurer la légitimité de la CCPEVA. Pour ce faire, elle peut s'appuyer sur une participation citoyenne dynamique et des citoyens insérés dans la vie associative locale : le taux de participation aux élections présidentielles des habitants du territoire est légèrement supérieur au taux national et le nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants (24,9 sur 100) est supérieur à celui de l'EPCI voisin, le CC du Genevois (21,9).</p> <p>Il existe un enjeu fort de visibilité de l'action de la CCPEVA. Le fait que certaines</p>



	<p>propositions citoyennes issues du questionnaire mentionnent des projets et actions déjà entreprises par l'intercommunalité (ressourcerie, réhabiliter la ligne ferroviaire Évian-St Gingolph, etc) est symptomatique.</p> <p>Il existe également un enjeu clé d'inclusion des citoyens en vue d'assurer l'acceptabilité des mesures prises pour lutter contre le dérèglement climatique au cours du mandat intercommunautaire. Les citoyens doivent être sensibilisés mais aussi questionnés, écoutés et parties prenantes dans les projets et actions. Les compétences de la communauté de communes vont conduire à développer des services publics (aide à la personne, mobilité, accompagnement à la rénovation énergétique). Pour penser des services adaptés aux besoins et attentes des usagers, leur intégration dans leur conception semble essentielle.</p>
Travailler en cohérence avec le bassin lémanique	<p>La Suisse ne peut être ignorée dans l'élaboration de tout projet structurant pour la CCPEVA. Ses relations avec la Suisse sont prépondérantes dans le développement du territoire : ¼ de la population active occupée est transfrontalière, le cluster eau lémanique Évian composé de membres franco-suisse ; liaisons ferroviaires avec le Léman Express.</p> <p>La situation géographique de la CCPEVA, au cœur du Chablais, est un élément important pour penser un certain nombre de thématiques qui feront la structure du projet de territoire comme la mobilité, le développement économique, l'offre touristique ou encore l'accès au logement.</p> <p>Les communes françaises voisines (Annemasse, Thonon, Saint-Julien-en-Genevois) partagent des enjeux semblables à la CCPEVA, notamment environnementaux. Les actions en faveur de l'environnement doivent être coordonnées.</p>
Adapter les services	<p>Face à une augmentation de la proportion de résidents sur le territoire de la CCPEVA (43 700 nouveaux habitants en 20 ans à l'échelle du territoire du SCoT), il existe un enjeu à penser une offre de services inclusive et adaptée. Actuellement, on peut constater à un sous-dimensionnement des services publics et services à la personne par rapport à la population du territoire. Plusieurs contributions citoyennes au questionnaire ont fait état d'un manque d'écoles, de médecins généralistes et d'infrastructures en général. A titre d'exemple, l'accès à la médecine générale sur le territoire de la CCPEVA est inférieur à la communauté d'agglomération du Grand Annecy : 3,8 consultations par an par habitant contre 5. Il existe aussi un enjeu à offrir des services de proximité qui répondent aux besoins de tous les publics : jeunes, personnes âgées, familles et personnes porteuses d'un handicap. Également, se dégage l'enjeu de penser la relation usager, par le biais du numérique et de la dématérialisation des services sans perdre la notion de proximité et d'humanité essentiel au service public.</p>
Réduire notre impact sur l'environnement	<p>Sur le territoire de la CCPEVA, la rénovation énergétique des habitations résidentielles, vieillissantes est un enjeu de taille puisque le résidentiel est le secteur qui consomme le plus d'énergie (39%). De plus, 40% des résidences du territoire sont antérieures à 1970 où les normes énergétiques n'existaient pas. Ainsi, le Plan Climat air Energie Territorial de la CCPEVA se donne comme objectif de réduire de 21% les consommations énergétiques du secteur bâti à horizon 2030.</p> <p>La CCPEVA a un enjeu de protection et gestion de la ressource en eau, qui est une ressource naturelle centrale pour elle. C'est un objectif du Plan Climat air Energie Territorial et du Cluster Eau Lémanique Évian qui mettent en place les actions pour répondre à ce défi posé par les effets du dérèglement climatique.</p> <p>La CCPEVA doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre car 182 milliers de tonnes équivalent CO2 sont relâchées localement dans l'atmosphère, un chiffre inférieur à Thonon Agglomération (330 milliers de tonne) mais qu'il convient de diminuer tout de même.</p>



### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes en s'appuyant sur le projet de territoire. Les éléments de diagnostic partagés et les enjeux du territoire ont fait émerger 6 défis pour 2030. Ces 6 défis correspondent aux 6 orientations stratégiques du projet de territoire.

Chaque orientation est fondée sur la volonté de contribuer à la reconnaissance de la collectivité comme territoire d'excellence :

- un territoire d'excellence solidaire et inclusif
- un territoire d'excellence sobre et exemplaire
- un territoire d'excellence adapté aux mobilités responsables
- un territoire d'excellence préservé
- un territoire d'excellence partenaire de l'économie circulaire
- un territoire d'excellence de proximité pour les usagers

Cette volonté d'agir vise à traduire l'ensemble des actions de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, pour chacun des axes énumérés ci-dessus, en références aux 17 Objectifs du Développement Durable des Nations Unies.

Les orientations stratégiques sont détaillées dans l'annexe 2 – projet de territoire.

L'ambition et la stratégie du territoire est cohérente avec les principales orientations de l'État pour le département de la Haute-Savoie comme le montre le tableau ci-après :

Orientations stratégiques du territoire	Orientations de l'État pour le département de la Haute Savoie
Un territoire d'excellence solidaire et inclusif : - garantir une offre de logements accessibles et décents - accompagner les publics vulnérables - accompagner les familles	- Prise en compte des politiques prioritaires que sont l'habitat et le logement - Prise en compte des politiques prioritaires de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi - Prise en compte des politiques prioritaires d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
Un territoire d'excellence sobre et exemplaire : - structurer des filières mixtes de production d'énergies renouvelables - préserver la ressource en eau - massifier la rénovation énergétique	Agir pour la transition écologique (prise en compte de la stratégie eau-air-sol) Prise en compte des politiques prioritaires que sont l'habitat et le logement
Un territoire d'excellence adapté aux mobilités responsables : - développer une offre de mobilité partagée pour le quotidien et les touristes - limiter l'usage de la voiture individuelle sur le territoire - mener une politique vélo et piétonne ambitieuse et adaptée aux réalités du territoire	Offrir des alternatives à l'autosolisme.
Un territoire d'excellence préservé : - faire de l'aménagement l'outil de protection des paysages et des espaces naturels - préserver et mettre en valeur les espaces naturels pour favoriser la biodiversité - limiter l'impact du tourisme sur l'environnement	Renforcer la protection des espaces naturels Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain



<ul style="list-style-type: none"> <li>- valoriser les patrimoines qui fondent l'identité du territoire</li> </ul>	
<p>Un territoire d'excellence partenaire de l'économie circulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner les acteurs locaux qui s'impliquent dans l'économie circulaire</li> <li>- permettre à tous d'accéder à une alimentation saine et locale</li> <li>- organiser la valorisation des déchets et le réemploi et la réutilisation sur le territoire</li> <li>- organiser la collecte au service d'un impact limité sur l'environnement</li> </ul>	Identifier des exutoires locaux aux déchets inertes générés par les constructions Utilisation de matériaux issus du réemploi Plan avenir montagne
<p>Un territoire d'excellence de proximité pour les usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- communiquer au plus près des citoyens</li> <li>- inclure les citoyens dans la formalisation des politiques publiques</li> </ul>	Pas d'orientations de l'Etat sur cet axe

D'autres annexes indiquent, elles, la liste des actions prêtes à être engagées (Annexe 3) ou des intentions de projet (Annexe 4) qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avant-projet.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires ont recensé les contractualisations suivantes :

- ◆ entre le territoire et l'Etat ou ses agences :
  - le Contrat de Transition Écologique (CTE) signé le 13/01/2020 (le Contrat de Transition Ecologique est joint en annexe 6),
  - le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) signé le 8/10/2021 avec l'ADEME,
  - le Contrat de rivière des Dranses et de l'Est lémanique signé en 2017,
  - la convention en cours du programme « Petites Villes de demain » engagé sur la commune d'Évian-les-Bains jointe en annexe 7,
  - la convention pour le logement des travailleurs saisonniers signée le 08/10/2020 par la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance et les communes de Chatel, Évian-les-Bains, la Chapelle d'Abondance et Publier,
  - la réalisation des opérations inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025,
  - les mesures et projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) sur le territoire,
  - le contrat de bassin et les contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
  - le Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Delta de la Dranse,
  - les contrats signés avec l'ADEME, par les communes ou l'intercommunalité (cf. synthèse des



- interventions de l'ADEME sur ce territoire de 2015 à 2020 jointe au protocole d'engagement),
- la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,
  - le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
  - la stratégie de diversification touristique 2021-2027 via le dispositif « espaces valléens » joint en annexe 8 (8 1 - sélection de la candidature, 8 2 - synthèse candidature, 8 3 - plan actions au 29 novembre 2021),

◆ entre le territoire et d'autres acteurs ou partenaires :

- les contrats signés avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dont le Plan Pastoral Territorial, le schéma intercommunal des enseignements artistiques...
- les contrats signés par le Conseil départemental de la Haute-Savoie dont le contrat départemental d'avenir et de solidarités, le contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles, la convention pour le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), la labellisation Territoire Engagé pour la Nature, le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée...;
- les contrats signés sur la base des fonds européens tels que les contrats d'objectifs NATURA 2000 des zones humides du Plateau de Gavot et des sites de montagnes des Cornettes de Bise et du Mont de Grangé.
- les contrats signés avec la Caisse d'Allocations Familiales : le Contrat Enfance Jeunesse transformé en future convention territoriale globale (lancement de la procédure lors de la séance plénière du 7 juillet 2021), le Relais Assistants Maternels.
- le programme Action des Collectivités Territoriales pour L'Efficacité Energétique (ACTEE) porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) dont la CCPEVA est lauréate.
- la labellisation Pays d'Art et d'Histoire.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans les outils de suivi du CRTE.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) pourront être précisées au fur et à mesure de la mise en œuvre du CRTE.

#### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont listées dans les tableaux des annexes 3 et 4 :

- Annexe 3 : Liste des actions mûres à date d'approbation du CRTE
- Annexe 4 : Intentions de projet qui restent à préciser par champ d'intervention.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Les plans de financement correspondants précisent l'origine des subventions et l'état d'avancement des dossiers des différentes subventions correspondantes : acquises, sollicitées ou envisagée. Il est rappelé ici que l'inscription d'un projet au CRTE ne vaut pas garantie de financement de l'État pour le maître d'ouvrage. Les différentes structures et dispositifs de l'État sont sollicités directement par le maître d'ouvrage du projet, dans le cadre défini par ceux-ci, en mentionnant l'inscription du projet dans le CRTE.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

#### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

La communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance (CCPEVA) est engagée dans une stratégie globale de développement durable. Au regard de ses ambitions, Madame la ministre de la Transition Ecologique a décidé, en lien avec le Préfet de Haute-Savoie, de lui proposer un appui technique et financier de l'ADEME, via un contrat d'objectifs territorial. Ce dispositif est intégré au contrat de relance et de transition écologique.

Cet accompagnement méthodologique et financier sur 4 ans, est conditionné à l'atteinte d'objectifs et vient renforcer le déploiement opérationnel du projet de territoire durable.

### Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

#### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et



dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation et correspondant de l'État au sujet du CRTE.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage, avec le soutien des partenaires et de l'État le cas échéant, à la meilleure mise en œuvre possible des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## 6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'Eau, etc.



#### **6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### **Article 7 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

#### **7.1. Les comités de pilotage et techniques**

Un comité de pilotage (COPIL) est mis en place, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie et de la Présidente de la Communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance.

Le comité de pilotage sera également composé des acteurs suivants :

- le bureau communautaire,
- les élus conseillers communautaires (1 par commune pour les 22 communes membres),
- le Président de la Région Auvergne-Rhône Alpes ou son représentant,
- le Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie ou son représentant,
- le Président de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant,
- le directeur de la Direction Départementale des Territoires 74 ou son représentant,
- l'agence de la transition écologique (l'Ademe), opérateur public, qui apporte un appui via le contrat d'objectifs territorial et qui contribue, de fait, au suivi et à l'évaluation de certaines actions et projets.

Les représentants des autres partenaires territoriaux pourront également être invités. Tous les signataires du CRTE, initiaux et futurs, sont de droit membre du comité de pilotage.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE (cf. articles 8 et 9 ci-après).

D'autres acteurs du territoire pourraient être ultérieurement signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance.

Des comités techniques (COTEC) chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont des COPIL dont ils préparent les décisions. La composition du COTEC pourra être proposée ultérieurement ; elle comprendra à minima des représentants des signataires du contrat sous la coprésidence des représentants du territoire et de l'État.

La fréquence des réunions des COPIL et COTEC ainsi que ses missions pourront utilement être précisées lors du 1<sup>er</sup> COPIL. Ils se réunissent au moins une fois par an.

## 7.2. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale (CLCT) qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## 7.3. Le comité des partenaires

Les signataires s'accordant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire.

La communauté de communes du pays d'Évian – vallée d'Abondance, garante de la cohérence de l'ensemble des actions et de leurs impacts sur le développement du territoire, s'est dotée d'un outil structurant et collaboratif : une plateforme territoriale de transition écologique.

Cette plateforme vise à :

- la collaboration de l'ensemble des acteurs et ressources du territoire,
- à l'émergence et à l'expérimentation d'actions utiles à l'accélération de la transition écologique.

Une charte partenariale d'engagement sera proposée à la signature des partenaires du territoire qui portent, financent ou facilitent une ou plusieurs actions du CRTE afin de concrétiser leur participation. Les acteurs partenaires, signataires de la charte partenariale, composeront le comité des partenaires.

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique sera présenté au comité des partenaires et débattu chaque année.

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE. Les conditions d'association de ces acteurs au suivi du contrat et à la mise en œuvre de son plan d'action seront précisées par le comité de pilotage.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État. Il est examiné par le comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, une plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers et à minima une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.



## **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Afin de disposer d'une base de données homogènes sur l'ensemble des territoires et de leur permettre de se situer par rapport aux objectifs nationaux, l'État a proposé la mise en place d'un socle de 13 indicateurs de suivi. Ce socle est structuré pour interroger chacun des six objectifs environnementaux :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire ;
- Déchets et prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les valeurs des indicateurs pour les années antérieures (état initial) ainsi que les objectifs pour l'année 2026 (bilan) seront précisés dans un second temps.

Les indicateurs concernés sont décrits dans le diagnostic de territoire en annexe 5.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans maximum. Il est établi pour la durée des mandats municipaux et intercommunaux 2020-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE reste un outil souple et évolutif.

Il pourra être régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement.

Les évolutions seront examinées et validées par le comité de pilotage.

Le CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre tous les signataires et éventuellement partenaires concernés après avis du comité de pilotage.

Il constitue le cadre de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), s'ils souhaitent s'y associer.

## **Article 12 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 13 - Communication du CRTE**

Les signataires du contrat s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre de ses actions.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

#### Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Signé à Anney le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ , 24 MARS 2022



**Alain Espinasse**

Préfet de Haute-Savoie



**Josiane LEI**

Présidente de la Communauté de Communes

Pays d'Évian - Vallée d'Abondance

Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS

Conseillère départementale du canton d'Évian

## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Protocole d’engagement signé**

**Annexe 2 – Projet de territoire**

**Annexe 3 a – Plan d’actions mûtures des services de la CCPEVA**

**Annexe 3 b – Plan d’actions mûtures des communes de la CCPEVA**

**Annexe 4 – Intentions de projets**

**Annexe 5 – Indicateurs de suivi pour l’état des lieux écologique**

**Annexe 6 – Contrat de Transition Ecologique**

**Annexe 7 – Convention d’adhésion « Petites Villes de demain » engagé sur la commune d’Évian-les-Bains**

**Annexe 8 – Dispositif « espaces valléens », stratégie de diversification touristique 2021-2027**



**PROTOCOLE D'ENGAGEMENT  
DU  
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**ENTRE**

**L'ÉTAT**

**ET**

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ÉVIAN – VALLÉE D'ABONDANCE**

**PRÉAMBULE**

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Evian-Vallée d'Abondance (CCPEVA) favorise l'achèvement du projet de territoire basé sur les 17 objectifs du développement durable et prenne en compte les orientations figurants aux documents de planification et de programmation listés ci-dessous :

- le schéma de cohérence territoriale (SCOT) « du Chablais » approuvé le 30/01/2020 et la charte intercommunale de mise en œuvre du SCoT,
- le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé le 30/01/2020 et les démarches ou labellisations connexes (Citergie, Économie Circulaire...),

- les documents et cadres de financement sur les thématiques nature, environnement et eau (volets quantitatifs et qualitatifs) dont le SDAGE et son programme de mesures, les Contrats de Bassin ou de Rivière (Dranse, Est lémanique), les Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB) approuvés ou en cours de révision notamment pour les Cornettes de Bise, le Mont de Grange et les Zones Humides du Plateau de Gavot, le Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Delta de la Dranse, les Arrêtés de Protection de Biotope (APPB) et les Chartes Forestières,
- les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) approuvés ou en cours de révision,- le Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours,
- le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Département, la Région et l'État via l'agence de la transition écologique (l'Ademe),
- les Plans Pastoraux Territoriaux (PPT) notamment celui de la Vallée d'Abondance - Pays de Gavot et les Projets Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC) notamment du Chablais,
- la démarche Espaces Valléens pour la période 2021-2027.

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. À ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu durant le second semestre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

## **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE**

Cette première partie du protocole d'engagement vise à définir l'accord entre d'une part, l'État et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance (voir listes ci-dessous et en annexe).

La signature du présent protocole n'obéit pas la candidature du territoire à d'autres appels à projet ou à manifestation d'intérêt en cours ou à venir dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré (pour rappel) au sein du CRTE.

*À noter que, pour simple information, les mesures ou projets pré-identifiés par le territoire pour la mise en œuvre de son futur CRTE, qu'il envisagerait de soumettre à un dispositif du Plan de Relance pour l'obtention d'éventuels financements de l'État peuvent apparaître à l'article 2 à suivre au § 2-2 avec les autres programmes, projets ou actions identifiées par le territoire.*

### **Mesures ou projets liés au Plan de Relance dont le financement a déjà été validé :**

Les signataires s'engagent à financer, selon les modalités propres à chaque dispositif, dans la phase préparatoire du CRTE, les actions prêtes à démarrer en 2021 et ayant déjà été validées au titre d'un financement du Plan de Relance, à savoir notamment :

a- le tableau ci-dessous recense les projets financés (EPCI et communes membres) sur les crédits relance de type DSIL exceptionnelle et DSIL rénovation thermique :

Nature dotation	Projet	Maître d'ouvrage	Montant subvention
DSIL 2020 exceptionnelle	Réhabilitation d'un ancien hôtel en logements pour saisonniers	CHÂTEL	150 000 €
DSIL 2021 RT	Réduction énergétique des bâtiments communaux	EVIAN LES BAINS	200 000 €
DSIL 2020 exceptionnelle	Rénovation des locaux de la Poste en bureaux et lieux d'accueil	LUGRIN	19 484 €
DSIL 2021 exceptionnelle	Création d'un réseau de chaleur hydrothermie à partir de l'eau du Lac Léman	ST GINGOLPH	109 000 €
DSIL 2021 exceptionnelle	Rénovation énergétique et requalification du site de la salle des fêtes (espace des quais)	ST GINGOLPH	500 000 €
DSIL 2021 RT	Réseau de chaleur bois énergie des Hauts d'Evian	SYANE (EVIAN)	300 000 €

Pour Evian- les-Bains, au titre de la DSIL pour 2021 "Rénovation Thermique" (RT), il s'agit de :

- la réalisation d'un contrat de performance énergétique sur les bâtiments communaux, avec un marché de 12M€ (dont 4.5M€ fléchés sur les actions de rénovation énergétique) lissé sur 6 ans à partir de janvier 2021 (réduction des consommations de 30% et émission de GES -35%).
- l'étude et réalisation d'un réseau de chaleur Biomasse sur les hauts d'Evian-les-Bains pour alimenter l'équivalent de 500 logements, le collège des Rives et son gymnase, la future caserne de pompiers d'Evian-les-Bains, l'EHPAD des Verdannes, le groupe scolaire des Hauts d'Evian-les-Bains et possibilité d'extension (tranche 2) vers le parc Social Sa-Mont blanc avec l'ajout d'une antenne et d'une seconde chaudière (Fonds ADEME demandés sur un projet global à 5M€ tranche 1).

b- les lauréats de l'appel à projet « Rebond » de l'Agence de l'Eau en Haute Savoie au titre du Plan de Relance (au 04/06/2021 classés par EPCI) :

Voir Annexe I jointe

c- les demandes d'aides à la rénovation énergétique des copropriétés ayant déposé un dossier au titre de MaPrimeRénov' Copropriétés relevant de mesures du plan de relance.

## ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

### 2-1 Les contractualisations en cours

L'exhaustivité du recensement n'est pas requise au stade du protocole d'engagement mais elle sera visée pour la finalisation du futur CRTE.

Sont notamment recensées par les signataires les contractualisations suivantes :

- ◆ entre le territoire et l'État ou ses agences :
  - le Contrat de Transition Écologique (CTE) signé le 13/01/2020,
  - le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) en cours avec l'ADEME,
  - le Contrat de rivière des Dranses et de l'Est lémanique signé en 2017,
  - la convention en cours du programme « Petites Villes de demain » engagé sur la commune d'Evian les bains,
  - la convention pour le logement des travailleurs saisonniers signée le 08/10/2020 par la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance et les communes de Chatel, Evian les bains, la Chapelle d'Abondance et Publier,
  - la réalisation des opérations inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025,
  - les mesures et projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) sur le territoire,
  - le contrat de bassin et les contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
  - le Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Delta de la Dranse,
  - les contrats signés avec l'ADEME, par les communes ou l'intercommunalité (cf. synthèse des interventions de l'ADEME sur ce territoire de 2015 à 2020 jointe au présent protocole),
  - la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,
  - le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),

◆ entre le territoire et d'autres acteurs ou partenaires :

- les contrats signés avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dont le Plan Pastoral Territorial, le schéma intercommunal des enseignements artistiques...
- les contrats signés par le Conseil départemental de la Haute-Savoie dont le contrat départemental d'avenir et de solidarités, le contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles, la convention pour le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), la labellisation Territoire Engagé pour la Nature, le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée...
- les contrats signés sur la base des fonds européens tels que les contrats d'objectifs NATURA 2000 des zones humides du Plateau de Gavot et des sites de montagnes des Cornettes de Bise et du Mont de Grange.
- les contrats signés avec la Caisse d'Allocations Familiales : le Contrat Enfance Jeunesse transformé en future convention territoriale globale (lancement de la procédure lors de la séance plénière du 7 juillet 2021), le Relais Assistants Maternels.
- le programme Action des Collectivités Territoriales pour L'Efficacité Energétique (ACTEE) porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) dont la CCPEVA est lauréate.
- la labellisation Pays d'Art et d'Histoire,

## 2-2 Les programmes, projets ou actions identifiées par le territoire

Figurent ci-dessous, pour simple information et ne valant ni engagement ni validation de l'État à ce stade, les programmes, projets, études ou actions identifiés par le territoire qu'il souhaite « porter à la connaissance » de l'État et des partenaires comme pouvant concourir à la mise en œuvre des objectifs de son CRTE. Ces actions pourront être précisées et/ou amendées lors de l'élaboration du CRTE.

Sont notamment identifiées par le territoire les actions suivantes :

- la charte architecturale et paysagère,
- le schéma directeur de la mobilité,
- les études du RER Sud Léman,
- l'acquisition de bateaux de passagers,
- la sécurisation des arrêts de transport en commun,
- la liaison routière Pont de Dranse,

En complément, une liste d'actions identifiées par le territoire ainsi que d'autres projets ou démarches envisagés qui pourraient être proposés à de futurs dispositifs de financements d'ici à la fin du CRTE figure, pour simple information, en Annexe II du présent protocole.

## **ARTICLE 3 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE**

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- ➔ D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- ➔ D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- ➔ D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Des documents modèles adaptés aux orientations retenues et à l'organisation proposée en Haute Savoie ainsi que des informations utiles pour la finalisation du CRTE et ses annexes seront mis à disposition des territoires par les services de l'Etat.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat État-Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'Etat recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

Il est entendu entre les signataires que le futur CRTE sera amendable et restera évolutif tout au long du mandat.

Pour l'élaboration de son CRTE ou des éléments le fondant ou le constituant, la Communauté de Communes du Pays d'Evian-Vallée d'Abondance (CCPEVA) et ses communes membres bénéficient de l'accompagnement de l'ADEME à travers un Contrat d'Objectifs Territorial (COT). Cet accompagnement fait l'objet d'engagement et de contractualisation spécifique hors protocole.

## **ARTICLE 4 : RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE**

Un comité de pilotage est mis en place par le territoire, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie et de la Présidente de la Communauté de Communes du Pays d'Evian-Vallée d'Abondance (CCPEVA).

Le comité de pilotage sera également composé des acteurs suivants :

- le bureau communautaire,
- les élus conseillers communautaires (1 par commune pour les 22 communes membres),
- le Président de la Région Auvergne-Rhône Alpes ou son représentant,
- le Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie ou son représentant,
- le Président de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant,
- le directeur de la Direction Départementale des Territoires 74 ou son représentant,
- l'agence de la transition écologique (l'Ademe), opérateur public, qui apporte un appui via le contrat d'objectifs territorial et qui contribue, de fait, au suivi et à l'évaluation de certaines actions et projets.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

D'autres acteurs du territoire pourraient être signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance, compte tenu de leurs compétences et de leurs moyens de contractualisation et de financement. Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Haute Savoie sont identifiés comme des partenaires majeurs.

La fréquence de ses réunions ainsi que ses missions pourront utilement être précisées lors de la finalisation du CRTE sur la base d'un comité de pilotage qui siégera au moins 1 fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE,
- examiner l'avancement et la programmation des actions,
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique,
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## **ARTICLE 5 : CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU**

La Communauté de Communes du Pays d'Evian – Vallée d'Abondance, garante de la cohérence de l'ensemble des actions et de leurs impacts sur le développement du territoire, s'est dotée d'un d'outil structurant et collaboratif : une plateforme territoriale de transition écologique.

Cette plateforme vise à :

- la collaboration de l'ensemble des acteurs et ressources du territoire,
- à l'émergence et à l'expérimentation d'actions utiles à l'accélération de la transition écologique.

Une charte partenariale d'engagement sera proposée à la signature des partenaires du territoire qui portent, financent ou facilitent une ou plusieurs actions du CRTE afin de concrétiser leur participation. Les acteurs partenaires, signataires de la charte partenariale, composeront le comité des partenaires.

Dans la phase de préparation du CRTE puis durant son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les partenaires utiles et notamment les représentants des institutions suivantes :

- les services de l'État en Haute Savoie
- les agences de l'État dont l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'agence de la transition écologique (l'Ademe),
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- le Département de la Haute Savoie
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- le Syndicat d'Aménagement du Chablais (SIAC)
- les porteurs de sites Natura 2000 et le conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (ASTERS),

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE (cf. art. 3). Les signataires s'accordant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire.

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique sera présenté au comité des partenaires et débattu chaque année.

## **ARTICLE 6 : COMMUNICATION**

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Publier, le 11/08/2021

Le préfet de la Haute Savoie



Alain Espinasse

La présidente de la Communauté de Communes

Pays d'Évian - Vallée d'Abondance

Maire d'Evian-les-bains

Conseillère départementale du canton d'Évian



**ANNEXE I :**

**LAUREATS DE L'APPEL À PROJET « REBOND » DE L'AGENCE DE L'EAU EN HAUTE SAVOIE AU TITRE DU PLAN DE RELANCE (AU 04/06/2021 CLASSÉS PAR EPCI)**

**- SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'EVIAN-VALLEE D'ABONDANCE (CCPEVA) :**

N° Demandeur.	Nom Demandeur	Date début opération	Montant Assiette retenue Opération	Montant aide retenue	Montant Rebond	Domaine	Libellé long NITLPS	Object Opération
04535	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE	01/08/2020	320 000 €	112 000 €	112 000 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Securisation AEP - Consultations de la source de Meurbal, route de Petit Châtel au Reservoir du Crêt;
04535	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE	01/09/2020	12 308 €	6 154 €	6 154 €	AEP	Normes sanitaires	Mise en place d'un traitement UV au niveau de Prés-Richard

**ANNEXE II :**

**LISTE INDICATIVE POUR INFORMATION DES PROGRAMMES, PROJETS, ÉTUDES OU ACTIONS IDENTIFIÉS OU ENVISAGÉS PAR LE TERRITOIRE  
POUVENT PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE DE SON CRTE ET PORTES A LA CONNAISSANCE DE L'ÉTAT**

<i>Demande de financements envisagées à :</i>	<i>Projets portés par la Communauté de Communes du Pays d'Evian – Vallée d'Abondance</i>
ADEMIE	<p>Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des rénovations énergétiques globales avec Contrat de Performance Energétique (CPE) sur les 3 gymnases (Abondance, Gavot, Evian);</p> <p>Un Contrat d'Objectif Territorial</p> <p>Une centrale hydrogène via l'Appel à projets « Ecosystèmes territoriaux Hydrogène »</p>
SYANE	<p>La rénovation énergétique du siège de la communauté de communes</p> <p>Le déploiement d'un Groupe Fermé d'Utilisateurs</p>
Etat via le Plan de Relance	<p>Le recrutement et l'accueil d'un conseiller numérique</p> <p>Le campus connecté</p>
Etat et Département	<p>Le recrutement de 2 agents France Services</p> <p>Les études préalables aux mobilités alternatives : ViaRhôna, les sentiers des bords de Dranse, l'implantation de places de stationnement pour le covoitage</p> <p>Création d'une liaison cyclo-pédestre entre Chevenoz et Bernex</p> <p>- Aménagement de la maison de l'eau qui héberge le Cluser eau lémanique - Evian</p>
<i>Demande de financements envisagées à :</i>	<i>Projets portés par la Communauté de Communes du Pays d'Evian – Vallée d'Abondance</i>
Département	Acquisition d'un bus Espace France Services itinérant
Banque des Territoires	Acquisition d'un bus Espace France Services itinérant
Les opérations retenues au titre de la DETR 2021	<p>Rénovation énergétique du siège de la communauté de communes</p> <p>Rénovation énergétique de la Fruitière</p> <p>Acquisition d'un bus « Espace France Services itinérant »</p>

Demande de financements envisagées à :	Projets portés par les communes membres
DRAC	<p>EVIAN LES BAINS</p> <p>La rénovation de la buvette Cachat, site d'implantation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (projet à 10M€ toutes dépenses confondues avec participation CD74 1.2M€, Région AURA annoncée à 2M€)</p>
SYANE - ADEME	<p>ABONDANCE</p> <p>Les études préalables à la faisabilité d'un réseau de chaleur bois énergie sur le chef-lieu d'Abondance</p> <p>EVIAN LES BAINS</p> <p>L'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur une boucle lac sur le bas d'Evian-les-Bains afin d'alimenter des équipements publics/privés (50 000 m<sup>2</sup>, 7000 MWh en chaud et 2000 MWh en froid)</p>
DEPARTEMENT / CC-PÈVA	<p>EVIAN LES BAINS</p> <p>Une étude d'opportunité sur le potentiel d'Energie Fatales et les opportunités de créer des boucles de récupération.</p>
Demande de financements envisagées à :	Projets portés par les communes membres
Les opérations retenues au titre de la DETR 2021	<p>ABONDANCE</p> <p>Restauration de l'abbaye</p> <p>BERNEX</p> <p>Aménagement du chef-lieu</p> <p>VACHERESSE</p> <p>Aménagement de l'ancienne cure – création d'un espace pour les associations</p>

Demande de financements envisagées à :	Projets portés par les communes membres
EVIAN LES BAINS	<p>La mise en place de la maison du développement durable, guichet unique pour accompagner la population et les collectivités sur les grands enjeux liés aux 17 objectifs du développement durable et 8 grands défis de la collectivité. Création d'un poste dédié.</p> <p>L'étude d'opportunité de mise à disposition des toitures publiques pour un plan de solarisation.</p> <p>L'étude et mise en place d'un contrat de performance énergétique pour l'éclairage public / Evian-les-Bains – Neuvecelle – Publier. Participation SYANE 30%.</p> <p>Le mise en œuvre d'un plan de déplacement doux en 10 points avec pour objectif de réduire l'usage de la voiture solo en lien avec les objectifs du Schéma de Cohérence Territorial du Chablais.</p> <p>La mise en place d'un dispositif lié aux clauses sociales dans les marchés publics et privés en lien avec innovales, facilitateur de projet pour faire le lien maître d'ouvrages/partenaires sociaux/personnes éligibles/entreprises (0.5ETP d'Innovales à la charge d'Evian-les-Bains, près de 10 000 heures identifiées sur la période 2021-2023).</p> <p>La prise en compte des grands enjeux environnementaux trame verte, trame bleue, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la limitation de la consommation des espaces, la création d'ilots de fraicheurs.</p> <p>L'étude de diagnostic/faisabilité pour la mise en place de Cour d'Ecole selon le concept OASIS (CAUE75/ville de Paris).</p> <p>Le plan de gestion différenciée des espaces verts et gestion de la ressource en eau.</p> <p>La mise en œuvre de jardins partagés dans 2 quartiers supplémentaires (3 existants).</p> <p>La réflexion sur la mise en œuvre de jardins familiaux dans la continuité du nouveau parc public des Tours.</p> <p>La mise en œuvre d'une charte de l'arbre et permis de végétaliser.</p>

Demande de financements envisagées à :	Projets portés par les communes membres
EVIAN LES BAINS Autres projets identifiés : - « Maison des ados » : acquisition et rénovation d'un local dans le quartier du Benneyv - Mise à disposition de locaux pour l'association Women Safe - Rédaction d'un règlement local de la publicité afin de cadrer les enseignes sur le territoire communal - Réalisation d'une trame verte sur l'ancien hôtel des Mateirons - Promotion et sauvegarde des insectes polliniseurs	
Demande de financements envisagées à :	Projets portés par les communes membres
EVIAN LES BAINS Dans le cadre du projet de qualification du quai Blonay afin d'intégrer la Viarhôna, étendre les espaces piétons, améliorer l'intermodalité avec la gare lacustre : Travaux avril 2021-février 2022 -> gare lacustre et infrastructure 2.6 M€ TTC (1M€ infra et 1.6 M€ bâtiment) Rénovation Dévoilement collecteur d'assainissement (1.7M€ CCPPEVA + 600k€ Ville d'Evian-les-Bains) Pied de façade casino (tronçon ViaRhôna) : 550 k€ (septembre 2022-décembre 2023 Place du port et pôle multimodal : septembre 2022 - janvier 2023 : 1.185€ Place du port et ViaRhôna : janvier 2023-juin 2024 : 1.025M€ Secteur Neckargemund : côté lac : 820 k€ fin 2024 Jardin Neckargemund : côté sud : 670 k€ fin 2024 ViaRhôna/quai urbain côté palais lumière mairie : 925 k€ fin 2024/début 2025	

# **PROJET DE TERRITOIRE**

## **Ambition 2030 : un territoire d'excellence**

**Avant projet – 24 janvier 2021**

# LE PROJET DE TERRITOIRE

---

# Note introductive

## Précisions sur le présent document:

Ce document vous est transmis dans le cadre de la contractualisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Il constitut l'avant-projet de territoire sur la base duquel nous avons construit notre plan d'actions.

La volonté politique a été de travailler un projet de territoire de manière coconstruite intégrant les membres du conseil local de développement et la conférence des maires. Ainsi, nous sommes en cours de finalisation du document final qui sera soumis au conseil communautaire début mars.

Le présent document est une version de travail, qui ne doit pas être considérée comme le Projet de territoire de la Communauté de communes. La version finale vous sera transmise dès validation du conseil communautaire. Toutefois, les orientations prises, les engagements et les actions affichés ont fait l'objet d'une validation de principe par les élus de la Communauté de communes.

DE TRAVAIL

# Définition & objectifs

## Quelques repères sur l'objet projet de territoire :

- Le projet de territoire est un document fédérateur qui dégage des ambitions sur l'ensemble des politiques publiques à l'échelle d'un groupement de communes.
- Il permet de rassembler un territoire autour d'un plan d'actions concret et cohérent, reflet à la fois d'ambitions partagées et d'une volonté de mettre en œuvre un développement équilibré du territoire.
- Ce plan d'actions définit les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire à court, moyen et long termes, en tenant compte des contraintes et des ressources disponibles.
- Cette feuille de route constituera le socle de toutes les contractualisations avec les partenaires financiers notamment le Département, la Région et l'Etat.

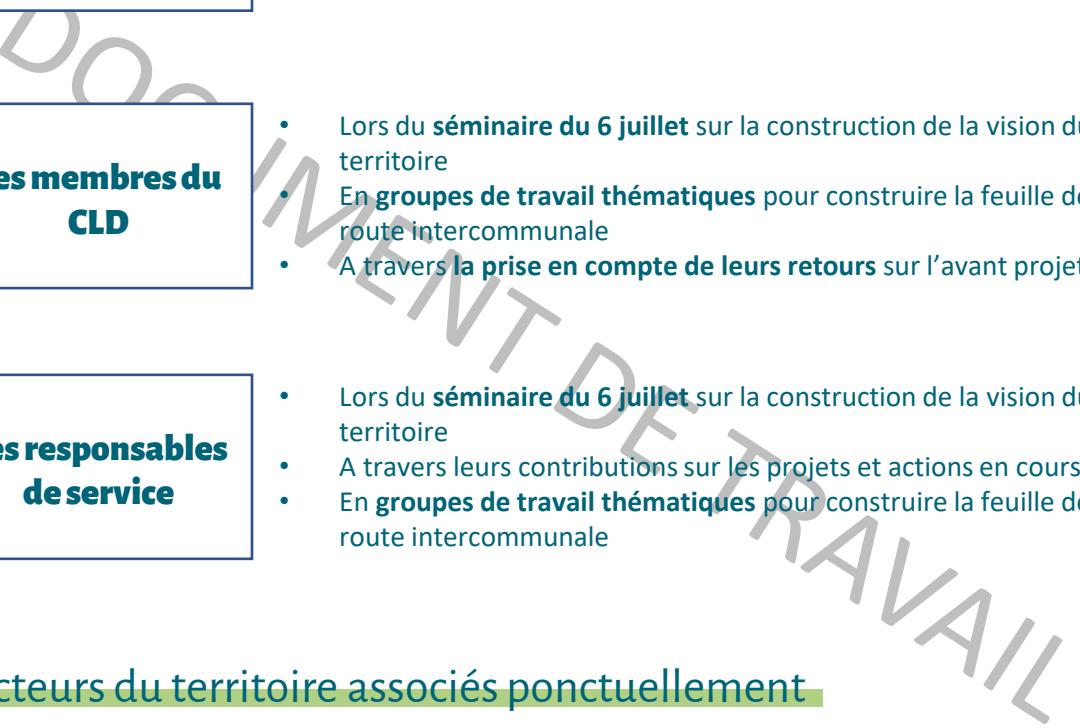
## Les 4 objectifs du projet de territoire

- Partager une **vision commune du territoire, de ses enjeux et de ses défis** (entre les élus, les membres du Conseil local de développement et les techniciens de la collectivité)
- Clarifier la **priorisation des ambitions politiques et des projets**, pour en faciliter la traduction opérationnelle
- S'engager sur des **objectifs** à travers la mise en œuvre d'actions et de projets cohérents
- Se donner des repères pour être en **capacité de suivre et d'évaluer l'action intercommunale**

# Méthodologie d'élaboration

## LES ACTEURS MOBILISES

### Contributeurs directs

- 
- Les élus communautaires**
    - En **bureau exécutif** réunissant les vice-Présidents pour donner les orientations et les arbitrages politiques
    - En **groupes de travail thématiques** pour construire la feuille de route intercommunale
  - Les membres du CLD**
    - Lors du **séminaire du 6 juillet** sur la construction de la vision du territoire
    - En **groupes de travail thématiques** pour construire la feuille de route intercommunale
    - A travers la **prise en compte de leurs retours** sur l'avant projet
  - Les responsables de service**
    - Lors du **séminaire du 6 juillet** sur la construction de la vision du territoire
    - A travers leurs contributions sur les projets et actions en cours
    - En **groupes de travail thématiques** pour construire la feuille de route intercommunale

### Acteurs du territoire associés ponctuellement

- Les citoyens**
  - En apportant leur vision du territoire à travers la **consultation citoyenne**
- Les maires**
  - En **conférence des maires** pour partage et information sur les éléments travaillés à chaque fin de phase

# Méthodologie d'élaboration

## LA DEMARCHE DE TRAVAIL

### SEQUENCE 1

#### Ce que l'on veut être

**Imaginer le territoire dans 10 ans au regard des projets en cours et des tendances structurantes**

Travail mené en lien avec les membres du Conseil local de développement

- A quoi est confronté le territoire ?
- Quel territoire voulons-nous demain ?
- Quels défis doit-on relever pour atteindre cette vision ?
- Quelles sont les priorités d'action ?

- **Entretiens individuels** avec les Vice-Présidents sur leur thématique
- **Diffusion d'une consultation citoyenne** sur l'avenir du territoire
- **Séminaire** (élus, CLD, services) : imaginer notre territoire en 2030
- **Validation** de la vision par le bureau exécutif

### SEQUENCE 2

#### Ce que l'on doit faire pour y arriver

**S'engager sur des objectifs et sur des actions**

- Quels engagements pour relever les défis identifiés ?
- Sur nos priorités d'action, qu'est-ce que l'on fait déjà ? Quels sont les manques ?
- Quel registre d'action de l'intercommunalité ?
- Quelles actions mettre en place au cours du mandat pour être à la hauteur de notre ambition ?

- **Groupes de travail par thématiques réunissant élus, membres du CLD et service :** construire l'action de l'intercommunalité en affirmant des objectifs, en analysant l'action actuelle et en proposant des nouveaux projets
- **Consolidation de proposition d'actions**
- **Présentation au bureau exécutif**
- **Présentation en conférence des maires**
- **Présentation aux membres du CLD**
- **Validation par le bureau exécutif**

# Portée et usages du projet de territoire

## Pour les élus

Le projet de territoire est un document de référence pour le bureau exécutif de la CCPEVA qui a donné ses grandes orientations politiques pour le mandat qui s'ouvre. Il guide également l'action des commissions thématiques qui se réunissent pour traiter les grands défis du territoire.

## Pour les services

Pour les services de la CCPEVA, le projet de territoire est une feuille de route de leur action pour le mandat. Il permet de décliner les orientations politiques prises par les élus de manière opérationnelle. Les services peuvent également évaluer l'action de l'intercommunalité à la fin et au cours du mandat au travers des plans d'actions et des engagements pris.

## Pour le CLD

Le projet de territoire constitue pour les membres du Conseil local de développement une base de dialogue et de propositions avec les élus. Leur inclusion aux ateliers du Projet de territoire a permis de dessiner leurs visions des enjeux et de coconstruire avec élus et techniciens des pistes de solutions.

## Pour les citoyens

Pour les citoyens, le projet de territoire est un support pour comprendre ce que fait l'intercommunalité, les ambitions qu'elle se fixe et les projets qu'elle porte. Il leur permet d'évaluer l'action de l'intercommunalité dans une logique de transparence et lisibilité et peut également constituer une première porte d'entrée dans la vie de la cité.

# **LE TERRITOIRE ET SES DEFIS**

---

# **La CCPEVA, un territoire d'action publique**

## **Le territoire en un coup d'oeil**



## La communauté de communes

Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance (CCPEVA) est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des communautés de communes du pays d'Évian (CCPE) et de la vallée d'Abondance (2CVA) pour créer un espace solidaire et cohérent entre ses **22 communes membres**.

Le territoire rassemble plus de **40 000 habitants** (source INSEE 2015), depuis les rives du lac Léman jusqu'aux premiers sommets des Alpes.

## Une intercommunalité intégrée dans des échelles d'action variées

Au-delà des intercommunalités, la CCPEVA évolue dans un écosystème administratif complexe au sein duquel elle doit se positionner, formuler et porter des attentes claires vis-à-vis de ses partenaires afin d'optimiser et guider leurs actions sur le territoire.

→ La CCPEVA travaille en collaboration avec plusieurs institutions à divers échelons de compétence pour la mise en œuvre de certaines politiques publiques.

### Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais



Le SIAC est un outil de développement au service de l'aménagement du territoire de 3 collectivités, dont la CCPEVA et 62 communes. Son action concerne autant le désenclavement du Chablais, que l'animation du Schéma de cohérence territoriale et la préservation de l'environnement avec le PCAET.

### Agence économique du Chablais



L'Agence économique du Chablais est une association Loi 1901 pour le développement économique des entreprises et de l'emploi du territoire. Grâce à son action et ses partenaires, l'Agence est à l'origine de la création du SIAC, de la plateforme d'initiative locale « Initiative Chablais » ou encore la Pépinière d'entreprises DELTA.

### Chablais Géoparc Mondial UNESCO



Le Chablais s'est vu attribué le label Géoparc mondial UNESCO en raison de son patrimoine géologique d'importance internationale et ses projets de préservation, d'éducation, de valorisation, de développement durable et de coopération de ses sites remarquables.

## Conseil régional



Le conseil régional de l'Auvergne-Rhône-Alpes est un partenaire de référence pour la communauté de communes. Il apporte son soutien aux projets de mobilité, aux entreprises et à l'emploi du territoire ainsi que sur les enjeux liés au tourisme, à la formation et à la jeunesse.

## Conseil départemental



Le conseil départemental de la Haute-Savoie accompagne la CCPEVA, au même titre que la Région, sur plusieurs politiques publiques comme l'aménagement du territoire, l'habitat et la politique sociale et la préservation de l'environnement.

## Le SYANE



Le SYANE est un syndicat mixte qui regroupe les communes, des intercommunalités et le Département de Haute-Savoie. Il apporte son expertise et accompagne les collectivités dans les domaines des réseaux de gaz, d'électricité, de chaleur, d'énergies renouvelables, de l'éclairage public et les aménagements numériques.

## L'Office de tourisme intercommunal



L'Office de tourisme intercommunal intègre les communes de Bernex, Thollon, Abondance, La Chapelle d'Abondance, Publier, Saint-Gingolph et le syndicat d'initiative de Lugrin. Il coordonne le programme Espaces Valléens et impulse la stratégie touristique du territoire.

## Une intercommunalité intégrée dans des échelles d'action variées

→ L'action publique territoriale dépend également de collaborations locales très structurantes :

- Les liaisons lacustres avec la Suisse assurées par la Compagnie Générale de Navigation (CGN) et portées par des financements franco-suisses ;



- Le domaine skiable des Portes du Soleil.
- Thonon agglomération (structure partagée / convention CGN)

→ La CCPEVA appartient à un espace de coopération transfrontalier : Les 3 Chablais.

Espace de coopération et de réflexion stratégique qui rassemble les 3 chablais : haut-savoyard, valaisan et vaudois. Ce territoire transfrontalier du bassin lémanique présente des problématiques qui dépassent les frontières nationales et méritent d'être traitées de manière globale, en mutualisant les ressources dans l'intérêt des populations.

Les principaux défis à relever en commun pour les 3 Chablais sont :

- Faire rayonner le Chablais et son caractère singulier
- Accueillir la population et les visiteurs
- Réussir une croissance équilibrée

Les 3 Chablais portent donc en lien avec Chablais Région, la CCPEVA et le SIAC des projets de collaboration sur le tourisme et la mobilité douce.

# Extrait des résultats de la consultation citoyenne

## En un coup d'oeil-

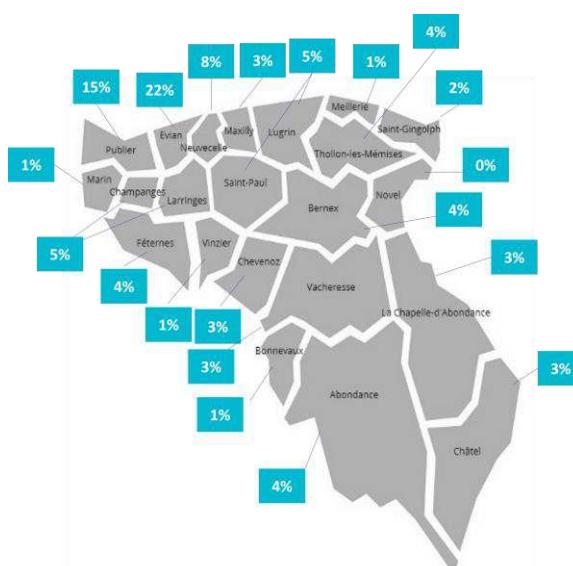
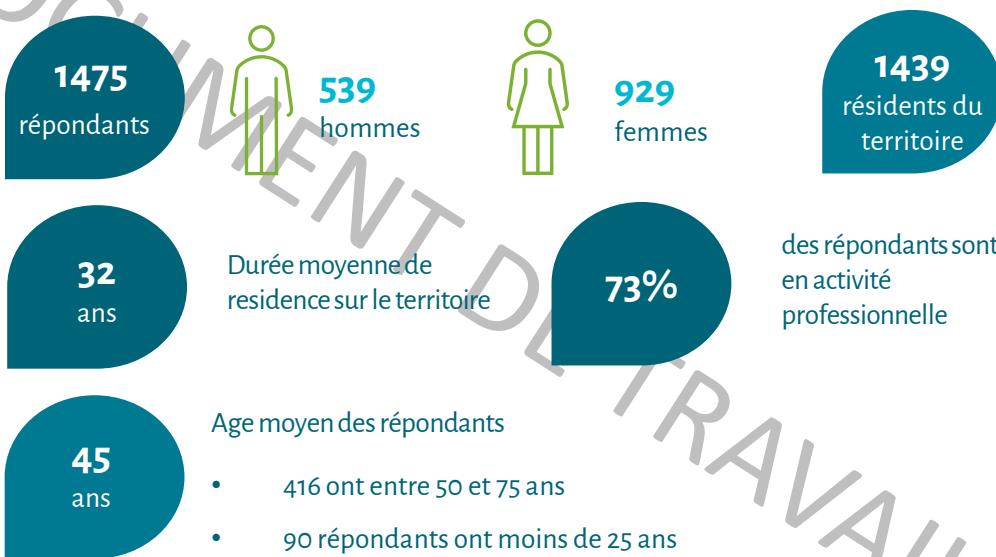
→ **1475 répondants** se sont exprimés à travers un questionnaire en ligne sur :

- Leur perception et vision actuelle du territoire
- Leurs attentes et idées pour demain

→ Consultation diffusée du 12 mai au 5 juin 2021

→ Les résultats ont été présentés aux élus, aux services et aux membres du CLD le 6 juillet afin d'alimenter leurs réflexions sur l'identification des enjeux prioritaires pour le territoire

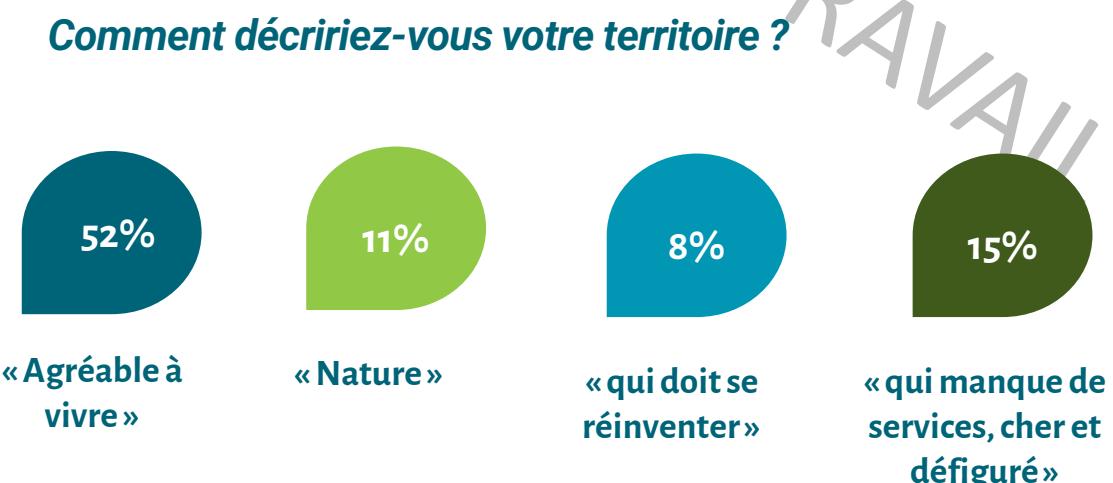
## Profil des répondants



Représentation graphique de la répartition de pourcentage de répondants par commune du territoire

# Extrait des résultats de la consultation citoyenne

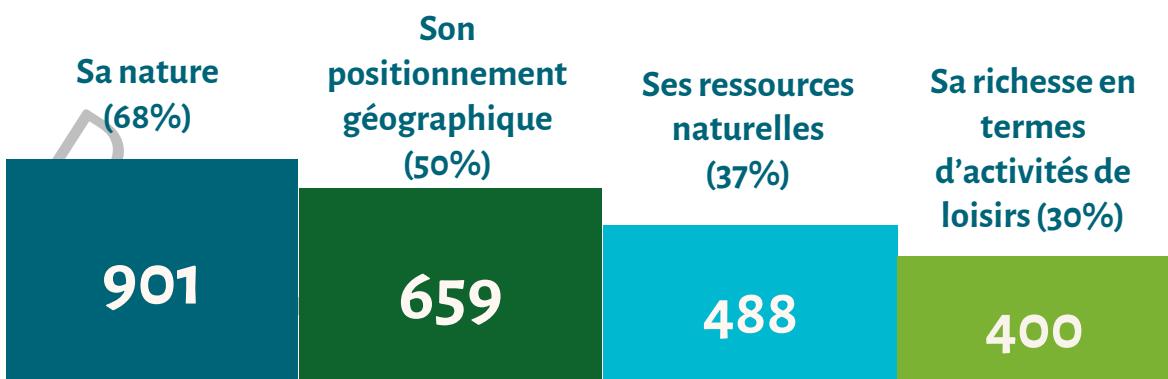
## Le rapport au territoire



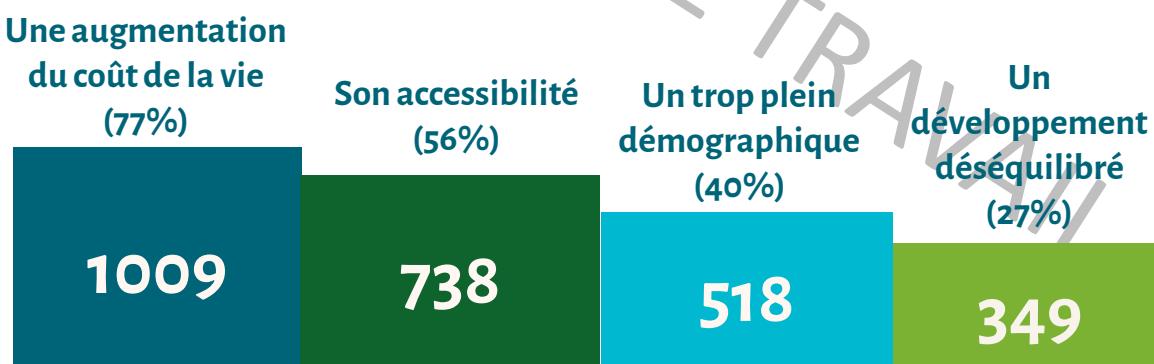
# Extrait des résultats de la consultation citoyenne

## La vision du territoire

### LES FORCES



### LES FAIBLESSES



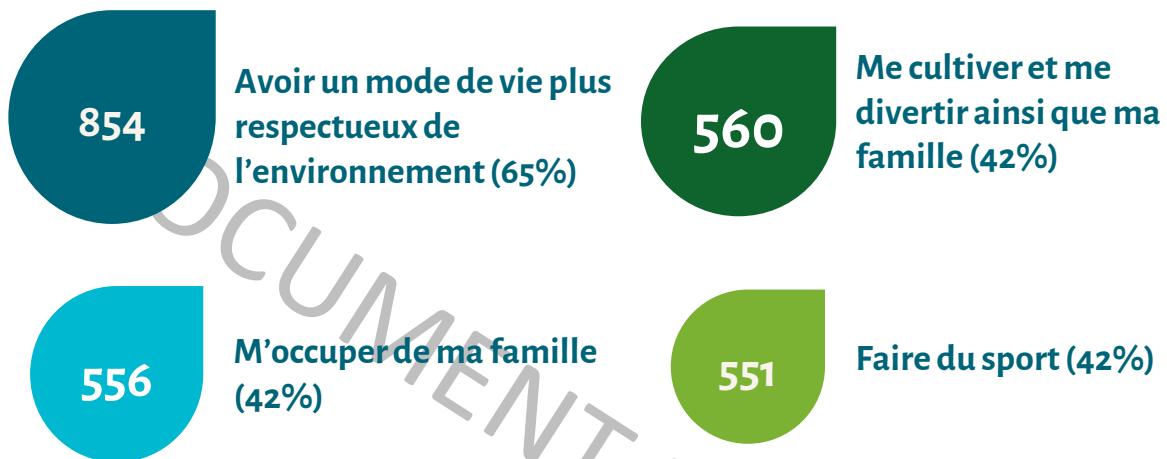
### LE DEVELOPPEMENT



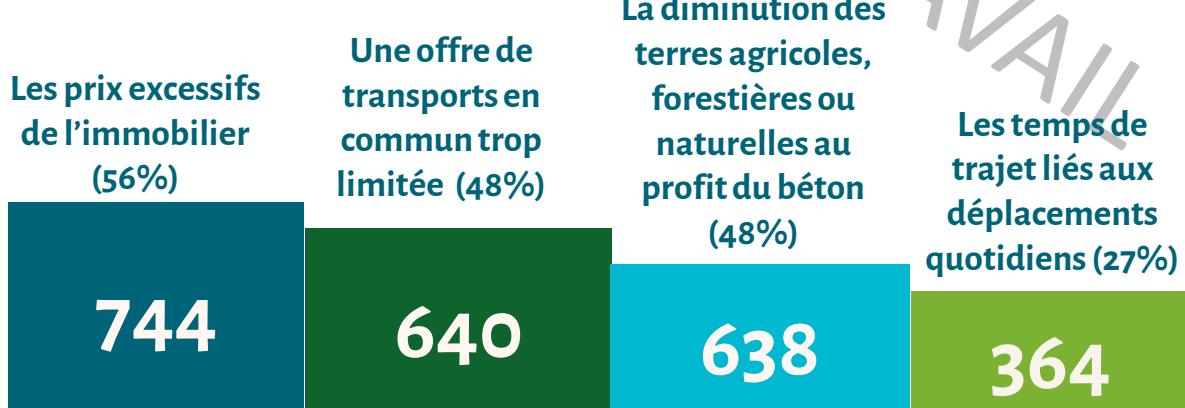
# Extrait des résultats de la consultation citoyenne

## La vision du territoire

### LES SOUHAITS ET ASPIRATIONS



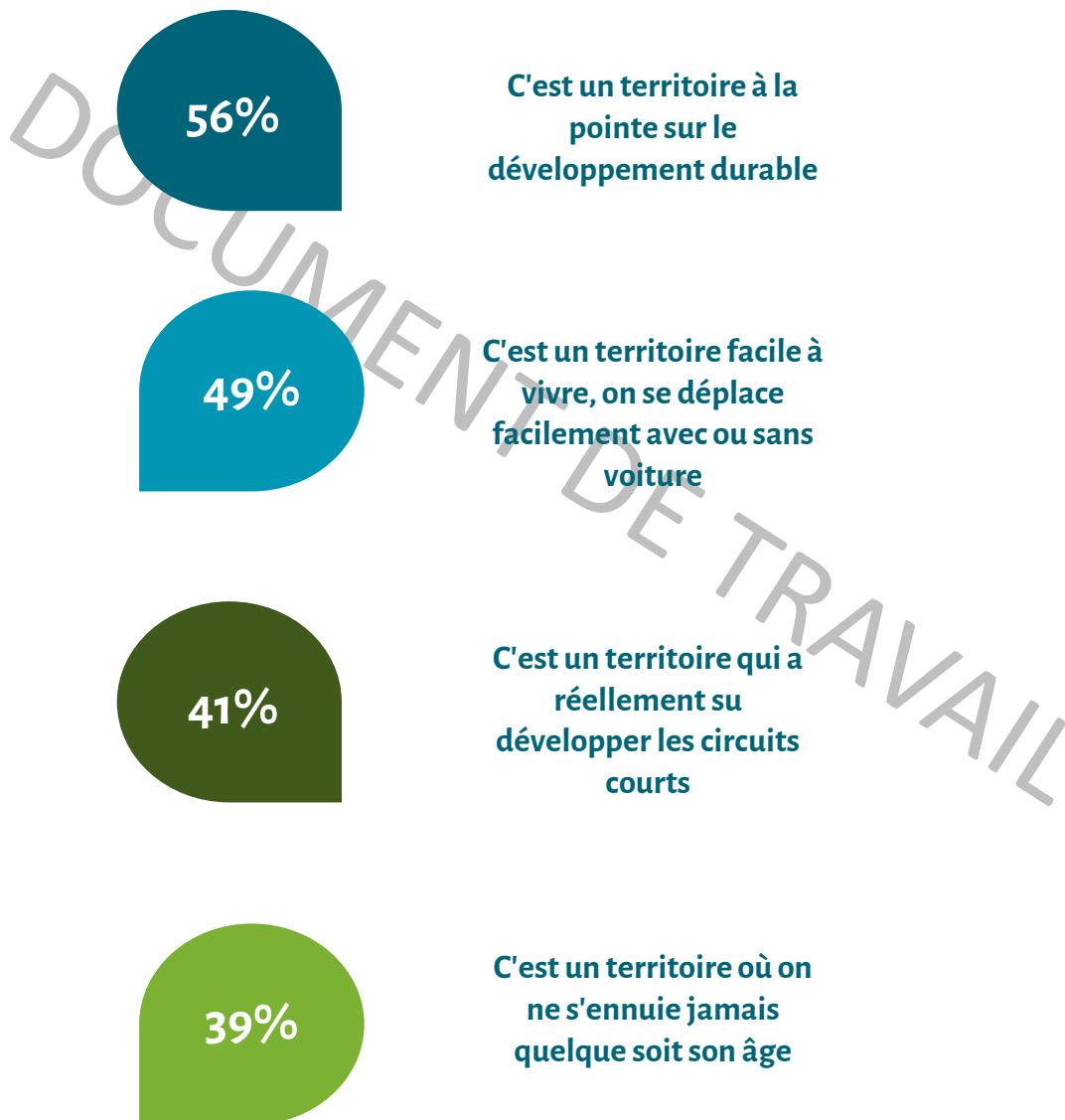
### LES DIFFICULTÉS ET FRUSTRATIONS



# Extrait des résultats de la consultation citoyenne

## Les attentes

*Comment souhaiteriez-vous présenter votre territoire dans 10 ans?*



# Extrait des résultats de la consultation citoyenne

## Les attentes

### LES THEMATIQUES PRIORITAIRES

1 La Gestion des déchets – 84/100

2 Le transport – 81/100

3 La transition énergétique - 77/100

4 L'économie circulaire – 75/100

5 L'habitat – 75/100

6 La garde d'enfant – 74/100

7 L'accompagnement des seniors – 74/100

8 La valorisation du patrimoine- 69/100

9 L'économie – 66/100

# Vision des enjeux du territoire



## Préserver le cadre de vie

Le cadre de vie est identifié par les citoyens et les élus comme l'une des principales forces du territoire. Il est aujourd'hui fragilisé par l'urbanisation et les impacts du réchauffement climatique

→ Les espaces naturels et fragiles peuvent être menacés par les activités touristiques (stationnement de véhicules, incivilités, installations touristiques, sur fréquentation)

→ Les forêts représentent près de 70% de la surface du territoire, leur entretien et leur préservation est un enjeu majeur pour conserver ces puits à CO<sub>2</sub> et la biodiversité qu'elles abritent

→ La part de surface artificialisé a progressé de seulement 0,7% entre 2009 et 2018 (contre 1,7% pour la CA Annemasse-les-Voirons-agglomération). La maîtrise de l'urbanisation du territoire doit être pensée pour faire face au dynamisme démographique important du département (+ 43 700 habitants en 20 ans à l'échelle du territoire du SCoT)

La saturation des axes routiers, la dépendance forte à la voiture individuelle et la nécessité de penser des mobilités durables font de la mobilité un enjeu majeur de l'aménagement du territoire.

→ la part d'utilisation de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail est de 78%, pour 9,7% pour la de ces mêmes déplacements en transports en commun. Or, 15% émissions de CO<sub>2</sub> sont rejetées par les voitures essence et diesel et 24% émissions des Gaz à Effet de Serre. Pour atteindre les objectifs de neutralité énergétique d'autres mobilités plus douces et innovantes doivent être déployées sur le territoire.

→ Le territoire bénéficie d'une forte croissance démographique (+1,14% / an), en plus des pics d'affluence aux saisons touristiques. Il est nécessaire de penser aux besoins grandissants de mobilité collective. Bien qu'existantes, les offres de transports collectifs et de pistes cyclables gagneraient à être développées de manière uniforme sur le territoire, comme l'indique les résultats de la consultation citoyenne.



## Penser de nouvelles mobilités

# Vision des enjeux du territoire



## Intégrer la population

Si la commune est un échelon de proximité pour les citoyens, en tant qu'intercommunalité, la CCPEVA a un enjeu important à faire connaître son action, d'autant qu'elle intègre des compétences nouvelles.

→ La participation citoyenne est dynamique sur le territoire de la CCPEVA et les citoyens sont insérés dans la vie associative locale. Les nombreuses réponses à la consultation citoyenne du Projet de Territoire et la création du Conseil Local de Développement sont des preuves de l'engagement citoyen.

→ La CCPEVA a un enjeu important à faire connaître son action, d'autant que celle-ci semble peu connue au regard des projets et actions déjà entreprises par l'intercommunalité mais citées comme manquantes dans la consultation citoyenne.

→ Au regard des compétences portées par l'intercommunalité qui permettent de répondre aux défis du changement climatique, la CCPEVA doit pouvoir assurer l'acceptabilité des mesures prises et leur adéquation aux besoins et attentes des usagers. Pour ce faire, l'intégration des citoyens dans la conception, la mise en place et le suivi des politiques publiques est important.

La réduction des inégalités sociales est un enjeu majeur pour le territoire de la CCPEVA afin d'assurer la cohésion et maintenir le vivre-ensemble.

→ Plusieurs contributions citoyennes au questionnaire ont identifié le coût de la vie élevé pour les résidents, en particulier le secteur du logement, comme une faiblesse du territoire.

→ Le vieillissement de la population et les conditions d'hébergement des seniors sont des sujets majeurs pour la CCPEVA : en 2017, 7,6% de la population totale a 75 ans et plus sur le territoire. Pour ce public, il s'agit de penser des modalités pour faciliter le maintien à domicile.

→ Afin d'accueillir les nouvelles familles et d'animer et soutenir celles déjà présentes sur le territoire, le développement des modes de garde et de structures d'accueil pour les jeunes sont des enjeux d'actions de la CCPEVA.



## Réduire les inégalités sociales

# Vision des enjeux du territoire



## Réduire son impact sur l'environnement

Le territoire de la CCPEVA se donne l'ambition d'être un territoire d'excellence dans son adaptation au changement climatique. Comme les autres territoires, la communauté de communes a un enjeu à réduire les quelques milliers de tonnes de CO<sub>2</sub> rejetés localement dans l'atmosphère.

- La ressource en eau fait la force et la réputation du territoire. Par les risques de pollution, de pertes dues à des fuites sur les réseaux et une consommation abusive, elle doit être particulièrement protégée. Le PCAET, le Cluster Eau et l'impluvium des eaux d'Evian mettent en place de nombreuses actions à valoriser.
- Relever les défis du réchauffement du climat suppose de développer la production d'énergies renouvelables et vertes et d'en organiser une consommation raisonnée. La CCPEVA s'est engagée sur cette voie avec le photovoltaïque, l'hydroélectricité, la méthanisation, le réseau de chaleur renouvelable et l'hydrogène vert décarboné.
- La rénovation énergétique des bâtiments publics et privés résidentiels est un enjeu de taille en raison de la forte consommation énergétique du secteur résidentiel (39%). Le PCAET fixe l'objectif de réduction de 21% des consommations énergétiques du secteur public bâti à l'horizon 2030.
- Le développement des circuits courts et locaux fait partie des souhaits des répondants à la consultation citoyenne pour leur territoire. Soutenir et encourager la consommation locale de produits alimentaires ou de biens de consommation est un enjeu de taille pour la CCPEVA. Le rallongement de la durée de vie des objets passe aussi par la réduction de la production de déchets par habitants (un français produit un peu moins de 500 KG de déchets par an). Le développement des filières de tri et de valorisation et des pratiques de réutilisation et ré-usage doivent être impulsés à l'échelle du territoire de la communauté de communes.

# NOS ENGAGEMENTS

---

# Ambition 2030 – Un territoire d'excellence

*pour faire face au changement climatique*



Ambition 2030 –

**Un territoire d'excellence :  
solidaire et inclusif**



Ambition 2030 –

**Un territoire d'excellence :  
sobre et exemplaire**



Ambition 2030 –

**Un territoire d'excellence :  
adapté aux mobilités responsables**



Ambition 2030 –

**Un territoire d'excellence :  
préservé**



Ambition 2030 –

**Un territoire d'excellence :  
partenaire de l'économie circulaire**



Ambition 2030 –

**Un territoire d'excellence :  
de proximité pour ses usagers**



# Ambition 2030 – Un territoire d'excellence : solidaire et inclusif



## Défi 1

Garantir une offre de logements accessibles, décents et durables



## Défi 2

Soutenir les publics vulnérables



## Défi 3

Accompagner les familles



# Ambition 2030 – Un territoire d'excellence : solidaire et inclusif



## DÉFI 1 - GARANTIR UNE OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES, DÉCENTS ET DURABLES



Le logement est un enjeu fort du territoire avec une croissance de la population et un marché immobilier en tension. La CCPEVA s'engage à agir en faveur de quatre publics cibles : les professionnels qui cherchent à s'installer sur le territoire, les habitants non frontaliers aux faibles ressources économiques, les jeunes et les saisonniers et les personnes en état de dépendance (vieillesse et handicap) ou en situation d'isolement. La CCPEVA ambitionne de leur garantir une offre de logements adaptée à leur capacité économique et leur situation personnelle, tout en répondant à des normes d'accessibilité et de décence. Ces actions nécessiteront l'élaboration et l'animation d'une stratégie territoriale en matière d'habitat et d'hébergement qui n'apparaît pas dans le Projet de territoire mais qui est liée au Plan Local d'Habitat (PLH).

### Nos engagements et actions

#### Permettre aux travailleurs à bas revenu et saisonniers d'accéder à un logement

##### Réalisés

→ Appui à la **réalisation de logements aidés sous conditions, critères durabilité des logements** pour les PLAï et les PLUS (subvention de 475 logements dans le cadre du PLH)

##### Nouveaux projets

- Appui financier aux bailleurs sociaux pour la **construction de logements à bas loyers**
- Structuration et animation d'un réseau de solidarité entre les propriétaires disposant d'un logement et les travailleurs souhaitant s'installer sur le territoire
- Réflexion autour de l'accompagnement à la **création d'une agence immobilière solidaire**
- Etude sur la mise en place d'une **commission d'attribution des logements sociaux intercommunale**



## Renforcer la capacité d'hébergement d'urgence sur le territoire

### Réalisés

- **Soutien aux associations d'hébergement d'urgence du territoire et du Chablais**

### Nouveaux projets

- **Soutien à l'adaptation de l'offre des structures ou de modalités d'accueil d'hébergement (jour et nuit) par type de public et en réponse à l'évolution des besoins**
- **Déploiement d'une offre d'hébergement d'urgence adaptée** par public à travers la mobilisation des hôtels et associations ou de logements vacants

## Améliorer l'accessibilité des logements

### Réalisés

- Promotion de l'aide dédiée à l'**adaptation du logement au vieillissement** versée par Action logement

### En cours

- Renouvellement de l'**Opération programmée d'amélioration de l'habitat**

### Nouveaux projets

- **Etude de l'évolution des besoins et des nouvelles opportunités en termes d'habitat** (intergénérationnel, colocation seniors)
- Promouvoir le logement collectif participatif

## Lutter contre la précarité énergétique

### En cours

- **Promotion du service public de rénovation énergétique**

### Nouveaux projets

- Conduite d'un diagnostic énergétique pour identifier les passoires thermiques
- **Aides supplémentaires aux rénovations privées pour les ménages en situation de bas revenus** dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat
- **Incitation et accompagnement des bailleurs sociaux** dans le lancement de travaux de rénovation énergétique



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : solidaire et inclusif



## DÉFI 2 - SOUTENIR LES PUBLICS VULNÉRABLES



Personne n'est à l'abri de rencontrer au cours sa vie une situation de vulnérabilité. Actuellement, peu de services sont proposés aux publics dépendants afin d'accompagner leur vie quotidienne à domicile. Que ce soit les personnes âgées, malades ou porteuses d'un handicap l'aide et le soin sont nécessaires pour pouvoir se maintenir en toute sécurité à son domicile.

### Nos engagements et actions

#### Renforcer les services d'aide à la personne

##### Nouveaux projets

- Optimisation du service de portage de repas à domicile en développant sa vocation vers **une mission sociale d'écoute, d'alerte et d'échanges**
- **Étude d'opportunité et de faisabilité pour l'adaptation et le développement des services d'aides et d'accompagnement à domicile**

#### Favoriser l'accès au droit

##### Réalisés

- **Soutien aux services déployés par l'antenne de justice et du droit en Chablais**

##### En cours

- Animation d'un **espace France Service itinérant**
- Déploiement d'un **service itinérant de conseil en numérique**



## Améliorer l'accès aux soins

### Nouveaux projets

- **Observation et analyse des besoins et des offres de soins sur le territoire**
- **Animation d'une stratégie territoriale en matière de santé publique**
- **Aide aux logement des personnels médicaux** ( Voir Défi 1 - GARANTIR UNE OFFRE DE LOGEMENT ACCESSIBLE ET DÉCENT)

## Zoom sur le contrat local de santé

La CCEPVA a l'ambition de **répondre aux enjeux d'accès à l'offre de soins et la prévention sur son territoire** par le biais d'un **Contrat local de santé** signé avec **l'Agence Régionale de Santé** de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce contrat est un outil qui permet d'établir une **stratégie et des objectifs communs** entre la collectivité et l'A.R.S. afin de consolider un **programme d'actions pluriannuel** coconstruit à partir des besoins locaux, qui est **suivi et évalué** tout au long de sa mise en œuvre.

Les **deux grands objectifs** d'un tel contrat sont **la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé** et la mise en œuvre des solutions pour une **offre de santé de proximité**.

**Parmi les sujets traités par le contrat local de santé on retrouve :**

- La promotion de la santé et la prévention;
- Les politiques de soins et leur organisation;
- L'accompagnement médico-social.

**L'analyse des besoins sociaux** est une obligation que doivent remplir les CCAS et CIAS. Ils sont tenus de **réaliser annuellement un état des lieux de la situation sociale** de leur territoire en intégrant une **vision prospective avec les pistes d'évolution possibles**.

Grâce à l'analyse des besoins sociaux et le futur contrat local de santé, la CCPEVA veut agir concrètement et répondre aux grands défis posés par la question sociale. Être un territoire inclusif et solidaire passe par se doter des bons outils !



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : solidaire et inclusif



## DÉFI 3 - ACCOMPAGNER LES FAMILLES

Le cadre de vie privilégié entre lac et montagnes séduit de nombreuses familles qui viennent s'installer sur le territoire avec leurs enfants et adolescents. La CCPEVA se donne l'ambition d'accompagner les parents dans la garde et l'éveil de leurs enfants en bas âge et de proposer des dispositifs d'animation et de prévention pour dynamiser et sensibiliser les familles du territoire.

### Nos engagements et actions

#### Renforcer les modes d'accueil sur le territoire

##### Nouveaux projets

- Réalisation d'un diagnostic sur l'offre et du besoin sur les modes d'accueil de la petite enfance
- Coordination de l'offre de d'accueil et d'appui à la parentalité sur le territoire

#### Accompagner les besoins de soutien à la parentalité

##### En cours

- Mise en place du Relais petite enfance

##### Nouveaux projets

- Création et animation d'un réseau de la petite enfance à l'échelle intercommunale
- Elaboration et animation d'un programme d'actions de sensibilisation à destination des parents et des professionnels



## Soutien à la stratégie d'animation et l'offre de loisirs

### Réalisés

- **Animation de l'offre d'enseignements artistiques**
- Soutien au **développement des projets pédagogiques des collèges**
- Mise en place **d'animations sur les patrimoines culturels et naturels** dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire

### Nouveaux projets

- Appui à la **structuration et à la communication de la programmation d'animation d'intérêt et de portée communale**
- Analyse de l'**offre de loisirs et périscolaire** au regard des besoins du territoire et étude des pistes de mutualisation

## Accompagner la prévention et la prise en charge des comportements à risque

### Réalisés

- **Conduite ou soutien d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des publics et des acteurs socio-éducatifs sur les pratiques addictives et à risque.**
- Soutien et accompagnement à la création de l'**antenne Chablais de la Maison des adolescents**

### En cours

- Activation du **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**



## Zoom sur la convention territoriale globale

La Convention territoriale globale permet à la Caf et à l'intercommunalité d'**agir ensemble** pour renforcer l'**efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants** à l'échelle du département.

Cette convention s'appuie sur un **diagnostic partagé** avec les partenaires pour identifier l'ensemble des ressources disponibles et des besoins pour construire une **vision commune du territoire et ses priorités d'actions**.



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : sobre et exemplaire



- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 14 VIE AQUATIQUE

## Défi 1

Structurer les filières mixtes de production d'énergies renouvelables

## Défi 2

Préserver la ressource en eau

## Défi 3

Massifier la rénovation énergétique



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : sobre et exemplaire



## DÉFI 1 - STRUCTURER DES FILIERES MIXTES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

La CCPEVA se donne comme objectif d'augmenter sa production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire. Ces énergies dont les sources de production sont présentes dans la nature génèrent moins de déchets polluants et de gaz à effet de serre. Ces actions doivent permettre à la CCPEVA de réduire son impact sur l'environnement, tout en assurant son développement économique.

### Nos engagements et actions

#### Déployer le photovoltaïque

##### En cours

- Déploiement des panneaux solaires sur les bâtiments publics et les zones d'activités économiques intercommunales

##### Nouveaux projets

- Analyse de la capacité d'équipements sur le territoire
- Sollicitation et incitation des producteurs potentiels d'énergie solaire (entreprises, communes, citoyens)

#### Explorer l'hydro électricité

##### Nouveau projet

- Etudier la capacité de production d'électricité par l'exploitation de plusieurs gisements résiduels de potentiel hydroélectrique (exemples : recenser le potentiel hydroélectrique local sur le réseau d'alimentation en eau potable, exploiter le potentiel résiduel pour la petite hydro sur les cours d'eau, valoriser les infrastructures « neige de culture », étude des débits rejetés par les stations d'épuration, ou autres opportunités)



## Développer les réseaux de chaleur renouvelable

### En cours

- Accompagnement à la **structuration d'un réseau de chaleur public d'énergies renouvelables**
- Aide aux porteurs de projet de **production de chaleur à partir d'énergies renouvelables/récupération pour accéder au fonds chaleur**

### Nouveaux projets

- Etude de la **création d'une filière bois** (granulé et broyat)

## Renforcer la méthanisation

### En cours

- Optimiser l'outil méthaniseur (capacité et rendement), **augmenter le tonnage des déchets traités** (issus du territoire)

## Structurer une filière hydrogène

### En cours

- Réponse à l'appel à projet de l'ADEME «**écosystèmes territoriaux et hydrogène**»

### Nouveaux projets

- Lancer une étude d'opportunité visant à déployer, sur le territoire, un écosystème associant production, distribution et usages d'hydrogène décarboné en lien avec les acteurs publics et privés du territoire

## Zoom sur le PCAET

Le **Plan Climat Air Energie Territorial** est un **projet territorial de développement durable**, d'une durée de 6 ans, déployé à l'échelle des **intercommunalités** de plus de 20 000 habitants.

Ce document stratégique et opérationnel marque l'engagement de la collectivité dans la politique climat – air – énergie et notamment une trajectoire visant à :

- **Une réduction de la consommation d'énergie** sur le territoire à 1021 GWh à horizon 2030 (objectif de -275 GWh), soit un objectif de réduction des consommations de -21% par rapport à 2015.
- **Une réduction du volume annuel d'émissions de Gaz à Effet de Serre** d'origine énergétique de -25% à l'horizon 2030 (objectif de -49.6 ktCO<sub>2</sub>e).
- **Une augmentation de la production d'EnR de 30%** à horizon 2030 par rapport à 2015 (+90 GWh)
- **L'adaptation du territoire au changement climatique**

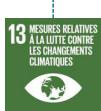


Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : sobre et exemplaire



## DÉFI 2 - PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU



La ressource eau est présente en grande quantité sur le territoire de la CCPEVA - lac Léman, l'impluvium sur le plateau de Gavot, montagnes alentours – qu'il convient de préserver pour les générations futures. La CCPEVA est devenue le 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'unique gestionnaire de l'eau potable sur l'ensemble du territoire et se fixe comme objectif une eau de qualité, distribuée à tous et produite de façon durable. De même, le traitement des eaux usées constitue un enjeu de protection de l'environnement et un investissement d'avenir pour le territoire.

### Nos engagements et actions

#### Sécuriser les réseaux pour réduire les pertes

##### En cours

- **Diagnostic** des ex-réseaux communaux d'eau potable
- Conduite de **travaux de mise à niveau des réseaux d'eau potable**

#### Limiter les risques de pollution

##### Réalisés

- **Soutien de l'APIEME** pour la protection de l'impluvium des eaux d'Evian sur le plateau de Gavot
- **Sensibilisation des agriculteurs** sur les rejets agricoles à proximité des points de captage



## Favoriser la récupération d'eaux pluviales

### Nouveaux projets

- **Aide à l'acquisition de cuves de récupération des eaux pluviales** pour alimenter un double réseau domestique avec un système de compteurs pour l'accès au service d'assainissement
- **Adaptation des normes d'urbanisme** pour limiter l'imperméabilisation des sols et faciliter l'installation de cuves et de compteurs

## Mettre en place une gouvernance territoriale de la ressource

### En cours

- Animation du **Schéma directeur intercommunal d'alimentation en eau**

### Nouveaux projets

- **Diagnostic global de la ressource disponible** et identification des zones de stress hydrique ou de pollution

## Préserver toutes les zones humides du territoire

### Réalisés

- Mise en place des **actions de protection des zones humides identifiées comme espaces naturels sensibles**

### En cours

- **Acquisition foncière des terrains privés** intégrant des zones humides non protégées

### Nouveaux projets

- **Création d'une compensation carbone locale** visant à financer la préservation des zones humides
- **Impulsion de la création de filières d'excellence et d'innovation dans la protection des ressources** : en créant notamment une structure d'accueil pour les entreprises et start-up notamment autour de l'eau

## Documents structurants sur la thématique

- **Plan Climat Air Energie Territoriale**
- **Contrat de transition écologique**



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : sobre et exemplaire



## DÉFI 3 - MASSIFIER LA RENOVATION ENERGETIQUE

Sur le territoire intercommunal, le secteur bâti (résidentiel et tertiaire) est le secteur le plus contributeur au changement climatique : il couvre 58 % de la consommation énergétique du territoire et représente 36 % des émissions de gaz à effet de serre. Afin de limiter l'impact de la CCPEVA sur la production de GES, la rénovation énergétique des logements et du bâti est un enjeu fondamental. De plus, la réglementation oblige les collectivités à agir : La loi relative à la Transition énergétique et la croissance verte fixe la notion d'exemplarité pour les bâtiments publics, notamment que les constructions neuves sous maîtrise d'ouvrage des collectivités atteignent, chaque fois que possible, une performance dite « de bâtiments à énergie positive ».

### Nos engagements et actions

#### Rénover le patrimoine bâti intercommunal

##### En cours

- Rénovation et amélioration de la performance énergétique du siège de la CCPEVA
- Amélioration de la performance énergétique des gymnases

#### Appuyer les communes dans la rénovation de leur patrimoine bâti

##### Réalisés

- Aider les communes à élaborer une politique énergétique cohérente et ambitieuse permettant d'améliorer la performance énergétique du parc bâti public
- Pérenniser l'aide aux communes dans l'ingénierie et l'accompagnement de conseiller(s) en énergie



## Promouvoir et faciliter l'accès aux ressources financières et techniques pour les acteurs économiques et particuliers

### En cours

- **Promotion du Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat** qui offre conseils techniques et orientations vers les aides financières
- **Organisation de permanences du Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat** sur le territoire
- **Mise à disposition d'aides locales directes** pour les particuliers pour encourager les travaux de rénovation énergétique

## Accompagner les nouvelles constructions vers l'exemplarité

### En cours

- Rédaction d'un **référentiel sur les constructions neuves « Bâtiments basse consommation » (BBC)**
- Accompagnement des communes dans **l'intégration du référentiel Bois des Alpes dans leur dossier de consultation**
- **Mise en place d'une boîte à outils pour favoriser l'émergence de quartiers à énergie positive et à faible impact carbone** (secteurs d'orientation d'aménagement et de programmation)



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : Partenaire de l'économie circulaire



## Défi 1

Accompagner les acteurs locaux qui s'impliquent dans l'économie circulaire



## Défi 2

Permettre à tous d'accéder à une alimentation saine et locale



## Défi 3

Organiser la valorisation des déchets et le réemploi et réutilisation sur le territoire



## Défi 4

Organiser la collecte au service d'un impact limité sur l'environnement



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : Partenaire de l'économie circulaire



## DÉFI 1 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS LOCAUX QUI S'IMPLIQUENT DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le territoire de la CCPEVA est riche du savoir faire de ses habitants et de ses ressources. Afin de répondre aux défis de la transition écologique, plusieurs acteurs du territoire se sont engagés dans une démarche d'économie circulaire où les matériaux sont réutilisés ou recyclés pour leur donner une nouvelle vie. La CCPEVA s'engage à accompagner les acteurs locaux du territoire – économique, associatif, usagers – qui s'impliquent dans une telle démarche pour favoriser la production et la consommation locale.

### Nos engagements et actions

#### Mettre en réseau les acteurs locaux engagés dans l'économie circulaire

##### Réalisés

- **Création du centre de ressources et d'innovation en Chablais (CRIC)**
- **Organisation d'un forum de l'économie circulaire du Chablais**

##### Nouveaux projets

- Etude sur l'analyse des acteurs locaux engagés dans l'économie circulaire sur le territoire pour identification et accompagnement
- S'appuyer sur la monnaie locale, le Chab

#### Créer du lien entre producteurs et consommateurs sur le territoire

##### Réalisés

- **Réalisation d'une carte interactive** qui répertorie les points de vente des produits locaux sur le territoire



## Proposer un soutien logistique ou financier

### Réalisés

- **Financement des mesures agro-environnementales et climatiques à destination des agriculteurs dans le cadre du plan Agro-environnemental**
- **Installation de la pépinière d'entreprises DELTA**
- **Adhésion à l'Agence Economique du Chablais (AEC) et l'agence économique régionale**

### Nouveau projet:

- Organisation d'une **politique volontariste d'acquisition foncière**

## Valoriser la richesse produite sur le territoire

### Réalisés

- **Actions lancées par le Cluster EAU** : usage intelligent de l'eau, production et vecteur d'énergies, génie végétal et préservation de la biodiversité

### En cours

- **Soutien financier aux entreprises de la filière bois** dans leurs projets d'agrandissement de bâtiment et d'achat de nouvelles machines

### Nouveaux projets

- Etude pour le développement des filières d'excellence (eau, bois et agriculture) avec labels locaux et nationaux
- **Réflexion pour le lancement de labels** récompensant les productions locales (marché Haute-Savoie)

## Zoom sur le Contrat d'objectif territorial

La communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance (CCPEVA) est engagée dans une stratégie globale de développement durable. Au regard de ses ambitions, **la ministre de la Transition écologique a décidé, en lien avec le Préfet de Haute-Savoie, de lui proposer un appui technique et financier de l'ADEME, via un Contrat d'objectifs territoriaux**. Ce dispositif est intégré au Contrat de relance et de transition écologique signé entre l'Etat et la CCPEVA.

Ce contrat s'appuie sur **deux référentiels complémentaires** : climat-air-énergie et économie circulaire. Ces référentiels conduisent le territoire vers une labellisation mesurant les progrès réalisés.

Concrètement, le programme va permettre à la collectivité de repenser et d'améliorer :

- **la consommation et la facture d'énergie des bâtiments publics et d'habitat privé,**
- **la mobilité durable,**
- **les énergies renouvelables et de récupération,**
- **la réduction, la collecte et la valorisation des déchets,**



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : Partenaire de l'économie circulaire



## DÉFI 2 - PERMETTRE À TOUS D'ACCÉDER À UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE

La capacité d'un territoire à s'adapter aux aléas naturels et aux changements passe par sa faculté à s'appuyer sur des circuits alimentaires courts et locaux. La CCPEVA, riche de son ingénierie et de ses espaces agricoles, s'engage à accompagner l'émergence d'un système alimentaire durable et territorialisé par la diversification des filières agricoles locales, le soutien aux acteurs de l'alimentation du territoire et la production d'une cuisine centrale. L'enjeu est autant de proposer une alimentation saine et locale aux publics les plus fragiles de la CCPEVA que de s'engager sur la voie d'un développement durable.

### Nos engagements et actions

#### Encourager les filières agricoles locales

##### Réalisés

- **Soutien à la filière Vacherin de la Vallée d'Abondance**
- Construction d'un **projet communautaire de développement durable** (Ddémarche)

##### En cours

- Elaboration et conduite d'une **stratégie alimentaire locale** avec le SIAC
- **Réhabilitation de la fruitière de Vinzier** en vue d'un atelier de fabrication de fromages

##### Nouveaux projets

- Réflexion pour l'**identification et acquisition de foncier** pour constituer des jardins partagés et des remembrements agricoles
- Réflexion d'**incitations à destination des agriculteurs** pour développer de nouvelles cultures



## Produire un service public de restauration collective par la cuisine centrale

### Réalisés

- **Distribution des repas** scolaires pour les écoles communales, les crèches et centres de loisirs et le portage de repas pour les personnes âgées isolées

### Nouveaux projets

- Réflexion sur la possibilité de proposer un **distributeur solidaire aux associations du territoire avec les restes alimentaires** non utilisés de la cuisine centrale
- **Mise en réseau des agriculteurs et des restaurateurs** par la cuisine centrale

## Structurer une offre alimentaire durable avec les restaurateurs du territoire

### Nouveaux projets

- Réflexion sur la possibilité de **fournir des produits locaux aux restaurateurs via la légumerie de la cuisine centrale** en la constituant en coopérative
- Réflexion sur l'**accompagnement à la mise en place d'un doggy-bag chez les restaurateurs** du territoire
- Adhésion des restaurateurs locaux et engagés contre le gaspillage alimentaire au **label Recompensa**.

## Sensibiliser à l'alimentation saine et au gaspillage alimentaire

### Réalisés

- **Animation autour du gaspillage dans les écoles**

### Nouveaux projets

- Animations et évènements autour des enjeux d'une **alimentation saine et durable**



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : Partenaire de l'économie circulaire



## DÉFI 3 - ORGANISER LA VALORISATION DES DÉCHETS ET LE RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION SUR LE TERRITOIRE

Dans un objectif de limiter son impact sur l'environnement en participant à rallonger le cycle de vie des déchets et matériaux utilisés, la CCPEVA s'engage à agir sur la valorisation, le réemploi et le ré usage. L'objectif est triple : valoriser les déchets pour créer une nouvelle matière première recyclée; réutiliser des matières ou produits pour la même utilisation et récupérer des matières finies pour leur donner une nouvelle vie. Par le biais de ce triptyque, la CCPEVA se donne l'ambition d'être un territoire exemplaire en matière de gestion des déchets.

### Nos engagements et actions

#### Assurer la valorisation des déchets quand c'est possible

##### Réalisés

- **Animation du site de méthanisation**
- **Participation à l'achat et mise à disposition de composteurs individuels et collectifs**

##### En cours

- Participation au groupement de commande pour la **construction du centre de tri privé pour triés tous les emballages sur un site commun à la Haute-Savoie et l'Ain**

##### Nouveaux projets

- Réflexion sur le **soutien aux acteurs privés de la valorisation**, notamment dans le secteur du bâtiments : isolants à partir de textiles, etc.



## Organiser le réemploi et la réutilisation

### Réalisés

- **Installation de bennes pour les déchets de mobilier dans les déchetteries**
- **Participation à la collecte et la valorisation des textes-linges-chaussures via des bornes d'apport volontaires**

### En cours

- Avancée sur le **projet d'une ressourcerie multi-filière** dans le Chablais

### Nouveaux projets

- Réflexion sur les possibilités de **développement de filières de réutilisation ou d'appui sur les acteurs présents**
- Réflexion sur la possibilité de **distribuer gratuitement des sacs en coton réutilisé produits par la ressourcerie** pour les courses alimentaires
- Endossement d'un rôle d'**animateur de réseau** pour favoriser le ré-usage parmi **les acteurs économiques et industriels du territoire** (constitution de zones d'activité, recensement des besoins)
- Réflexion sur la **création d'un ressourcerie en vallée d'abondance**
- Réflexion sur l'**amélioration du tri des déchets en déchetterie en créant un espace réemploi**



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : Partenaire de l'économie circulaire



## DÉFI 4 - ORGANISER LA COLLECTE AU SERVICE D'UN IMPACT NUL SUR L'ENVIRONNEMENT

Avec, d'une part, une forte action de sensibilisation à la réduction des déchets, et d'autre part, des pratiques de ramassage et de traitement des déchets innovantes et peu émettrices de gaz à effet de serre, la CCPEVA se donne les ambitions d'une politique de gestion des déchets efficace et avec un impact le plus faible possible sur l'environnement.

### Nos engagements et actions

Améliorer les pratiques de ramassage et de traitement avec un objectif impact neutre

#### En cours

- **Extension du site de méthanisation** pour intégration des agriculteurs de la vallée d'Abondance et optimisation des capacités de stockage liquide et solide
- **Déploiement de points d'apport volontaires** accessibles sur l'ensemble du territoire de la CCPEVA

#### Nouveaux projets

- Réflexion sur la modernisation du service de collecte pour l'adaptation à l'extension des consignes de tri et la collecte des biodéchets
- Réflexion sur le déploiement d'un **système numérique de mesurage du remplissage des colonnes d'apport volontaire** par sonde pour optimiser la collecte.



## Sensibiliser pour réduire la quantité de déchets produits

### Réalisés

- **Mise en place d'animations territoriales**: défi familles « zéro déchet » et « énergie positive », (+ coaching individuel pour les familles ayant participé aux défis)
- Animations de **sensibilisation par les ambassadeurs du tri dans les écoles, collèges et lycées**: animation, visite des centres de tri
- Mise en place d'**actions de sensibilisation contre les mégots jetés dans l'espace public**: développement les cendriers en colonne ludiques, distribuer des cendriers de poche, campagnes de sensibilisation « Ici, commence le lac ».

### Nouveaux projets

- Mise en place d'un plan de prévention des déchets ménagers et assimilés
- Etude sur le déploiement d'une **application à destination des usagers sur les consignes de tri** et le signalement aux équipes de collecte
- **Structuration d'une démarche « les bonnes pratiques »**
- Développement d'une **campagne de communication fondée sur la consommation de biens immatériels** (tourisme; crowdfunding pour financer des projets de protection des ressources)

## S'appuyer sur les réseaux du territoire

### Nouveaux projets

- **Mise en réseau et développement d'actions partenariales** avec des associations du territoire ou nationales; les communes engagées; les comités de quartiers.
- **Mise en réseau et développement d'actions partenariales** dans les écoles : professeurs; parents d'élèves et éco-délégués.



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : Adapté aux mobilités responsables



## Défi 1

Développer une offre de mobilité partagée pour le quotidien et les touristes



## Défi 2

Limiter l'usage de la voiture individuelle sur le territoire



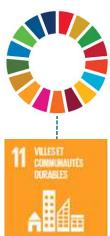
## Défi 3

Mener une politique vélo et piétonne ambitieuse et adaptée aux réalités du territoire



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : Adapté aux mobilités responsables



## DÉFI 1 - DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITÉ PARTAGÉE POUR LE QUOTIDIEN ET LES TOURISTES



L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre suppose de favoriser les modes de déplacements collectifs moins énergivores en énergies combustibles. La CCPEVA ambitionne de développer et d'harmoniser l'offre de transports alternatifs à la voiture en favorisant l'intermodalité pour la rendre accessible, lisible et cohérence et faciliter le parcours usagers. Cela, en améliorant la connexion du réseau à ses portes d'entrée, en renforçant les interconnexions entre les modes de transport et réseaux tout en prenant en compte les besoins spécifiques liés à la mobilité touristique, notamment en hiver.

### Nos engagements et actions

#### Etoffer l'offre de mobilité multimodale sur le territoire et au-delà

##### Réalisés

- Finalisation et déploiement du Schéma de transport multimodal
- Signature du protocole Franco-Suisse pour l'amélioration de la desserte lacustre et le renouvellement de la flotte (2020-2025)
- Participation de la CCPEVA à la Convention de coopération pour le développement des navettes lacustres (Thonon Agglo et Canton de Vaud)

##### En cours

- Projet de RER entre Evian et St-Gingolph

##### Nouveaux projets

- Etude pour la mise en place d'une ligne de transport lacustre entre Lugrin et la Riviera Vaudoise



## Développer et renforcer les interconnexions

### Réalisés

- Participation de la CCPEVA à la construction d'un parking multimodal à la gare d'Evian
- Renouvellement des contrats de transport urbains et interurbains y compris pour les lignes communes avec Thonon Agglomération

### Nouveaux projets

- Etude pour une offre de transport en commun à destination des touristes d'hiver (usage des navettes)

## Proposer et faciliter les transports aux carburants alternatifs

### Nouveaux projets

- Développement des véhicules et carburants alternatifs (hydrogène vert décarboné)
- Accompagnement et coordination du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques (SYANE, EVIAN)
- Incitation et coordination au développement d'un parc de véhicules propres de location pour tous les publics dans une logique d'autopartage

## Encadrer la tarification des transports en commun dans un soucis d'attractivité

### Nouveaux projets

- Déploiement d'un système billettique interopérable avec les collectivités voisines
- Mise en place d'une tarification différenciée des transports en commun en fonction des publics
- Déployer les facilités de paiement sur l'ensemble des P+R



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : Adapté aux mobilités responsables



## DÉFI 2 - INCITER À MOINS UTILISER LA VOITURE INDIVIDUELLE SUR LE TERRITOIRE

Territoire de montagne, les habitants de la CCPEVA utilisent principalement la voiture individuelle pour se déplacer sur le territoire : 75% des déplacements domicile-travail se font en voiture, souvent utilisée de manière individuelle. Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de répondre aux besoins de mobilité des différents publics du territoire, la CCPEVA souhaite être actrice de la transition vers une politique de mobilité différenciée et adaptée aux usages. Agir sur la dépendance à la voiture en territoire rural suppose de dépasser la seule approche par l'offre pour développer une vraie politique de mobilité ambitieuse.

### Nos engagements et actions

#### Mener des campagnes de sensibilisation sur l'usage de la voiture individuelle

##### Nouveaux projets

- Déploiement de **campagnes de sensibilisation sur les conséquences temporelles, financières et environnementales** de l'usage de la voiture individuelle
- Déploiement de **campagnes de sensibilisation engageante** : les alternatives possibles et les gains associés (bilan chiffré par alternative)

#### Rapprocher les services des citoyens

##### En cours

- **Maintien et renforcement d'une offre de proximité** : points multi-services, Maison des services publics itinérante, pôle de santé pluriprofessionnels



## Soutenir les acteurs du covoiturage

### Réalisés

- Participation de la CCPEVA via une **convention de partenariat Mov'ici en faveur du covoiturage**
- Participation à la SPL Economobilité Savoie Mont Blanc pour le **plan de mobilité entreprises et administrations**

### Nouveaux projets

- Réflexion sur la **création d'une plateforme de covoiturage ou le soutien à celles existantes**
- Déploiement de l'**autostop de proximité, taxis collectifs, transports à la demande** pour les déplacements spontanées ou non réguliers

## Rendre avantageuses les alternatives à la voiture individuelle

### Réalisés

- Participation au **challenge mobilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** avec des incitations financières sur les modes de mobilités du territoire
- Organisation de la **semaine européenne de la mobilité avec incitations financières** sur les abonnements transports

## Zoom sur le Schéma de transport multimodal

Le Schéma de transport multimodal s'appuie sur :

- Un **diagnostic de l'offre de transport existante** sur le territoire;
- Une **étude de la demande et des besoins** en déplacement des ménages et touristes.

Il a ainsi permis de relever une **forte dynamique démographique** et une **très forte motorisation des ménages** ainsi que des **marges de progrès sur la mise en adéquation de l'offre de transport avec les besoins en mobilité**.

A travers le déploiement de son schéma de transport multimodal, la CCPEVA agit sur :

- Le développement et l'optimisation de son réseau routier de bus;
- La connexion des portes d'entrée du territoire;
- L'augmentation de l'offre globale de transport;
- La communication et l'information aux voyageurs;
- La tarification;
- Le développement de la politique vélo.



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : Adapté aux mobilités responsables



## DÉFI 3 - MENER UNE POLITIQUE VÉLO ET PIÉTONNE AMBITIEUSE ET ADAPTÉE AUX RÉALITÉS DU TERRITOIRE



Modes de déplacement ludiques, sportifs et durables, le vélo et la marche à pied font l'objet d'une politique ambitieuse engagée par la CCPEVA. Pour développer ces modes de déplacement et les adapter aux enjeux propres à un territoire rural de montagne, la CCPEVA s'engage à développer l'offre en termes d'aménagement, de vélos et d'électromobilité ; à sécuriser les pistes des autres usagers de la route ; à faciliter les interconnexions et à renforcer la communication et les actions de sensibilisation pour développer la pratique.

### Nos engagements et actions

#### Développer l'offre de pistes cyclables et de vélos

##### Réalisés

- Subvention d'investissement au projet de la Via Rhôna sur le secteur de St Gingolph

##### En cours

- Prolongement de l'itinéraire cyclo-piétonnier des bords de Dranse inscrits au PDIPR
- Financement des études de la Via Rhôna et cofinancement des travaux de la Vélo Route (2021-2026)
- Etude sur la définition d'un plan vélo intercommunal

##### Nouveaux projets

- Déployer un système de location longue durée de VAE et partenariat avec les loueurs professionnels de VAE du territoire



## Identifier et sécuriser les pistes cyclables

### Nouveaux projets

- **Appui d'ingénierie** pour les communes souhaitant créer ou sécuriser les pistes cyclables et parcours piétons (accompagnement en ingénierie)

## Faciliter les interconnexions

### Nouveaux projets

- Etude sur la **mise en place d'un parc intercommunal de location ou de stationnement** (avec recharge bornes électriques) de VAE au niveau des gares routières, lacustres et ferroviaires ou toute autre localisation pertinente

## Communiquer et sensibiliser

### Nouveaux projets

- **Animations de sensibilisation** à l'usage des vélos et aux enjeux de sécurité routière
- Elaboration et déploiement d'une **campagne de communication sur les gains (gaz à effet de serre, santé, financier) du vélo** : « Thonon-Evian c'est tant de Km de CO<sub>2</sub> »
- **Elaboration d'un plan de communication ciblé** sur des publics précis en jouant sur l'appartenance au territoire et la volonté de préserver la beauté et richesse des paysages



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : Préservé



Défi 1

Faire de l'aménagement un outil de protection des paysages et espaces naturels



Défi 2

Préserver et mettre en valeur les espaces naturels pour favoriser la biodiversité



Défi 3

Limiter l'impact du tourisme sur l'environnement



Défi 4

Valoriser les patrimoines qui fondent l'identité du territoire





Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : Préservé



## DÉFI 1 - FAIRE DE L'AMÉNAGEMENT UN OUTIL DE PROTECTION DES PAYSAGES ET ESPACES NATURELS



Face à une croissance démographique continue, le territoire doit organiser sa structuration pour préserver ce qui fait sa force : la qualité de ses paysages et ses espaces naturels (qui représentent plus de 69,8% du territoire). Aujourd'hui, les communes sont compétentes en matière d'urbanisme, il s'agit donc pour la CCPEVA de s'assurer d'une forme de cohérence territoriale dans le cadre de sa compétence d'aménagement de l'espace d'intérêt communautaire.



### Nos engagements et actions

#### Développer les espaces agricoles

##### Réalisés

- **Déploiement du Plan pastoral territorial (2019-2023)** qui fixe les priorités en termes d'aménagements pastoraux sur 5 ans
- Animation d'une **charte avec les agriculteurs** (sur la fauche; la préservation des zones humides et l'usage du méthane)
- Animation des **politiques d'aides financières à destination des agriculteurs** délivrées par le Département et la Région et pilotée par le CCPEVA
- **Cofinancement des mesures environnementales d'aide aux agriculteurs en faveur de la biodiversité** selon les objectifs du Plan Biodiversité et CTENS



## Limiter l'artificialisation des sols

### Réalisés

- Rédaction et animation de la **charte d'application du SCOT**

### En cours

- **Objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050** (en lien avec la Loi Climat et résilience)

## Préserver la qualité paysagère

### Réalisés

- **Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères**

### En cours

- **Rédaction des schémas architecturaux et paysagers dans le cadre de la convention du label Pays d'Art et d'Histoire qui devront être pris en compte dans les PLU**

## Zoom sur la Plan pastoral territorial

Conscients que les espaces pastoraux jouent un **rôle essentiel dans l'économie agricole et touristique** et représentent un **patrimoine naturel de premier plan**, les élus de la CCPEVA ont réalisé un **Plan Pastoral Territorial (PTT)**. Il permet à la CCPEVA de définir ses **priorités en terme d'aménagements pastoraux pour les 5 prochaines années**

**Les alpages des 6 communes de la Vallée d'Abondance sont concernés par le plan : Vacheresse, Bonnevaux, Chevenoz, La Chapelle d'Abondance, Abondance et Châtel; ainsi que les 3 communes du Pays de Gavot : Bernex, Novel et Thollon-les-Mémises.**

Ce plan pastoral territorial offre la possibilité d'agir :

- **Sur le développement du pastoralisme** par le financement d'aménagements pastoraux via des aides financières de la région AURA
- **Sur la promotion du domaine pastoral** par des actions d'animation et de sensibilisation.



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : Préservé



## DÉFI 2 - PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES NATURELS POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Les forêts et milieux naturels occupent près de 70% du territoire de la CCPEVA. Ces forêts jouent un rôle essentiels dans la lutte contre le réchauffement climatique en constituant des îlots de fraîcheur, des barrières protectrices face aux risques de glissement de terrains mais également en assurant la biodiversité du territoire. Le territoire comporte également plus de 30 zones humides véritables réservoirs de biodiversité et essentielles à l'équilibre de ces milieux. Ces espaces naturels et fragiles qui font la force de la CCPEVA peuvent être menacés par le développement de l'activité touristique et une activité agricole de monoculture. La CCPEVA s'engage à la protection de ses différents milieux naturels qui assurent la riche biodiversité du territoire.

### Nos engagements et actions

#### Communiquer et sensibiliser pour la protection des espaces naturels

##### Réalisés

- Actions de **nettoyage des routes et des espaces verts**
- **Animation auprès des scolaires et du grand public**
- **Actions de maraudage** sur les communes du territoire

##### En cours

- **Projection de films de sensibilisation** à l'entrée des espaces naturels sensibles
- **Déploiement d'outils innovants** comme l'atlas de la biodiversité et le label Territoire Engagé



## Déployer le Plan Espaces Naturels Sensibles

### Réalisés

#### **ESPACES AGRICOLES**

- Mise en place, financement des mesures agro-environnementales et climatiques
- Préservation et valorisation des parcelles embroussaillées et des pelouses sèches
- Organisation concours prairie fleuries

#### **FORETS**

- Structuration foncière et schéma de desserte pour la dynamisation des forêts privées
- Diagnostic des besoins en protection et entretien des ripisylves
- Structuration d'une filière bois local favorisant le renouvellement des forêts

#### **ZONES HUMIDES**

- Préemption des zones humides privées
- Restauration et entretien des zones humides Natura 2000
- Restauration et entretien des zones humides du plateau de Gavot
- Mise en place de plans de gestion des zones humides en vue d'une labellisation ENS
- Entretien des sentiers thématiques des zones humides

#### **MILIEUX ET ESPECES**

- Protection des espèces ciblées : amphibiens, chauve souris, odonates
- Restauration des milieux : murets de pierres sèches patrimoniaux, réseaux bocagers
- Réflexion sur une diminution de l'éclairage public et protection des corridors nocturnes



## ESPACES VERTS

- Accompagnement à la mise en place de mesures favorables à la biodiversité dans les jardins particuliers et espaces verts communaux
- Rédaction et diffusion d'une charte intercommunale sur les espèces floristiques

## ALPAGES

- Déploiement et animation de la stratégie pastorale
- Réalisation d'un inventaire des chalets d'alpage
- Acquisition de parcelles privées
- Mise en œuvre des travaux

## VERGERS

- Plan d'action de sauvegarde des vergers

## Zoom sur le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles

Après un inventaire complet de la riche biodiversité du territoire dressé par les élus du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance en 2012, un plan Biodiversité labelisé Contrat de territoire Espaces naturels sensibles (CTENS) a été mis en place en 2020.

La biodiversité du territoire s'appuie sur trois types de milieux : **boisements, prairies agricoles et zones humides**. Malgré les mesures de protection liées à la présence de zones humides remarquables et de l'impluvium des eaux minérales, la biodiversité doit être protégée face à des milieux qui ont tendance à s'homogénéiser.

Le Contrat de territoire des espaces naturels sensibles permet d'obtenir le soutien du Département de Haute-Savoie : un ambitieux plan pour le territoire de plus de 7 millions d'euros a été voté en janvier 2020.



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : Préservé



## DÉFI 3 – LIMITER L'IMPACT DU TOURISME SUR L'ENVIRONNEMENT



9 INDUSTRIE,  
INNOVATION ET  
INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET  
COMMUNAUTES  
DURABLES



12 CONSOMMATION  
ET PRODUCTION  
RESPONSABLES



13 LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES

Le tourisme est un atout du territoire de la CCPEVA, pour autant face aux enjeux environnementaux il est essentiel de limiter l'impact de l'activité touristique sur les espaces naturels tout en anticipant les changements climatiques. La CCPEVA souhaite se saisir de ces sujets pour en faire une opportunité de développer une destination touristique moins concentrée sur le territoire et mieux répartie sur toute l'année.

### Nos engagements et actions

#### Diversifier l'offre touristique pour la déployer tout au long de l'année

##### Réalisés

- **Candidature gagnante au projet Espace Valléen** visant à financer les projets stratégiques pour le slow tourisme
- **Animation auprès des scolaires et du grand public**
- **Animation du label Pays d'Art et d'Histoire**

##### En cours

- **Animation de l'OTI**
- **Organisation du Schéma directeur de la randonnée 2020-2024** (pédestre, VTT, équestre)



## Déployer l'éco-tourisme

### Nouveaux projets

- **Animation d'une plateforme de la transition écologique** où se réunissent les acteurs du territoire qui veulent agir
- **Organisation du tri et recyclage des bouteilles plastiques** avec un objectif de 100% des bouteilles d'eau captées et recyclées;
- Promotion d'une **marque destination connue pour son éco-tourisme** auprès des touristes
- **Promotion des espaces ruraux et des expériences touristiques responsables** dans le cadre du déploiement de la stratégie touristique slowtourisme de l'Espace Vall éen

## Zoom sur le dispositif Espaces Valléens

Suite à un appel à projet lancé en février 2020 par l'Union Européenne, la Région AURA et la Région Sud, la **candidature de la CCPEVA au dispositif Espaces Valléens a été retenue!**

Le dispositif vise à **répondre aux enjeux climatiques par la diversification touristique, la complémentarité des activités et des services, la valorisation des patrimoines alpins et la coopération entre territoires.**

La candidature de la communauté de communes a su convaincre le jury en s'appuyant sur une **stratégie sur mesure pour son territoire**, en partenariat avec les offices de tourisme d'Evian-les-Bains et de Châtel: **faire de la Vallée d'Abondance et du Pays d'Evian une destination slow tourisme intégrant le lac, le plateau et la montagne.**

La démarche slow tourisme permet d'agir à la fois sur :

- La mobilité touristique;**
- La qualité et la diversité des hébergements**
- La préservation des patrimoines culturels et naturels.**



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : Préservé



## DÉFI 4 - VALORISER LES PATRIMOINES QUI FONDENT L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Les patrimoines naturels, culturels, matériels, immatériels fondent l'identité du territoire. Dans un souci de garantir la qualité du cadre de vie des citoyens et d'accompagner le développement d'un territoire en constante évolution, la CCPEVA s'engage pour préserver et valoriser ces patrimoines.

### Nos engagements et actions

#### Poursuivre la préservation du patrimoine bâti et monumental

##### En cours

- Mise en place de la **consultance architecturale**
- **Renforcer du diagnostic du patrimoine réalisé** dans le cadre de la candidature au Pays d'Art et d'Histoire
- **Réhabilitation de la buvette Cachat** pour création du Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine

#### Renforcer la préservation du patrimoine vernaculaire

##### Nouveaux projets

- Identification des actions prioritaires à mener sur ce plan



## Sensibiliser et faire connaître les patrimoines

### Réalisés

- **Animation de temps avec les publics scolaires** par le renforcement du partenariat avec l'Education nationale ;
- **Animation des journées européennes du patrimoine**

### En cours

- **Création du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)**
- **Valorisation du label Pays d'Art et d'Histoire** par la mise en place d'une signalétique dans les communes
- Mise en place d'**outils de médiation numériques**

## Zoom sur les Schémas architecturaux et paysagers

Pour structurer son action de protection et la valorisation du patrimoine naturel et architectural, le service Pays d'Art et d'Histoire de la Vallée d'Abondance élabore un outil à destination des communes : **les schémas architecturaux et paysagers**.

Ces schémas visent à donner les clefs d'une bonne gestion de l'espace, de la protection des patrimoines et des paysages tout en définissant l'évolution souhaitable du territoire dans ses aspects urbanistiques, architecturaux et paysagers constitutifs de son identité.

La préservation des paysages et du cadre de vie est un des **enjeux majeurs de maintien de l'identité locale du territoire et le cadre de vie unique** auxquels les habitants sont attachés.



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : De proximité pour ses usagers



9 INDUSTRIE,  
INNOVATION ET  
INFRASTRUCTURE



Défi 1

Communiquer au plus près des citoyens

11 VILLES ET  
COMMUNAUTÉS  
DURABLES



13 MESURES RELATIVES  
À LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES



Défi 2

Inclure les citoyens dans la formalisation  
des politiques publiques

16 PAIX, JUSTICE  
ET INSTITUTIONS  
EFFICACES





Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : De proximité pour ses usagers



## DÉFI 1 – COMMUNIQUER AU PLUS PRÈS DES CITOYENS

La CCPEVA a pour enjeu de se faire connaître auprès des citoyens qu'elle administre pour valoriser les initiatives prises et les informer des actions qui concernent directement leurs habitudes de vie. Dans ce sens, elle s'engage à mener une communication de proximité avec ses usagers, en s'appuyant sur les communes, et tout en limitant son impact sur l'environnement.

### Nos engagements et actions

Mener une campagne de communication pour promouvoir l'action de la CCPEVA

#### En cours

- Recrutement d'un chargé de communication dédié à la communication de la CCPEVA
- Déploiement du logo de la CCPEVA sur les véhicules de service

#### Nouveaux projets

- Réflexion sur la planification d'un plan de communication stratégique et ciblé



## Garder un lien de proximité avec les usagers

### Réalisés

- **Maintien d'un accueil téléphonique et physique comme point d'entrée de la CCPEVA pour ses usagers**

### Nouveaux projets

- Choix du **porte-à-porte pour les messages de prévention des gestes écocitoyens**
- **Communication sur le journal municipal et les panneaux d'affichage des communes**
- Réflexion sur la possibilité **d'intégrer des témoignages citoyens dans les publications de communication** de la CCPEVA pour donner à voir les impacts des projets

## Penser une communication durable

### Nouveaux projets

- **Communication sur des supports durables**
- **Limitation de la pollution lumineuse et de la pollution visuelle**
- **Usage raisonnée du numérique et des applications**



Ambition 2030 -

# Un territoire d'excellence : De proximité pour ses usagers



## DÉFI 2 – INCLURE LES CITOYENS DANS LA FORMALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La participation citoyenne dans la formalisation des politiques publiques est un enjeu important de la démocratie locale. La CCPEVA souhaite inclure ses administrés dans les projets et les politiques publiques qu'elle élabore , en requérant leurs avis et remarques, par des consultations périodiques et inspirantes.

### Nos engagements et actions

#### Organiser et renforcer les consultations périodiques

##### Nouveaux projets

- Réflexion pour le développement des **consultations citoyennes périodiques** : arbitrages en fin de phase, choix multiples, propositions de scénarios pré-instruits
- Développement des **questionnaires, téléconsultations, boîte aux lettres**, etc.

CRTE Communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance / ANNEXE 3 a – PLAN D'ACTIONS => Actions, mesures ou projets matures et engageables des services intercommunaux

# Action ou Projet	Objectifs du développement durable	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Ce coût prévisionnel (toutes dépenses confondues)	Financements obtenus	Financements demandés en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	
1		énergie	un territoire sobre et exemplaire	Elaboration d'un schéma directeur des énergies	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	déploiement d'un schéma directeur des énergies	ADEME (via le contrat d'objectif territorial)	recrutement d'un AMO au premier semestre 2022 et lancement des études second semestre 2022	40 000 €							
2		qualité de l'air	un territoire sobre et exemplaire	Réalisation du bilan carbone des services de la collectivité	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	dresser le bilan carbone des services de l'intercommunalité	ADEME (via le contrat d'objectif territorial)	2022	40 000 €							
3		mobilité	un territoire adapté aux mobilités responsables	Déploiement de la mobilité légère hydrogène	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	déploiement de bornes de recharge hydrogène pour véhicules légers (vélos)		2022	30 000 € la borne 7500 € le vélo							
4		mobilité	un territoire adapté aux mobilités responsables	Déploiement d'un écosystème territorial hydrogène	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance étudie les opportunités liées à l'hydrogène pour réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre.	1. réaliser le diagnostic territorial : les projets hydrogène du territoire, les sources de production et les consommateurs potentiels, 2. dimensionner le projet de production et de distribution en fonction des besoins recensés, 3. déterminer les coûts d'investissement et d'exploitation des installations de production/distribution, 4. élaborer la ligne de communication, 5. feuille de route du déploiement à court et moyen termes en fonction des contraintes, 6. dépôt dossier AAP ADEME 7. mise en place des infrastructures hydrogène et transformation du parc véhicules légers / poids-lourds de la CCPEVA	2022 : étude d'opportunité 2024 : mise en place d'une infrastructure H2 le cas échéant	40 000 € (AMO étude d'opportunité)	65 millions d'euros : * 2 infrastructures production / distribution d'hydrogène * 55 véhicules : bus et bennes à ordures ménagères						
5		environnement	un territoire préservé	Travailler sur le déploiement d'un label bas carbone	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Le label bas-carbone est le premier cadre de certification climatique adopté par la France. Il s'adresse à tous les acteurs qui souhaitent développer des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration du carbone, en proposant une certification de ces réductions afin d'attirer de nouveaux finisseurs.	Le PEVA travaille également à la mise en place d'une méthode de restauration des zones humides / tourbières via la compensation des émissions résiduelles des entreprises et industries de son territoire.	DDT 74 DREAL ECO ACT	2022	65 000 €						
6		pay d'art et d'histoire	un territoire préservé	Mise en place de pupitres interactifs de présentation du patrimoine	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Pupitres interactifs dits aussi numériques, destinés à apporter un complément d'informations dans les deux sites culturels d'Abondance et sur le parvis de l'église à Châtel	Mairies d'Abondance et de Châtel	2022	65 000 €			en attente de réponse : Alcotra (réponse le 18/01, taux non connu)	Espaces valléens (projet inscrit, non instruit)			
7		pays d'art et d'histoire	un territoire préservé	Brochure sur les patrimoines en PEVA	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Rédaction d'un ouvrage qui présente l'ensemble du patrimoine du PEVA. S'intègre dans la dynamique de création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)	Acteurs du territoire	2022	15 000 €			DRAC 7 500€				
8		pays d'art et d'histoire	un territoire préservé	Projet de réalité augmentée « Paysages »	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Dans trois points du territoire, un site internet permettra de voir le paysage soit à une autre époque (quai de Meillerie vers 1920), ou à une autre saison (Pic des Mémises et un sommet en vallée d'Abondance)	Fondation Grand Paradis communauté de communes haut chablais Comunes	2022	9 000 € pour 3 projets			Alcotra (réponse le 18/01, taux non connu)	Espaces valléens (projet inscrit, non instruit)			
9		pays d'art et d'histoire	un territoire préservé	« Chasse aux décors ». Une application de chasse aux trésors architecturaux	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Création d'une application destinée à tous qui permet de visiter sur un mode ludique une ville et de découvrir son architecture (lieu présent : Évian-les-Bains)	Fondation Grand Paradis communauté de communes haut chablais	2022	13 050 €			Alcotra (réponse le 18/01, taux non connu)	Espaces valléens (projet inscrit, non instruit)			
10		pay d'art et d'histoire	un territoire préservé	Film à 360° sur le patrimoine naturel	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Tournage d'une vidéo à 360° grâce à une caméra spéciale installée sur le dos d'un randonneur, d'un alpiniste, d'un parapentiste, sur le mat d'un bateau, etc. la projection est immersive « comme si vous y étiez »	Fondation Grand Paradis communauté de communes haut chablais	2022	9 000€ pour 1 film			Alcotra (réponse le 18/01, taux non connu)	Espaces valléens (projet inscrit, non instruit)			
11		pay d'art et d'histoire	un territoire préservé	Signalétique connectée (technologie beacon)	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Poser et paramétrage de bornes fonctionnant en bluetooth qui enverront des données sur les smartphones/tablettes des passants	Fondation Grand Paradis communauté de communes haut chablais	2022	36 600 € / 22 bornes			Alcotra (réponse le 18/01, taux non connu)	Espaces valléens (projet inscrit, non instruit)			
12		tourisme	un territoire préservé	Définir la politique touristique de la CCPEVA	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Définir la politique touristique de la CCPEVA	acteurs touristiques	2022	35 000 €				Espaces valléens (projet inscrit, non instruit)			
13		sentiers	un territoire adapté aux mobilités responsables	Rendre accessible à tous les activités de pleine nature avec des infrastructures gratuites, sécurisées pour permettre la pratique sportive, la détente et des espaces de bien-être	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Rendre accessible à tous les activités de pleine nature avec des infrastructures gratuites, sécurisées pour permettre la pratique sportive, la détente et des espaces de bien-être	Poursuivre la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Randonnée (volet pédestre) : renouvellement du balisage et travaux d'amélioration sur sentiers	CD 74	2022	97 580 €		54 100 €				
14		sentiers	un territoire adapté aux mobilités responsables	Rendre accessible à tous les activités de pleine nature avec des infrastructures gratuites, sécurisées pour permettre la pratique sportive, la détente et des espaces de bien-être	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Rendre accessible à tous les activités de pleine nature avec des infrastructures gratuites, sécurisées pour permettre la pratique sportive, la détente et des espaces de bien-être	Maintenir un niveau d'entretien défini (qualité) sur les sentiers de randonnée	CD74	2022	137 500 €		35 500 €				
15		sentiers	un territoire adapté aux mobilités responsables	Construire un réseau d'itinéraires de mobilité active accessible à tous à travers un chemin cyclo-piétonnier	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Construire un réseau d'itinéraires de mobilité active accessible à tous à travers un chemin cyclo-piétonnier	Poursuivre les travaux de prolongement du chemin cyclo-piétonnier des bords de Dranse à Chevenoz	CD74 Région	2022	travaux : 481 500 € maîtrise foncière : 56 500 €		travaux : 155 200 €				
16		sentiers	un territoire adapté aux mobilités responsables	Construire un réseau d'itinéraires de mobilité active accessible à tous à travers un chemin cyclo-piétonnier	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Construire un réseau d'itinéraires de mobilité active accessible à tous à travers un chemin cyclo-piétonnier	Réaliser les études de projet de liaison bords de Dranse jusqu'à Bernex et leurs travaux	CD74 Région	2022	27 500 €						
17		sentiers	un territoire adapté aux mobilités responsables	Rendre plus visible les accès au chemin cyclo-piétonnier des bords de Dranse depuis la route départementale pour les tronçons déjà existants	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Rendre plus visible les accès au chemin cyclo-piétonnier des bords de Dranse depuis la route départementale pour les tronçons déjà existants	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	2022	15 000 €							
18		sentiers	un territoire adapté aux mobilités responsables	Sensibiliser sur le respect des pratiques agricoles et la fragilité écologique des sites (APPB, Natura 2000, site classé)	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Sensibiliser sur le respect des pratiques agricoles et la fragilité écologique des sites (APPB, Natura 2000, site classé)	CD 74 Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie	2022	15 000 €		fournitures du mobilier 100 % (Département)					
19		développement économique	un territoire partenaire de l'économie circulaire	Action de sensibilisation à l'alimentation de qualité, locale et durable	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Action DDmarche pour définir une liste d'actions de sensibilisation.	Démarche de concertation proposée par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Chablais – Léman (CPIE) en partenariat avec Territoires Conseils. L'objectif est de définir, en concertation avec des acteurs locaux du territoire, des actions concrètes de sensibilisation à une alimentation locale et durable. 1 ou 2 actions seront expérimentées en 2022.	CPIE Chablais Léman Banque des Territoires Acteurs de l'alimentation	2022	20 000 €						
20		développement économique	un territoire partenaire de l'économie sociale et solidaire	Développer l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Développer l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire	Recrutement d'un chargé de mission Inventaire des actions et des besoins	Région, Agence économique du Chablais Solucir	2022	48 000 €						
21		développement économique	un territoire partenaire de l'économie circulaire	Participation à la reprise d'un hôtel familial pour le maintien de l'activité touristique	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Participation à la reprise d'un hôtel familial pour le maintien de l'activité touristique	Convention pour portage par l'EPF 74 et la Foncière de Haute-Savoie Acquisition des murs.	EPF74 Foncière 74	2022	625 000 € (pour la CCPEVA) Soit frais portage annuel de 71 000 €						
22		développement économique	un territoire sobre et exemplaire	Aides aux entreprises pour inciter à la rénovation énergétique de leur bâti	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Aides attribuées aux entreprises qui présentent un projet de rénovation énergétique de leur bâtiment	Région entreprises	2022	100 000 €							
23		développement économique	un territoire partenaire de l'économie circulaire	Etude diagnostic agricole et approvisionnement local	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Dans le cadre du projet de territoire, la CCPEVA vise à maintenir une agriculture d'excellence sur le territoire. En lien notamment avec un projet de cuisine centrale pour préparer les repas des scolaires et des personnes âgées, cette étude a pour objectif de dresser un inventaire précis des surfaces agricoles, des exploitations, des friches agricoles, des remembrements possibles, des diversifications envisagées. Ces données permettront l'élaboration d'une stratégie agricole du territoire.	Cambre d'agriculture Agriculteurs	2022	48 300 €				LEADER (10 %)			
24		développement économique	un territoire partenaire de l'économie circulaire	Réalisation d'une cuisine centrale	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Réalisation d'une cuisine centrale	Lancer le concours de maîtrise d'œuvre suite à l'étude de programmation		2022	Etudes et AMO: 23 500 € Frais concours pour maîtrise d'œuvre: 30 000 €	4.2 M€			LEADER (10 %)		
25		mobilité	un territoire adapté aux mobilités responsables	Développer et favoriser les modes actifs (marche à pied et vélos)	non défini	Projet Viarhôna	Région CD74 la compagnie nationale du Rhône les communes concernées	2022	2.3 M€ pour le premier tronçon (Evian – Publier)	21.7M€ HT		prise en charge à 100 % par la région et le Département				
26		mobilité	un territoire adapté aux mobilités responsables	Favoriser le report modal par la mise en place d'un réseau lisible, accessible et sécurisé	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	* mise en accessibilité et sécurité des 500 arrêts du réseau * mise en place d'une nouvelle identité visuelle du réseau – Eva'D	les communes les exploitants la Région le Département Thonon Agglomération	2022	600 000€ pour aménagement des points d'arrêt en 2022 150 000€ pour une nouvelle identité visuelle	15 M€ pour l'aménagement des 500 points d'arrêts						
27		mobilité	un territoire adapté aux mobilités responsables	Développer une offre de transports en commun attractive desservant notamment les pôles urbains, les lieux d'enseignement, les zones d'emplois, les services de santé et les lieux d'aide/services aux publics précaires	communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance	Mise en concurrence de la DSP (recensement des besoins, définition du cahier des charges) avec l'objectif de développement de l'offre de transports urbains/interturbaine Etudes de réouverture de la ligne ferroviaire Evian-St Gingolph Etudes de développement des navettes lacustres	Etat français, Canton du Valais, Région Auvergne-Rhône-Alpes, SIAC, Canton de Vaud, Chablais Région, SNCF, Thonon Agglomération	2022	environ 7 millions / an pour l'exploitation des services de transports collectifs 220 000 € pour les études de développement de services/offres portées par la CCPEVA			cofinancement du département et de la Région pour les navettes lacustres				

28		développement social	un territoire solidaire et inclusif	Elaboration et mise en œuvre du projet de développement social de la CCPEVA	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Réalisation d'un diagnostic sociodémographique : identification, compréhension et partage des enjeux Réalisation d'analyses thématiques approfondies : implication des acteurs locaux et formalisation de préconisations Définition des priorités d'actions et élaboration d'une feuille de route Mise en œuvre dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF74 et un Contrat Local de Santé (CLS) avec l'ARS Réflexion sur l'opportunité d'un CIAS	Caisse d'Allocations Familiales 74 Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes Partenaires institutionnels et services de l'Etat concernés, partenaires associatifs, représentants des acteurs de la santé.	2022	Accompagnement par un bureau d'études : 50 000 € 1 poste de chargé de coopération CTG + coordination CLS : 50 000 €			pour étude : 15 000€ via la CAF pour le poste de chargé de coopération : 24 000€ via la CAF			
29		développement social	un territoire solidaire et inclusif	Déploiement de l'espace France services itinérant au sein d'un véhicule aménagé sur mesure	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Acquisition d'un véhicule aménagé sur mesure	CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Pôle emploi, la Poste, DGFiP, ministères de l'intérieur et de la justice Partenaires financeurs : Etat, Banque des Territoires, Département 74	2022	véhicule estimé à 120 000 € total dépenses investissements estimées à 126 364 €			Banque des territoires : 30 000 € Département : 47 772 € Etat (AM2) : 23 319 €			
30		développement social	un territoire solidaire et inclusif	Mise en place d'un service itinérant de conseil en numérique	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Recrutement d'un conseiller numérique Organisation de permanences sur le territoire Déploiement d'ateliers numériques	Etat, communes du territoire	2022	1 poste de conseiller numérique : 35 000 € Achat de matériel informatique et bureautique : 5 000 €			subvention totale de l'Etat de 50 000 € sur 24 mois pour le poste conseiller numérique et l'organisation d'un recrutement effectif avant le 31/01/2022			
31		développement social	un territoire solidaire et inclusif	Répondre à la demande de maintien à domicile et lutter contre l'isolement	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Création d'un nouveau modèle de service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) (service en interne ou en externe)	Fédération ADMR 74 Associations ADMR locales Département 74	2022	Etude prospective (concertation, scénarios opérationnels et financiers) : 30 000 €			pas de financement envisagé pour l'étude			
32		environnement	un territoire préservé	Préservation de la biodiversité et des milieux humides	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Travaux de restauration et d'entretien des zones humides Suivi et études scientifiques Révision des documents d'objectifs de gestion des 3 sites Natura 2000 Actions de mise en œuvre du contrat de territoire ENS Préservation des vergers patrimoniaux Lutte contre les invasives Rédaction de plans de gestion	Prestataires de services (retenus après marchés publics)	2022	342 000 €			250 000 € (Département et Europe/Etat)			
33		environnement	un territoire préservé	Sensibilisation des publics	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Sensibilisation scolaire Sensibilisation du grand public Création d'outils pédagogiques Réalisation de manifestations	Prestataires de services (retenus après marchés publics)	2022	55 000 €			44 000€ (Département et Europe / Etat)			
34		Prévention et Gestion des déchets	un territoire partenaire de l'économie circulaire un territoire de proximité pour ses usagers	étude stratégique globale sur l'évolution du service public de prévention et gestion des déchets	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Etude confiée à un bureau d'études, portant sur organisation de la collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers et papiers, des cartons, des biodéchets, organisation et fonctionnement des déchèteries, étude sur la tarification incitative et sur la redevance spéciale, plan de prévention de la production de déchets		2022	200 000 €			ADEME / Région			
35		Prévention et Gestion des déchets	un territoire partenaire de l'économie circulaire un territoire de proximité pour ses usagers	Mise en régie de la collecte déléguée au privé	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Achat de 3 camions et embauche de chauffeurs pour remplacer le prestataire privé		2022	Coût prévisionnel : investissement 1 200 k€ Gain net annuel : 290 k€ (coût régle inférieur aux coûts marché)						
36		Prévention et Gestion des déchets	un territoire partenaire de l'économie circulaire un territoire de proximité pour ses usagers	Création d'un service de maintenance des colonnes d'apport volontaire	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Achat d'un camion ampiroll grue et d'un utilitaire Embauche de 2 agents		2022	Investissement = 170 000 € Fonct : 70 000 €/an						
37		Prévention et Gestion des déchets	un territoire partenaire de l'économie circulaire un territoire de proximité pour ses usagers	Développement d'une déchèterie nouvelle génération à énergie positive	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Etude de faisabilité pour la création d'une déchèterie nouvelle génération sur la commune de Vinzier (en remplacement de l'existante)		2022	42 000 €			ADEME / Région			
38		Prévention et Gestion des déchets	un territoire partenaire de l'économie circulaire un territoire de proximité pour ses usagers	Remplacement de la collecte en bacs par une collecte en apport volontaire	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Suppression de l'ensemble du parc de bacs roulants (3200) au profit des bornes d'apport volontaire. Mise en place de colonnes d'apport volontaire Achat de camions spécifiques		2022	5 M€ investissement (hors foncier) : 3 M€ colonnes, et 2 M€ camions			CITEO			
39		Relais Petite Enfance	un territoire solidaire et inclusif	Lutter contre la précarité et l'isolement des professionnels de l'accueil individuel	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	* jobdating pour mettre en lien l'offre et la demande * coaching individuel pour aider les professionnels à valoriser leur image, leur discours * création d'un support visuel pour permettre aux professionnels d'identifier les partenaires ressources * création de supports vidéo, clip, audio pour apporter une visibilité auprès du grand public * création d'un spectacle grand public par les professionnels	Pôle emploi, organisme de bilan de compétence, Greta, mission locale... , service communication et prestataires, intervenants indépendants, professionnels de l'accueil individuel	2022 et suivantes	* 10 000 € actions de communication * 1500 € par intervenants extérieurs			CAF			
40		Relais Petite Enfance	un territoire solidaire et inclusif	Accès à la culture dès le plus jeune âge pour favoriser l'épanouissement des familles	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Mettre en place des projets communs avec les partenaires culturels du territoire de la CCPEVA et de la région, rendre les lieux culturels accessibles dès le plus jeune âge et à tous les public	Musées et leurs médiateurs, conservatoire et ses musiciens, médiathèques et ses bibliothécaires, salle de spectacles et ses artistes, jardins botaniques et ses jardinières, patrimoine historique du territoire, intervenants extérieurs (prestations, artistes, spectacles,...)	2022	4 000 € par intervenants			CAF			
41		Relais Petite Enfance	un territoire solidaire et inclusif	Favoriser le contact avec la nature pour l'enfant et les adultes qui l'entourent	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Organiser des sorties nature avec un accompagnateur en montagne. Mettre en place au sein du Relais Petite Enfance des actions en lien de la nature en direction des enfants et des adultes (ateliers, sorties, conférences, formations...)	Service environnement CCPEVA et services jardins des communes	2022	4 000 € par intervenants			Département, Europe (selon les sites visités)			
42		Relais Petite Enfance	un territoire solidaire et inclusif	Sensibiliser les adultes au contact des enfants à des pratiques responsables et innovantes	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Inscrire le relai petite enfance dans une démarche d'écolabelisation avec l'association LABEL Vie Proposer aux assistants maternels le souhaitant de s'inscrire dans la démarche d'éco labellisation avec LABEL Proposer des ateliers à destination des enfants, des familles et des professionnels de l'accueil individuel Réfléchir à l'investissement	Label vie et intervenants extérieurs, IREPS, professionnels de l'accueil individuel	2022	11 000 € pour l'écolabelisation (4 500 € pour le relai petite enfance et 6 900 € pour 30 assistants maternels) 1 000 € par intervenant par atelier			CAF			
43		Instruction du droit des sols		Déploiement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Mise à jour du logiciel actuel Formation des agents utilisateurs Convention CCPEVA / communes pour encadrer l'utilisation du logiciel	ensemble des communes sauf PUBLIER	2022	25 000 €			10 800 €			
44		Habitat		Contrat de relance du logement	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Bilan des permis de construire accordés entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022 pouvant être éligibles. Rencontre avec les communes pouvant être concernées par la subvention. Rédaction d'un contrat entre CCPEVA, communes éligibles et l'Etat sur la base d'objectifs à atteindre.	communes de la CCPEVA à cibler (en cours)	Délégation des communes au plus tard le 31/03/2022 Contrat signé au plus tard au 31/03/2022					1500€ par logements (opération de plus de 2 logements, avec une densité de 0,8)		
45		Bâtiment intercommunal	un territoire partenaire de l'économie circulaire un territoire sobre et exemplaire	Fruitière de Vinzier	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Réhabilitation de l'ancienne fruitière de Vinzier et adaptation du process de production, en concertation avec la coopérative agricole et son fromager	Coopérative agricole Gavot Léman Fromager Chabert	avant projet détaillé : décembre 2021. Projet : avril 2022. Démarrage travaux : Octobre 2022 Fin des travaux : printemps 2023	4 200 000 €			DSIL			
46		Bâtiment intercommunal	un territoire de proximité pour ses usagers un territoire sobre et exemplaire	Création d'un centre technique Eau potable, assainissement gestion des déchets	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Création sur la zone de Maxilly sur Léman, du centre technique exemplaire, qui accueillera les services eau, assainissement et gestion des déchets		Octobre 2022 : arrêt du programme de l'opération. Mars 2023 : recrutement du maître d'œuvre. Décembre 2023 : Démarrage des travaux Décembre 2024 : livraison	20 k€ (programme de l'opération)			DETTR	DSIL		
47		Bâtiment intercommunal	un territoire de proximité pour ses usagers un territoire sobre et exemplaire	Extension et optimisation du site de méthanisation Terragr'Eau	communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance	Augmenter les capacités de stockage amont et aval du site afin d'améliorer la production de biogaz et les conditions d'épandage des exploitations	Danone, APIEME	Septembre 2022 : Lancement de la procédure de modification du PLU Octobre 2022 : Acquisition des terrains nécessaires Octobre 2022 : recrutement du maître d'œuvre de l'opération Mai 2023 : Démarrage des travaux	4,4 M€ 1,139 M€			A définir : DETR, DSIL, CD74, ADEME...			

**CRTE Communauté de communes pays d'Evian-les-Bains - vallée d'Abondance / ANNEXE 3 b – PLAN D'ACTIONS => Actions, mesures ou projets matures et engageables des communes**

Année 2022

# Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Ce coût prévisionnel (toutes dépenses confondues)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	
1	mobilité	un territoire d'excellence adapté aux mobilités responsables	Amenagement centre du village	Commune de BERNE	Aménagement et sécurisation du centre du village afin de sécuriser et favoriser les déplacements en mode doux entre le chef-lieu et les hameaux périphériques, réfection du parvis de la Commune du parvis de l'église et mise en valeur des bâtiments	CD 74, CCPEVA - Région RHONE ALPES	2022 à 2025	3 400 000 EUROS HT	3 500 000 EUROS HT	DETR 2021 obtenue pour la partie cheminement piétonniers	CD 74 - DETR	CCPEVA - REGION			
2	diversification de l'offre montagne	un territoire d'excellence préservé	construction piste de luge sur rail 4 saisons	Commune de BERNE	Aménagement d'une piste de luge 4 saisons au pied des remontées mécaniques afin de diversifier l'offre sur la station et continuer de développer le tourisme 4 saisons (VTT descente déjà présent sur ce site)	CD74	études terminées en juin 2022 et construction automne 2022 ou printemps 2023	2 700 000 EUROS HT	2 800 000 EUROS HT	EN COURS	CD 74	REGION - CCPEVA			
3	diversification de l'offre montagne	un territoire d'excellence préservé	Aménagement front de neige et remplacement télésiège débrayable du PRE RICHARD	Commune de BERNE	Réaménagement complet du FRONT de NEIGE avec mise en place d'un tapis Débutant et renouvellement du télésiège débrayable du PRE RICHARD	CD 74	études terminées fin 2022 et construction été automne 2023	5 500 000 EUROS ht	6 000 000 EUROS HT	EN COURS	Cd 74 - region				
4	rénovation énergétique parc bâti public	un territoire d'excellence sobre et exemplaire	Rénovation et amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment de 1930	Commune de LUGRIN	Rénovation du bâtiment de 1930 : rénovation énergétique de la salle des fêtes et des salles de classes	CCPEVA et SYANE (conseiller énergie)	Juillet 2022 à août 2023	1 270 000 €	1 490 000 €	DET : 210 000 € SYANE : 80 000 € Département : 67 000 € CCPEVA : 49 000 € (rénovation énergétique) et 19 988,60 € (salle association)	Région : 40 000 €				
5	rénovation énergétique parc bâti public	un territoire d'excellence sobre et exemplaire	Rénovation et amélioration de l'efficacité énergétique de la salle des fêtes	Commune de FETERNES	L'objectif des travaux est le réagencement des locaux de la salle des fêtes avec une amélioration significative de la performance énergétique et du confort de l'ensemble du bâtiment. La rénovation devra améliorer les postes suivants : murs, toiture, planchers-bas, fenêtres/parois claires/ouvrants, calorifuge des réseaux, système de renouvellement d'air, éclairage, et eau chaude sanitaire. La performance énergétique visée correspondra aux obligations liées au dispositif éco énergie tertiaire, soit une réduction des consommations en énergie finale, tous usages confondus, de 60% par rapport à l'état initial.	CCPEVA et SYANE (conseiller énergie), ADEME	Travaux prévus à l'automne 2022 : la consultation pour la maîtrise d'ouvrage sera lancée en janvier 2022	environ 100'000 € (isolation thermique ext, isolation sous toiture, ventilation, etc)	524'000 €	Fonds de concours CCPEVA 2020 à transférer sur le projet si possible (courrier en cours)	DET 2022 LEADER CHABLAIS 2022	CDAS / Région / SYANE			
6	rénovation énergétique parc bâti public	un territoire d'excellence sobre et exemplaire	Réhabilitation du groupe scolaire St Exupéry	Commune de PUBLIER	Réhabilitation/extension du groupe scolaire existant St Exupéry situé dans la plaine d'Amphion le long de la route départementale RD1005 avec un objectif de gain significatif en performance énergétique. CEP projet = Cep initial - 40%. Le projet est réalisé sur le même terrain foncier que le groupe scolaire actuel sans consommation foncière supplémentaire		DCE - Automne 2022 Notification des marchés de txv : hiver 2022	7,9 M€ HT	9,7 M€ HT						
7	mobilité	un territoire d'excellence adapté aux mobilités responsables	Plan de mobilité douce	Ville d'Evian-les-Bains	> Favoriser les déplacements actifs et les mobilités douces > Multiplier les stationnements vélos > Finaliser les travaux de trottoirs > Mettre en place des mesures incitatives en faveur des habitants avec une aide à l'achat de vélos électriques > Contribuer à l'amélioration de la qualité environnementale des infrastructures en termes d'efficacité, de coût énergétique et de mobilité durable	Etat (Sous-Préfecture, Education nationale, DDT Sécurité routière, Police nationale, Gendarmerie nationale) CCPEVA, UCT, FFCC, FFCT, associations locales d'usagers, personnes protégees de handicap, et clubs sportifs; professionnels locaux (vente et réparation)	itinéraires/aménagements : expérimentation population printemps-été 2022 plan de stationnement : plan de stationnement (matériel hors pose) : 35 500€	itinéraires/aménagement : à chiffrer		Sans objet	Sans objet	France relance vélo Auvergne Rhône-alpes			
8	Démocratie participative	un territoire d'excellence de proximité pour ses usagers	Création d'un conseil des sages Création d'un conseil des jeunes	Ville d'Evian-les-Bains	Afin de favoriser le développement et la participation des Evianaises et des Evianais à la vie locale en valorisant le lien entre les élus et les habitants permettant à chacun d'être acteur de la vie collective et territoriale, création de 2 conseils dont le rôle sera de réfléchir sur les dossiers proposés ou acceptés par la municipalité, information en transmettant leur analyse des problèmes de la vie quotidienne qui peuvent exister, priorisant d'actions ayant pour effet d'améliorer la vie publique.	ANACEJ	lancement du Conseil de Jeunes courant le 1er trimestre 2022.								
9	Education au développement durable	un territoire d'excellence de proximité pour ses usagers	Label éco-scolaire E3D	Education Nationale	La démarche E3D (Ecole-Espace-Développement Durable), c'est lorsque qu'un établissement (école, collège, lycée) s'engage dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes pour répondre aux Objectifs de développement durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, celui des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets, ...). Les établissements scolaires engagés dans la démarche élisent des "éco-délégués", leur rôle est de représenter les élèves de l'école et proposer des améliorations dans la vie de l'établissement sur des thématiques générales de bien-être et de préservation du patrimoine et des ressources naturelles. Le service éducation et jeunesse accompagne à l'animation des rencontres des éco-délégués et soutient techniquement les projets émergents.	Ville Evian-les-Bains-les Bains (service Education Jeunesse)									
10	Energie	un territoire d'excellence neutre et exemplaire	Chaufferie bois et réseau de chaleur	SYANE	Réalisation et mise en service d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur. La chaufferie biomasse aura une puissance d'environ 4 MW et permettra d'alimenter environ 500 logements, ainsi que le collège, le gymnase, l'école, l'EHPAD des Verdannes et le futur centre de secours. Ce projet vise à diminuer l'empreinte carbone de la collectivité (- 1 400 TeqCO2/an) en lien avec le plan climat-air-énergie de l'intercommunalité mais aussi à créer une filière bois locale résiliante, avec des bénéfices socio-économiques pour le territoire. La réalisation de l'équipement permettra également d'inclure 2 500 à 3 000 heures d'insertion sociale. 8 GWh annuel, 5 M€ d'investissement.	SYAN'Chaleur/ ADEME	Novembre 2022- Février 2024	6M€	6 000 000 €	100% par le syane + ADEME fonds chaleur		Fond chaleur (ADEME)			
11	Ressource eau	un territoire d'excellence neutre et exemplaire	Faire partie intégrante des projets de recherches du Cluster eau lémantine		Projet de boucle tempérée, développement d'un réseau de chaleur bord de lac sur un échange de chaleur et récupération des calories (7 GWh annuel, 5 M€ d'investissement).	SYAN'Chaleur/ ADEME	Novembre 2022- Février 2025	6M€	6 000 000 €	100% par le syane + ADEME fonds chaleur					
12	Energie	un territoire d'excellence neutre et exemplaire	Lancer le contrat de performance énergétique (CPE)	Dalkia	Le contrat de performance énergétique (CPE) porte sur le chauffage, la ventilation et la climatisation des 45 bâtiments communaux. Ce CPE prévoit la réalisation de 102 actions de travaux de performance énergétique, la gestion énergétique, la gestion des installations thermiques, l'entretien et la maintenance courante, le gros entretien et le renouvellement des équipements. L'objectif est d'économiser 30 % d'énergie finale et réduire de 40 % ses émissions de CO2, vers une sobriété énergétique et une diminution de l'empreinte carbone de la commune.	Région / Rara / Département / DSIL / ADEME			5 400 000 €	876 000 €				3000 tonnes C02 en moins sur la durée du contrat	
13	Energie	un territoire d'excellence sobre et exemplaire un territoire d'excellence préservé	Schéma directeur d'aménagement	Ville d'Evian-les-Bains	Rédaction d'un marché global de performance énergétique avec reduction pollution lumineuse, rénovation du parc matériel et outils de pilotage		Octobre 2020-octobre 2029		1 800 000 €					2600 point lumineux d'überpuissance moyenne de 136 w à 50 W (-400kwh/an)	
14	Urbanisme	1-Promouvoir un renouvellement urbain harmonieux, 2-Vivre à l'échelle d'Evian les Bains, ville tournée vers le développement durable et ville résiliente	Réviser le PLU (limitation du nombre de logements conditionné aux orientations du SCOT) en appliquant le principe de préservation de la ceinture verte et bleue (nature et eau) > Revoir les ambitions de stratégie urbaine et d'environnement en les traduisant dans le PLU (isolation, chauffage, espaces verts, infrastructures...) pour maintenir l'équilibre de la ville haut et bas > Prévoir des réunions d'informations pour comprendre le PLU et la complexité de ce document et les contraintes qui s'imposent à la commune : réunion avec les habitants, avec les potentiels	Ville d'Evian-les Bains	Dans un contexte de relance économique et de transition écologique, le projet d'aménagement et de développement durable adopte la stratégie AXE 1 : PROMOUVOIR UN RENOUVELLEMENT URBAIN HARMONIEUX (par l'intensification et le renouvellement urbain, avec des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace, par la mise en valeur des paysages, en préservant les caractéristiques de quartiers et leur identité, en préservant le patrimoine historique). AXE 2 : VIVRE A L'ECHELLE D'EVIAN-LES-BAINS (tendre à satisfaire les obligations légales en matière de construction de logements, préserver voire développer l'offre économique et commerciale, renforcer les cours de vie, conforter l'offre d'équipements, améliorer les déplacements). AXE 3 : EVIAN-LES-BAINS, VILLE TOURNÉE VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET VILLE RESILIENTE (préserver le patrimoine naturel existant, conforter et restaurer les trames écologiques, préserver la ressource en eau, agir sur les nuisances et les pollutions, accélérer la transition énergétique, adapter le territoire au changement climatique et aux risques, dynamiser l'agriculture locale).										
15	Environnement	un territoire d'excellence préservé	Protéger notre biodiversité, avec la préservation des zones humides et des milieux naturels / Recréer des écosystèmes dans milieux urbains / Révolution du "Quartier Franc"	Ville d'Evian-les Bains	Il s'agit de mettre en place des règles d'urbanisme dans le nouveau PLU ainsi que l'engagement de travaux pour favoriser la création de corridors écologique, îlots de fraicheurs, développement et animation de 5 jardins partagés, manifestation sur des jardin éphémères, permis de vegetaliser Renovation d'espaces publics our desimplermailler : projet du quai blonay, du quartier franc, du quartier des sources		2020-2026		12 000 000 €						
16	Urbanisme	un territoire d'excellence préservé un territoire d'excellence solidaire et inclusif un territoire d'excellence de proximité pour ses usagers	Réaménagement d'un quartier et création d'un parc public (Hauts d'Evian)	Ville d'Evian-les Bains	Mise en place de jardins familiaux et services publics decentralisés, lieu ressource pour les aidants		2022-2025		750 000 €						
17	Education au développement durable	un territoire d'excellence	Sensibiliser, éduquer et former l'ensemble des acteurs (les écoles, le service jeunesse, les associations, les citoyens, les services...) au développement durable et faciliter le partage des bonnes pratiques												
18	Culture - environnement	un territoire d'excellence sobre et exemplaire	> Rénover la Buvette Cachat, bâtiment d'exception au cœur de notre commune > Poursuivre la rénovation des bâtiments emblématiques	Ville d'Evian-les Bains											
19	Economie - social	un territoire d'excellence partenariale de l'économie circulaire	Valoriser les circuits courts en s'engageant dans le projet de cuisine centrale												
20	Economie	un territoire d'excellence partenariale de l'économie circulaire	Développer le plan commerces = Développer une solution numérique pour les commerces (étude ingénierie + solution type "Click&Collect")	Ville d'Evian-les Bains	Dans un objectif de redynamisation du cœur de ville, la municipalité souhaite développer davantage le commerce local de proximité, tout comme accompagner les professionnels via une solution digitale collective et permettre ainsi aux commerçants une montée en compétences. Des pistes de réflexions ont débuté au sujet de solutions numériques, tels des casiers connectés « Click&Collect ». La question d'un Marketplace est également à étudier. Un diagnostic issu d'une étude préalable d'ingénierie permettra de diriger la municipalité vers une solution numérique adaptée.	Banque des territoires (Caisse des Dépôts) + Bureau d'études prestataire	Etude en ingénierie numérique : 1er trimestre 2022 Solution numérique : 27 806,16 € (doit être actualisé selon l'étude d'ingénierie)	Ingenierie : Ingénierie : 100% (prestation BDT) Solution numérique : 27 806,16 € (doit être actualisé selon l'étude d'ingénierie)	Ingénierie : 100% (prestation BDT) Solution numérique : 27 806,16 € (doit être actualisé selon l'étude d'ingénierie)	Ingénierie : 100% (prestation BDT) Solution numérique : 27 806,16 € (doit être actualisé selon l'étude d'ingénierie)					

21	Environnement - social	un territoire d'excellence partenaire de l'économie circulaire	Créer des événements sportifs = Triathlon édition 2022 + Urban Trail édition 2022	Ville d'Evian-les-Bains	Triathlon : Valorisation du territoire et mise en valeur du patrimoine local de la ville d'Evian. Organisation d'une événement sportif d'envergure dans une démarche durable et organisation respectueuse de l'environnement. Parcours / déambulation à travers les points emblématiques d'Evian, connexion eau - Terre / Haut - Bas de la commune via un parcours ciblé. Objectifs de neutralité - 0 carbone et mobilité douce.  Urban Trail : Mise en valeur du patrimoine local à travers un circuit autour des points emblématiques de la ville d'Evian en partenariat avec les acteurs locaux (Recompensa, commerçants, associations). Organisation de l'événement selon une démarche durable (point ravitaillement, déchets etc.). Objectif de valoriser la production locale (points ravitaillement) et commerçants d'Evian notamment en fin d'événement au cours d'une soirée festive.	Triathlon : prestataire OC Sport  Urban Trail : associations athlétisme Ville Evian + commerçants locaux + producteurs chablais (Recompensa)	Triathlon : septembre 2022 (1ère édition / 4 éditions)  Urban Trail : 9 avril 2022	Triathlon : 50 000€ / 1ere édition  Urban Trail : /							
22	Economie - environnement	un territoire d'excellence partenaire de l'économie circulaire	Continuer de développer les événements qui abordent ces thématiques* tels que Recompensa et Festiléman (*circuit courts et l'agriculture locale )	Ville d'Evian-les-Bains	Un événement qui promet de découvrir à Evian, la richesse de la vie du Léman autour des thèmes de l'environnement, de la nature, du nautisme, de la gastronomie, des producteurs, de la culture ou encore de l'artisanat et du tourisme. Au programme: des découvertes, des animations, des jeux, des ateliers, des démonstrations et des dégustations sur les quais, au cœur du village événementiel, dans les points de restauration ou bien sur le lac, au gré de diverses croisières. Côté scène, Festiléman présentera une palette sonore riche et variée, et pour clôturer le festival une soirée thématisée mardi.		Festiléman : 3/4/5 juin 2022	Festiléman : 160 000€							
23	Social	un territoire d'excellence partenaire de l'économie circulaire un territoire d'excellence solidaire et inclusif	Mettre en place un plan d'actions contre la pauvreté avec des partenaires privés et publics = Projet de "Frigo solidaires"	Ville d'Evian-les-Bains	Un frigo solidaire : C'est un frigo placé devant un commerce, un restaurant, une association, dans lequel chacun peut apporter de la nourriture ou se servir librement.  Principes : - Mettre à la disposition de toutes et tous un frigo à l'extérieur, ainsi les particuliers et les commerçants peuvent le remplir pour permettre aux plus vulnérables et démunis de récupérer librement de la nourriture. - Chacun peut apporter de la nourriture ou se servir librement.  Objectifs : - Faire en sorte que chacun puisse manger à sa faim au moyen du « Partage ». - Agir de façon positive pour lutter contre le gaspillage alimentaire. - Créez du lien social ; solidarité, bienveillance, entraide, délocalisation, l'esprit collaboratif	Tissu commercial et associatif de la Ville	Mise en place du comité de pilotage courant 2022	1500€ pour l'achat du frigo solidaire et du petit matériel nécessaire à son installation				nombre de rencontres et de prises décisionnelles/ échéancier planifié	alimentation régulière du frigo/ dégradations 0		
24	culture - social - environnement	un territoire d'excellence solidaire et inclusif	> Rendre la culture accessible et inciter la rencontre de tous les publics avec la diversité culturelle du territoire (personnes isolées, personnes en situation de handicap, familles, enfants, jeunes, adultes et séniors) / > Aider à la diffusion, la promotion, la valorisation de toute forme d'art pour tous les publics = Micro - Folie	Ville d'Evian-les-Bains	Plateforme culturelle de proximité, Micro-Folie représente une structure culturelle de proximité ouverte à tous. Tourné vers l'avenir c'est un lieu de vie accessible à tous, dont le but est de réduire les inégalités géographiques en offrant l'accès aux expositions des plus grandes institutions culturelles par le biais du numérique. L'objectif est d'instaurer au sein même du Palais Lumière d'Evian-les-Bains une culture participative qui se veut non élitaire, populaire et accessible par le biais du numérique.  Écrin patrimonial d'exception, le Palais Lumière est un lieu idéal pour valoriser les collections d'arts des grandes institutions culturelles françaises. L'art et la culture pour tous : tel est donc le but de ce musée numérique pour Evian. La Joconde à portée de main ? Il permettra de découvrir des œuvres de grands musées nationaux comme le Louvre, le château de Versailles, le centre Georges Pompidou et bien d'autres. Micro-Folie permet également de mutualiser et de soutenir les artistes et associations locales et de créer un espace proposant de multiples activités culturelles, artistiques et ludiques. En plus du Musée numérique, la Micro-Folie disposera d'un tiers-lieu composé d'un fab lab, d'un espace de réalité virtuelle et éventuellement d'une ludothèque.	Ministère de la Culture, La Vilette	Nouvelle vague d'AAP Micro-Folie début d'année 2022	<b>2 versions</b> <b>V1 (avec vidéo projecteur)</b> : 67 584,75€ Musée numérique = 34 584,75€ "Tiers-Lieu" = espace réalité virtuelle = 2 400€ + Fab Lab = 22 000€ + Ludothèque = 3 000€ + Aménagements = 7 000€ + Coûts de fonctionnement annuels : 23 500€ (renouvellement équipement & matériel) + 59 406,48€ (personnel)  <b>V2 (avec mur 9 dalles + écran)</b> : 95 858,95€ Musée numérique = 45 058,95€ "Tiers-Lieu" = espace réalité virtuelle = 2 400€ + Fab Lab = 45 400€ + Ludothèque = 3 000€ + Aménagements = 7 000€ + Coûts de fonctionnement annuels : 23 500€ (renouvellement équipement & matériel) + 59 406,48€ (personnel)	<b>V1 : 67 584,75€</b> (1ère année avec aménagements + coûts fonctionnement = 157 491,23€)  <b>V2 : 95 858,95€</b> (1ère année avec aménagements + coûts fonctionnement = 185 765,43€)	Ministère de la Culture : 15 000€ sous forme d'ingénierie culturelle et d'accompagnement, dont livraison des contenus du Musée numérique, formation des médiateurs, programmation et événements "clés en main"					
25	culture - social	un territoire d'excellence solidaire et inclusif	accessibilité physique et numérique à la culture pour les Handicapés	Ville d'Evian-les-Bains	En début de procédure avec le Département pour une labellisation Tourisme & Handicap pour le funiculaire, le Centre nautique, les expositions du Palais Lumière et de la Maison Gribaldi, ainsi que la médiathèque.  La labellisation rassemble 4 types de handicap : moteur, mental, auditif et audiovisuel. Le dossier à constituer et mise en conformité des lieux mentionnés (aménagements de l'accueil, dispositif d'informations du public, formations des agents, communication, signalétique...). En parallèle, volonté d'allouer un budget 2022 pour une solution (application numérique) dénommée "Accéo" permettant l'accessibilité des établissements publics ou privés aux personnes sourdes ou malentendantes par téléphone et en présentiel via la Visio. Un lien avec l'Office de tourisme d'Evian qui s'engage dans une démarche H+ pour valoriser les actions en faveur des personnes handicapées avec un accompagnement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est aussi en projet.	Département - OT (Région) - Accéo	Solution numérique "Accéo" : 5 640 € TTC (abonnement annuel). Fonctionnement : réalisation plans des sites en relief pour les 5 sites + visites expo tablettes : 10.000 € + ressources humaines pour les 4 sites + OT en formation in situ avec l'UDAPEI (= 25 personnes env. - 5000 €)								
26	Social	un territoire d'excellence solidaire et inclusif	Dispositif des clauses sociales d'insertion	CCAS Evian/ Ville d'Evian	Mise en place d'un dispositif des clauses sociales d'insertion sur le territoire. Projet porté par la Ville et le CCAS qui réunit de nombreux partenaires publics (dont la CCPPEVA) et privés (promotion). Ces donneurs d'ordre s'engagent à imposer aux entreprises réalisant leurs marchés un certain volume d'heures d'insertion professionnelle. Dispositif lancé en 2019, mis en oeuvre en 2021 et qui va se poursuivre au moins sur 3 ans. Convention avec l'association Innovales qui nous accompagne dans la mise en oeuvre de ce dispositif.	CCPEVA, Innovales, Bailleurs sociaux, promoteurs, Conseil départemental, Pôle emploi, Mission locale, Chantiers et entreprises d'insertion du territoire.	Rédaction de la charte du dispositif et création du réseau de partenaires en 2019, mise en œuvre des premiers chantiers "clauses" et des premières insertion en 2021, poursuite de la mise en œuvre du dispositif annuellement	25 000€/annuel	25 000€/an	pas de financement	pas de financement	pas de financement	Projet qui a bien débuté et qui se déroule favorablement avec depuis le démarrage des clauses à Evian avec les 3 MO (Evian, CC-PEVA et Edouard Denis) : A fin octobre, 3 450 heures d'insertion ont été réalisées soit l'équivalent de 2 ETP.		
27	Social	un territoire d'excellence solidaire et inclusif	Projet de lutte contre la précarité menstruelle	CCAS Evian	Projet de lutte contre la précarité menstruelle basé sur trois axes. Le premier vise l'installation de distributeurs de protections féminines bio et biodégradables, gratuites au sein de la ville d'Evian. Le second vise la distribution auprès des personnes vulnérables de protections hygiéniques gratuites. Le troisième porte des actions d'informations et de sensibilisation.	Conseil Départemental, Collèges du secteur, Lycée Anna De Noailles, Ville d'Evian, Association espaces femmes, Associations les règles élémentaires, la Croix-rouge, Association Accueil & partage	L'axe 1 et l'axe 2 du projet ont été mis en œuvre en 2021 avec l'achats des distributeurs et leurs installations, la mise en place d'une boîte à dons, une première distribution auprès des jeunes en situation de précarité. L'axe 3 sera mis en œuvre en 2022 avec la préparation d'un temps en mars 2022, à destination des collégiens mais également de tout public.	10 000€ en 2022	50 000€ pour l'ensemble du projet (projet sur 3 ans)	Conseil Départemental 15 000€ - Privé : 5 000€ - Etat (via la direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité) : 2 000€ - Financements obtenus en 2021	Région AURA	-	8 distributeurs ont déjà été mis en place au sein de la commune. La mise en place d'une boîte à dons a été réalisé ainsi qu'une première distribution auprès des jeunes en situation de précarité.	Remise des prix au Salon des Maires ; prix RMC, pour ce projet. Retours de nombreux habitants. Utilisations des distributeurs. Partenaires engagés dans la démarche. La participation au temps forts prévu en 2022 sera un bon indicateur.	
28	Social	un territoire d'excellence solidaire et inclusif	Label EcoL'crèche	CCAS Evian	Projet qui vise la labellisation des trois structures petite enfance. La labellisation EcoL'crèche récompense les structures petite enfance engagée dans une démarche écologique. Les trois structures gérées par le CCAS sont engagées dans cette démarche.	Association LabelVie	Année 1 : 2022 : diagnostic / Année 2 : 2023 : formations / Année 3 : 2024 : Labellisation	10 865€ pour 2022	19 625€ coût total du projet	-	-	CAF	Diagnostic réalisé, puis formations réalisées et enfin labellisation	Démarche qui valorise les efforts des trois structures en terme de développement durable (autour des repas, de l'entretien, des activités pédagogiques, ...).	
29	Social	un territoire d'excellence solidaire et inclusif un territoire d'excellence neutre et exemplaire	Projet de lutte contre la précarité énergétique	CCAS Evian	Projet qui vise à accompagner les ménages en défaut de paiement récurrent de leurs factures d'énergie.	EDF	Mise en œuvre en 2022	12000	12000	EDF dans le cadre des AMIS de l'ACTAS : 8 000€	-	-	Démarches entreprises / actions réalisées	Distribution du nombre de ménages en défaut de paiement récurrent	
30	culture - social	un territoire d'excellence solidaire et inclusif	Sensibilisation aux enjeux sociétaux et environnementaux par l'action Artistique	Ville d'Evian-les-Bains	Sensibiliser chaque année les 900 enfants scolarisés à Evian-les-Bains aux enjeux du Vivre ensemble et du Développement Durable, par le "faire ensemble" et la co-construction de spectacles. Faire entrer ces thématiques au cœur des familles : éducation des parents par les enfants. Fédérer la population autour d'événements, créer du lien et sensibiliser.	Education Nationale	en cours, consolidation par la création d'un 2 poste de Musicien Intervenant et allocation d'un budget de création (moyens techniques, intervenants pluri disciplinaires, créateurs...)		30000						
31	social - culture	un territoire d'excellence solidaire et inclusif	Les pratiques artistiques au service du bien-être, de l'inclusion et du vivre ensemble	Ville d'Evian-les-Bains	Plan "1000 premiers jours" : apport des pratiques artistiques dans le développement social, cognitif, émotionnel et moteur de l'enfant. Actions auprès des crèches, du RAM et des familles (actions de quartiers et RDV à la médiathèque) Plan seniors : "la musique comme lien" : lien avec le corps et ses facultés (motricité, perception, expression, mouvement), la personnalité (mémoire, sensations, émotions), le groupe, les soignants, les familles Musique et Handicap : la musique comme média : entrer en communication via le support de l'art / ateliers inclusifs pour public porteur de handicap.	MGEN, APEI, EHPAD des Sources, CCAS, Médiathèque, RAM	en cours, consolidation par la création d'un 2 poste de Musicien Intervenant		40 000 €				20000 - mutualisation		
32	culture	un territoire d'excellence solidaire et inclusif	Le Conservatoire numérique : dispositifs numériques favorables à la pédagogie et l'expérimentation artistique	Ville d'Evian-les-Bains	Intégrer les enjeux du numérique aux pratiques artistiques. Travaux pour la connexion Internet du bâtiment, formation des agents, équipement en matériel. Développement des outils permettant la continuité du lien pédagogique et favorisant la créativité par l'expérimentation.	CD 74	Travaux et formation 1er semestre 2022, équipement 22/23  confirmation du lancement de l'action le 7 janvier 2022 (RDV Madame le Maire)		50 000 €				20000€ - CD74		
33	Biodiversité	un territoire d'excellence préserve, partenaire de l'économie circulaire	Jardins partagés	Ville d'Evian-les-Bains	La ville d'Evian, dans le cadre de sa politique de développement durable, souhaite mettre à disposition de ses concitoyens plusieurs espaces publics afin d'y implanter des jardins écologiques partagés (centre ville et parc Dollfus). Elle a délibéré pour proposer une charte des jardins partagés qui fixe les règles de conduite de ces projets et l'accompagnement de la collectivité.	CPIE Chablais-Léman	2022			21 680 € Etat plan de relance					
34	Bâtiment durable	un territoire d'excellence sobre et exemplaire	Construction d'une salle multifonctionnelle à basse consommation énergétique et en bois local	Commune de CHATEL	Construction d'une salle multifonctionnelle publique innovante en matière d'énergie et de matériaux.	SYANE	- Réunion SYANE 25/01/22 - Lancement du concours d'architecte : début 2022 - Sélection des 3 équipes à concourir : Début 2022 - Selection du projet lauréat : mars 2022 (enveloppe 75000 €) - Etudes 1 an > mars 2023 - Durée des travaux : 2 ans > démarrage des travaux début mai 2023 (après fermeture de la station) - Livraison envisageable avril 2025		100 000 € étude et 6 millions de travaux			CDAS, ADEME, CAUE, Etat aide à la relance à la construction durable),	30%		

	Restructuration paysagère	un territoire d'excellence préservé	Aménagement du col de Bassachaux	Commune de CHATEL	Suppression du parking haut en face du restaurant du col de Bassachaux, réaménagement de la zone vierge en espace naturel à valeur touristique	CAUE	Réunir une séance de copil élargie en lien avec les élus locaux > geopark, AFP, FDC74, agriculteurs socio pro, CCPEVA, CCHC, commune d'Abondance, Montfrond, ....  -Octobre 2021 à avril 2022 : définition des opérations retenues, consultation pour les missions de maîtrise d'œuvre du projet, phasage des opérations Mai 2022 à... selon l'avancée de la Moë - phase travaux début du plan pluriannuel	500 000 euros de travaux et 30 000 euros d'études				18%		
35														
36	rénovation énergétique parc bâti public	un territoire d'excellence neutre et exemplaire	Rénovation thermique des Combelles	Commune de CHATEL	Rénovation énergétique du bâtiment des Combelles pour l'hébergement de saisonniers, et de logements sociaux à fannée.	SYANE et CCPEVA (conseiller en énergie)	Dépôt PC fin 2021, DCE hiver 2022, Lancement travaux automne 2022, Livraison hiver 2023/24	1 628 811,90	1 954 574,28	Etat DSIL : 150 000, Région : 340 000€ + 400 000€, Département : 45 000 € , SYANE : 80 000 € ; total : 1 015 000 euros				
37	rénovation énergétique parc bâti public création d'un tiers lieu	un territoire d'excellence neutre et exemplaire un territoire d'excellence partenaire de l'économie circulaire un territoire d'excellence de proximité pour les usagers	Acquisition et rénovation d'une ancienne scierie, création d'un tiers lieu	Commune de Neuvecelle	Création d'un tiers lieu innovant dans un bâtiment à enjeu patrimonial (ancienne scierie) et exemplaire en matière d'énergie et de réhabilitation durable : Relancer la turbine de la scierie pour produire de l'énergie, Promouvoir la réhabilitation durable (choix des matériaux biosourcés ou issu de l'économie circulaire) Ce tiers lieu, situé au centre du village, pourrait répondre à plusieurs besoins : répondre aux besoins d'une association du territoire qui développe l'alimentation locale, un espace de co-working, un espace de vie sociale communal,... avec un rayonnement intercommunal		2022 pour l'acquisition 2023 études hydrologiques pour relance de la turbine+ programmation du tiers lieu	750'000 € (estimation : acquisition 250 K€, Travaux relance de la turbine+ 250K€, réhabilitation bâtiment 250K€)	0	DET2022 sur la partie acquisition (250K€)	La Banque des Territoires (tiers-lieu) ADEME			
38	santé, alimentation et biodiversité	un territoire de proximité pour les usagers un territoire inclusif et solidaire	Création d'un espace alliant Jardins partagés et pratique sportive	Commune de Neuvecelle	1) Donner accès à des personnes vivant en collectif, des espaces à jardiner, individuellement et collectivement 2) Créer un espace naturel structurant pour le village, un lieu de rencontre et un lieu de ressources (création d'un lieu d'expression et de partage de compétences sur la permaculture) 3) Un espace animé pour créer du lien social sur de nouvelles thématiques alimentation durable, en cohérence avec l'installation prochaine de maraîchers sur la commune 4) Un espace de pratique sportive, intégré environnementalement innovant dans sa mise en oeuvre et respect de l'environnement	CPIE, L'agastache, CAUE	2022	150 K€			DET2022			
39	biodiversité	un territoire d'excellence préservé	Labellisation et Réhabilitation du parc de Neuvecelle	Commune de Neuvecelle	Labellisation du Parc de Neuvecelle en Espace Naturel Sensible (zone humide prioritaire du territoire) avec rédaction d'un plan de gestion avec comme objectifs : préserver et renforcer la biodiversité et les caractéristiques géologiques du parc, promouvoir le parc et sensibiliser le grand public à la biodiversité et aux zones humides	CCPEVA	Plan de gestion établi par la CCPEVA fin octobre 2021, Positionnement du CD74 en attente sur le CTENS pour signer un avenant et inclure le projet			CD 74 via CCPEVA				
40	développement social	un territoire d'excellence solidaire et inclusif	Création d'une maison d'assistant(e)s maternel(l)e(s) et d'un accueil de jour pour personnes âgées dépendantes	Commune de Neuvecelle	Construction d'un bâtiment durable et intergénérationnel dans le centre du village, sur le site de l'ESP Milly (Equipement de Service Public), qui comprend au RDC une maison d'assistantes maternelles 130m <sup>2</sup> et au R+1 un centre d'accueil de jour pour personnes âgées dépendantes de 130m <sup>2</sup> ). Cet équipement sera construit de manière durable (matériaux biosourcés ou issus de l'économie circulaire du bâtiment) et sobre en énergie (panneaux photovoltaïques)			1300K€			SAC - GAL Leader (bois local)	ARS, CD74, Région	APD, consultation à réactualiser selon plan de financement	
41	rénovation énergétique parc bâti public	un territoire d'excellence sobre et exemplaire	Rénovation énergétique bâti public	Commune de Neuvecelle	Maison des Associations	SYANE, CCPEVA conseiller en énergie partagé	Accompagnement par le conseiller en énergie partagé du SYANE, dans l'attente du bilan énergétique de la commune (février 22) et des préconisations afin d'avoir la visibilité du plan pluriannuel d'investissement pour prioriser les projets			AMI SEQUOIA FNCCR				
42	rénovation énergétique parc bâti public	un territoire d'excellence sobre et exemplaire	Rénovation énergétique bâti public	Commune de Neuvecelle	Salle d'animation	SYANE, CCPEVA conseiller en énergie partagé	audit énergétique 2022			AMI SEQUOIA FNCCR				
43	rénovation énergétique parc bâti public	un territoire d'excellence sobre et exemplaire	Rénovation énergétique bâti public	Commune de Neuvecelle	Mairie	SYANE, CCPEVA conseiller en énergie partagé	audit énergétique 2022			AMI SEQUOIA FNCCR				
44	rénovation énergétique parc bâti public	un territoire d'excellence sobre et exemplaire	Rénovation énergétique bâti public	Commune de Neuvecelle	Ateliers et bureaux des Services Techniques	SYANE, CCPEVA conseiller en énergie partagé	audit énergétique 2022			AMI SEQUOIA FNCCR				
45	sobriété énergétique et pollution lumineuse	un territoire d'excellence sobre et exemplaire un territoire d'excellence préservé	Rénovation et réduction de la pollution lumineuse	Commune de Neuvecelle	Schéma directeur de l'aménagement lumière : schéma qui consiste à réfléchir l'éclairage public de manière raisonnée. Éclairer le bon endroit au bon moment, avec la bonne intensité et la bonne lumière. L'objectif est de pouvoir différencier l'éclairage, et ainsi préserver des zones noires en faveur de la biodiversité et économies d'énergie	SYANE	Géoréférencement réalisé Base de données/inventaire réalisé Ateliers de reflexion pour produire les préconisations, prévus Q1 2022							
46	mobilité	un territoire d'excellence adapté aux mobilités responsables	Sécurisation et aménagement de la RD1005, route du Lac	Commune de Neuvecelle	RD 1005			1000K€		CD74				
47	biodiversité et alimentation	un territoire d'excellence préservé un territoire d'excellence partenaire de l'économie circulaire	Aménagement d'un jardin forêt Parc Clair Matin	Commune de Neuvecelle	Dans le prolongement du verger communal actuel, il est prévu d'aménager avec le concours de l'association L'agastache un jardin forêt et nourricier, afin de promouvoir l'alimentation saine et durable localement et pour reconnecter les habitants à la terre nourricière	L'agastache		25K€						
48	développement des énergies renouvelables	un territoire d'excellence sobre et exemplaire	Réseau de chaleur - Boucle d'eau géothermique	Commune de Neuvecelle/Promotion privée	Un projet de construction de 60 logements au bord du Lac est en cours. Dans le cadre de cette construction et de la rénovation de la RD1005, il est prévu d'étudier l'opportunité de développer une source d'énergie thermique renouvelable avec la proximité du Lac : Boucle d'eau tempérée géothermique, avec l'idée de réaliser un réseau de chaleur pour les bâtiments à proximité.	Promoteur, SYANE	2022 - études d'opportunité et de faisabilité	30'000€ études				ADEME		
49	développement des énergies renouvelables	un territoire d'excellence sobre et exemplaire	Réseau de chaleur boucle d'eau	Commune de Saint-Gingolph	Création d'un réseau de chaleur boucle d'eau à partir du lac Léman pour desservir 170 logements sur la commune de Saint-Gingolph. Ce projet a démarré, le plan de financement bouclé et nous ne sollicitons pas de financement complémentaire	ADEME, Etat, Région, CCPEVA	2021-2022	2.5 millions €		Ademe, DSIL, Région	Aucun le plan de financement est bouclé			
50	rénovation énergétique du parc bâti public	un territoire d'excellence sobre et exemplaire	Rénovation énergétique des deux ailes de la Mairie et des logements sociaux communaux	Commune de Saint-Gingolph	Rénovation énergétique des deux ailes A et B de la Mairie + des trois logements sociaux communaux + Raccordement de l'ensemble au nouveau réseau de chaleur écologique pour la mise en service à l'automne 2022 + Abandon définitif de tout chauffage fioul pour les bâtiments communaux >> le projet a été analysé et est jugé très satisfaisant par l'AMO de l'Ademe Tribu Energie (près de 70% d'économie d'énergie).	ADEME, CCPEVA		1.3 millions € pour la partie mairie + 343'000 € pour la partie logements		Fonds de concours CCPEVA pour la Mairie	Région / Département / Etat : dossier DETR 22 déposé en novembre 21 pour la partie Mairie / demande de fonds de concours CCPEVA 2022 pour la partie logements sociaux / SYANE Aap 2022	Oui		
51	rénovation énergétique du parc bâti public / jeunesse	un territoire d'excellence sobre et exemplaire un territoire d'excellence solidaire et inclusif	Extension de l'école et création de nouveaux espaces pour l'accueil de loisirs aux dernières normes énergétiques	Commune de Saint-Gingolph	Extension du groupe scolaire pour les besoins de l'accueil de loisirs Plan Mercredi (création de salles d'activités et d'un réfectoire), mise aux normes complètes de l'accessibilité avec création d'un ascenseur et mise aux normes des circulations verticales, raccordement de l'ensemble au nouveau réseau de chaleur écologique, agrandissement et végétalisation des cours de l'école	CAF		2023-2024	1 millions €		CAF investissement plan mercredi	Région / Feder ? / voir si un soutien serait possible dans le cadre de la DSIL 22 ou 23 / Fonds de concours CCPEVA en 2023	Oui	Création de m2 de surface pour l'accueil de loisirs aux dernières normes d'efficience énergétiques et de chauffage
52	sobriété énergétique et biodiversité	un territoire d'excellence sobre et exemplaire un territoire d'excellence préservé	Diminuer la consommation d'énergie et la pollution visuelle	Commune de CHEVENOZ	Passage en LED sur 2 à 3 ans de l'éclairage public	SYANE		2022-2023	120 000 euros			SYANE		
53	rénovation énergétique du parc bâti public	un territoire d'excellence sobre et exemplaire	Redynamiser le centre du village par la rénovation du patrimoine communal	Commune de CHEVENOZ	Réhabilitation de la fruitière, patrimoine de la commune permettant de créer un commerce et un logement.	Département, Région	2022 : montage du projet-sollicitation des financeurs 2023 : lancement du projet	800 000 euros				Departement, Région		
54	développement des énergies renouvelables	un territoire d'excellence sobre et exemplaire	Projet de réseau de chaleur bois énergie sur le chef-lieu de la commune d'ABONDANCE	Syan'Chaleur	Création d'un réseau de chaleur biomasse avec les caractéristiques suivantes : • 2,7 MWh en besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire • 1,7 km de réseau • 1,58 Mwh/ht en densité de réseau • une chaufferie bois énergie de 800 kW	Commune d'Abondance, CCPEVA, conseil départemental, école privée Sainte Croix des Neiges	printemps 2021 : étude de faisabilité Octobre 2021 : transfert de compétence de la commune au SYANE décembre 2021 : mode de gestion en régie par le SYANE 2022 : attribution du marché réalisation de la chaufferie 2023 : travaux 2024 : mise en service	3 M€ HT				Fonds chaleur ADEME : * 532 320 € fonds chaleur production (chaufferie) * 758 000 € fonds chaleur distribution (réseau et SST) DSIL DETR : 600 k€		
55	rénovation du patrimoine bâti	un territoire d'excellence préservé	Programme pluriannuel de restauration, valorisation, aménagement de l'Abbaye d'Abondance	Commune d'Abondance	Soucieux de préserver la richesse patrimoniale du Cloître de l'Abbaye d'Abondance qui abrite un cycle de peintures murales du XVI <sup>e</sup> siècle et de nombreuses sculptures réalisées dans de la molasse, le conseil municipal souhaite engager en 2022/2023 une tranche de travaux qui aura pour but de réduire les facteurs de dégradation des peintures et des sculptures et qui comprendra : - la traitement du jardin intérieur et des sols des galeries du cloître pour limiter les effets néfastes de l'humidité, avec la pose d'un câble chauffant le long des murs pour permettre de faire fondre la neige provenant des toitures et éviter que cette neige ne stagne dans le cloître; - la construction de l'alle Nord du Cloître détruite lors de très anciens sinistres afin de limiter l'empire du vent dans le cloître et redonner une lisibilité d'ensemble au site classé; - l'acquisition du jardin privé jouxtant le chevet de l'Abbaye. A ce programme, s'ajouteront les travaux de sécurisation et de requalification des accès piétons le long de la route départementale 22 (création d'un cheminement pour les piétons y compris des trottoirs).	DRAC Auvergne Rhône Etat et Etat	années 2022/2023 pour la phase 1 de travaux	1 387 924 €	1 387 924 €	dossier en cours d'instruction aucun accord officiel	Conseil Départemental de la Haute-Savoie + Demande déposée au titre du CPER + service de la DRAC	ALCOTRA pour les futures tranches		
56	social	un territoire d'excellence solidaire et inclusif	Construction d'une école avec locaux pour les services périscolaires avec déplacement du bâtiment des services techniques	Commune de Vinzier	La population de la commune est en constante augmentation, générant une augmentation des effectifs scolaires et des besoins en services. Cette dynamique nous oblige à prévoir la construction d'une nouvelle école primaire et maternelle, le bâtiment scolaire actuel étant trop petit et les services périscolaires organisés dans la salle des fêtes par manque de locaux.  La commune ne possède pas de foncier constructible, hormis le secteur du camping et des équipements sportifs situés à la plaine du stade, et après étude des différents scénarios avec l'AMO, il a été décidé : le transfert des services techniques situés au Chef-lieu actuellement à côté de l'école , sur le secteur de la plaine du stade et de construire la nouvelle école sur l'emplacement des ateliers municipaux.		décembre 2022 construction nouveaux ateliers services techniques Début 2024 déconstruction bâtiment des services techniques et construction de la nouvelle école	4 536 106,00			DET Conseil Départemental inscription au CPER			

	création d'un équipement sportif	un territoire d'excellence préservé	Création d'un pumptrack	Commune de Saint Paul en Chablais	<p><b>Contexte :</b>  La commune de Saint Paul en Chablais a réalisé le constat d'un manque d'équipements sportifs sur sa commune. Suite à la remontée de plusieurs demandes de jeunes et de familles de son territoire le conseil municipal a validé la création d'un pumptrack.</p> <p>La commission qui a travaillé sur ce projet a défini les enjeux auxquels répondra la création de cet équipement sportif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être polyvalent pour permettre la pratique du skate, BMX, trottinette et roller - niveau : de débutant à confirmé</li> <li>- Être situé au cœur du chef-lieu afin de permettre un accès facilité à l'ensemble des habitants du territoire</li> <li>- Être accessible à pied par des chemins sécurisés reliant le site à l'école, aux commerces, au parking principal.</li> </ul> <p>Un cabinet a été mandaté pour proposer un projet répondant à ces attentes (dossier joint)</p> <p>Un terrain appartenant à la mairie a été choisi pour cette implantation (plan joint)</p> <p>Le conseil municipal du 16 décembre 2022 a validé l'implantation et le devis de la société BIKE Vision pour un montant de 80 000 €</p> <p><b>Détail des travaux envisagés :</b></p> <p>Création d'un pumptrack situé au chef-lieu de la commune de Saint-Paul en Chablais  Création d'un espace familial à proximité composé de tables, bancs, jeux pour enfants  Aménagement des accès piétons vers l'école et le parking et les commerces</p>	Bike Vision	Réalisation avant le 1er juillet 2022		113 587.30 € HT	0 €	DET R		
57	mobilité	un territoire d'excellence adapté aux mobilités responsables	Aménagement et sécurisation RD32 - Crédit de trottoirs	Commune de BONNEVAUX	Sécurisation de la RD32, au niveau d'une étrouiture au centre du village, avec la création d'un cheminement doux sécurisé pour les piétons et élargissement de la voirie où cela sera possible afin de favoriser une circulation plus fluide des gros véhicules	Conseil Départemental	Début : avril 2022 Fin : octobre 2022	414 422 € dont 138 898 € HT pour la création du cheminement doux, objet de la demande de DETR	DET R : 41 669.00 € CD74 : 55 559.00 €				

CRTÉ COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'EVIAN - VALLEE D'ABONDANCE / ANNEXE 4 – INTENTIONS D'ACTIONS => Pistes ou intention d'actions à affiner ou à préciser tout au long du CRTÉ

**Année :**

## ANNEXE 5 \_ 13 INDICATEURS DE SUIVI POUR L'ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUES

**Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique : Mise à disposition des Indicateurs pour l'état des lieux écologique**  
(**Socle national défini par le CGDD et la liste indicative de la Circulaire du 20/11/2020**)  
**DREAL AuRA/CIDDAE-EL**

La circulaire du 20.11.2020 demande au CRTE d'établir un état des lieux écologique pour alimenter le projet de territoire du CRTE et ses axes d'intervention (objectifs, actions). Compte tenu du calendrier initial d'élaboration, cet exercice est à intégrer dans la seconde version du CRTE... c'est à dire dans l'année suivant sa signature.  
Il s'agit en 1er lieu de fédérer les indicateurs existants acquis par les collectivités et/ou opérateurs publics (Ademe, Insee, Agences de l'eau, Cerema,...) compétentes dans le respect des protocoles de calcul appliqués par ces structures (échelle de calcul et de valorisation de la donnée, fréquence de mise à jour,...). En conséquence, il est normal que tous les EPCI ne disposent pas de l'ensemble des indicateurs selon qu'il soit concerné ou non par l'enjeu et intégré à un cadre de gestion : c'est le cas par exemple de l'indicateur socle n°9 sur la Part des cours d'eau en bon état dont l'échelle de mesure et de valorisation de la donnée se fait par sous bassin versant à partir des programmes de surveillance de l'état des eaux mis en place dans le cadre de la directive cadre sur l'eau.

Ces indicateurs thématiques sont utilisés dans des cadres stratégiques spécifiques et souvent cloisonnés les uns par rapport aux autres, compte tenu notamment de leur niveau d'expertise et de leur spécialisation vis à vis d'un enjeu. Leur regroupement au sein d'un même tableau de bord constitue un outil de pilotage commun et transversal des enjeux de la transition écologique pour le CRTE et les acteurs de ce contrat.

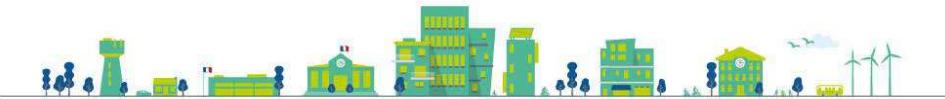
Pour constituer le tableau de bord du CRTE, la circulaire du 20.11.2020 liste de manière non exhaustive plusieurs indicateurs dont 13 sont recommandés par le CGDD pour leur caractère illustrant des politiques nationales contributives de la transition écologique et leur lien au budget vert. Ce socle de 13 indicateurs est signalé par la mention "SOCLE" dans le tableau ci-dessous. Pour plus de détail, le descriptif des 13 indicateurs est consultable dans un document du CGDD mis à disposition en PJ. Les collectivités peuvent mobiliser des indicateurs complémentaires sur le même thème que l'indicateur Socle notamment lorsqu'ils mobilisent des données plus précises et s'ils permettent d'illustrer de manière objective le même enjeu. Cela peut être le cas par exemple, pour les indicateurs 12 et 13 sur la partie "Rhônes Alpes" puisque l'agence de l'eau a élaboré une carte de l'évolution des pressions d'artificialisation et agricole sur 3 périodes (2008/2010, 2014/2016, 2019/2020) et une carte de la fragmen. De même des données et méthodologies ont été acquises dans le cadre de l'élaboration des SRCE.

Ainsi, les CRTE doivent noter que sur ces 13 indicateurs : des données existent et qu'en Haute Savoie, la DDT propose de retenir les sources figurant dans la colonne de droite.

Ce tableau identifie les portails officiels de mise à disposition du socle de 13 indicateurs. Des précisions et/ou commentaires sont apportés par la DREAL AuRA et la DDT 74 lorsqu'un indicateur sur le même thème est également pertinent et disponible pour le territoire, afin de permettre aux acteurs du CRTE de contextualiser voire compléter l'indicateur du socle national et d'établir un état des lieux argumenté, représentatif des enjeux s'appliquant à leur échelle.

Enjeu analysé	Indicateurs - circulaire du 20/11/2020	Mise à disposition de l'indicateur		DREAL AuRA / CIDDAE (Août 2021)	Ressources disponibles complémentaires	DDT 74 (Octobre 2021)
		Lien url vers la plateforme	Accès à la donnée			
Qualité de l'air	<b>SOCLE n°1</b> : Emissions annuelles de gaz à effet de serre	Observatoire Air Climat Energie d'AuRA  Entrée thématique régionale : <a href="https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/analyses-thematiques/climat/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre">https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/analyses-thematiques/climat/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre</a>	Entrée territoriale pour éditer les indicateurs disponibles à l'échelle de la collectivité : <a href="https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/carte-interactive?celink=8&amp;tx_ciminteractivemap_displayinteractive&amp;map%5Bfieldset_8%5D%5Bcategories_parent%5D%5Bcategories.uid%5D=92&amp;cHash=0e99381541f8a4e951d03f67a26831aa">https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/carte-interactive?celink=8&amp;tx_ciminteractivemap_displayinteractive&amp;map%5Bfieldset_8%5D%5Bcategories_parent%5D%5Bcategories.uid%5D=92&amp;cHash=0e99381541f8a4e951d03f67a26831aa</a>	Décliner les émissions globales par habitant (Tep CO2/habitant) et par secteur * (en %) - analyse dispo via ORCAE  * transport routier, autres transports, tertiaire, l'industrie hors branche énergie, gestion des déchets, agriculture-sylviculture-aquaculture et résidentiel, branche énergie	Via ORCAE, données territoriales à l'EPCI, et plaquette annuelle des chiffres clés régionaux permettant de contextualiser son territoire au sein de la région.	Données issues de l'ORCAE
Energie	<b>SOCLE n°2</b> : Consommation énergétique finale annuelle	Observatoire Air Climat Energie d'AuRA  Entrée thématique régionale : <a href="https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/analyses-thematiques/la-consommation-denergie-en-auvergne-rhone-alpes">https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/analyses-thematiques/la-consommation-denergie-en-auvergne-rhone-alpes</a>	Entrée territoriale pour éditer les indicateurs disponibles à l'échelle de la collectivité : <a href="https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/carte-interactive?celink=8&amp;tx_ciminteractivemap_displayinteractive&amp;map%5Bfieldset_8%5D%5Bcategories_parent%5D%5Bcategories.uid%5D=92&amp;cHash=0e99381541f8a4e951d03f67a26831aa">https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/carte-interactive?celink=8&amp;tx_ciminteractivemap_displayinteractive&amp;map%5Bfieldset_8%5D%5Bcategories_parent%5D%5Bcategories.uid%5D=92&amp;cHash=0e99381541f8a4e951d03f67a26831aa</a>	Distinguer le bio gaz (méthanisation) du gaz fossile Décliner par secteur * cf ci-dessus - analyse dispo via ORCAE	Via ORCAE, données territoriales à l'EPCI, et plaquette annuelle des chiffres clés régionaux permettant de contextualiser son territoire au sein de la région.	Données issues de l'ORCAE
Energie	<b>SOCLE n°3</b> : Production annuelle d'énergie renouvelable	Observatoire Air Climat Energie d'AuRA  Entrée thématique régionale : <a href="https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/analyses-thematiques/energie/la-production-denergie-en-auvergne-rhone-alpes">https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/analyses-thematiques/energie/la-production-denergie-en-auvergne-rhone-alpes</a>	Entrée territoriale pour éditer les indicateurs disponibles à l'échelle de la collectivité : <a href="https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/carte-interactive?celink=8&amp;tx_ciminteractivemap_displayinteractive&amp;map%5Bfieldset_8%5D%5Bcategories_parent%5D%5Bcategories.uid%5D=92&amp;cHash=0e99381541f8a4e951d03f67a26831aa">https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/carte-interactive?celink=8&amp;tx_ciminteractivemap_displayinteractive&amp;map%5Bfieldset_8%5D%5Bcategories_parent%5D%5Bcategories.uid%5D=92&amp;cHash=0e99381541f8a4e951d03f67a26831aa</a>	Distinguer l'hydroélectricité des autres sources d'ENR, et rapporter la production annuelle (et pas la capacité cad pas la puissance installée).  A noter que cette donnée n'est pas forcément parlante pour l'EPCI car l'énergie produite localement n'est généralement pas consommée à cette échelle.  <b>SOCLE n°3bis</b> : Part de la production annuelle d'EnR/ Production totale d'énergie sur la région <b>SOCLE n°3 ter</b> : Rapporter la production d'EnR à la capacité de production du territoire	Via ORCAE, données territoriales à l'EPCI, et plaquette annuelle des chiffres clés régionaux permettant de contextualiser son territoire au sein de la région.	Données issues de l'ORCAE
Agriculture	<b>SOCLE n°4</b> : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique (certifié AB ou en conversion)	Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique  Données communales ou par EPCI de l'agriculture BIO disponibles sur : <a href="https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/">https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/</a>  Perspectives : estimations disponibles dans le recensement agricole 2020, pour différentes démarches de labellisation environnementale	Entrée "Vos outils"> Les chiffres clefs > Cartobio, il faut remplir une demande via le site internet : <a href="https://cartobio.org/features/territoires">https://cartobio.org/features/territoires</a>	<b>SOCLE n°4 bis</b> : Valoriser l'ensemble des surfaces AB et des couverts agricoles en prairies permanentes et forêts  <b>SOCLE n°4 ter</b> : Evolution des surfaces AB et couverts agricoles des prairies permanentes et forêts	Les données 2018 sont disponibles sur l'observatoire du foncier : <a href="http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/donnees-sur-l-observation-du-foncier-r4238.html">http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/donnees-sur-l-observation-du-foncier-r4238.html</a>  L'évolution de l'occupation du sol par télédétection est également consultable sur la période 2013-2016 : <a href="http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/l-occupation-des-sols-par-teledetection-a12992.html">http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/l-occupation-des-sols-par-teledetection-a12992.html</a>	Données fournies par DDT/STEM/GEO
Mobilité	<b>SOCLE n°5</b> : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail	INSEE  <a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/5010361">https://www.insee.fr/fr/statistiques/5010361</a>	Même adresse que pour la plateforme		La liste des études et publications de l'INSEE sur AURA : <a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&amp;collection=9+90+63+36">https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&amp;collection=9+90+63+36</a>	Données fournies par DDT/STEM/CD sur la base de l'EDGT (2017)
Mobilité	<b>SOCLE n°6</b> : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km) = voies vertes et pistes cyclables	Géovélo  <a href="https://amenagements-cyclables.fr/">https://amenagements-cyclables.fr/</a>  => Plateforme collaborative alimentée par l'association Géovélo, la base nationale des aménagements cyclables valorise ces mêmes données ( <a href="https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/">https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/</a> )	Même adresse que pour la plateforme	<b>SOCLE n°6 Bis</b> : Les aménagements cyclables non séparés de la chaussée routière peuvent être rapporter pour contextualiser l'indicateur n°6 du socle national, et donner à voir plus globalement du maillage d'aménagement "doux" en place sur le territoire.	<a href="#">Guides et Fiches techniques du Cerema</a>  <a href="#">Association des collectivités "Vélo Territoires"</a>	Données fournies par les collectivités en lien avec DDT/STEM/CD pour agglomération
Adaptation au changement climatique	<b>SOCLE n°7</b> : Population située dans une zone à risque naturel élevé (inondation, mouvement de terrain)	A construire dans le CRTE sur la base de données existantes cf fiche CGDD		Les zonages de risque sont mis à disposition sur la plateforme régionale DATARA : <a href="https://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_eau_r84.map">https://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_eau_r84.map</a>  Les données de population sont accessibles via la plateforme de l'INSSE.	<a href="https://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_eau_r84.map">https://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_eau_r84.map</a>	Données fournies par DDT/STEM/GEO
Eau potable	<b>SOCLE n°8</b> : Taux de fuite des réseaux d'eau	A collecter auprès des organismes de gestion SISPEA	<a href="https://www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/69123/2018">https://www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/69123/2018</a>	Il s'agit de collecter l'indicateur de rendement des réseaux d'eau potable, la base nationale "SISPEA" offre une entrée commune par commune.	<a href="https://www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/69123/2018">https://www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/69123/2018</a>	Données fournies par DDT/SEE sur la base de SISPEA
Biodiversité/Cours d'eau	<b>SOCLE n°9</b> : Part des cours d'eau en bon état	Agences de l'eau	Entrée pour les collectivités du bassin Loire Bretagne : <a href="https://carmen.carmencarto.fr/179/OSUR_ETAT_ECOLO_TS_RESEAU_X.map">https://carmen.carmencarto.fr/179/OSUR_ETAT_ECOLO_TS_RESEAU_X.map</a>  Entrée pour les collectivités du bassin Rhône méditerranée : <a href="https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/surveillance-des-eaux/qualite-des-cours-deau/donnees-detat-des-cours-deau-superficiels">https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/surveillance-des-eaux/qualite-des-cours-deau/donnees-detat-des-cours-deau-superficiels</a>	Il s'agit d'un indicateur de référence issu de la directive cadre sur l'eau, dont les données sont capitalisables via les SDAGE à l'échelle des sous bassins versants. Le bilan de l'état écologique et chimique des cours d'eau est actualisé chaque année par les agences de l'eau.  L'application mobile « Qualité Rivière » vous permet de découvrir la qualité des rivières de France, les poissons qui les peuplent, et depuis 2019, la qualité des eaux de baignade. Cette application s'adresse à tous. Elle est gratuite et téléchargeable sur Google Play ou sur App Store. Elle vous est proposée par les agences de l'eau et l'office français de la biodiversité. Une nouveauté en 2021, les données peuvent aussi être consultées depuis un ordinateur.	Données de l'état des cours d'eau pour la partie Rhône Alpes : <a href="https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/surveillance-des-eaux/qualite-des-cours-deau/donnees-detat-des-cours-deau-superficiels">https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/surveillance-des-eaux/qualite-des-cours-deau/donnees-detat-des-cours-deau-superficiels</a>  Données de l'état des cours d'eau pour la partie Auvergne : <a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/bassin-loire-bretagne/zon-sur-la-qualite-des-eaux-en-loire-bretagne-2020/qualite-des-eaux-en-loire-bretagne.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/bassin-loire-bretagne/zon-sur-la-qualite-des-eaux-en-loire-bretagne-2020/qualite-des-eaux-en-loire-bretagne.html</a>	Données fournies par DDT/SEE sur la base du SDAGE

Enjeu analysé	Indicateurs - circulaire du 20/11/2020	Mise à disposition de l'indicateur		DREAL AuRA / CIDDAE (Août 2021)		DDT 74 (Octobre 2021)
		Lien url vers la plateforme	Accès à la donnée	Recommandations DREAL pour la valorisation de l'indicateur national	Ressources disponibles complémentaires	Sources de données retenues pour les 13 indicateurs "socle" des CRTE en 74 pour les valeurs initiales (signature 2021) et finales (bilan à 2026)
Economie circulaire et circuits courts	<b>SOCLE n°10</b> : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)	BASE SINOE de l'Ademe <a href="https://www.sinoe.org/thematiques/consult/ss-theme/6">https://www.sinoe.org/thematiques/consult/ss-theme/6</a>	Entrée territoriale pour éditer les indicateurs et données sources disponibles : <a href="https://eci-sig.ademe.fr/adws/app/c6c67a10-5cc9-11eb-a8fe-7dd6c4f9bb1d/index.html">https://eci-sig.ademe.fr/adws/app/c6c67a10-5cc9-11eb-a8fe-7dd6c4f9bb1d/index.html</a>	Sindra fournit de bilans globaux régionaux permettant à l'ECPI de se situer/échelle régionale	<a href="https://www.sindra.org/">https://www.sindra.org/</a>	Données à fournir par CR AuRA en lien avec DREAL/CIDDAE ou UD-DREAL et sur la base de SINDRA
Qualité de l'air	<b>SOCLE n°11</b> : Inventaire territorial d'émissions de polluants (SO2, NOX, COVNM, PM2,5, et NH3)	Observatoire Air Climat Energie d'AuRA Entrée thématique régionale : <a href="https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/analyses-thematiques/air">https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/analyses-thematiques/air</a>	Entrée territoriale pour éditer les indicateurs disponibles à l'échelle de la collectivité : <a href="https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/carte-interactive?clink=8&amp;tx_ciminteractivemap_displayinteractive&amp;%5Bfieldset_8%5D%5Bcategories_parent%5D%5Bcategories.uid%5D=92&amp;cHash=0e99381541f8a4e951d03f67a26831aa">https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/carte-interactive?clink=8&amp;tx_ciminteractivemap_displayinteractive&amp;%5Bfieldset_8%5D%5Bcategories_parent%5D%5Bcategories.uid%5D=92&amp;cHash=0e99381541f8a4e951d03f67a26831aa</a>		Via ORCAE, données territoriales à l'EPCI, et plaquette annuelle des chiffres clefs régionaux permettant de contextualiser son territoire au sein de la région.	Données issues de l'ORCAE ou d'ATMO AuRA
Biodiversité	<b>SOCLE n°12</b> : Fragmentation des milieux naturels	MTE - Indicateur à venir				Aucune donnée directement exploitable n'est disponible à ce stade => cet indicateur reste à construire
Biodiversité	<b>SOCLE n°13</b> : Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers	MTE - Indicateur à venir		Rendre compte de la dynamique d'évolution de l'artificialisation via les bases de données régionales	Les données 2018 sont disponibles sur l'observatoire du foncier : <a href="http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/donnees-sur-l-observation-du-foncier-r4238.html">http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/donnees-sur-l-observation-du-foncier-r4238.html</a> L'évolution de l'occupation du sol par télédétection est également consultable sur la période 2013-2016 : <a href="http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/l-occupation-des-sols-par-telendetion-a12992.html">http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/l-occupation-des-sols-par-telendetion-a12992.html</a>	Données fournies par DDT/STEM/GEO



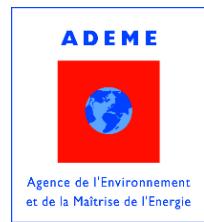
# CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Pays d'Evian Vallée  
d'Abondance

2020/2023



Contrat de  
Transition  
Écologique





# **CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

## **pour le territoire du Pays d'Evian Vallée d'Abondance**

**ENTRE**

- **La communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance**

Représentée par sa Présidente, Josiane LEI, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 19 décembre 2019,  
Ci-après désignée par la CCPEVA,

d'une part,

**ET**

**L'État,**

Représenté par Pierre Lambert, Préfet du département de la Haute-Savoie,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

**L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,**

Le Président de l'ADEME, et par délégation, Jérôme d'Assigny, son Directeur Régional  
Ci-après désignée par « l'ADEME » ;

**La Caisse des dépôts – Banque des territoires,**

Etablissement spécial créé par la Loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris.  
Représentée par Madame Corinne Steinbrecher, Directrice Territoriale, autorisée à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté de délégation en date du 27 novembre 2019,  
Ci-après désignée par « la CDC » ;

**La Région Auvergne Rhône Alpes**

Le président de la Région, représentée par son,  
Ci-après désignée par « la Région »,

**Le Cerema**

Représenté par Madame Séverine Bourgeois, directrice du Cerema Centre-Est  
Ci-après désigné « le Cerema »

d'autre part,



**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, associant notamment les entreprises et les associations, les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs.

Annoncés par le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, dans le cadre de la présentation du Plan Climat en juillet 2017, les principes directeurs des contrats de transition écologique (CTE) ont été présentés devant la Conférence nationale des territoires par le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat.

L'expérimentation lancée en janvier 2018 vise à constituer un échantillon représentatif de la diversité de nos territoires français : ville et campagne, montagne et littoral, métropole et outre-mer.

Ces territoires bénéficient d'un accompagnement personnalisé, tant au niveau local que national. Le contenu est co-construit avec les acteurs volontaires du territoire. L'Etat y impulse une démarche de coordination des acteurs institutionnels : il mobilise lui-même de façon coordonnée ses services et établissements publics et invite les Départements et Régions à s'y associer.

Sur un même territoire, les CTE rassemblent des projets de transition écologique, dans une démarche d'ensemble intégrant les trois volets du développement durable : environnemental, économique et social. Ils associent l'ensemble des acteurs, et en particulier les acteurs économiques et associatifs, dans l'objectif de créer une dynamique de long terme. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires retenus.

L'objectif des CTE est de faciliter la transition écologique à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), en construisant et en mettant en œuvre un contrat pluriannuel de 3 ou 4 ans, qui sera évalué sur la base d'indicateurs de performance environnementale et d'objectifs de résultat chiffrés.

Cette initiative correspondant à une nouvelle forme d'action d'un Etat accompagnateur qui mobilise une ingénierie renforcée, notamment de proximité, il a été choisi de l'expérimenter sur des territoires démonstrateurs.

La communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance a souhaité s'engager dans cette démarche.

L'initiative « Contrat de Transition Ecologique » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement durable, compatible avec les ambitions de la France en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité porté sur le territoire par la CCPEVA. Aujourd'hui le Pays d'Evian Vallée d'Abondance, territoire naturel préservé, souhaite être exemplaire et innovant en termes de développement durable et d'environnement.

Les atouts du territoire sont multiples : un patrimoine naturel préservé (Lac Léman, Sites Natura 2000, site Classé, contrat de territoire ENS...), une agriculture dynamique (AOP Abondance, AOP Reblochon) et une industrie forte (SA Eaux Minérales d'Evian) sur un territoire touristique (stations de ski des Portes du Soleil, Evian – Lac Léman) et frontalier (Suisse – Canton de Vaud, Canton du Valais ; démarche 3 Chablais). Afin de garantir ces atouts pour les générations futures, il convient désormais de s'engager vers une transition profonde en faveur du climat et de l'environnement. Le territoire recouvre des zones de montagne, de plateau et descend jusqu'aux rives du Lac Léman. Sa proximité avec la Suisse en fait un territoire dynamique en terme d'emplois et d'urbanisation, et des enjeux identifiés autour de la préservation des espaces naturels et de la mobilité.

Cette démarche CTE fait suite aux projets déjà engagés sur le territoire par la communauté de communes notamment :

- un projet de territoire, avec comme fil conducteur la préservation de l'environnement, qui s'articule autour de plusieurs champs d'intervention et une feuille de route qui l'accompagne :

- **l'environnement** : c'est une richesse naturelle dont le territoire bénéficie. L'environnement est un levier économique, touristique, qui offre un cadre de vie exceptionnel
- **les services à la population,**
- **le développement économique,**
- **la mobilité** : véritable enjeu d'avenir face à une population en constante croissance, dans un espace géographique contraint (lac et montagnes). Il est nécessaire de faciliter les accès à notre territoire et d'améliorer la mobilité interne.
- **le tourisme** : véritable moteur de notre activité économique, l'enjeu est de construire une offre touristique coordonnée et innovante pour le territoire.
- **Le patrimoine** : la préservation du patrimoine naturel et bâti est aussi la garantie d'un développement harmonieux, dans le respect de notre histoire et de notre héritage.

- un Plan Climat Air Energie Territorial, validé en janvier 2020, avec les 4 grands axes suivants :

- un territoire adapté au climat de demain,
- conforter l'exemplarité du territoire et des collectivités,
- un territoire sobre et efficace en énergie,
- un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables,
- un territoire d'économie locale et circulaire ;

- un contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles/Plan Biodiversité, validé en décembre 2019, avec le Département de la Haute Savoie pour une durée de 5 ans avec comme ambition :

- préserver les espèces et milieux emblématiques du territoire
- préserver les sites naturels emblématiques du territoire
- sensibiliser les publics aux richesses naturelles

- un schéma directeur des transports, réalisé en 2019 dont les objectifs sont de :

- maintenir une qualité de vie et de l'air sur le territoire,
- améliorer le report modal vers les transports en commun notamment sur la partie interurbaine du territoire où il y a une forte dépendance à la voiture,
- mieux connecter les portes d'entrée du territoire
- répondre aux besoins de mobilité touristique (hiver/été).

- une stratégie économique, validée en 2019 ayant pour ambition de :

- maintenir l'emploi et les entreprises en leur offrant un potentiel de développement ainsi que des infrastructures adaptées et attractives pour les créateurs locaux, voire de permettre l'installation d'entreprises extérieures si nécessaire,
- maintenir l'emploi à proximité du domicile,
- limiter la dépendance vis-à-vis de la Suisse ;

Les communes souhaitent également s'engager dans des démarches de construction ou rénovation de bâtiments publics à très hautes performances et faire valoir un rôle d'exemple. Des réunions et rencontres ont ainsi pu être organisées autour des actions de transition énergétique (conseil en énergie partagé, présentation de la SEM SYANE ENR, identification des leviers pour plusieurs projets de bâtiments publics exemplaires...).

Ces démarches s'accompagnent d'une volonté forte de l'ensemble des acteurs du territoire notamment les entreprises sur les questions de mobilité, les entreprises de travaux publics sur la question des déchets inertes, des établissements scolaires (primaires et secondaires) sur les questions du développement durable...

Un cluster Eau a également vu le jour en 2019 à l'initiative de la CCEPVA, et regroupe différents partenaires autour des enjeux Eau de part et d'autre du Lac Léman.

Ainsi la CCPEVA a souhaité déposer sa candidature à l'appel du Ministère en Mai 2019. Retenue, la CCPEVA a participé à la journée de lancement à Paris le 9 Juillet 2019. Le bureau et le conseil communautaire ont été associés à la définition des actions, qui ont été approuvées en Septembre et Décembre 2019.

L'élaboration du présent CTE a fait l'objet de nombreux échanges entre l'Etat, la/les collectivité(s) concernée(s) et a associé de nombreuses parties prenantes.



Le 5 Novembre 2019 s'est tenu un comité de pilotage, regroupant les différents partenaires afin de partager les axes des actions retenues, d'en préciser le contenu et de valider les modalités de partenariat de chacun.

Etaient représentés : la Région Auvergne Rhône Alpes, la Caisse des Dépôts, les services de l'Etat (DDT, DIRRECTE), l'Agence Economique du Chablais, la Fédération des BTP74, le CAUE74, l'Espace Info Energie, les entreprises du territoire notamment la SAEME Eaux d'Evian, Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc.

Etaient excusés mais ayant participés en amont à l'écriture des fiches actions : le CEREMA, l'ADEME, ASDER (Espace Info Energie de Savoie), les entreprises du territoire souhaitant s'engager dans des actions de transition.

Cette rencontre fait suite au travail mené depuis 2018 dans le cadre du Plan Climat avec une concertation forte (3 journées multithématisques avec les acteurs du territoire, 3 soirées grand publics, l'animation de défis « zéro déchet et énergie positive », qui ont permis d'engager une vraie dynamique sur la question de la transition.

Des rencontres thématiques se sont également déroulées en 2019 avec les établissements secondaires et primaires du territoire autour des questions de développement durable, un projet de convention de partenariat est en cours d'écriture (action « mobilisation des acteurs » du CTE), une réunion et des échanges téléphoniques ont eu lieu avec les entreprises du territoire sur la mise en place d'un plan de mobilité interentreprises volontaires (réunion le 24/10/2019), plus d'une quinzaine d'entreprises ont fait connaître leur intérêt pour la démarche.

D'autres acteurs pourront encore se mobiliser et s'y associer par la suite, le CTE n'étant pas figé.

## Article 1er - Objet du contrat de transition écologique du Pays d'Evian Vallée d'Abondance

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique du territoire du Pays d'Evian Vallée d'Abondance autour de projets concrets.

## Article 2 – Ambition du CTE

L'ambition de la CCPEVA porte la volonté d'être exemplaire et innovant sur la préservation de l'environnement, la transition écologique, les enjeux climatiques et les démarches de développement durable, et ceci en mobilisant l'ensemble des acteurs afin de créer une dynamique territoriale.

## Article 3 – Orientations stratégiques du CTE

Les 3 orientations stratégiques retenues pour le CTE sont les suivantes :

**Orientation 1** : Mobilisation et coordination des acteurs autour des enjeux de transition écologique et énergétique.

**Orientation 2** : Innovation sur la transition écologique et énergétique et l'économie circulaire.

**Orientation 3** : Innovation sur la préservation de la biodiversité.

Ces axes s'appuient sur les grandes orientations déjà validées dans les documents cadres de la CCPEVA tels que le Plan Climat, le schéma directeur des transports et la stratégie économique.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives intitulées « fiches d'orientation » (jointes en annexe 1). Ces fiches d'orientation comprennent des objectifs qui peuvent être selon le cas des objectifs écologiques, économiques ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions déjà prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser sur ce champ d'intervention.

En cas d'évolution du contenu ou du nombre des orientations en cours de contrat, elle sera validée au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Concrétisation opérationnelle en actions

Les actions du contrat de transition écologique sont la traduction opérationnelle des orientations stratégiques. Elles sont décrites dans des fiches annexées en annexe 2.

Les fiches-actions précisent notamment le maître d'ouvrage / pilote de l'action, la description de l'action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus au terme du CTE, le calendrier prévisionnel de réalisation, les objectifs de résultat et indicateurs correspondants, les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains, les financements d'ores et déjà mobilisés ou à mobiliser.

Les montants sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits, du déroulement des procédures internes propres à chaque partenaire et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

En conformité avec la réglementation en vigueur, si le fait de retenir une action au titre du présent CTE doit pouvoir en faciliter l'instruction, il ne saurait dispenser des procédures administratives et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Le maître d'ouvrage / pilote de l'action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

Les informations propres à chacune des actions soutenues par le CTE sont la propriété du maître d'ouvrage/pilote de l'action, à l'exception des éléments généraux (notamment intitulé, objet et montant de l'action) nécessaires au suivi, à l'évaluation, à la promotion et à la communication du CTE.

Parmi les opérations prévues, plusieurs d'entre elles méritent d'être soulignées, car révélatrices de l'esprit et de la dynamique collective du présent contrat :

- Développement des énergies renouvelables, avec le développement des capacités de production du méthaniseur TERRAGREAU et le projet de production d'hydrogène sur le site de la STEP d'Abondance.
- Création d'un outil innovant de compensation carbone volontaire au bénéfice des zones humides.

- Accompagner une meilleure mobilité des salariés par la mise en place d'une démarche de plan de mobilité interentreprises volontaire et innovant, la Région étant associée étroitement car permettant au territoire de bénéficier de services de la SPL Ecomobilités Savoie Mont Blanc.

Le CTE a un caractère évolutif. A la date de signature du présent CTE, il comprend une première série de 8 fiches-actions.

- 1. Mobilisation des acteurs** autour de la transition écologique et énergétique sur le territoire
- 2. Développer la production d'énergie renouvelable** à partir des biodéchets du territoire
- 3. Développer une filière hydrogène** à partir des ressources locales pour une utilisation innovante
- 4. Promouvoir l'efficacité énergétique et écologique de la construction**
5. Développer un **outil de compensation** carbone volontaire sur les zones humides
- 6. Lutte contre les déchets flottants** du Lac Léman
- 7. Optimiser la mobilité** des salariés des entreprises
- 8. Soutenir l'agriculture et le développement des circuits courts** et soutenir le travail en insertion dans le cadre du projet de cuisine centrale

D'autres actions, pour lesquelles la nature et le plan de financement ne sont pas établis et si elles ne sont suffisamment mûres pour pouvoir démarrer à court terme dans l'année suivant la signature du contrat, peuvent être qualifiées de fiche en projet. Ces dernières ne sont pas annexées au contrat, contrairement aux fiches actions. Elles pourront, en revanche faire l'objet de discussion à l'occasion du comité de pilotage annuel du CTE et s'intégrer ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement. Toutes ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8.

Des actions en projet émergent déjà sur le territoire. On retrouve par exemple des actions d'efficacité énergétique de l'assainissement. Elles s'inscrivent parfaitement dans les orientations du CTE et pourront faire l'objet d'une analyse dès les premiers comités techniques et de pilotage pour déterminer si elles peuvent être intégrer au contrat.

## Article 5 - Engagements des partenaires



Les partenaires du CTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la mise en œuvre des actions inscrites à ce contrat.

## **5.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils seront à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont basés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## **5.2. L'EPCI Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance**

En signant ce Contrat de Transition Ecologique, l'EPCI assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La collectivité CCPEVA s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CTE et à affecter un chef de projet qui aura la responsabilité d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Elle s'engage à animer le travail en associant les différents acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur de la transition écologique. Le partage des actions du CTE auprès des acteurs du territoire sera organisé localement aux moments jugés opportuns par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CTE, d'enrichir et de challenger les actions, de favoriser la mobilisation autour du CTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Elle s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CTE, ainsi qu'à son évaluation.

Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CTE, dont elle est maître d'ouvrage.



### 5.3. L'Etat, les établissements et opérateurs publics

**Au niveau local**, l'Etat mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'Etat et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués. La Direction Départementale des Territoires est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour les services de l'État au niveau local.

**Au niveau national**, l'Etat s'engage à mobiliser la mission de coordination nationale des contrats de transition écologique, basée au ministère de la transition écologique et solidaire, qui coordonne, suit et appuie les travaux d'élaboration et de mise en œuvre des CTE.

La mission de coordination nationale des CTE du ministère de la transition écologique et solidaire sera mobilisée en soutien en tant que de besoin pour faire le lien avec les différentes directions d'administration centrale et faciliter la mise en place de certains projets complexes. Elle pourra notamment mettre en relation les porteurs de projets avec les experts des administrations centrales, avec les représentants régionaux et nationaux des établissements publics et opérateurs de l'Etat, afin d'accompagner au mieux les projets.

Le ministère mobilise également le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) pour accompagner le processus local dans la phase construction du contrat.

Le ministère anime le réseau des correspondants dans chaque direction générale du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ainsi que dans les ministères associés (emploi, économie, agriculture) et les établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des dépôts, CEREMA, Agence française pour la biodiversité, Agences de l'eau, ...). Interlocuteurs de la mission de coordination nationale CTE, les correspondants nationaux des établissements publics et opérateurs mobilisent leurs délégations régionales lesquelles sont elles-mêmes en lien avec les porteurs de projets.

L'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'Etat portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTE.

Il s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le CTE qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.



Le soutien au territoire passe par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CTE ;
- la Caisse des dépôts peut mobiliser sa Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ; ci-joint le projet d'annexes proposé
- le Cerema est identifié comme partenaire technique sur les fiches actions
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse suivra la fiche action « compensation carbone volontaire sur les zones humides »

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

## 5.4. Engagements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

En application de la Loi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est chef de file dans les domaines du transport, de la biodiversité et de la transition énergétique, du climat et de l'énergie.

A ce titre, elle définit des orientations en lien avec les territoires. Ainsi, la Région a piloté le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADDET), le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), prépare le Plan Régional d'Actions en Faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC) et a co-piloté avec l'Etat le Schéma Régional Biomasse (SRB).

La Région agit depuis de nombreuses années en finançant les maîtres d'ouvrage qui agissent pour la transition écologique. Dans le cadre de sa stratégie Environnement, votée en juin 2018, elle va consacrer 200 M€ au soutien de projets en matière d'énergie, de déchets et économie circulaire, de biodiversité, d'amélioration de la qualité de l'air, de prévention des risques et d'adaptation au changement climatique.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi Notre crée un nouveau schéma de planification dont l'élaboration est confiée aux régions : le "Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires" (SRADDET).



Ce schéma doit respecter les règles générales d'aménagement et d'urbanisme à caractère obligatoire ainsi que les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Il doit être compatible avec les SDAGE, ainsi qu'avec les plans de gestion des risques inondations. Il doit prendre en compte les projets d'intérêt général, une gestion équilibrée de la ressource en eau, les infrastructures et équipements en projet et les activités économiques, les chartes des parcs nationaux sans oublier les schémas de développement de massif. Il se substitue ainsi aux schémas préexistants tels que le schéma régional climat air énergie, le schéma régional de l'intermodalité, et le plan régional de prévention et de gestion des déchets, le schéma régional de cohérence écologique.

Les objectifs du SRADDET s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (SCoT et, à défaut, des plans locaux d'urbanisme, des cartes communales, des plans de déplacements urbains, des plans climat-énergie territoriaux et des chartes de parcs naturels régionaux) dans un rapport de prise en compte, alors que ces mêmes documents doivent être compatibles avec les règles générales du SRADDET.

Le CTE du Pays d'Evian Vallée d'Abondance va permettre au territoire de contribuer aux objectifs du SRADDET, détaillés dans l'article 5 du présent contrat.

La Région souligne le caractère intégrateur du Contrat de Transition Ecologique, à même d'aborder les différents pans de la transition écologique et d'en assurer la cohérence opérationnelle.

La Région appuiera les ambitions du territoire et pourra intervenir en soutien au travers :

- Des Partenaires Relais de la stratégie Régionale via les conventions pluriannuelles d'objectifs (AURAEE, CEN, CBN, CIRIID, LPO ...);
- Des observatoires (ORVAE, SINDRA, BIODIV);
- Des centres de ressources (TEPOS, CeDRE);
- Des chargés de missions de la direction de l'environnement et de l'énergie, en lien avec les autres Directions tel que la DAFA (Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Alimentation), la DT (Direction des Transports) ou la DIRECO (Direction de l'Economie.)
- Ses outils d'accompagnement financiers, en particulier de sa politique Environnement et Energie (Appels à projet, appel à manifestation d'intérêt, fonds et autres dispositifs dans les domaines de l'énergie, des déchets, du Climat, de la biodiversité-eau, de la qualité de l'air).

## Article 6 - Charte partenariale d'engagement

Dans le cadre du présent contrat, une charte partenariale d'engagement pour la transition écologique du territoire Pays d'Evian Vallée d'Abondance (en annexe 5) est signée par les parties signataires du contrat et proposée à la signature des acteurs partenaires du territoire



(collectivités territoriales, syndicats intercommunaux, opérateurs et établissements publics, entreprises, chambres consulaires, associations, artisans, organisations professionnelles, organisations syndicales et patronales,...) qui portent ou participent à une ou plusieurs actions afin de concrétiser, d'amplifier et de prolonger la démarche portée par le CTE.

Après signature du contrat, la charte pourra être signée pendant la vie du contrat par de nouveaux partenaires souhaitant concourir à la réalisation du CTE.

## Article 7 - Gouvernance du CTE

Les représentants de l'État et de l'EPCI mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CTE.

### 7.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département de la Haute-Savoie ou son représentant et par la Présidente de la CCPEVA ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'EPCI, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires et de l'ensemble des partenaires des fiches actions.

Il siégera au moins 1 fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de l'EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Sa composition sera validée lors du premier comité de pilotage suivant la signature.



Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et étudier les résultats des évaluations ;
- étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **7.3 Lien entre CTE et Comité Départemental de la Transition Écologique (CDTE)**

La loi MAPTAM de 2014 (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), la loi NOTRE de 2015 (nouvelle organisation territoriale de la République), et la loi TEPCV de 2015 (Transition Énergétique pour la Croissance Verte), affirment le rôle de chef de file de la Région dans les domaines du transport, de la biodiversité et de la transition énergétique, du climat et de l'énergie.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant que chef de file, et l'Etat garant de la politique climatique française, ont décidé de constituer dans chaque département d'Auvergne-Rhône-Alpes des Comités Départementaux de la Transition Écologique (CDTE), dont l'objectif est d'accélérer la transition énergétique et écologique.

Les thématiques abordées lors de ces comités sont :

- la production d'énergies renouvelables ;
- l'efficacité énergétique ;
- les déchets et l'économie circulaire ;
- les transports et la mobilité

Le CDTE de la Haute-Savoie s'est réuni pour la première fois le 12 avril 2019, dans l'objectif :

- de structurer et d'accompagner une dynamique territoriale de déclinaison du SRADDET en partageant les connaissances et en favorisant les échanges ;
- de renforcer la coordination locale DREAL-DDT / CR / ADEME / CD26/EPCI ;
- de prendre connaissance des actions, démarches et projets réalisés dans l'année écoulée et d'échanger sur les sujets prioritaires et les projets phares de l'année à venir.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CTE

Un tableau de bord de suivi du CTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité concernée et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CTE.

Le CEREMA pourra notamment apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CTE.

## Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CTE

L'entrée en vigueur du CTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de 4 ans.

A mi-parcours, est prévu un bilan d'étape sur la base de l'évaluation du CTE, pouvant donner lieu si nécessaire à évolution, voire réorientation, le cas échéant sous forme d'avenant.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

## Article 10 – Evolution et mise à jour du CTE

Le CTE n'est pas figé, il est évolutif.

Le corps du CTE, hors annexes, peut être modifié par avenant d'un commun accord entre



toutes les parties signataires du CTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre géographique visant à intégrer de nouvelles collectivités territoriales.

Les annexes I, II et IV sont régulièrement mises à jour au fil de l'eau, après examen et avis du comité technique puis rendu compte et validation annuels devant le comité de pilotage.

L'annexe III spécifique à chaque établissement public ou opérateur est modifiée à son initiative et proposée pour avis au comité technique puis rendu compte et validation annuels au comité de pilotage.

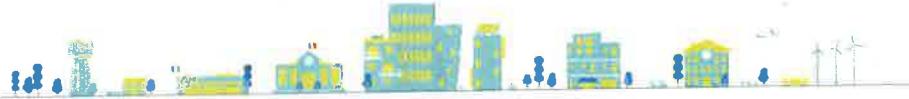
Les nouvelles demandes d'adhésion à la charte sont analysées et validées au fur et à mesure de leur arrivée par le comité technique et présentées annuellement au comité de pilotage.

## **Article 11 - Résiliation du CTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 12 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.



Signé à Publier le 13 janvier 2020

La présidente de la  
Communauté de communes  
Pays d'Evian Vallée  
d'Abondance

Le préfet du département  
De Haute Savoie

Le président de la  
Région Auvergne  
Rhône Alpes

Le Président de l'ADEME

La directrice du  
CEREMA Centre Est

La Directrice  
Séverine BOURGEOIS

Le président de la  
Caisse des dépôts -  
Banque des territoires

Corinne STEINBRECH

Directrice Territoriale

## **Annexes**

**Annexe 1 – Orientations stratégiques**

**Annexe 2 – Fiches actions**

**Annexe 3 - Contributions des établissements publics et opérateurs**



# CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

## pour le territoire

### Pays d'Evian Vallée d'Abondance

#### ORIENTATION STRATEGIQUE N°1

## Mobilisation et coordination des acteurs autour des enjeux de transition écologique et énergétique

### Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

L'initiative « Contrat de Transition Ecologique » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement durable, compatible avec les ambitions de la France en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité porté sur le territoire par la CCPEVA.

Aujourd'hui le Pays d'Evian Vallée d'Abondance, territoire naturel préservé, souhaite être exemplaire et innovant en termes de développement durable et d'environnement.

La dynamique en cours doit bénéficier à tous les partenaires.

Les entreprises du territoire ont choisi d'accompagner la collectivité dans son processus de transition écologique et énergétique et notamment sur la mobilité, sur la question des déchets inertes (entreprises de travaux publics), sur les questions du développement durable (établissements scolaires) ...

Cette dynamique fait suite au travail de concertation mené depuis 2018 dans le cadre du Plan Climat: journées multithématisques avec les acteurs du territoire, soirées grand public, l'animation de défis « zéro déchet et énergie positive », qui ont permis d'engager une vraie mobilisation sur la question de la transition.

Des rencontres thématiques se sont également déroulées en 2019 avec les établissements secondaires et primaires du territoire autour des questions de développement durable, un projet de convention de partenariat est en cours d'écriture (action « mobilisation des acteurs » du CTE), une réunion et des échanges téléphoniques ont eu lieu avec les entreprises du territoire sur la mise en place d'un plan de mobilité interentreprises volontaire (réunion le 24/10/2019), plus d'une quinzaine d'entreprises ont fait connaître leur intérêt pour la démarche. Tous sont volontaires pour travailler ensemble sur les questions de transition écologique.

#### Les objectifs sont donc :

Créer une dynamique territoriale sur les questions de transition écologique

Impulser la démarche auprès des partenaires de la CCPEVA

Mettre en réseau et animer les démarches existantes ou émergentes

Accompagner l'ensemble des acteurs

Tester des outils innovants pour la mobilisation des acteurs



## Résultats globaux attendus au terme du CTE

- Rédaction d'une charte/convention avec les partenaires du territoire
- Identification et mise en réseau des acteurs volontaires
- Tester des outils innovants pour mobiliser tous les publics
- Faire vivre et animer la démarche CTE pendant et après le contrat.

## Acteurs mobilisés en appui, rôles et apports

- Les établissements scolaires primaires et secondaires, l'Inspection académique
- La DIRECCTE qui pourra mettre en relation les partenaires du territoire avec les branches professionnelles et l'Agence Economique du Chablais qui contribueront à créer un réseau d'acteurs du monde économique.
- Le CEREMA dans le cadre des démarches déjà testées ou en cours de test sur la mobilisation citoyenne
- Les entreprises du territoire, dans le cadre des actions du CTE et plus largement toutes les entreprises volontaires
- Les différents services de la CCPEVA pour partager les démarches de manière transversale à toutes les compétences
- Les services de l'Etat

## Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

Ces démarches s'articuleront avec le contrat de territoire Espaces Naturels sensibles / Plan Biodiversité engagé par la CCPEVA grâce au soutien du Département de la Haute Savoie et qui possède un volet « sensibilisation » important (300 000€ sur 5 ans).

Une convention de partenariat avec l'Inspection Académique est actuellement en cours d'écriture dans le cadre de l'extension du label Pays d'art et d'histoire, pour la partie sensibilisation des scolaires.

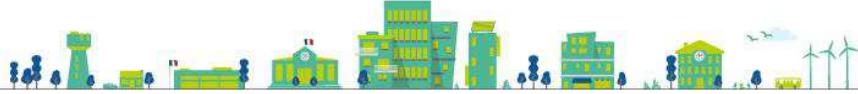
Des défis familles sont organisés depuis 2019 dans le cadre du Plan Climat, autour des thématiques « zéro déchet » et « énergie positive » ayant permis de mobiliser plus d'une centaine de familles et ayant contribué à l'émergence de projets (création d'épicerie vrac, création d'associations, mise en place de jardins partagés, de composteurs partagés, ...)



## Liste des actions

Cette liste a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CTE.

- 1. Mobilisation des acteurs** autour de la transition écologique et énergétique sur le territoire
- 4. Promouvoir l'efficacité énergétique et écologique de la construction**
- 7. Optimiser la mobilité** des salariés des entreprises
- 8. Soutenir l'agriculture et le développement des circuits courts** et soutenir le travail en insertion dans le cadre du projet de cuisine centrale



# CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

## pour le territoire

### Pays d'Evian Vallée d'Abondance

#### ORIENTATION STRATEGIQUE N°2

#### Innovation sur la transition écologique et énergétique du territoire, et l'économie circulaire

### Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

L'initiative « Contrat de Transition Ecologique » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement durable, compatible avec les ambitions de la France en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité porté sur le territoire par la CCPEVA.

Aujourd'hui le Pays d'Evian Vallée d'Abondance, territoire naturel préservé, souhaite être exemplaire et innovant en termes de développement durable et d'environnement.

Dans le cadre du plan climat ont été identifiées plusieurs pistes pour permettre une transition exemplaire et ambitieuse. La CCPEVA étant une collectivité < 50 000 Habitants, la démarche CTE permettra de mettre en lumière les ambitions et d'identifier plus rapidement les partenaires potentiels permettant la mise en place de ces actions rapidement.

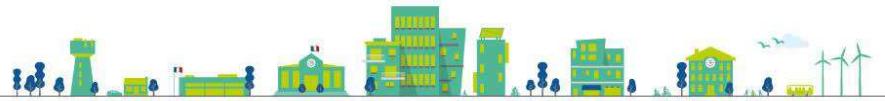
Les communes membres de la CCPEVA souhaitent également être exemplaires dans les projets de constructions neuves ou rénovation des bâtiments thermiques, afin de viser l'excellence et d'en étudier les modalités de mise en œuvre de ces objectifs (y compris le volet financier)

#### Les objectifs sont donc :

- Mettre en œuvre des solutions exemplaires sur la transition
- Déployer des énergies renouvelables innovantes
- Bénéficier du pouvoir d'accélérateur du CTE et identifier les structures ressources pour accompagner le territoire
- Favoriser le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire

### Résultats globaux attendus au terme du CTE

- Mise en œuvre d'énergies renouvelables innovantes : méthanisation, hydrogène...
- Mise en place de réseau d'acteurs
- Faire valoir l'exemplarité des collectivités (CC et communes) dans le cadre de projets innovants reproductibles



## Acteurs mobilisés en appui, rôles et apports

- les entreprises du territoire y compris les filières des BTP et de la construction
- le Méthaniseur Terragr'Eau, pour la valorisation des bio déchets
- les entreprises du territoire dans l'approvisionnement de matières méthanogènes (industrielles notamment)
- les communes du territoire, pour le volet exemplarité de la commande et des bâtiments publics

## Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

Ces démarches s'articuleront avec le Plan Climat Air Energie Territorial, arrêté en Juillet 2019 et qui devrait être validé définitivement en Janvier 2020. Les démarches de productions d'énergies renouvelables et d'exemplarité de la construction répondent aux enjeux identifiés dans le cadre du plan Climat afin d'atteindre les objectifs régionaux et nationaux d'émissions de CO2 et de gaz à effet de serre.

Ces actions s'articulent également avec des compétences de la CCPEVA (déchets, assainissement, habitat, ...) et seront transversales.

Une démarche Cap Citergie est à l'étude, la CCPEVA ayant délibéré en Décembre 2019 afin de pouvoir réaliser de manière territoriale la mise en œuvre de cet outil avec les communes volontaires. La CCPEVA souhaite faciliter et coordonner les démarches pour ses communes membres.

## Liste des actions

Cette liste a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CTE.

- 2. Développer la production d'énergie renouvelable** à partir des biodéchets du territoire
- 3. Développer une filière hydrogène** à partir des ressources locales pour une utilisation innovante
- 4. Promouvoir l'efficacité énergétique et écologique de la construction**
- 6. Lutte contre les déchets flottants** du Lac Léman
- 7. Optimiser la mobilité** des salariés des entreprises
- 8. Soutenir l'agriculture et le développement des circuits courts** et soutenir le travail en insertion dans le cadre du projet de cuisine centrale



# CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

## pour le territoire

### Pays d'Evian Vallée d'Abondance

#### ORIENTATION STRATEGIQUE N°3

##### Innovation sur la préservation de la biodiversité

## Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

L'initiative « Contrat de Transition Ecologique » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement durable, compatible avec les ambitions de la France en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité porté sur le territoire par la CCPEVA.

Aujourd'hui le Pays d'Evian Vallée d'Abondance, territoire naturel préservé, souhaite être exemplaire et innovant en termes de développement durable et d'environnement.

Les atouts du territoire sont multiples : un patrimoine naturel préservé (Lac Léman, Sites Natura 2000, site Classé, contrat de territoire ENS...), une agriculture dynamique (AOP Abondance, AOP Reblochon) et une industrie forte (SA Eaux Minérales d'Evian) sur un territoire touristique (stations de ski des Portes du Soleil, Evian – Lac Léman) et frontalier (Suisse – Canton de Vaud, Canton du Valais ; démarche 3 Chablais). Afin de garantir ces atouts pour les générations futures, il convient désormais de s'engager vers une transition profonde en faveur du climat et de l'environnement. Le territoire recouvre des zones de montagne, de plateau et descend jusqu'aux rives du Lac Léman. Sa proximité avec la Suisse en fait un territoire dynamique en terme d'emplois et d'urbanisation, et des enjeux identifiés autour de la préservation des espaces naturels et de la mobilité.

Autre formulation : Cette démarche CTE fait suite à d'autres engagements politiques en faveur de la transition écologique. Le projet de territoire a pour fil rouge la préservation de l'environnement. La collectivité vient également de s'engager dans la mise en œuvre d'un Contrat de Territoire ENS ayant pour objectif la mise en œuvre de 6 millions d'Euros de travaux sur 5 ans afin de préserver les milieux, espèces et sites emblématiques du territoire.

La CCPEVA porte également un PCAET qui sera adopté fin janvier 2020.

Certains milieux naturels du territoire, particulièrement, fragiles jouent un grand rôle dans le stockage du carbone. C'est le cas des alpages, de la forêt mais aussi des zones humides. Afin de garantir leur rôle et pour donner à la collectivité les moyens notamment financiers de les préserver, il est envisagé de créer un outil innovant de compensation carbone avec comme bénéficiaire les zones humides du territoire. Cette démarche s'inscrit dans un cadre inter CTE puisque d'autres territoires souhaitent travailler sur des outils de compensation carbone.

## Les objectifs sont donc :

Créer un outil de compensation carbone

Valoriser les richesses en terme de biodiversité (en lien avec l'orientation 1)

Préserver la biodiversité du territoire

## Résultats globaux attendus au terme du CTE

Création d'un outil de compensation carbone reproductible sur d'autres territoires

Valoriser les démarches en cours sur le territoire afin qu'elles puissent être déclinées sur d'autres territoire

## Acteurs mobilisés en appui, rôles et apports

- Le CEREMA pour l'accompagnement des démarches inter CTE,
- Les entreprises du territoire, pour la compensation de leurs émissions de carbone
- Le conservatoire des espaces naturels de Haute Savoie
- Le pôle tourbières du Jura
- Les autres collectivités CTE engagées dans la même démarche
- Les associations de préservation de l'environnement,
- L'APIEME, association de protection de l'impluvium des Eaux d'Evian
- Les communes du territoire

## Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

Ces démarches s'articuleront avec le contrat de territoire Espaces Naturels sensibles / Plan Biodiversité engagé par la CCPEVA grâce au soutien du Département de la Haute Savoie et qui a pour objectif 6 millions d'Euros de travaux pour la préservation de la biodiversité.

Axes	Thématisqu e	Mont Total HT	Montant total TTC	CD 74	FEADER/ REGION/ Etat	Autres MO	MO
Préservation des espèces et des milieux emblématiqu	Agricole	518 870 €	518 870 €	32 000 €	360 747 €		126 123 €
		3 869 000 €	3 869 000 €	2 436 000 €		791 000 €	
	Alpages				614 000 €	€	28 000 €
	Forêts	60 000 €	60 000 €	0 €	0 €		60 000 €

es du territoire	Zones humides	812 400 €	952 400 €	586 000 €	123 200 €		243 200 €
	Milieux et espèces	77 700 €	77 700 €	37 620 €			40 080 €
	Espaces verts	58 750 €	58 750 €	34 700 €		3 550 €	20 500 €
	Vergers	191 000 €	215 700 €	129 420 €		30 000 €	56 280 €
	Invasives	107 750 €	126 600 €	75 960 €			50 640 €
Préservation et mise en valeur des sites ENS	Mise en valeur des sites ENS labellisés	105 000 €	105 000 €	74 000 €			31 000 €
	Préparation des labellisations de nouveaux sites ENS	347 716 €	362 189 €	244 073 €	17 164 €	99 952 €	1 000 €
Sensibilisation	sensibilisation du public	308 000 €	308 000 €	246 400 €			61 600 €
Animation CTENS	animation CTENS	195 000 €	195 000 €	70 200 €			124 800 €
	Extension plan biodiversité - Atlas de la biodiversité	98 000 €	98 000 €		77 700 €		20 300 €
	<b>TOTAL</b>	<b>6 749 186 €</b>	<b>6 947 209 €</b>	<b>3 966 373 €</b>	<b>1 192 811€</b>	<b>924 502 €</b>	<b>863 523 €</b>

## Liste des actions

Cette liste a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CTE.

1. **Mobilisation des acteurs** autour de la transition écologique et énergétique sur le territoire
5. Développer un **outil de compensation** carbone volontaire sur les zones humides
6. **Lutte contre les déchets flottants** du Lac Léman



## CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### FICHE ACTION

#### Mobilisation des acteurs autour de la transition écologique

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Le maître d'ouvrage identifié est la CCPEVA.

#### Orientation stratégique

Cette action s'inscrit dans l'axe du CTE : Mobilisation et coordination des acteurs autour des enjeux de transition écologique et énergétique

#### Contexte et objectifs

A la suite de la mobilisation dans le cadre du plan Climat une concertation forte avait été mise en place : 3 journées multithématiques avec les acteurs du territoire, 3 soirées grand publics, l'animation de défis « zéro déchet et énergie positive », qui ont permis d'engager une vraie dynamique sur la question de la transition.

Des rencontres thématiques se sont également déroulées en 2019 avec les établissements secondaires et primaires du territoire autour des questions de développement durable, un projet de convention de partenariat est en cours d'écriture.

L'objectif de cette fiche action est de créer une dynamique territoriale avec l'ensemble des acteurs autour des enjeux de transition :

- Développer la **sensibilisation des citoyens** par des outils innovants ;
- **Création d'un label/charter locale** à destination des acteurs du territoire, en faveur du développement durable, de la transition énergétique et écologique à son échelle
- Crée une **dynamique et la mise en réseau des acteurs**, notamment économiques, autour de ces thématiques



- **Lancement d'appels à projets** pour identifier et soutenir des projets individuels ou collectifs, professionnels ou de la société civile sur ces thématiques
- Coordination des démarches par la CCPEVA

### **Attentes vis-à-vis du CTE :**

- 1/ soutien technique de partenaires dans l'innovation d'outils de mobilisation citoyenne et de l'ensemble des acteurs - acteurs de la mobilisation citoyenne
- 2/ être territoire test de démarches innovantes - lors d'appels à projets
- 3/ soutien financier des partenaires sur la mise en oeuvre des outils
- 4/ mobilisation des fonds privés de type fondations ou autres comme solution innovante de partenariat financier sur la transition

## **Description de l'action**

Dans le cadre du Plan Climat élaboré en 2019, la mobilisation des acteurs a été initiée. La volonté est d'ancrer sur le long terme une synergie commune autour des enjeux de transition écologique en

### 1/ Développer la sensibilisation des habitants et touristes par des outils innovants :

- amplifier la mise en œuvre d'outils, type défis familles lancés en 2019 regroupant 120 familles du territoire.
- mobiliser les citoyens du territoire sur les enjeux de transition écologique, énergétique, réductions des déchets...
- des outils tels que ceux développés dans le cadre du CTE Briançon (Carnets de montagne) ou d'autres territoires (carte interactives des initiatives) pourraient être développés.

2/ Créer un label ou une charte à destination de tous, permettant d'afficher des objectifs en faveur du développement durable et de la transition écologique : ex COP 21 de Rouen, la CCPEVA a déjà identifié un grand nombre d'acteurs souhaitant formaliser leurs engagements autour de ces thématiques (acteurs socio-économiques, acteurs du monde éducatif...)

3/ créer un outil de mise en réseau des acteurs, notamment économiques (site internet, rencontres, forums...), notamment en lien avec l'agence économique du Chablais et la DIRECCTE.

4/ lancement d'appels à projets via la plateforme CTE pour identifier et soutenir des projets individuels et collectifs, professionnels ou de la société civile sur ces thématiques : faire émerger et soutenir les actions du territoire.



5/ Synergie avec les communes membres sur la mise en oeuvre de démarche territorial (Cit'ergie territorial) : à l'instar de la COP 21 locale de Rouen, chaque commune pourra fixer les objectifs qu'elle souhaite atteindre. La CCPEVA jouera le rôle de coordinateur des démarches et mise en relation d'acteurs afin de faire gagner du temps aux communes et créer des synergies entre elles. Des réunions de ce type (énergies renouvelables par ex) ont été organisées cet automne.

6/ Coordination des démarches par la CCPEVA

Périmètre de l'action : territoire de la CCPEVA

## Partenaires

L'Agence économique du Chablais

DIRECCTE UD74

Le CEREMA centre Est

Les établissements scolaires du territoire

ADEME

CCPEVA



<b>Qui...</b>	<b>...s'engage à quoi...</b>	<b>A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?</b>	<b>Prochaine étape / action à entreprendre</b>	<b>Role ?</b>
agence économique du Chablais	monter un club des entreprises localement sur ces enjeux, formations des professionnels, temps d'échanges avec les professionnels	A discuter	réunion DIRECCT/Agence éco/CCPEVA	ressources
DIRECCTE UD74	monter un club des entreprises localement sur ces enjeux, formations des professionnels, temps d'échanges avec les professionnels	A discuter	réunion DIRECCT/Agence éco/CCPEVA	ressources
CEREMA centre Est	mise à disposition d'outils innovants à tester, échanges et retours d'expériences d'outils	discussion	Réunion de travail CEREMA/CCPEVA	ressources
collèges du territoire	créer un groupe d'échanges sur le développement durable	acquis	formaliser le partenariat, coordination assurée par la CCPEVA	ressources
ADEME	accompagnement Cl'tergie territorial, 2eme territoire Test	discussion	lancer le diagnostic, identifier les communes partenaires	finisseur
CCPEVA	créer un réseau et coordonner les démarches sur le territoire	acquis	réunions de travail	ressources



## Modalités de mise en œuvre

La mise en place de conventions de partenariat est en cours d'élaboration avec les établissements scolaires du territoire.

La mise en place de nouveaux outils innovants se fer avec l'aide des partenaires.



## Calendrier

Actions	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
lancement actions de mobilisation citoyenne		•	•					
lancement appels à projets sur la plateforme			•					
réunions de mobilisation des acteurs sur l'engagement dans une charte		•	•					
synthèse des actions innovantes existantes en France et dans les autres CTE		•	•					
réunions de mobilisation des communes et engagement des communes		•	•	•	•	•	•	
démarche CITERGIE Territorial		•	•					



## Plan de financement

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	mise en place citergie	0	30000	30000	30000
fonctionnement	Coordination, lancement de démarches, accompagnement innovation	0	20000	20000	0
	TOTAL :		50 000€	50 000€	30 000€
	BUDGET TOTAL :				130 000 €

Type de Financement	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
Etat - Ademe	Citergie	0	21000	21000	21000
Communes / intercommunalités / Syndicats mixtes	Budget Environnement	0	9000	9000	9000
Communes / intercommunalités / Syndicats mixtes	budget environnement/CTE	0	20000	20000	0
Région	Aucun	0	0	0	0
	TOTAL :		50 000€	50 000€	30 000€
	130 000 €				



## Évaluation

Création ( Nombre d'emplois en ETP )	d'emploi
Nb ( Quantité )	adhérents à la Charte climat
Nombre ( nombre )	d'animations, interventions, groupes de travail / an
Nombre ( nombre )	d'acteurs impliqués dans la démarche (total)

## CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### FICHE ACTION

#### Développer la production d'énergie renouvelable à partir des bio déchets du territoire

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Le maître d'ouvrage identifié est la CCPEVA.

#### Orientation stratégique

Cette action s'inscrit dans les axes du CTE : Innovation sur la transition écologique et énergétique et Innovation sur l'économie circulaire

#### Contexte et objectifs

L'objectif général est de produire de l'énergie renouvelable en local à partir d'une ressource renouvelable. La gestion des bio-déchets est un enjeu à la fois pour la filière déchets, mais aussi pour la transition énergétique.

Le territoire de la CCPEVA est actuellement couvert par 1 méthaniseur potentiellement capable d'accueillir les bio-déchets :

- le méthaniseur pour les effluents agricoles : Terragr'Eau en fonctionnement depuis 2016. Il traite les effluents des agriculteurs volontaires du plateau de Gavot et d'une partie de la vallée d'Abondance. Ce dispositif est complété par une unité de compostage, notamment de déchets verts issus des sept déchetteries du territoire. Le gaz produit est injecté dans le réseau GRDF.

Lors de la concertation avec le public à l'occasion de l'élaboration du plan climat air énergie territorial, il s'est avéré que la question du traitement des bio-déchets est importante. La CCPEVA a mis en place une action d'incitation pour l'acquisition à prix réduit de composteurs individuels, pour les personnes possédant un extérieur. Des solutions sont à l'étude pour les personnes résidant en appartement. Cependant le traitement à plus grande échelle, notamment pour les professionnels et restaurants collectifs n'est pas solutionné.

L'objectif est de permettre l'intégration des bio-déchets dans le méthaniseur Terragr'eau, actuellement en fonctionnement, et qui aurait la capacité de les prendre en



charge. Cela permettrait de réduire le tonnage de déchets ménagers aujourd’hui produits par le territoire, en grande partie brûlés dans l’incinérateur de Thonon ou celui de Monthey en Suisse (pour les déchets de la commune de Châtel), mais également de produire du gaz, injecté dans le réseau. Une station biogaz étant également à l’étude, qui permettrait de faire circuler des véhicules grâce au gaz produit localement.

Aujourd’hui l’intégration des bio déchets n’est pas permise sur Terragr’eau, notamment du fait des règles fixées par les AOP et l’INAO, pas assez explicites et soumises à interprétation. Cependant des outils, notamment d’hygiénisation sont déjà présents sur le méthaniseur, afin de sécuriser la filière lait vis-à-vis de l’épandage du digestat.

Objectifs du CTE :

- Améliorer le rendement du méthaniseur existant et produire plus de biogaz injecté sur le réseau
  - lever les freins sur l’intégration des bio déchets dans l’outil de méthanisation existant du territoire en lien avec la profession agricole et les syndicats
  - anticiper la loi et mettre en place la filière de collecte des bio déchets pour alimenter les outils
  - diminuer la production de bio déchets non valorisés
  - amplifier la production d’une énergie renouvelable

#### **Attentes vis-à-vis du CTE :**

- Soutien technique et administratif, notamment des services de l’Etat, pour lever les différents freins au traitement des biodéchets
- Identifier les possibilités d’organisation de collecte des bio-déchets et réaliser un test sur la ou les communes volontaires, et soutien technique sur la mise en place de cahier des charges adéquates
- Soutien financier à la mise en place de la collecte des bio-déchets (ADEME/Région)
- Valorisation de ces actions auprès du grand public et des professionnels

## **Description de l'action**

La démarche vise à mettre en place une solution locale, partiellement déjà en place.

### ➤ **Outil 1 : lever les freins avec l’INAO, les AOP, les services de l’Etat**

Aboutir à une lecture partagée des cahiers des charges des différentes AOP afin de permettre de réduire les phases de tri en amont et ainsi élargir la variété des bio-déchets intégrables dans le méthaniseur tout en garantissant l’épandage du digestat sur les terrains agricoles situés en AOP Reblochon et Abondance.

### ➤ **Outil 2 : mise en place de la filière de collecte**

Quantifier les couts de la mise en place d’une collecte, spécifique bio-déchets.

### ➤ **Outil 3 : traitement des bio-déchets au sein du méthaniseur TERRAGR’EAU**



Vérifier les données techniques de fonctionnement du méthaniseur avec l'intégration des biodéchets.

## Partenaires

- L'INAO
- Services de l'État : DDPP, DREAL, DDT et DRAAF?
- Les syndicats professionnels du Reblochon (SIR) et Abondance (SIFA).
- Chambre d'agriculture au niveau local et qui assure également des missions en termes de développement de filières agricoles.
- SAS TERRAGR'EAU
- SICA TERRAGR'EAU
- APIEME
- Professionnels de la restauration
- Restauration collective
- L'ADEME, au titre du soutien à des démarches d'économie circulaire qui peuvent constituer un volet du développement des filières, objet de la présente fiche action.
- La Région sur l'économie circulaire et la production d'Energie.



Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
DDT 74, celule PACTE	accompagner à lever les freins techniques des biodéchets au méthaniseur terragr'eau (INAO, SIR, SIFA à mobiliser)	acquis	réunion INAO, SIR, SIFA, méthaniseurs, agriculteurs	expertise
ADEME	financement à 50% de l'aide à la décision de la stratégie de gestion des bio déchets (pré-étude faisabilité de la collecte)	discussion	répondre à l'appel à projets	financier
Région AURA	financement de la collecte des biodéchets	discussion	répondre à l'appel à projet	financier
CDC Caisse des Dépôts	Aide financière	discussion	réunion CCPEVA Caisse des Dépôts/banque des territoires	financier
acteurs socio économiques méthaneur (délégataire, agriculteurs, SICA...)	étudier l'intégration des bio-déchets au méthaneur	adiscuter	réunion de concertation	ressources
territoire conseils	accompagner en ingénierie la CCPEVA sur la démarche collecte bio-déchets - mis en relation par la CDC	adiscuter	rencontres territoires conseils	expertise



## Modalités de mise en œuvre

La première étape est la réalisation de concertation au travers de laquelle il est prévu de lever les freins technique, réglementaire, juridique sur l'intégration des biodéchets

La deuxième étape est la modélisation de la filière de collecte

La troisième étape est la vérification des couts

## Calendrier

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Lever les freins réglementaires				•	•					
Etude faisabilité filières biodéchets				•	•					
Phase test collecte biodéchets méthaniseur					•					
Amplification de la phase de test d'intégration des biodéchets dans le méthaniseur					•	•				



## Plan de financement

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	Budget CCPEVA	0	30000	50000	50000
	TOTAL :		30 000€	50 000€	50 000€
BUDGET TOTAL :					130 000 €

Type de Financement	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
Communes / intercommunalités / Syndicats mixtes	budget CCPEVA - en attente du positionnement des financeurs	0	30000	50000	50000
Région	AAP Tri à la source et valorisation des biodéchets (sous réserve de la sélection dans l'AAP) <b><i>montant maximum</i></b>	0	500000	0	0
	TOTAL :		530 000€	50 000€	50 000€
			630 000 €		



## Évaluation

Indicateur
Création d'emploi ( Nombre d'emplois en ETP )
Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche (total) ( nombre )
Production de biogaz ( MWh )



## CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du Pays d'Evian Vallée d'Abondance

FICHE ACTION – 3

**Développer une filière hydrogène à partir des ressources locales pour une utilisation innovante**

### Maître d'ouvrage / pilote du projet

CCPEVA

### Orientation stratégique

Cette action s'inscrit dans l'axe du CTE : Innovation sur la transition écologique et énergétique et Innovation sur l'économie circulaire.

### Contexte et objectifs

L'énergie est une charge de plus en plus importante pour l'ensemble des occupants du territoire. Qu'il s'agisse des citoyens par l'intermédiaire des charges liés au logement et au déplacement, des industries et entreprises de tous les domaines (commerces, agriculture, services, industries) mais également de la collectivité. Il est nécessaire d'agir sur la réduction des consommations afin de s'engager dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique permettant de réduire la dépendance aux énergies fossiles tout en réduisant les impacts environnementaux.

Afin de tendre vers une autonomie énergétique tout en assurant un développement économique, il est également nécessaire d'assurer en parallèle le développement des énergies renouvelables.

La CCPEVA souhaite étudier la possibilité de développer la production d'hydrogène par la valorisation de ressources locales (déchets industriels et ménagers). L'hydrogène vert obtenu à partir de biomasse est un procédé écologique : les ressources naturelles sont collectées selon les principes de l'économie circulaire et l'énergie produite est redistribuée selon le même circuit.



Un partenaire technique est déjà identifié pour la réalisation de l'étude de faisabilité, regroupant les acteurs de l'hydrogène au niveau régional.

Plusieurs gisements locaux sont visés :

- Les boues de STEP (production de biogaz par méthanisation)

Aujourd'hui le biogaz produit est sous exploité, ne servant qu'à chauffer un bâtiment excentré de la CCPEVA, et torché pour l'excédent. La STEP n'étant pas à proximité d'un réseau GRDF il n'est pas possible de réinjecter le gaz dans le réseau national.

Une pré-étude de faisabilité réalisée avec un bureau d'étude montre qu'à puissance maximum, la STEP pourrait produire un volume suffisant de biogaz permettant la production d'hydrogène. Facilement stockable et transportable, l'hydrogène produit pourrait être le chainon essentiel de la transition énergétique du territoire. Une valorisation innovante de l'hydrogène produit en vallée d'Abondance est à l'étude. La CCPEVA n'est aujourd'hui pas inclus dans le projet "ZEV, Zero emission Valley de la Région AURA" car éloignée des centres névralgiques de déplacements. Cependant, des solutions locales sont possibles.

- Les boues industrielles des entreprises locales (papeteries du Léman, transformations laitières).
- La ressource bois collectée en déchetterie (biomasse).

Il s'agit de réduire de façon significative le volume des déchets tout en tirant le meilleur bénéfice de ceux-ci afin de produire des énergies renouvelables et des amendements de cultures durables.

### **Bénéfices attendus :**

- ◆ Amplifier le mix énergétique du territoire
- ◆ Développer des technologies pour aller vers une plus grande indépendance énergétique
- ◆ Valoriser les ressources locales et créer des débouchés locaux de traitement de déchets

### **Objectifs visés :**

- ◆ Disposer à horizon 2022 des informations concernant les potentiels de production d'hydrogène vert sur le territoire et permettant le passage en phase opérationnelle

### **Les attentes vis-à-vis du CTE :**

Soutien technique et administratif pour identifier les solutions existantes

Soutien financier à la mise en place des actions et à leur déploiement partenariats avec des Start Up françaises pour le déploiement de solutions exemplaires;

Accompagnement sur le montage juridique et financier des projets



## Description de l'action

### Valorisation des boues d'épuration (production de biogaz par méthanisation)

La STEP d'Abondance dispose déjà d'une unité de valorisation de ses boues en biogaz, aujourd'hui servant au chauffage du bâtiment intercommunal et du méthaniseur et torché pour l'excédent.

La production du biogaz est irrégulière au cours de l'année avec une forte production en hiver (forte affluence touristique 25 000 équivalent-habitant en entrée de STEP) et très faible en mi-saisons (printemps et automne 5 000 équivalent-habitant).

Etape 1 : Identification des start up innovantes sur ces thématiques

Etape 2 : réaliser l'étude d'opportunité et de faisabilité / compléter l'étude existante sur les thématiques suivantes :

- Quelle production totale à l'année sur le territoire ?
- Quelles procédures administratives et techniques pour apporter des boues complémentaires venant d'autres STEP de la CCPEVA et d'entreprises du territoire ?
- Quelle rentabilité ?
- Quelle faisabilité technique : quelle emprise foncière nécessaire pour optimisation et sécurisation du site ?

### Production d'hydrogène à partir du biogaz issu du traitement des boues d'épuration

Etude d'opportunité pour valorisation de l'hydrogène produit

### Valorisation du bois de déchetterie

Réaliser l'étude d'opportunité et de faisabilité de la transformation de la biomasse en hydrogène

### Identifier et créer les filières d'utilisation de l'hydrogène produit localement



## Partenaires

- Communes
- Stations de ski
- Papeteries du Léman
- Transformation laitière
- ADEME
- REGION
- Sociétés de transports
- Sociétés du BTP
- Services de l'Etat



Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Rôle ?
Communes	Participer à l'étude de pistes d'utilisation de l'hydrogène produit	A discuter	Les rencontrer	partenaire
Stations de ski	Participer à l'étude de pistes d'utilisation de l'hydrogène produit	A discuter	Les rencontrer	partenaire
Sociétés de transport	Participer à l'étude de pistes d'utilisation de l'hydrogène produit	A discuter	Les rencontrer	partenaire
Sociétés du BTP	Participer à l'étude de pistes d'utilisation de l'hydrogène produit	A discuter	Les rencontrer	partenaire
Papeteries du Léman	Apporter des boues de papeteries pour optimiser la production de biogaz sur l'année	acquis	Réaliser la phase test de mélange des boues de STEP	partenaire
Transformation laitière (fruтиères)	Apporter du petit lait à haut pouvoir méthanogène	En discussion	Validation de l'Etat pour intégration dans le méthaniseur	partenaire
AURA	Financement des études d'opportunité accompagnement des projets sur les autres étapes de conception et de réalisation	En discussion	Répondre à l'appel à projet Innovation et expérimentations territoriales	finisseur
ADEME	Financement des études d'opportunité accompagnement	En discussion	Répondre à l'appel à	finisseur



Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Rôle ?
Communes	Participer à l'étude de pistes d'utilisation de l'hydrogène produit	A discuter	Les rencontrer	partenaire
	des projets sur les autres étapes de conception et de		projet	

## Calendrier prévisionnel

Actions	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
Valorisation des boues d'épuration (production de biogaz par méthanisation)	•					
Production d'hydrogène à partir du biogaz issu du traitement des boues d'épuration		•	•			
Valorisation du bois de déchetterie		•				
Identifier et créer les filières d'utilisation de l'hydrogène produit localement			•	•	•	•



## Plan de financement

Type de Financement	Quel Financeur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
Communes / intercommunalités / Syndicats mixtes		A déterminer	0	30000	0	0
Région (action intéressante mais pas de lignes financières à ce jour)		Aucun	0	0	0	0
		TOTAL :		30 000€		
		FINANCEMENT TOTAL :	30 000 €			



## Indicateurs

Indicateurs
Création d'emploi ( Nombre d'emplois en ETP )
Réalisation de l'étude d'opportunité/ faisabilité ( V/F )
Nombre d'études de faisabilité réalisées ( 1 )
Production d'énergie renouvelable sur le territoire ( MWh/an )



## CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### FICHE ACTION

Promouvoir l'efficacité énergétique et écologique de la construction

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Le maître d'ouvrage identifié est la CCPEVA.

#### Orientation stratégique

Cette action s'inscrit dans les axes du CTE : Mobilisation et coordination des acteurs autour des enjeux de transition écologique et énergétique et innovation dans la transition écologique et énergétique

#### Objectifs et description de l'action

##### Objectif 1 : amplifier la rénovation énergétique

1/ mise en place d'une **plateforme de rénovation énergétique** à destination des particuliers et des copropriétés. la CCPEVA suite au plan climat, souhaite s'engager rapidement et de manière intense sur l'accompagnement des particuliers pour amplifier la rénovation des bâtiments privés. La CCPEVA est dans l'attente du déploiement du SPEEH sur son territoire et a acté sa candidature auprès de la Région pour le déploiement et l'accompagnement financier de l'ADEME et de la Région sur une plateforme sur son territoire.

2/ **devenir des matériaux issus de la rénovation énergétique** - afin d'éviter les remblais et dépôts sauvages après rénovation. Les entreprises du BTP et la CAPEB sont identifiées comme acteurs de cette action. Il s'agit ici de ne pas oublier le devenir des matériaux issus des rénovations, que la CCPEVA souhaite amplifier, afin de ne pas créer des dépôts sauvages impactant la biodiversité du fait de l'absence de solutions proposées aux entreprises concernées.

## Objectif 2 : construction innovantes à très hautes performances énergétiques et écologiques (cycle de vie du bâtiment)

### 1/ réaliser des bâtiments neufs exemplaires, avec les communes volontaires;

- objectifs bâtiments à très hautes performances énergétiques, au delà des réglementations actuelles et à venir (appui du CEREMA - groupe de travail national et CAUE 74 - INTERREG/ALCOTRA Alpes efficacité énergétique).
- Prise en compte du cycle de vie du bâtiment intégré dès l'origine du projet (choix des matériaux,...)
- Souhait de participer au développement de référentiels au delà de la réglementation, pour aller vers des solutions techniques innovantes et performantes.
- accompagnement du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre à tous les niveaux de décisions par les partenaires CAUE et CEREMA.
- Donner les moyens aux communes volontaires d'avoir les bons interlocuteurs pour faire aboutir les projets et la CCPEVA souhaite être catalyseur et coordinateur des démarches pour faciliter la réalisation des projets dans les communes. Créer un retour d'expériences avec les partenaires (CEREMA et CAUE74) sur les coûts liés à ces innovations dans les couts de constructions et d'entretien du bâtiment.

3 communes se sont portées candidates à ce jour.

### 2/ formations des constructeurs et artisans locaux sur ces thématiques avec l'ASDER 73, reconnu dans les formations innovantes qu'ils proposent.

3/ rénovation des bâtiments de manière exemplaire : l'objectif est d'accompagner les projets de rénovations de bâtiments publics pour qu'ils prennent en compte des objectifs de hautes performances énergétiques. La CCPEVA souhaite mettre en oeuvre dans la rénovation d'au moins un bâtiment, des communes sont également intéressées.

## Objectif 3 : devenir des matériaux inertes

1/ structurer une filière locale ou départementale favorisant le réemploi notamment en partenariat avec BTP74 et les acteurs locaux (présents lors du COPIL)

2/ identifier des implantations de stockage et des solutions de transformations accessibles à tous les professionnels

3/ travailler sur des démarches pilotes visant le réemploi, la valorisation par fertilisation des matériaux (projet VADEME en cours de rédaction, partenaires identifiés : CAUE 74 et BTP 74)



### **Attentes vis-à-vis du CTE :**

- mise en place de partenariats accélérant la démarche d'exemplarité trouver les financements permettant l'innovation dans les constructions neuves et rénovations des bâtiments publics
- d'avoir des retours d'expériences de tests et d'innovations dans les technologies de bâtiments à très hautes performances, et permettre leurs multiplications (référentiels, outils de suivis, accompagnement des MO)
- mettre en relation les acteurs concernés pour faire émerger les solutions rapidement



Contrat de  
Transition  
Écologique



## Partenaires

Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
CAUE 74	accompagner dans la rédaction de cahier des charges et souhaite développer des référentiels sur les niveaux de performances et les émissions de Carbone au delà de la réglementation (mmise en application du projet A2E ALCOTRA/INTERREG)	acquis	lancement phase test	expertise
CEREMA	accompagnement cahiers des charges, référentiels, suivi de chantier et suivi vie du bâtiment - participe au groupe de travail national et souhaite trouver des territoires TEST	discussion	chiffrage de l'accompagnement	expertise
ADEME	financement actions aide à la décision 50% de 30000€ max	discussion	déposer la candidature	financeur
ADEME	financement rénovation économie d'énergies à hauteur de 40% mini; financement 50% de 80 000€ max	discussion	dépot candidature	financeur
ADEME	financement solution chaleur renouvelable à hauteur de 50%	discussion	candidature	
ADEME/Région AURA	financement études filière déchets BTP/rénovations ( 30% de 500 000€)	discussion	candidature AAP AURADECHETS	financeur



Contrat de  
Transition  
Écologique



Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
SPEEH/Région AURA/ADEME/ETAT	financement d'une plateforme de rénovation énergétique	acquis	attente modalités régionales	finisseur
Région AURA	financement de la rénovation énergétique/construction des batiments publics/privés	discussion	AAP Innovation - candidature à faire	finisseur
Région AURA	financement de valorisation reemploi materiaux	discussion	AAP Déchets Valorisation à remplir	finisseur
communes volontaires	rénover ou batir des batiments à très hautes performances et exemplaires	acquis	Programmation des travaux et lancement des accompagnements	ressources
CCPEVA	renover des batiments en étant exemplaires et innovants	acquis	lancement études	ressources
Programme ACTEE	financement de la rénovation énergétique	discussion	lancement appel à projet	finisseur



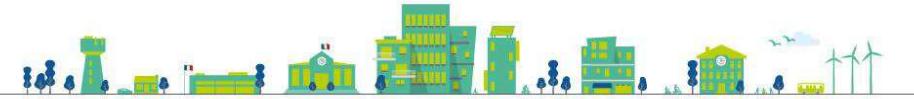
## Plan de financement

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	Mise en place de la plateforme de rénovation	0	50000	50000	50000
fonctionnement	accompagnement batiments publics neufs exemplaires	0	20000	20000	20000
fonctionnement	Accompagnements rénovation batiments publics exemplaires	0	5000	5000	5000
fonctionnement	Etude filière Rénovation et matériaux inertes	0	10000	10000	0
investissement	Réalisation de batiments neufs exemplaires à très haute performance énergétique	0	50000	0	5000000
	TOTAL :		135 000€	85 000€	5 075 000€
				BUDGET TOTAL :	5 295 000 €

Type de Financement	Quel Financeur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
Communes / intercommunalités / Syndicats mixtes		A déterminer	0	0	00	5295000
Région « sous réserve de l'étude du dossier, de la disponibilité budgétaire et du vote de la Région »		AAP Valorisation	0	300000	0	0



Contrat de  
Transition  
Écologique



Région « sous réserve de l'étude du dossier, de la disponibilité budgétaire et du vote de la Région »		AAP Innovations et expérimentations territoriales	0	500000	0	0
Région		SPPEH	0	0	0	0



## Évaluation



## CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### FICHE ACTION –

#### Créer un outil de compensation carbone volontaire sur les zones humides du territoire

#### Orientation stratégique

Cette action s'inscrit dans l'axe du CTE : « Innovation pour la préservation de la biodiversité »

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

CCPEVA

#### Objectifs

La CCPEVA porte une attention particulière à l'entretien et la restauration des zones humides pour leur intérêt pour la biodiversité, le stockage du carbone mais aussi le rôle de tampon sur la gestion de l'eau, les périodes d'étiage et de gestion des crues. Certains acteurs, privés ou publics engagés pour la transition souhaitent compenser les émissions carbone de leurs activités ou manifestations. Il s'agit ici de proposer une solution locale.

##### Objectifs visés :

- Valoriser le rôle des zones humides dans le stockage carbone,
- Créer un outil innovant permettant de compenser les émissions carbone sur les zones humides (outil de compensation carbone),
- Mobiliser les partenaires pour la mise en œuvre de cet outil – animer et promouvoir l'outil,
- Créer un groupe de travail autour des enjeux de changements climatiques et biodiversité

Le projet consiste à s'appuyer sur une coopération territoriale dans le cadre d'un groupe de réflexion interCTE (Pays du Mans, Pays de Brest, Pays d'Arles, Pays d'Evian Vallée d'Abondance) au niveau national pour lancer un benchmark national, voire européen, sur le sujet des fonds carbone au sens large, dans un esprit d'enrichissement et de mutualisation via le Cerema, l'ADEME et la Banque des Territoires. L'objectif, in fine, est de créer une

incitation financière à destination des acteurs locaux pour encourager les choix et pratiques permettant le stockage de carbone, notamment dans les zones humides, les zones agricoles et forestières.

Cette réflexion s'inscrit non seulement dans le cadre du PCAET du Pays d'Evian Vallée d'Abondance mais aussi de son plan d'action CTENS/biodiversité.

Dans un second temps pourront être développés des travaux complémentaires au sujet de la méthodologie de mise en œuvre d'un fond carbone volontaire dans le Pays d'Evian en fonction des spécificités territoriales, de l'ingénierie juridique et financière et de la mise en œuvre d'actions de compensation carbone, en particulier sur les zones humides. Ce fond carbone volontaire aura pour objectifs d'être innovant dans sa forme et son montage.

## Description de l'action

**Phase 1:** lancement d'un travail collaboratif et mutualisation d'une étude de benchmark sur les fonds carbones réalisée par un consortium public (phase de mutualisation InterCTE)

- Identification des méthodes et dispositifs existants (et leurs complémentarités) pour évaluer le stockage carbone par les zones humides, haies, prairies et forêts à plusieurs échelles : locale, régionale (type expérimentation carbocage, Breizh bocage), nationale (type label bas carbone) et européenne
- Benchmark des bonnes pratiques
- Elargissement à d'autres thématiques comme l'approche juridique, pas négligeable, en lien avec la Banque des Territoires.
- Echanges avec le territoire expérimental de La Rochelle (projet carbone)

Coût total de l'étude 40 000 € (10 000 x 4) :

Dans le cadre du CTE du Pays d'Evian Vallée d'Abondance

Prise en charge de 5 000 € par le CEREMA

Prise en charge de 5 000 € par la CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance

**Phase 2 :** lancement d'un travail local de préfiguration d'un fonds carbone volontaire

Pistes de travaux possibles :

- Elaboration ou adaptation d'une méthode approuvable par le ministère au titre du Label bas carbone pour les zones humides (définissant pour un type de projets donné comment le scénario de référence doit être déterminé et comment les réductions d'émissions associées aux projets sont calculées). Ce travail serait à mener avec les compétences scientifiques et techniques d'acteurs pertinents à associer (Pôle Tourbière du Jura, Conservatoires des espaces naturels, Museum d'Histoire Naturelle).
- Etat des lieux des différentes surfaces pouvant générer du stockage carbone : cartographie des surfaces existantes et potentielles selon leur capacité de stockage (cf. données ORCAE notamment).



- Identification des acteurs pouvant être impliqués dans une expérimentation d'un écosystème carbone local. Enquête sur leurs besoins, motivations, freins... Acteurs à priori concernés : gestionnaires de zones humides, agriculteurs, collectivités, entreprises + option ouverture à l'épargne citoyenne.
- Définition d'axes d'interventions prioritaires sur le territoire du Pays d'Evian Vallée d'Abondance.
- Feuille de route : conditions d'organisation d'un marché carbone local : gouvernance/pilotage à mettre en place, structure juridique, moyens, modalités de redistribution des fonds...

## Partenaires

Pôle tourbières national Jura

Services de l'Etat (DREAL)

Conseil Départemental

APIEME

Agence de l'Eau

OFB



Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
Communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance	Coopérer dans le cadre du projet interCTE / participer à une étude commune avec l'interCTE	acquis	Réunion Inter CTE	ressources
Cerema	Coopérer dans le cadre du projet interCTE / réaliser une étude mutualisée de benchmark bonnes pratiques fond carbone volontaire	acquis	réunion Inter CTE	expertise
Caisse des Dépôts – Banque des Territoires	La banque des territoires pourra étudier un co-financement pour la suite des études, notamment sur le volet juridique.	discussion	Réunion CDC/Groupe inter CTE/CEREMA	finisseur
ADEME	Coopérer dans le cadre du projet interCTE / réaliser une étude mutualisée de benchmark bonnes pratiques fond carbone volontaire	acquis	Réunion Inter CTE	finisseur
I4CE	Partenariat scientifique	discussion	réunion Inter CTE	ressources
acteurs socio économiques et départementaux	tester la compensation carbone de leurs actions	discussion	réunion de présentation	finisseur
partenaires scientifiques	accompagner le développement de la démarche au niveau scientifique	discussion	pole tourbières/CBA/CBN74	expertise
Région AURA	financement actions biodiversité	discussion	AAP Biodiversité	finisseur



## Calendrier

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
phase 1 synthèse actions existantes					•					
développement solution locale pour les zones humides						•				
test avec les entreprises ou acteurs apporteurs de contribution carbone						•				



## Plan de financement

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	Coût de l'étude mutualisée du Cerema (phase 1)	0	10 000	0	0
	TOTAL :		10 000€		
			BUDGET TOTAL :	10 000 €	

type de Financement	Quel Financeur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
Acteur Socio-économique		Fonctionnement	0	5000	0	0
Communes / intercommunalités / Syndicats mixtes		fonctionnement	0	5000	0	0
Région ; sous réserve de l'étude du dossier, de la disponibilité budgétaire et du vote de la Région		AAP Biodiversité	0	60000	0	0
		TOTAL :		70 000€		
			FINANCEMENT TOTAL :	70 000 €		



Contrat de  
Transition  
Écologique



## Évaluation

Création d'emploi ( Nombre d'emplois en ETP )
Réalisation de l'étude de faisabilité ( Oui / Non )
Réalisation de l'étude ( oui non )



Contrat de  
Transition  
Écologique



A sélectionner sur la base de la liste des indicateurs fournis par le ministère

Par exemple

ENERGIE	Nbre de m <sup>2</sup> de logements rénovés
	Nbre de ménages ou de copropriétés accompagnés
	Puissance installée (ex méthanisation, éolien)
	Nbre de m <sup>2</sup> d'équipements publics rénovés
QUALITE DE L'AIR	Nombre de jours de dépassement des seuils
MOBILITE	Km de pistes cyclables réalisés
	Nbre d'établissement couvert par un plan de déplacement entreprises
EMPLOI ACCOMPAGNEMENT	& Nombre d'heures de formation à la reconversion dans les entreprises
	Nombre d'entreprises bénéficiaires d'un développement de l'emploi et des compétences (EDEC) et des démarches de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales (GPEC) dans le cadre du CTE
DECHETS	Nombre de ressourceries implantées sur le territoire
AGRICULTURE / CADRE DE VIE	Proportion de « nourriture durable » dans les cantines scolaires et la restauration collective publique
	Quantité annuelle de produits phytosanitaires/m <sup>2</sup> pour l'entretien des espaces verts



## CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### Territoire du Pays d'Evian Vallée d'Abondance FICHE ACTION

#### Lutte contre les déchets flottants du Lac Léman

#### **Maître d'ouvrage/pilote de l'action**

Le maître d'ouvrage du projet est la CCPEVA.

#### **Orientation stratégique**

Cette action s'inscrit dans l'axe du Innovation sur l'économie circulaire

#### **Contexte et objectifs**

La CCPEVA, dans le cadre de la concertation liée aux études PCAET, a rencontré la société TRIVEO en 2018. Cette entreprise est spécialiste du recyclage des matières plastiques destinées à l'enfouissement et à l'incinération. Elle est implantée dans le département voisin de l'Ain. Elle est partie prenante du projet « ReSeaclons », projet permettant de répondre aux enjeux des déchets plastiques sauvages flottants, labellisé « mon projet pour la planète » par le Ministère de la transition.

La CC PEVA imagine développer le projet « ReSeaclons » porté par l'institut Marin Seaquarium et les acteurs du territoire du Grau du Roi, sur le lac Léman c'est-à-dire :

- Adapter le mouvement « Océan Upcycling », terme utilisé en anglais pour désigner l'utilisation des déchets marins comme matière première pour la fabrication de nouveaux objets dans un schéma d'économie circulaire, en un mouvement « Léman Upcycling ».
- Proposer en partenariat avec les pêcheurs et les habitants une collecte de ces déchets flottants.
- Traiter des déchets plastiques flottants complexes non valorisés aujourd'hui en les transformant en pot liant l'ensemble des plastiques, par une innovation unique au monde.



- Trouver un débouché pour le l'objet issu du procédé (pot) notamment avec des maraîchers locaux

#### Objectifs visés :

- Limiter la pollution plastique sur le lac,
- Diminuer la part des déchets plastiques dédiée à l'incinération ou à l'enfouissement,
- Diffuser des messages de sensibilisation pour des changements de comportements,
- Adapter le mouvement "Ocean Up-cycling", terme anglais utilisé pour désigner l'utilisation des déchets marins comme matière première pour la fabrication de nouveaux objets dans un schéma d'économie circulaire, en un mouvement "Léman up-cycling"
- Proposer en partenariat avec les pêcheurs et les habitants une collecte des déchets flottants,
- Traiter des déchets plastiques flottants complexes non valorisés aujourd'hui en un nouvel objet via une innovation unique au monde,
- Faire du territoire de la CCPEVA un territoire pilote

#### Les attentes vis-à-vis du CTE :

Mutualisation de la démarche sur toutes les rives du Lac Léman

Soutien financier à la mise en place de l'action et à son déploiement

## Description de l'action

Une méthodologie de travail a été définie :

1. Récupérer la matière première dans des bacs logotés « Léman Upcycling ». Sites proposés : quais, plages, ports, bords de Dranse.
2. Acheminer la matière collectée dans un dépôt : idéalement un bâtiment fermé
3. Tri et préparation : la matière collectée doit être triée et stockée dans des big bags.

Les plastiques sont séparés des autres matières. Cette opération peut être réalisée par une entreprise d'insertion 2 fois par mois

4. Récupération des big bags par TRIVEO et acheminement dans l'Ain.
5. Retour des pots sur le territoire CC PEVA.
6. Campagne de sensibilisation : réemploi du pot obtenu par maraîchage local, plantation de plantes mellifère. Articuler le projet avec l'implantation de ruches sur le territoire. Vente dans les écoles des plantes mellifères avec bénéfices pour les APE et communication CC PEVA sur la fabrication du pot.

ETAPES	OBJET	ACTEURS
COLLECTE	Collecter les déchets plastiques abandonnés	Toutes personnes ou structures impliquées dans la collecte de



	<p>(flottants et sur les plages) et assurer l'apport dans des contenants adaptés et bien positionnés (bacs, sacs mis en place dans le cadre du projet).</p>	déchets sauvages dans le cadre de ramassages réguliers intrinsèques à leur activité professionnelle, ou lors de collectes associatives plus ou moins régulières : pêcheurs professionnels, services techniques des communes du littoral qui nettoient les plages et les ports, associations ramassant des déchets ...
ACHEMINEMENT DE LA MATIERE : TRANSPORT ET DEPOT	<p>Récupérer la matière collectée à l'aide de moyens logistiques adaptés (camion plateau à haillon, élévateurs...) et la transporter jusqu'au lieu de tri et de stockage.</p> <p>Remplacer les contenants pleins par de nouvelles unités vides sur les lieux de collecte (sacs, bacs).</p> <p><i>Quel tri et pourquoi : voir point suivant.</i></p>	CCPEVA
CONDITIONNEMENT : TRI, PREPARATION ET STOCKAGE	<p>Aucun objet métal, bois ou textiles ne doit être présent dans es plastiques partant au broyeur.</p> <p>Le polystyrène expansé (tongs, flotteurs), le polyamide (filets de pêche), les emballages plastiques aluminés (sachets de chips), caoutchouc, élastomères (ballons, gants) et thermodorcissables (bouées dures et jouets d'enfants) ne peuvent intégrer le processus car ils ne se mélangent pas.</p> <p>La fabrication du pot issu du procédé nécessite un équilibre en proportion entre les plastiques souples (emballages alimentaires, sachets, bâches...) et les plastiques durs (bouteilles, gobelets, barquettes...) : il est donc</p>	Entreprise d'insertion sociale



	<p>nécessaire de séparer à la source les plastiques durs et souples.</p> <p>=&gt; il est indispensable de conditionner la matière collectée en procédant à un tri avant le stockage en big bags.</p>	
TRANSFERT VERS L'ENTREPRISE TRIVEO	Lorsque plusieurs big bags sont pleins, TRIVÉO organise la récupération par un camion transporteur	TRIVEO
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DU PUBLIC		CCPEVA, communes et OT et capitaineries des ports + partenaires : Lac Chablais...

## Partenaires

- TRIVEO
- Communes du littoral (territoire CCPEVA dans un premier temps)
- Chablais Insertion
- Cluster Eau
- CIPEL
- Pêcheurs professionnels du lac
- REGION AURA
- ADEME
- Services de l'Etat



Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
CIPEL	étudier l'extension possible de la démarche	A discuter	Réunion de présentation	ressources
TRIVEO	mettre à disposition sa technologie sur le territoire CCPEVA	acquis	Réunion de démarrage	expertise
Pêcheurs du Lac Léman	récolter les déchets flottants du Lac	A discuter	Réunion de présentation	ressources
collectifs citoyens/ramassage bords de Lac	déployer la démarche sur les bords du Lac (animation CCPEVA a mettre en place)	A discuter	présentation démarches	ressources
Caisse des Dépôts/ territoires Conseils	ingénierie soutien développement économie circulaire déchets	discussion		expertise, financeurs, ressources



## Calendrier prévisionnel

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
rencontres avec les communes partenaires potentielles				•	•					
finalisation partenariat avec TRIVEO					•					
lancement de la démarche					•	•				
extension de la démarche sur l'ensemble du Lac Léman						•				



## Plan de financement

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
fonctionnement	mise en place collecte et valorisation	0	10 000	10 000	10 000
	TOTAL :		10 000€	10 000€	10 000€
	BUDGET TOTAL :	30 000 €			

Type de Financement	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)
Communes / intercommunalités / Syndicats mixtes	CCPEVA en cours de discussion avec financeurs potentiels	0	10000	10000	10000
Région	AMI Partenaires	0	60000	0	
	TOTAL :		70 000€	10 000€	10 000€
	90 000 €				

## Évaluation

Indicateurs
Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)
Nb de réunions avec les citoyens
Nombre de rencontres dédiées à la dynamique du réseau (ateliers collaboratifs, réunions de groupes de travail, etc) et nombre cumulés d'acteurs présents
réalisation du prototype (oui/non)





## CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### FICHE ACTION

#### Optimiser la mobilité des salariés

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Le maître d'ouvrage identifié est la CCPEVA.

#### Orientation stratégique

Cette action s'inscrit dans l'axe du CTE : Innovation sur la transition écologique et énergétique

#### Contexte et objectifs

L'opportunité du Plan Climat Air Énergie Territorial et la perspective de la mise en œuvre du schéma de transport multimodal constituent pour la CCPEVA une opportunité d'inciter les entreprises à trouver des synergies dans le cadre de la réalisation de leurs Plans de Mobilité.

##### Objectifs

- Permettre la rencontre des entreprises concernées par la réalisation d'un Plan de Mobilité à l'occasion de réunions de travail et d'échanges
  - faire converger les démarches PCAET et schéma de transport multimodal
  - répondre aux besoins de cadencement des entreprises ou créer des synergies entre les entreprises (mutualisation) lorsque cela est possible
    - identifier de nouveaux arrêts de bus
    - sensibiliser les salariés des entreprises aux différents modes de transport à leur disposition dont la mobilité douce
      - faire une restitution des PDM à la CCPEVA, autorité organisatrice de la mobilité, afin qu'ils s'inscrivent dans sa politique des déplacements
      - diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>,
      - inciter les salariés à changer leurs pratiques

### Attentes vis-à-vis du CTE :

Identifier les entreprises volontaires Identifier des soutiens techniques dans la démarche  
 Centraliser les expériences, mobiliser les acteurs et tester des outils innovants Trouver des soutiens financiers dans la mise en place des actions et dans leur déploiement

## Description de l'action

### *Réalisation d'un plan de mobilité inter-entreprises de manière volontaire*

La CCPEVA souhaite mettre en œuvre une politique d'accompagnement spécifique des entreprises et des administrations dans le cadre de Plans de Mobilité Inter-Entreprises. La CCPEVA est autorité organisatrice de la mobilité sur le ressort territorial de ses 22 communes depuis le 1er septembre 2018. Cette compétence crée de nouvelles perspectives pour le territoire et fait naître de nombreux enjeux organisationnels et financiers. Il s'agit d'entamer la transformation de la mobilité sur le territoire et d'impliquer les acteurs économiques dans cette transformation. L'objectif est de mettre en place un ensemble de mesures visant à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés (répondre à la demande de mobilité quotidienne) comme par exemple :

- Mutualiser les transports en commun privés sous-utilisés
- Identifier les nouveaux arrêts de bus potentiellement à créer
- Identifier les aires de covoiturage potentiellement à créer
- Harmoniser les cadences en journée des lignes de transports en commun avec les horaires des entreprises
- Favoriser les connexions entre les différents modes de transport : pistes cyclables, bus, train, covoiturage

Pourquoi réaliser un plan de mobilité interentreprises ?

Avantages pour les entreprises	Avantages pour les salariés	Avantages pour la collectivité
Moins d'absentéisme, moins de retards. Moins d'accidents lors des trajets (sécurité au travail). Un gain de productivité. Une économie d'espace	Augmentation du pouvoir d'achat (coût des déplacements domicile-travail : voir illustration ci-après). Une amélioration de la santé	La réduction de l'utilisation de la voiture individuelle aura pour incidences positives : - la réduction de la consommation énergétique

(moins de places de stationnement). Une aide pour le recrutement des salariés (attractivité du bassin d'emplois). Une image vertueuse en réponse à la demande sociétale.	par la pratique des modes de déplacements actifs (doux). Augmentation de la qualité de vie.	fossile, - la réduction des émissions de gaz à effet de serre, - l'atténuation des congestions routières, - la création de liens sociaux, - l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé des habitants, - la réduction des nuisances sonores dues à une réduction du nombre de véhicules circulant sur le territoire
--	--	---

### ***Feuille de route, les prochaines étapes***

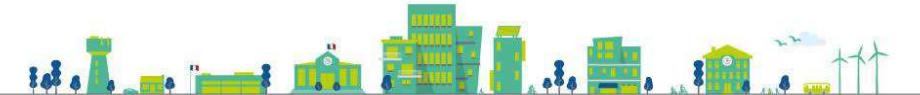
1. Rencontrer les entreprises volontaires. Leur expliquer la démarche. Faire signer la charte d'engagement.
2. Collecte des données pour réalisation du diagnostic (géolocalisation des salariés et enquête mobilité des entreprises).
3. Construire un plan d'actions par entreprise et inter-entreprises.
4. Mettre en place des animations pour donner de la consistance au projet et l'inscrire dans la réalité.
5. Mettre en place un dispositif de suivi pour mesurer l'évolution des pratiques de déplacements.

## **Partenaires**

Agence Ecomobilités Savoie Mont Blanc (en cours)  
Région AURA  
Entreprises du territoire



Contrat de  
Transition  
Écologique



Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
acteurs socio-économiques	réaliser le diagnostic et étudier la mise en place de solutions mutualisées	discussion	réunion du 28/11/2019	ressources
Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc	étudier la possibilité d'Accompagnement (soumis à l'accord de la Région AURA)	discussion	courrier de sollicitation de la Région	expertise
services transport CCPEVA	présentation du schéma directeur des transports et adaptations possibles	acquis	réunion du 28/11/2019	ressources
Caisse des dépôts	soutien technique/ingénierie et financement des solutions	discussion	réunion téléphonique du 25/11/2019	expertise, financier, ressources
ADEME	Appel à projet France Mobilité	discussion	lancement le 15/12/2019	financier



## Calendrier

Actions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
réunion engagements entreprises				•						
lancement démarche Plan mobilité interentreprises				•	•					

## Plan de financement



## Évaluation

Indicateur
Création d'emploi ( Nombre d'emplois en ETP )
Nombres d'études pré opérationnelles finalisées ( Etude rendue )
Etude finalisée ( Oui / Non )
Suivi de fréquentation des usagers par solution de mobilité ( Nombre de billets, de location, etc )



## CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### FICHE ACTION

**Soutenir l'agriculture et le développement des circuits courts et soutenir le travail en insertion dans le cadre du projet de cuisine centrale**

#### **Maître d'ouvrage/pilote de l'action**

Le maître d'ouvrage identifié est la CCPEVA.

#### **Orientation stratégique**

Cette action s'inscrit dans les axes du CTE : Mobilisation et coordination des acteurs autour des enjeux de transition écologique et énergétique et Innovation dans la transition écologique et l'économie circulaire

#### **Objectifs et description de l'action**

La CCPEVA souhaite coordonner la mise en place d'une cuisine centrale sur le territoire. Celle-ci aurait pour objectif de fournir les repas des cantines scolaires volontaires et des EPAD dans un premier temps. L'étude de faisabilité est actuellement réalisée et fait état d'environ 2200 repas jour à fournir, soit un seuil garantissant la rentabilité/faisabilité de l'outil.

Dans une volonté de cohérence avec les autres actions engagées par la CCPEVA, l'objectif serait d'approvisionner la cuisine centrale en produits les plus locaux possibles et de permettre l'accès aux marchés publics aux producteurs locaux.

Dans une deuxième phase, il s'agirait de mettre en adéquation les besoins de la cuisine centrale, et du territoire, avec l'offre agricole. En effet, aujourd'hui, le territoire et les habitants expriment une forte demande en produits locaux, notamment maraîchers, et l'offre est insuffisante. En parallèle, les communes reçoivent régulièrement des demandes d'installations de maraîchage mais ne possèdent pas de foncier agricole à disposition. Une



action de structuration agricole pourrait permettre de libérer des terrains sous exploités aujourd'hui.

Il est envisagé plusieurs actions :

- soutenir le développement des circuits courts et garantir la possibilité d'accès aux marchés d'approvisionnement aux producteurs locaux, selon les règles administratives en vigueur,
- soutenir les filières agricoles du territoire et le développement de nouvelles filières en lien avec le projet de cuisine centrale,
- permettre l'accès aux travailleurs en insertion dans le projet de cuisine centrale,
- Garantir le prix au plus juste pour les familles avec des produits de qualité,
- Construire un bâtiment exemplaire en termes de performance énergétique.

#### **Attentes vis-à-vis du CTE :**

Soutien administratif dans la démarche

Centraliser les expériences, mobiliser les acteurs et tester des outils innovants,

Soutien financier dans la mise en œuvre des actions et dans leur déploiement.



## Partenaires

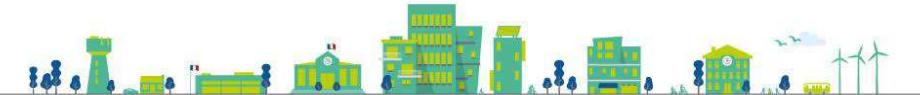
Qui...	...s'engage à quoi...	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre	Role ?
caisse des dépôts	réflexion sur le montage juridique et financier de l'opération	discussion	réunion téléphonique	expertise, financeur

## Calendrier

tions	1er Sem 2018	2ème Sem 2018	1er Sem 2019	2ème Sem 2019	1er Sem 2020	2ème Sem 2020	1er Sem 2021	2ème Sem 2021	1er Sem 2022	2ème Sem 2022
validation du projet cuisine centrale en conseil communautaire				•						
lancement étude approvisionnement cuisine					•					



Contrat de  
Transition  
Écologique



## Plan de financement

Type de Financement	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	
Région « sous réserve de l'étude du dossier, de la disponibilité budgétaire et du vote de la Région »	Plan circuits courts	0	80000	0	0	<span style="border: 1px solid #00AEEF; padding: 2px;">2</span> V
	TOTAL :		80 000€			
			FINANCEMENT TOTAL :	80 000 €		



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### du territoire du Pays d'Evian Vallée d'Abondance

Annexe 3 – Contributions des établissements publics et opérateurs

#### **3.3. Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité, et l'aménagement**



Dans le cadre du contrat de transition écologique (CTE) du territoire du Pays d'Evian Vallée d'Abondance, le Cerema s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire.

A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CTE, il contribue directement à une action référencée ci-après.

#### **Signataire**

Nom et Prénom : Séverine BOURGEOIS

Fonction dans l'organisme : Directrice du Cerema Centre-Est

Contact email : severine.bourgeois@Cerema.fr

Contact téléphonique : 04 72 14 33 05



## I – Présentation de l'établissement

<b>Présentation du Cerema</b>	<p>Le Cerema est l'établissement public de référence pour développer et capitaliser l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique.</p> <p>Il propose une expertise pointue dans 6 domaines d'activité : Ingénierie des territoires – performance et gestion patrimoniale des bâtiments – mobilités – infrastructure de transport – environnement et risques – mer et littoral...</p> <p>Le fil conducteur de l'action du Cerema : la transition écologique et l'adaptation au changement climatique</p>
<b>Axes et modalités d'intervention</b>	<p>Centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques pluridisciplinaires, il apporte son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques au service des territoires.</p> <p>Il intervient en appui direct auprès des services de l'Etat, des collectivités et des entreprises (pré-AMO, AMO, missions opérationnelles spécifiques...). Il développe, expérimente et diffuse des solutions innovantes.</p> <p>Fort de plus de 2700 agents sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'une connaissance historique des problématiques et contextes locaux, le Cerema est résolument engagé dans le défi du développement durable des territoires, pour élaborer les politiques publiques de demain.</p>
<b>Missions spécifiques en matière de transition écologique</b>	<p>Les champs d'interventions du Cerema en matière de transition écologique sont vastes et variés, une de ses principales forces étant sa dimension intégratrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide au développement des énergies renouvelables, territorialisation de la transition énergétique</li> <li>- Analyse des interfaces biodiversité-infrastructures de transport, des interfaces biodiversité-milieux urbains et péri-urbains, accompagnement des collectivités autour des sujets émergents dans les territoires et les services écosystémiques.</li> <li>- Expertise ville et territoire durables, pilotage du label Ville durable et innovante, accompagnement démarches écoquartiers</li> <li>- Promotion des modes actifs, Insertion urbaine des transports en commun, accompagnement des aménagement multimodaux, mise en place de nouveaux services de mobilité, expérimentation des innovations technologiques et numériques dans le domaine des mobilités</li> <li>- Actions intégratrices pour une économie circulaire dans les territoires (Eco-Conception et écologie industrielle des territoires)</li> <li>- Actions spécifiques pour une économie circulaire des matériaux dans le domaine de la construction et de l'aménagement</li> <li>- Gestion du trait de côte, planification de la mer et du littoral, impacts environnementaux des usages sur le milieu marin.</li> </ul>

## II – Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CTE

### Accompagnement national

Le Cerema est mobilisé par le ministère pour accompagner les CTE :

- Un référent identifié chacun des territoires pour participer aux réunions importantes - 2 à 5 journées sont programmées par territoire CTE lauréat pour les accompagner dans le lancement du CTE et dans la phase d'élaboration, notamment dans la définition du fil rouge et de leur process de suivi et d'évaluation du CTE
- Retour d'expériences sur les premiers CTE et lien vers les ressources thématiques

### Mise en œuvre d'une action spécifique du CTE du Pays d'Evian Vallée d'Abondance

Le Cerema va accompagner le Pays d'Evian Vallée d'Abondance afin de **développer un outil de compensation des émissions de carbone pour les acteurs locaux volontaires sur les zones humides locales.**

Objectifs visés :

- Valoriser le rôle des zones humides dans le stockage carbone,
- Créer un outil innovant permettant de compenser les émissions carbone sur les zones humides (outil de compensation carbone),
- Mobiliser les partenaires pour la mise en œuvre de cet outil – animer et promouvoir l'outil,
- Crée un groupe de travail autour des enjeux de changements climatiques et biodiversité

La démarche du territoire se structure en 2 phases :

- Phase 1 : lancement d'un travail collaboratif et mutualisation d'une étude de benchmark sur les fonds carbones réalisée par un consortium public (phase de mutualisation InterCTE) ;
- Phase 2 : lancement d'un travail local de préfiguration d'un fonds carbone volontaire.

Pour la phase 1, en lien avec d'autres territoires de CTE (Pays de Brest, du Mans, d'Arles), le Cerema animera un groupe de travail qui permettra de préciser les attentes des territoires et rédigera un cahier des charges d'étude de l'étude de faisabilité d'un dispositif de fond carbone jusqu'au choix du candidat.

Le Cerema réalisera un premier état des lieux synthétique des démarches, outils et bonnes pratiques de compensation et fonds carbone, réflexions techniques et juridiques pour le montage d'un fonds carbone. L'association de l'institut I4CE, la banque des territoires, l'ADEME et d'autres potentiels partenaires scientifiques sera définie dans la convention de travail.

Une seconde partie de la mission constituera en un partage de la connaissance et retour d'expérimentation concernant la méthodologie de diagnostic et d'évaluation des services écosystémiques développée par le Cerema, en vue de permettre au Pays d'Evian Vallée d'Abondance d'inclure cette approche dans la phase 2.



### III – Contribution financière aux actions du CTE<sup>1</sup>

#### Fiche action : Développer un outil de compensation carbone volontaire sur les zones humides – Phase 1

Coût total de l'étude : 40 000 € HT (10 000€ HT x 4 territoires CTE) financée en 2020 dans le cadre d'un marché public de recherche et développement au sens de l'alinéa 2 de l'article L. 2512-5 du Code de la commande publique.

Dans le cadre du CTE du Pays d'Evian Vallée d'Abondance :

- Prise en charge de 5 000 € HT par le Cerema
- Prise en charge de 5 000 € HT par la CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance

---

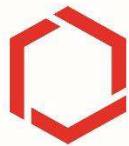
<sup>1</sup> Contribution financière projetée, sous réserve de la sollicitation officielle de l'établissement pilote de l'action et de la validation en retour de l'instance décisionnelle interne dédiée.



## **CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

**pour le territoire de la Communauté de Communes  
Pays d'Evian - Vallée d'Abondance**

### **Annexe 3 – Contributions des établissements publics et opérateurs**



BANQUE des  
**TERRITOIRES**  
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

### **3.2. CAISSE DES DÉPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES**

Dans le cadre du contrat de transition écologique du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires s'engage à faciliter la réussite de la démarche collective de transition écologique initiée à l'échelle de ce territoire, en contribuant aux actions référencées, sous réserve de l'atteinte de leurs objectifs, du respect des obligations et engagements en lien avec elles et de la conformité avec ses procédures internes et de la validation par ses instances décisionnelles.

## **I – PRESENTATION DE LA CAISSE DES DEPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES**

<p><b>Présentation de la Banque des Territoires</b></p>	<p>Le groupe Caisse des Dépôts est organisé autour de cinq métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le financement des entreprises</li><li>- La gestion d'actifs</li><li>- Les retraites et la formation professionnelle</li><li>- Les filiales et participations</li><li>- La Banque des Territoires</li></ul> <p>La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques nationales et locales, notamment au travers de sa direction Banque des Territoires. La Banque des Territoires est un de ces cinq métiers, à destination de ses clients territoriaux.</p> <p>Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour le client, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle accompagne les acteurs locaux en poursuivant l'objectif de rendre les territoires plus attractifs, plus inclusifs, plus durables et plus connectés.</p> <p>Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.</p> <p>La Banque des Territoires est également une marque déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.</p> <p>La Banque des Territoires a pour mission de conseiller les collectivités pour accompagner leurs stratégies de développement et de financer leurs projets d'investissement, soit par des prêts de long-terme, soit par des prises de participation aux côtés de partenaires publics et privés.</p> <p>Dans le cadre de ses missions, elle intervient pour compte propre ou pour compte de tiers via la gestion de mandats, dont ceux du Programme d'investissement d'avenir. Elle intervient en ingénierie, en financement, notamment via les prêts sur fonds d'épargne et en investissements en fonds propres. Ces outils ont vocation à permettre l'émergence de projets locaux à forte valeur sociale, économique et écologique.</p> <p>Les filiales de la Caisse des Dépôts interviennent dans divers secteurs d'activités concurrentielles ; notamment : le transport, la construction et</p>
---	--

	<p>l'immobilier, le logement, le conseil et l'ingénierie, le financement des entreprises, les loisirs et le tourisme, la protection de la biodiversité.</p>
<b>Modalités d'intervention de la Banque des Territoires</b>	<p>La Banque des Territoires intervient sur trois métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Conseiller</i> : la Banque des Territoires mobilise son ingénierie interne et/ou ses crédits d'ingénierie afin d'accompagner les acteurs locaux dans la formalisation et le montage de leurs projets.</li> <li>• <i>Financer</i> : la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires propose des financements adaptés aux projets locaux, qu'il s'agisse de prêts, d'investissements en fonds propres, et de services bancaires.</li> <li>• <i>Opérer</i> : La Banque des Territoires agit en son nom et pour le compte de l'Etat dans le cadre du déploiement de certains dispositifs du Programme d'Investissements d'Avenir.</li> </ul>
<b>Missions spécifiques en matière de transition écologique</b>	<p>La transition écologique et énergétique (TEE) est l'un des grands axes d'intervention de la Banque des Territoires.</p> <p>Son action s'inscrit notamment dans le cadre du « Grand Plan d'Investissement » (GPI) pour lequel elle mobilise des dispositifs innovants sur ses fonds propres (intracting, marché de partenariat de performance énergétique) et un prêt spécifique (AMBRE).</p> <p>La TEE est également au cœur des projets développés en propre par la Banque des Territoires, notamment sous forme d'investissement en fonds propres, d'ingénierie et de consignations.</p> <p>Au travers de cette démarche de transition écologique et énergétique, la Banque des Territoires s'intéresse notamment à la production d'énergies renouvelables, à la création de réseaux de production et de stockage de l'énergie, à l'efficacité énergétique des bâtiments publics, ainsi que la mobilité durable.</p>

## **II – DESCRIPTION DES MOYENS APPORTES PAR LA CAISSE DES DEPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DU CTE**

*La Banque des Territoires contribuera à la réussite du CTE du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance, en proposant aux acteurs de ce dernier :*

- *Un accompagnement en ingénierie*
- *Des financements sous forme de prêts*
- *Des investissements en fonds propres*
- *Une mobilisation de l'expertise des filiales du Groupe Caisse des Dépôts par les acteurs du CTE.*

### **2.1 / Les crédit d'ingénierie**

#### **a) L'ingénierie amont :**

La Caisse des Dépôts (CDC) mobilise de l'ingénierie en faveur d'un développement durable des territoires.

Cette ingénierie amont se traduit par :

- la mobilisation d'une ingénierie interne d'accompagnement aux projets. Cette ingénierie interne pourra être mobilisée à la demande des porteurs de projets afin d'aider à la qualification des projets du CTE. Cette ingénierie interne comprendrait, par ailleurs, l'intervention de Territoires Conseils.
- Par la mobilisation de son dispositif d'ingénierie lequel permet à la Caisse des Dépôts de mandater un prestataire d'étude afin de réaliser une étude amont sur le montage du projet.
- Par la mobilisation de crédits d'ingénierie : la Caisse des Dépôts peut étudier dans ce cas le financement d'une étude à hauteur de 50 % maximum du coût TTC de l'étude. Par ailleurs, dans le cadre de la mobilisation de crédits d'ingénierie, la quote-part de financement de la Caisse des Dépôts n'excède pas la quote-part de financement du maître d'ouvrage de l'étude.

#### **b) L'ingénierie de projet**

Afin d'étudier sa prise de participation éventuelle dans un projet d'investissement, la CDC peut mobiliser son expertise technique ou des crédits d'ingénierie afin de définir les modalités de réalisation du projet d'investissement.

### **2.2 / Les prêts aux collectivités locales**

La CDC est en mesure d'accompagner les collectivités territoriales signataires du CTE, ou porteuse d'actions dans ce cadre, dans le développement de leurs territoires en leur proposant des solutions de financement pour leurs projets d'investissement structurants : infrastructures, construction et rénovation d'équipements, bâtiments publics, rénovation urbaine, habitat spécifique, maîtrise foncière.

Ses prêts s'adressent à l'ensemble des collectivités ainsi qu'à leurs groupements (EPCI, syndicats mixtes) et établissements rattachés. Ils sont également ouverts aux opérateurs intervenant pour le compte des collectivités, entreprises publiques locales et établissements publics fonciers.

Ses prêts ont de nombreux atouts :

- Un modèle unique qui transforme en toute sécurité une partie de l'épargne populaire (Livret A, Livret de Développement Durable et Livret d'Epargne Populaire) en prêts.
- Des durées adaptées aux projets, de long et très long terme (jusqu'à 40 ans)
- Des conditions de taux avantageuses modulées en fonction du caractère environnemental ou social des projets
- Des prêts adaptés à la diversité des investissements du secteur public local

## **2.3 / Les investissements en fonds propres**

La CDC accompagne la relance de l'investissement local en soutenant les projets d'intérêt général, indispensables à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Ainsi, lorsque les collectivités signataires souhaitent l'émergence sur leurs territoires de projets structurants portés par des investisseurs privés, elles peuvent solliciter la Caisse des Dépôts pour étudier une prise de participation dans le véhicule d'investissement envisagé.

La Caisse des Dépôts investit annuellement près de 1 milliard d'euros, toutes thématiques confondues. Elle intervient en fonds propres en direct ou de manière intermédiaire dans des sociétés *ad hoc*.

Elle se positionne comme actionnaire minoritaire, en partenariat avec d'autres co-investisseurs privés. Elle mobilise également d'autres ressources (subventions, crédits bancaires...) pour générer un effet de levier significatif.

Dans ce domaine de la transition énergétique et écologique, elle investit dans plusieurs types de projets :

### **a) La production et le transport d'énergie**

Elle accompagne le développement d'un système énergétique décarboné et plus décentralisé, piloté par les collectivités territoriales, sur l'ensemble de la chaîne de l'énergie (production, transport, distribution, stockage).

### **b) Les mobilités durables**

Elle intervient auprès des **opérateurs de services et systèmes de mobilité** qui participent à la généralisation de modes de transport durables (intermodalité, transports en commun, à la demande, covoiturage...) ou à des solutions innovantes (stationnements intelligents, recharges pour véhicules électriques...)

### **c) L'efficacité énergétique des bâtiments publics :**

Le Grand Plan d'Investissement prévoit un financement de la rénovation thermique des bâtiments publics à hauteur de 4,8 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros pour la **rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales**.

Dans ce cadre national, la Caisse des Dépôts mobilisera **500 millions d'euros en fonds propres** pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics.

## **2.4 / L'intervention des filiales du groupe Caisse des Dépôts**

Plus largement et au-delà de l'établissement public, les collectivités territoriales signataires du CTE pourront solliciter, dans le respect des réglementations de mise en concurrence en vigueur,

l'intervention des filiales du Groupe Caisse des Dépôts, structures juridiques indépendantes, intervenant dans le domaine de la transition écologique, comme :

- Transdev et Egis dans l'apport de solutions opérationnelles.
- CDC Biodiversité,
- I4CE - Institute for Climate Economics (institut dédié à la recherche sur l'économie du climat, fondé en juillet 2015 par la [Caisse des dépôts](#) et l'[Agence française de développement](#)),
- La Société Forestière.

### **III - CONTRIBUTION THEMATIQUE DE LA CAISSE DES DEPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES AUX DIFFERENTES ACTIONS DU CTE :**

Compte tenu des fiches actions et projets annexées, la Caisse des Dépôts mettra en exergue un accompagnement spécifique des partenaires du CTE sur les thématiques suivantes :

#### **Fiche 2 : Développer la production d'énergie renouvelable à partir des biodéchets du territoire**

La Banque des Territoires pourra étudier l'accompagnement du projet d'intégration des bio-déchets dans le méthaniseur Terragr'eau. Cet accompagnement pourrait prendre la forme d'un suivi méthodologique de la part de Territoires Conseils pour structurer la démarche de collecte et traitement de biodéchets sur le territoire.

Par ailleurs, la Banque des Territoires pourra étudier la possibilité d'un cofinancement d'études de faisabilité ou juridique en faveur de la collectivité maître d'ouvrage. Cette attribution de crédits d'ingénierie se fera sous réserve de la validation du cahier des charges par la Banque des Territoires, à hauteur de 50 000 € maximum dans la limite de la quote-part de financement de la collectivité maître d'ouvrage pour l'étude.

#### **Fiche 3 : Développer une filière hydrogène à partir des ressources locales pour une utilisation innovante**

L'offre de la Banque des Territoires a pour vocation de susciter l'accélération et le développement des ENR. C'est pourquoi une mobilisation de son ingénierie pourra être étudiée pour des projets de développement d'énergie décarbonée. Par ailleurs, l'effet levier de la Banque des Territoires en investissement sur fonds propres pourra être recherché par les opérateurs impliqués dans les projets d'ENR du CTE, en fonction du degré de maturité et du champ d'intervention des projets.

#### **Fiche 4 : Promouvoir l'efficacité énergétique et écologique de la construction**

Concernant le patrimoine public, la Banque des Territoires pourra étudier une participation au financement des travaux de rénovation énergétique, sous la forme de prêts long terme (20 à 40 ans) en faveur de la collectivité maître d'ouvrage ou d'avances remboursables en faveur de la collectivité maître d'ouvrage dans le cadre du déploiement d'un dispositif d'intracting.

La Banque des Territoires pourra étudier le cofinancement de la réalisation d'études de diagnostic thermique bâtimentaire, via des crédits d'ingénierie en faveur de la collectivité maître d'ouvrage. Cette attribution de crédits d'ingénierie se fera sous réserve de la validation du cahier des charges par la Banque des Territoires, 50 000 € maximum dans la limite de la quote-part de financement de la collectivité maître d'ouvrage pour l'étude.

#### **Fiche 5 : Développer un outil de compensation carbone volontaire sur les zones humides**

La Banque des Territoires, est partie prenante du groupe de réflexion inter CTE sur la Compensation Carbone. A ce titre, elle participera au financement d'une étude juridique mutualisée avec les territoires CTE engagés dans une démarche de compensation carbone sur la mise en place d'un dispositif de compensation carbone territorial. Cette participation sera précisée en phase deux, suivant la réalisation du benchmark piloté par le CEREMA.

#### **Fiche 6 : Lutte contre les déchets flottants du Lac Léman**

Pour mettre en place ce type de démarche, la mise en œuvre d'outils de partage et de centralisation d'informations est nécessaire, ainsi qu'un accompagnement et une mise en réseau permettant la cohérence et la pérennisation de ce type de synergies et le succès de leur réalisation.

La Caisse des Dépôts pourra apporter son soutien dans le cadre de l'intervention de Territoires Conseils afin de fournir un accompagnement méthodologique à la Communauté de communes et l'animation ou la participation, à des ateliers avec les acteurs du projet.

#### **Fiche 7 : Optimiser la mobilité des salariés des entreprises**

Le service Territoires Conseils de la Banque des Territoires pourrait être mobilisé pour un accompagnement méthodologique allant du diagnostic de la demande citoyenne jusqu'à la construction d'un plan d'action.

#### **Fiche 8 : Soutenir l'agriculture et le développement des circuits courts et soutenir le travail en insertion dans le cadre du projet de cuisine centrale**

La Banque des Territoires, consciente de l'enjeu central de la transition alimentaire dans les territoires, a développé une offre d'accompagnement sur l'ensemble de la chaîne de valeur des projets de territoire transverses en la matière. Elle pourra donc étudier la possibilité d'un accompagnement des acteurs du CTE en matière d'ingénierie territoriale, soit en méthodologie amont soit en cofinancement d'études de développement des circuits courts ou de mise en place de filières agricoles. Cette attribution de crédits d'ingénierie se fera sous réserve de la validation du cahier des charges par la Banque des Territoires, à hauteur de 50 000 € maximum dans la limite de la quote-part de financement de la collectivité maître d'ouvrage pour l'étude.

Par ailleurs elle pourra intervenir de manière intermédiaire dans du foncier qui participe directement à la transition alimentaire, ainsi qu'en direct dans des unités de transformation de type légumeries / conserveries, en fonction du degré de maturité et du champ d'intervention des projets.

### **IV – OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES**

- Compte tenu de la maturité des actions proposées, la CDC entend, au travers de la signature de ce CTE, mobiliser l'ingénierie interne nécessaire afin de contribuer à la qualification des projets, préalable nécessaire à l'engagement de financements d'accompagnement.
- Si certaines fiches actions ou projets annexées au présent CTE indiquent des estimations de financements demandées à la Caisse des Dépôts, elles n'engagent pas la Caisse des Dépôts. Il est rappelé que la mobilisation effective de ces demandes en financement se concrétisera sous réserve d'une sollicitation formelle du maître d'ouvrage de l'action et d'un accord du comité d'engagement compétent de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires.
- En complément des fiches actions ou projets annexées au CTE, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires examinera la possibilité de contribuer aux nouvelles actions proposées au fil de l'eau.



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## CONVENTION D'ADHÉSION PETITES VILLES DE DEMAIN D'ÉVIAN LES BAINS

ENTRE

- La Commune d'ÉVIAN LES BAINS représentée par son maire, Madame Josiane LEI;
- La Communauté de communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance représentée par sa présidente, Madame Josiane LEI

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;  
d'une part,

ET

- L'État représenté par le préfet du département de Haute-Savoie ci-après, « l'État » ;  
d'autre part,

AINSI QUE

- Les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

## Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 5 novembre 2020, par courrier postal adressé à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie. Elles ont exprimé leurs motivations comme suit.

La dévitalisation des centres se manifeste sur l'ensemble du territoire national et en particulier dans les territoires péri-urbains. En effet, ces centres doivent souvent faire face à une augmentation de la vacance des logements et des commerces au profit de zones commerciales en périphérie de territoire (sur des communes voisines pour Évian), à une dégradation des espaces publics, à une dégradation de leur patrimoine bâti et à une population qui les périphéries, participant ainsi à l'étalement urbain et à la consommation des espaces naturels.

La ville d'Évian ne fait pas exception quant aux difficultés rencontrées par son cœur de ville et se doit d'avoir un dynamisme indispensable (notamment pour conserver son attractivité patrimoniale et culturelle, son tissu commercial local) considérant son rôle de ville centre et solidaire pour l'ensemble du territoire intercommunal. Elle s'impose comme le centre bourg de la Communauté de Communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance et supporte ainsi de nombreux projets structurants pour le territoire (établissements culturels, sportifs, services au public, stationnements, infrastructures comme le débarcadère, les parkings...).

A Évian, comme dans d'autres communes le dynamisme commercial vacille notamment du fait de la situation qui la touche depuis les grèves, les gilets jaunes et désormais la crise sanitaire et économique. La ville compte près de 300 commerces, cafetiers, restaurateurs, hôteliers et entrepreneurs qui constituent un tissu riche et varié. Nombre d'entre eux sont installés depuis de nombreuses années, cependant, il apparaît à une lassitude des professionnels face aux contraintes extérieures ainsi qu'à la lourdeur administrative à laquelle ils doivent faire face. La ville travaille de concert avec les chambres consulaires afin de pouvoir soutenir les acteurs socio-économiques de la commune et en déployant également une cellule commerces au sein de la mairie.

La ville d'Évian s'est engagée dans un projet de ville durable au profit de ses habitants, de ses commerces, de ses visiteurs mais également du territoire. Forte de cet élan, de nombreux projets sont engagés afin d'améliorer le bâti, soutenir le commerce et maintenir la qualité de vie des évianais.

La redynamisation des centres-bourgs représente un enjeu majeur pour l'égalité des territoires, c'est tout l'objet de ce plan national des « petites villes de demain » porté par le gouvernement. La mobilisation des savoir-faire et des financements permettra aux centres bourgs de proposer un projet de revitalisation global pour créer une offre de logements, de commerces, d'équipements et de services adaptés aux besoins des habitants, et ainsi de limiter l'étalement urbain.

Les villes moyennes ont souvent des difficultés plus importantes, en termes d'ingénierie et de par la multiplicité des problématiques parfois souvent identiques à celles des agglomérations. C'est pourquoi une commune comme Évian, privée du bénéfice du premier programme « Action cœur de ville » entre pleinement dans ce nouveau dispositif « Petites villes de demain » pour l'accompagner et pour mobiliser notamment l'ingénierie nécessaire pour les projets à mener sur son territoire.

Ainsi, la participation de la ville d'Évian au programme national « Petites villes de demain » en tant que centre bourg revêt une importance majeure pour la commune avec de nombreux projets envisagés qui prennent en compte la transition écologique et l'action solidaire.

La commune d'Évian et la communauté de communes du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance s'engagent dans un projet volontariste de revitalisation du centre bourg de la ville portant sur des enjeux transversaux (la lutte contre le changement climatique, la mobilité et l'intermodalité, la valorisation du patrimoine, la qualité des aménagements urbains et de l'habitat, le commerce, les services, la culture, l'insertion sociale).

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de la Haute-Savoie par courrier du 7 janvier 2021.

## Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention dite cadre (nommée convention cadre ci-après).

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires, la ville d'Évian et le Partenaire la Communauté de communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance.

## **Article 2. Engagement général des parties**

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'État s'engage à :
  - animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre;
  - désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
  - étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles ;
  - mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent à
  - mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
  - ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
  - signer une convention cadre dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à :

- instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ;
- mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

### **Article 3.      Organisation des Collectivités bénéficiaires**

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de la convention cadre, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain »). Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet. [voir l'annexe 2 « annuaire »] ;
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer la convention cadre ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre notamment un suivi régulier du projet de territoire, une approche pluridisciplinaire et globale de l'aménagement de la ville et des projets de transition écologique, économique et sociétale;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet :tels que la lutte contre l'artificialisation des sols, la conservation des trames vertes et bleues, le développement d'un plan de déplacement urbain et de la mobilité douce, l'amélioration énergétique et la diversification des sources d'énergies respectueuses de l'environnement, l'amélioration du tissu économique, le renforcement de l'accès aux services publics;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet à travers des actions de consultations, concertation, évaluation et information de la population dès le plus jeune âge. ;

- La communication des actions à chaque étape du projet via les supports de communication de la ville (print et digitaux).

#### **Article 4. Comité de projet**

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par Madame le Maire d'Évian et Présidente de la Communauté de communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance.

L'État représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés « le référent désigné par chacune des entités parties prenantes » et tout autre acteur pouvant contribuer au projet de territoire.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet. Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Les partenaires institutionnels de la ville d'Evian à savoir La Région Auvergne Rhône Alpes ainsi que le Conseil Départemental de Haute-Savoie pourront être conviés aux séances du comité de projet.

#### **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention**

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'État représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention cadre pouvant valoir ORT. La signature de la convention cadre met fin automatiquement à la présente Convention.

**Cette convention cadre devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.**

## **Article 6. État des lieux**

### **6.1 Evolution et situation du territoire**

Commune de plus de 9 000 habitants, Évian a su protéger et mettre en valeur un patrimoine architectural unique. Elle offre un cadre de vie préservé et soucieux de l'écologie. Elle développe ses atouts touristiques et culturels.

Idéalement située dans un écrin entre les bords du lac Léman et les montagnes des Pré-Alpes, Évian bénéficie d'un cadre naturel agréable et attractif. Jouissant d'une renommée internationale, Évian a su conserver le caractère d'une ville à la fois accueillante, chaleureuse et sophistiquée dans le respect de l'environnement.

Soucieuse de protéger l'équilibre naturel qui la borde, la ville souhaite mettre en valeur ses atouts tels que les jardins du Pré Curieux ou les bords du Lac Léman. Souvent associée à la marque internationale d'eau minérale naturelle, Évian apporte une grande attention à la protection de cette source d'eau et au respect de l'environnement qui l'entoure.

Ville 4 fleurs depuis de nombreuses années, c'est une des seules communes françaises à avoir reçu par deux fois la fleur d'Or, signe de la qualité du cadre de vie et du patrimoine urbain.

La ville d'Évian est aussi le symbole de l'harmonie entre tradition et modernité. Tout en préservant son patrimoine, elle cherche à développer ses atouts.

Elle entreprend de travaux de restauration de son patrimoine dont le dernier en date est la buvette Cachat situé au cœur de la commune.

Réputée pour son tourisme, Évian propose des animations qui rythment les saisons. La diversité des offres proposées par la ville, lui permet de répondre aux besoins de tous les publics. Pour cela, elle dispose de nombreux équipements sportifs et culturels ainsi que d'un riche patrimoine.

En tant que ville thermale, un public de curistes attaché au bien-être lui est fidèle.

Enfin, sa proximité avec les stations de ski et l'accès direct au lac Léman durant la saison estivale concourent à en faire une destination touristique complète.

Ville touristique par excellence, elle cultive sa spécificité sur le territoire et son attractivité grâce à des événements nationaux et prend part à des projets d'ampleur internationale.

Elle développe depuis 2018, une politique événementielle active sur l'ensemble de l'année ponctuée tant d'événements de grande ampleur que d'animations plus intimes à la fois culturelles, sportives, gastronomiques, artistiques...

Évian s'impose également comme un pôle culturel renommé. La place faite à la culture et à l'art est prégnante dans la ville. Le Palais Lumière (anciens Thermes d'Évian) est un lieu d'exposition qui est rapidement devenu un espace d'excellence reconnu ainsi qu'une médiathèque et un centre des Congrès.

La ville dispose d'autres lieux d'expositions comme la Maison Gribaldi (ancienne maison d'époque de la Renaissance restaurée). Elle complète son offre culturelle avec des salles de spectacles.

Évian s'impose comme une ville préservée qui cherche à se renouveler pour améliorer le quotidien de ses habitants, ceux du territoire et ses acteurs économiques.

La ville s'impose comme le centre bourg de la Communauté de Communes du Pays d'Évian et de

la Vallée d'Abondance et supporte ainsi de nombreux projets structurants pour le territoire (établissements culturels, sportifs, services au public, stationnements, infrastructures comme le débarcadère, les parkings...). Elle joue son rôle de ville centre et solidaire pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Au cours des dernières années, Évian a continué son développement à travers la réalisation de plusieurs grands équipements tels que :

1. Le pôle multiservices de la maison des sources (accueillant une école maternelle, un centre médical et les locaux de la police municipale et nationale) ;
2. Réhabilitation d'un grand parc public (parc Dollfus) ;
3. Rénovation des équipements sportifs comme le stade Camille Fournier, le centre nautique ;
4. Le travail urbain et du cadre de vie avec le label 4 fleurs.

Fort de ses atouts et de son attractivité, la ville d'Évian envisage de grands projets structurants à venir parmi lesquels :

5. La Buvette Cachat et la requalification du quartier des Sources ;
6. Le réaménagement des quais et l'amélioration des modes de déplacements doux ;
7. Un projet social croissant et la réduction de la fracture du public aîné avec les outils numériques ;
8. L'extension de plusieurs de ses groupes scolaires ;
9. Le projet d'accès à la propriété pour les primo accédants évianais ;
10. La réalisation d'un parking à proximité de la gare SNCF pour favoriser la multimodalité ;
11. La réhabilitation du débarcadère pour faciliter la multimodalité et continuer à enrichir les liens étroits qui unissent la ville avec la Suisse voisine.

La ville travaille en concertation avec de nombreux partenaires institutionnels et privés pour mener à bien ces nombreux projets. Elle cherche à mobiliser, sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire afin de maintenir une qualité de vie et un cadre de vie adapté à chacun.

Les habitants sont également associés par la tenue régulière de réunions d'informations ciblées sur des projets structurants ou à l'occasion de réunions de quartiers régulières au sein desquelles les projets sont expliqués et discutés en réunions.

Par ailleurs, un conseil de sage et un conseil des jeunes doit prochainement voir le jour afin de faciliter la concertation de tous les habitants.

Depuis 2020, la ville d'Évian s'est engagée dans un projet municipal sous l'égide des 17 Objectifs du Développement Durable de l'ONU<sup>1</sup>. Les Objectifs de développement durable (ODD), également nommés Objectifs mondiaux, sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

Ils sont conçus pour amener le monde à plusieurs « zéros » qui changent les vies, notamment la pauvreté, la faim, le sida et la discrimination à l'égard des femmes et des filles. La créativité, le

---

<sup>1</sup> Cf dossier « Évian s'implique dans les ODD » en annexe 3

savoir-faire, la technologie et les ressources financières de toute la société seront nécessaires pour atteindre les Objectifs dans tous les contextes. En France, ces 17 objectifs sont adaptés au sein d'un Agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

A l'échelle de la ville d'Évian, la commune a décidé de placer au cœur de leurs actions les ODD de façon à participer pleinement à la préservation de notre planète à tous les niveaux. Chaque action ou évènement, à vocation à répondre aux objectifs mondiaux fixés au niveau communal par des actions. Ces objectifs rythmeront les projets de la commune et de nombreux partenaires ont déjà montré leur intérêt à participer et à promouvoir et agir face aux enjeux qui nous concernent tous (éducation nationale, entreprises partenaires, CCAS, ONU...).

Chaque projet structurant ou action quotidienne répond à des fiches actions de méthodologie et de partenariats, et devront répondre à des indicateurs de suivi permettant une évaluation qualitative et quantitative des résultats.

La croissance démographique, la proximité avec la Suisse voisine, et les contraintes financières qui s'imposent à la commune, ne doivent pas faire oublier l'amélioration nécessaire de son cadre de vie et la prise en compte des intérêts environnementaux.

## **6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation**

### **6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine**

La ville d'Évian dispose d'un plan local d'urbanisme (PLU) exécutoire depuis 13 novembre 2017 comprenant un PADD. Il est entré en phase de révision par délibération du conseil municipal en date du 6 juillet 2020.

Le projet d'aménagement du territoire est compatible avec les orientations du SCOT du Chablais approuvé le 30 janvier 2020 et prend en compte les documents de planification tels que le PLH de la CCPEVA.

En sus de ces documents, il est projeté l'écriture d'une charte architecturale, d'une charte de l'arbre et de la faune et de la flore afin de renforcer la réglementation urbanistique et de prendre en compte les aspects environnementaux.

### **6.2.2 Programmes et contrats territoriaux**

Au niveau environnemental, la ville est couverte par un contrat de transition écologique (CTE) et un PCAET de la Communauté de Communes du Pays d'Évian et de la vallée d'Abondance. La CCPEVA est également engagée dans l'élaboration d'un CRTE.

### **6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme**

La commune va engager une réflexion sur la partie haute de la commune pour la réalisation d'un parc public, la réhabilitation d'une maison à vocation sociale qui accueillera des associations sociales, une conciergerie sociale et des services publics.

En cœur de ville, le quartier des sources qui accueille un arrêt du funiculaire, la source d'eau d'Évian et la Buvette Cachat, fait l'objet d'un projet de réhabilitation complet. Construit autour de la Buvette Cachat actuellement en cours de réhabilitation pour rendre l'espace à nouveau ouvert au public. Ce joyau du patrimoine doit être remis en valeur grâce à un aménagement du quartier avec plusieurs objectifs :

- Rénover le quartier en prenant en compte les aspects historiques du site.
- Permettre aux élèves de l'école maternelle du centre de profiter d'espaces supplémentaires en plus de la cour.
- Donner la priorité aux piétons en créant une grande zone piétonne.
- Favoriser l'accessibilité.
- Reverdir le quartier.
- Faciliter l'utilisation du site pour des manifestations, ...
- Limiter les stationnements à quelques places pour l'accès à la source.

C'est pourquoi il est proposé de relier tout l'espace en réalisant une grande place piétonne et en supprimant au maximum la place des voitures qui prédomine actuellement.

La suite du projet vise à augmenter l'espace disponible pour l'école en aménageant une aire de jeux sécurisée, accessible à la fois pour les scolaires et pour le public afin de rendre ce quartier hautement fréquenté encore plus attractif. Il est également proposé de reverdir la place pour maintenir un îlot de fraîcheur.

### **6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]**

Fort de ses constats et diagnostics, la ville d'Évian s'est engagée dans plusieurs projets à vocation sociale, économique et résiliente qui seront le fondement des actions entreprises durant les 5 prochaines années. Ces projets ne sont non exhaustifs et d'autres sont déjà en cours de réflexion.

L'ensemble du projet de territoire de la commune est réalisé sous l'égide d'une feuille de route qui fixe une stratégie liée aux objectifs du développement durable et prévoit la mise en place d'indicateurs de suivi, de participation citoyenne et d'évaluation des actions engagées.

Cette feuille de route envisage d'avancer de manière soutenue dans la transition écologique, économique et sociale du territoire pour les 15 ans à venir et devra être poursuivie. (cf annexe 3)

#### **6-3.1 - La mise en place d'un plan commerce afin de maintenir le dynamisme de la commune et assurer sa revitalisation**

La ville a engagé en partenariat avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et CMA (Chambre des Métiers et de l'artisanat) une étude sur l'activité économique du commerce et de l'artisanat depuis 2019.

Cette étude est menée en lien avec Évian Commerces (Fédération des Acteurs Economique) et CHR (association des Cafetiers et Hôteliers restaurateurs) afin de déterminer les leviers, outils de suivi et d'accompagnement du tissu économique compte tenu de la mutation des modes de consommations et des travaux important à venir sur la commune tant privés que publics.

La ville a souhaité tout de même proposer un projet transversal qui associe de multiples domaines comme le développement économique avec la particularité transfrontalière de notre territoire et une démographie galopante, l'habitat et l'urbanisme avec le soutien au développement de projets sociaux et accessibles, la mobilité et l'intermodalité, la cohésion sociale ou encore le tourisme sont autant d'enjeux au cœur des préoccupations de la commune.

Le maintien en centre-ville d'une offre de soin en centre-ville avec la maison des Sources, le plan de déploiement des sanitaires publics, la mise à disposition de cellules commerciales labellisées ville et métiers d'art, les animations hivernales avec les Flottins, au printemps avec Festiléman et les scènes estivales, les grandes expositions sont autant d'animations et d'offres culturelles portées par la ville pour renforcer son attractivité.

Toutefois, la mutation des pratiques d'achat avec le développement du e-commerce et autres services du type Drive, les perturbations précédentes et actuelles, obligent à proposer de mettre en place un Plan Commerce ambitieux, riche en mesures et actions pour soutenir les commerçants et artisans, acteurs principaux de l'économie locale.

Le plan proposé se distingue de 10 points :

1. **Agir sur l'environnement commercial** par la réhabilitation de pôles forts d'attractivité tels que le Palais lumière et le funiculaire sur la dernière décennie, la Buvette Cachat et son environnement aujourd'hui, la requalification demain du front de lac et le renforcement de la gare lacustre avec plus de 2000 usagers quotidiens et la prévision du doublement des navettes débuts 2022.

Il s'agit également de sécuriser et rendre accessible les rues du centre-ville. C'est ainsi qu'un plan de déploiement de vidéo protection a été mis en œuvre rue Nationale et dans le quartier de la Rénovation, complété par un plan de déploiement sur les entrées de villes. L'accessibilité est également améliorée avec la modification de l'ascenseur du parking Charles de Gaulle et la création de deux autres ascenseurs public dans l'ilot Salliet et la buvette Cachat.

Une étude des cheminements doux, la mise en place de stationnement sécurisé pour les vélos, un jalonnement économique ont également été réalisés.

2. **Améliorer l'intermodalité et de stationnement** permettant une offre pour chaque usage et besoin avec un nouveau plan de zonage, des offres pour les actifs et résidents, l'étude et la réalisation d'offres complémentaires de stationnement avec 200 places à la gare en lien avec l'arrivée du Leman Express, l'extension de l'offre gratuite avec l'extension du parking de l'aviron et parking des Grottes, la mise en place d'une navette pour utiliser le parking du stade en parking relais en lien avec la Communauté de communes du Pays D'Évian et de la Vallée d'Abondance.

Mise en place d'un réseau de bornes d'arrêts minutes sur des points stratégiques.

Gratuité du stationnement de surface tous les jours entre 12 et 14 ainsi que le samedi en totalité par expérimentation sur une première période de 6 mois, reconduit du fait de la situation économique actuelle.

Modernisation des équipements de parkings en ouvrage avec modernisation des automates de paiement et contrôles d'accès, du jalonnement par niveau, des outils de gestion avec lecture automatique de plaques d'immatriculation, etc.

3. **Indemniser suite à l'impact des travaux**

La ville d'Évian souhaite mettre en place en lien avec la CCI et CMA et dispositif d'accompagnement du commerce dans la zone d'impact des travaux publics que sont le quai et son nouveau parking, la requalification de la friche urbaine de l'ilot Saitlet et la rénovation pluriannuelle du quartier de la Rénovation par le bailleur social copropriétaire. Aussi il est proposé des mesures préventives d'accompagnement avec l'installation de signalétique, demande d'étalement ou de réduction des charges, demande de délais de paiement des cotisations sociales liées à l'URSSAF) ou encore la mise en place d'une procédure d'indemnisation en cas de préjudice avéré pour des travaux supérieurs ou égale à 3 mois après examen d'un rapport d'expertise comptable mise en perspectives avec les trois derniers exercices comptables.

Un interlocuteur unique dédié sera nommé par la ville d'Évian afin de faire le lien avec la municipalité et chambres consulaires en charge de l'animation du dispositif.

Une commission ad'hoc sera créée et composée de représentants de la municipalité, la CCI, la CMA, la ville d'Évian.

4. **Création d'un guichet unique** commerce (service public) pour toute demande de subventions, occupation de terrasses, animations diverses, formation au e-commerce et/ou formation à l'emploi en lien avec la CCI et CMA.

La cellule a été créé lors du premier confinement et s'étoffe avec le recrutement d'un manager du centre-ville pour pérenniser les liens établis et développer des plans cohérents et partagés.

5. **La mise à disposition de cellules commerciale pour l'artisanat d'art**

En marge de l'opération l'été des artistes, deux cellules commerciales sont mises à disposition à loyer modéré d'artisans d'art, il s'agit du local sis 29 rue Nationale et 5 rue de la Touvière. Le concept a pour but de favoriser l'artisanat d'art local et d'avoir un effet de levier sur le tourisme avec l'opération l'été des artistes réunissant des dizaines d'artistes/artisans sur la rue Nationale et des perpendiculaires.

6. **Créer une pépinière commerciale**

Afin de lutter contre la vacance des cellules commerciales et éviter que des activités commerciales ne disparaissent en centre-ville, Évian a lancé, en partenariat avec les chambres consulaires, un dispositif d'accompagnement intitulé « Pépinière commerciale » pour permettre à un entrepreneur de tester et pérenniser son projet d'affaire.

La CCI dispose d'un outil d'accompagnement intitulé « La Boîte à Commerce » sur lequel la commune souhaite s'appuyer pour animer un ou plusieurs locaux commerciaux "Pépinière".

Une première cellule sous maîtrise de la ville est à disposition 31 rue Nationale et a été lancée.

Sur cette cellule, le bail sera précaire de 1 à 3 ans maximum afin de permettre au bénéficiaire de rebondir sur une cellule vacante du marché libre une fois le projet consolidé.

En cas de souhait du commerçant en pépinière de conservation de l'emplacement sans limite de durée, il sera demandé le rachat du droit au bail commercial à la collectivité afin de financer d'autres projets de cellules vacantes.

Cette initiative permet de favoriser la création d'entreprises et de lutter contre la vacance des commerces de centre-ville.

## **7. La mise en place d'une aide à la rénovation des vitrines commerciales, travaux, équipements**

La commune propose d'instaurer un dispositif lui permettant d'allouer une prime aux commerçants ou artisans pour la rénovation des vitrines commerciales. Cette mesure s'inscrit pleinement dans le cadre des actions destinées à soutenir le commerce et l'artisanat.

Les investissements en faveur de la modernisation des locaux d'activité, d'équipements professionnels, d'équipements relatifs à la sécurisation des locaux, de travaux de mise en accessibilité à tous les publics, rénovation de vitrine, façades et enseignes.

Le bénéficiaire devra être une personne morale ou physique inscrite au registre des métiers ayant contracté ou non un prêt.

A une même adresse, une surface de vente peut bénéficier plusieurs fois de l'aide municipale. (cf point 5)

1. La demande d'aide doit être, à peine d'inéligibilité, déposée avant le début de l'opération de rénovation. Le demandeur dispose d'un délai d'un an pour exécuter les travaux à compter de sa demande de subvention.
2. L'aide porte exclusivement sur la rénovation des vitrines existantes.
3. Le demandeur s'engagera sur l'honneur à ne pas solliciter, pour les mêmes travaux, la prime municipale pour le ravalement des façades et la prime pour la rénovation des vitrines commerciales.
4. Un commerçant ou artisan qui a déjà bénéficié de la prime peut déposer une nouvelle demande à l'issue d'une période de 5 ans à compter de la date du 1er versement de la prime précédente. Une demande de dérogation peut être faite pour un commerce rénové et souhaitant mettre en conformité son accessibilité. La commission municipale Ad hoc étudiera la recevabilité d'une nouvelle aide pendant cette période franchise de 5 ans.
5. La commission statue sur la possibilité de soutenir le dossier présenté ; l'aide ne sera définitivement accordée qu'après décision conforme de la commission, prononcée après l'achèvement des travaux.

En cas de cessation d'activité du commerce (vente, liquidation judiciaire, radiation du registre du commerce et des sociétés, changement d'enseigne, etc...) avant le versement des 3 annuités, les sommes versées sont acquises mais celles non encore versées ne sont pas dues.

8. **La mise en place d'une charte terrasse** et accompagnement sur l'acquisition du mobilier et parasols de qualité permettant un niveau présentation de haut niveau.
9. **Dispositif d'aide à la rénovation de l'hôtellerie intermédiaire et familiale**

La ville d'Évian a instauré une aide communale à la modernisation de l'hôtellerie et des meublés évianais, par la délibération du 5 juillet 1982. Les délibérations modificatives du 24 novembre 1987, du 29 novembre 1988, du 20 juillet 1989, du 18 juillet 1990, du 28 mars 1991, du 23 novembre 1993 et du 23 octobre 1995 sont venues préciser le dispositif.

Ces règles permirent des versements à plusieurs établissements évianais mais elles s'avéraient complexes à mettre en œuvre. Le dispositif a été suspendu en 2014.

La ville a souhaité remettre en œuvre l'aide communale. Le dispositif est dorénavant régi par les dispositions de l'article L1511-3 du CGCT, sur l'aide à l'immobilier d'entreprise.

La ville peut instaurer un régime d'aides à l'immobilier d'entreprises hôtelières sans nécessité d'agir en coordination avec le conseil régional.

De plus, il est à noter que l'intérêt communautaire, tel que défini par la Communauté de Communes des Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance, en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales, ne s'étend pas à ce type d'aides à l'immobilier d'entreprises hôtelières. La proposition faite permet de verser une aide de 15 % du montant des travaux, avec un plancher de travaux à 5 000 € et un plafond d'aide communale accordée par hôtel, à 20 000 € maximum.

## 10. Mise en place d'outils au PLU pour éviter la suppression de commerces traditionnels au bénéfice d'activités type agences bancaires, assurances, agence immobilières.

### 6.3.2 – Urbanisme, qualité et rénovation de l'habitat et des friches urbaines

La ville débute la révision de son PLU. A cette occasion, la préservation du patrimoine reste un point qui sera très surveillé et accentué par l'adoption d'une charte architecturale et des zones de protections seront mises en œuvre dans certaines zones de requalification (centre-ville, hauts d'Évian, entrées de ville...).

Ce PLU intégrera l'ensemble des modes doux qui ont été évoqués aux points précédents et prévoira également des aménagements supplémentaires futurs.

Au sein du PADD, la pérennité de la nature en ville, des zones naturelles et des ceintures vertes et bleues sera également renforcée et un parc public sur les hauts de la commune est prévu.

Afin d'aider l'habitat, la ville a proposé un projet de bâtiments dédiées aux primo-accédants du territoire à des prix inférieurs aux prix du marché immobilier dans le but de permettre à une population plus jeune de pouvoir accéder à la propriété sur leur territoire. La ville a mis à disposition un terrain à un constructeur pour la réalisation de ce projet et est également en lien avec un bailleur social puisque des logements sociaux sont également intégrés.

Ces orientations sont travaillées avec l'intercommunalité à travers son programme OPAH.

La ville accompagne la réhabilitation de friches urbaines :

- En cœur de ville, une friche va être transformée en bâtiments à usage d'habitation avec la création de nouveaux espaces de vente en rez de chaussée donnant directement sur la rue marchande.
- Avec la construction d'une nouvelle caserne sur les hauts d'Évian, l'ancienne caserne et ses alentours ont fait l'objet d'une zone de protection afin de prévoir la réhabilitation et la transformation des bâtiments en une infrastructure à vocation musicale pour la jeunesse évianaise (SMAC).
- En cœur de ville, la Buvette Cachat (bâtiment patrimonial et historique) est en cours de réhabilitation. Elle va être réouverte et réaménagée en un tiers lieu social et culturel.

L'ancienne usine d'embouteillage de l'eau minérale des eaux d'Évian qui jouxte la Buvette ayant fait l'objet d'une réhabilitation en 2017, les espaces publics de cette zone vont être réaménagés en faveur des déplacements piétons et de l'utilisation des modes doux et au détriment des véhicules.

**Ce travail de réhabilitation des friches est mené en cohérence avec la Communauté de communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance à travers le PLH.**

### **6.3.3 - Un projet global d'intermodalité avec la mise en place d'un plan de déplacement urbain.**

Avec 801 400 habitants au 1er janvier 2016, le département est le plus dynamique de France métropolitaine, avec une croissance démographique de 1,4 % par an en moyenne depuis dix ans. Celle-ci est portée à la fois par les naissances et les migrations. L'essor démographique est lié à l'attractivité de la métropole de Genève, mais pas seulement.

Plus localement à Évian, le Chablais présente deux facettes, l'une urbaine autour du Lac Léman, l'autre montagneuse. Le territoire comptait près de 97 000 habitants en 1990, 110 000 en 2000 et plus de 136 000 aujourd'hui.

Depuis 1970, la population ne cesse d'augmenter, à un rythme soutenu avec près de +1.5% par an.

L'attractivité du territoire est liée à de multiples facteurs. La commune dispose d'un bassin d'emploi attrayant du fait de la présence de grandes entreprises internationales telles que la société minérale des eaux d'Évian ou Actini dont les activités principales se situent sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance.

De par les atouts géographiques de la ville, une région située entre lac et montagnes, le tourisme est une activité économique non négligeable où la saisonnalité se gomme avec la complémentarité du territoire.

Enfin, la proximité suisse attire nombre de nouvelles familles composées d'actifs qui viennent s'installer dans un cadre de vie agréable et à proximité de leur travail (de l'autre côté du lac).

Pour le territoire, dans un contexte de pression foncière accrue, l'un des enjeux consiste à maintenir une offre de logements accessibles à tous, tout en préservant les espaces naturels. Le PLU permet de fixer des règles d'urbanisation avec une densité maîtrisée tout en respectant les obligations de l'État et du SCOT sur la production de logement.

En marge la commune travaille sur le désenclavement du territoire, notamment en développant des modes de transports alternatifs à l'automobile et favoriser la multimodalité tout en évitant les ruptures de charge. Il s'agit de repenser notre commune et accompagner les usagers à profiter d'autres modes de déplacements.

Grace à un travail commun entre les autorités suisses et françaises, la navigation lacustre entre les deux rives va s'étendre avec le doublement de la fréquence des navettes dès 2022 grâce à l'achat d'un nouveau bateau de 700 places qui permettra une rotation toutes les demi-heures.

Le trafic devrait être porté de 1.5 millions de voyageurs par an à plus de 2 millions sous 5 à 10 ans et devrait permettre l'achat d'un second bateau à l'échéance 2027.

Au niveau de la commune, la place du vélo prend tout son sens. Des réflexions sont menées en lien avec la Communauté de communes (CCPEVA) sur le tracé d'une ViaRhona qui couvrirait l'ensemble des bords de lac dont Évian.

Il est à noter que le projet de piste cyclable ViaRhône permettrait de relier l'unité urbaine que sont les villes de Publier/Évian/Neuvecelle et ainsi proposer une liaison douce sécurisée.

Un plan mobilité devrait voir le jour rapidement.

Au niveau de la gare, des garages à vélos sécurisés et ouverts sont déjà installés à proximité de la gare lacustre (50 places fermées et 25 places ouvertes) et devraient être déployés aux abords de la gare ferroviaire d'Évian permettant aux travailleurs frontaliers d'utiliser le Léman Express.

A l'échelle de la Communauté de communes, le schéma des lignes de bus urbaines est en cours de révision pour l'échéance 2021 dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public.

#### **A l'échelle de la CCPEVA en lien avec les projets de la ville d'Évian :**

En accompagnement de l'arrivée du Léman Express et compte tenu du délai sur le projet de parking, depuis le 15 décembre 2019, la CCPEVA en lien avec la ville d'Évian a mis en place une navette gratuite permettant de lier le parking relais identifié au stade Camille Fournier (zone de 100 places environ, créée en 2016).

Cette navette dessert la gare lacustre de manière cadencée avec les départs bateau le matin et cadencée le soir avec les arrivées.

Cette navette pourra être pérennisée et étendue à la gare après livraison du parking en fonction des besoins et sera également une solution pendant la phase travaux du parking du casino qui est en cours d'étude et proposerait selon les scénarios +200 à +300 places.

Les offres de stationnement en ouvrage seront confortées avec un projet de parking avec des offres de stationnement pour chaque usage et éviter ainsi la saturation des zones résidentielles. Il est en cours de développement dans le quartier de la gare pour 142 places publiques.

#### **S'agissant du parking de la gare :**

L'arrivée du Léman Express fin 2019 offre une nouvelle alternative aux travailleurs frontaliers qui utilisent leurs véhicules pour se rendre au travail.

En accompagnement, depuis 4 ans, la ville travaille sur la création d'un parking public en ouvrage en marge de la requalification de l'ancienne usine de la gare de la SAEME qui servira pour l'ensemble des 22 communes du Chablais et ses 40 660 habitants.

Grace à une étude de situation, l'intégration paysagère du projet est prévue ainsi qu'une option pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Il sera également pourvu de bornes de recharges pour les véhicules électriques et l'implantation de 12 places moto et 48 places vélos.

Cette offre de parking viendra en complément de la centaine de places déjà existante sur le site de la gare.

Ce projet a abouti avec la mise en œuvre de la procédure d'acquisition de la parcelle et la retenue des entreprises en charge de la conception construction du parking.

Sur cette parcelle très compliquée et enclavée entre la nouvelle voie qui désenclave le site de la gare précédemment en cul de sac, la RD11 route de Bissinges et la voie SNCF (construction de 183 places) et a débuté en novembre 2020.

Une offre spécifique est en cours d'étude avec le Conseil Régional Auvergne Rhône- Alpes pour les usagers du train afin de réserver et cofinancer des places à ces usagers.

#### **Les objectifs portés par la collectivité sont multiples :**

- Harmoniser l'offre de stationnement du secteur gare sur voirie et en ouvrage

- Identifier les réserves de stationnement à proximité de la gare pour étendre l'offre.
- Organiser et conforter les liaisons douces avec :
  - ➔ Une offre de stationnement sécurisé vélo,
  - ➔ Des facilités pour emprunter la passerelle avec un vélo à la main,
  - ➔ Le confortement des liaisons piétonnes sur la RD11 route de Bissinges (point dur du pont, largeur des trottoirs),
  - ➔ Gestion de l'accessibilité
- Prise en compte de la navette P+R avec intégration de ses arrêts et nouvelles lignes de bus.
- Réflexion sur un guichet unique transport

La mobilité sur et à travers la commune représente un enjeu considérable pour Évian.

Les déplacements sur notre territoire ne sont pas facilités par le relief ce qui rend difficile le « sans voitures ». Néanmoins, notre volonté est l'accompagnement vers un territoire où la voiture est une alternative parmi d'autres en favorisant le changement des modes de déplacements en faveur des mobilités douces.

Un projet de réaménagement du front de lac en cœur de ville s'inscrit également dans cette démarche . Au-delà du stationnement c'est tout le front de lac qui sera revu en intégrant bien entendu d'autres projets majeurs pour le territoire comme la Via Rhona et l'augmentation des fréquences de navettes lacustre sur la ligne N1.

Le projet consiste en l'aménagement des quais depuis le rond-point de l'église jusqu'au rond-point des thermes intégrant la potentielle construction d'un parking souterrain permettant de supprimer le maximum de places de stationnement en surface tout en respectant une enveloppe financière contrainte.

Le cahier des charges pour ce projet est de :

- Donner une plus grande place aux piétons, favoriser le lien entre la ville et le lac, en supprimant le stationnement de surface et en réduisant les voies de circulation de la RD1005 ;
  - Donner une place plus importante aux modes doux en intégrant notamment le tracé de la ViaRhona – pistes cyclables.
  - Reconsidérer l'offre de stationnement globale avec la potentielle création d'un parking en ouvrage permettant un gain d'environ 400 places en plus des stationnements de surface supprimés, raccordé au parking actuel Charles de Gaulle, et avec un circuit d'accès le plus évident possible ;
  - Aboutir à un aménagement architectural et paysager des quais qui participe à l'image internationale de la ville et qui soit adapté à l'accueil des grandes manifestations et à la valorisation touristique poursuivie par la ville.
- Marquer le positionnement « Premium » de la Ville par un aménagement d'espaces publics de grande qualité.

Les Objectifs du projet peuvent se décliner suivant 3 volets :

- **Un volet de « transparence » Lac-Ville et de pacification routière :**

Il est souhaité que la zone piétonne actuellement existante en centre-ville puisse être étendue jusqu'en bord de lac, avec un sentiment de cohérence générale et de fluidité permettant de relier le bord de lac et le centre-ville en termes d'espaces publics et d'animation évènementielle.

Dans ce cadre, le postulat de départ fait par la Ville d'Évian est la reconquête des espaces routiers actuels au profit d'espaces piétons.

Il est proposé de supprimer le terre-plein central et de revenir à une organisation en double-sens sur la voie côté ville afin de permettre la création d'un front de lac de grande qualité. Cette modification nécessite le réaménagement des giratoires (tout ou partie) pour les adapter au nouveau tracé, ainsi que la reprise de l'actuelle voie côté Nord afin de la requalifier en espace piétons venant compléter les quais actuels.

Cette reconquête du bord de lac devra être emblématique, et devra s'inscrire dans le souhait de favoriser la tenue d'évènements et d'animations qui font aujourd'hui le succès de la ville d'Évian tout au long de l'année.

Le trafic de transit sur la RD1005 n'est pas prévu déplacé, l'aménagement routier devra être pensé avec l'exigence de préserver une transparence piétonne entre le cœur de ville et le lac malgré l'importance du trafic de transit actuel (trafic sur la RD1005 : environ 15 000 véh/j)

- **Un volet de création de nouveaux espaces publics emblématiques pour la Ville :**

La reconquête des bords de lac concerne un total d'environ 30 000 m<sup>2</sup> de surface à traiter :

- 7 500 m<sup>2</sup> sur la dalle du nouveau parking qui sera créé (quai Albert Besson Ouest et parvis du Casino);
- Environ 8 000 m<sup>2</sup> sur la nouvelle surface de quai regagnée (linéaire d'environ 850 m avec un gain de 10 m de largeur) ;
- Environ 4500 m<sup>2</sup> pour l'extension de la Place Charles de Gaulle vers la Rue de Narvik, avec suppression de l'accès direct au profit d'un accès par le nouveau parking potentiellement créé.
- La requalification des espaces routiers situés entre le jardin de NeckarGemund et le Palais Lumière (quai Albert Besson Est).
- La RD1005 sur la voie SUD requalifiée pour accueillir un double sens et du stationnement de surface ponctuel.

L'ensemble devra être pensé de manière à offrir une grande qualité d'espaces publics tout en préservant la possibilité d'animations festives et commerciales tout au long de l'année.

Le marché se déroule aujourd'hui sur une surface minimale d'environ 2 300 m<sup>2</sup> avec trois extensions possibles, il sera souhaité que ce marché soit conforté, éventuellement relocalisé, avec la possibilité d'une halle couverte favorisant la tenue d'un marché de producteurs régulier.

Il est également envisagé que l'aménagement comporte des superstructures concourant à la qualité des espaces en lien avec le patrimoine existant en proposant des types d'aménagements (halle, kiosque, jeux d'eau...) pouvant contribuer à animer le front de lac et affirmer l'identité singulière et forte d'Évian -ville nature, sportive et culturelle.

- **Un volet de gestion du stationnement et de dynamisation commerciale :**

Le bilan des places de stationnements existantes supprimées (environ 250) devra donner un gain de places conséquent. L'organisation générale du stationnement devra être pensée avec plusieurs impératifs :

- Une visibilité forte de l'accès au parking et une optimisation des conditions de stationnement

- Le potentiel nouveau parking et le parking existant Charles de Gaulle pourraient être reliés par des ouvrages en trémie afin de n'avoir qu'un seul accès général et une mutualisation des places de stationnement. Cet aménagement serait notamment destiné à étendre les surfaces piétonnes en direction des rues piétonnes. Le but serait d'aboutir à un espace « Charles de Gaulle » étendu, depuis l'actuel place jusqu'au front de lac.

Des offres de stationnement vélos ont également été étoffées sur l'ensemble de la commune (racks, box, arceaux) afin d'inciter à la pratique des modes doux et à la multimodalité sans voitures.

L'ensemble de ces actions pourra être mis en place à travers un plan de mobilité urbain qui sera un atout supplémentaire dans la révision du PLU qui débute sur la commune.

La multimodalité proposée doit être coordonnée au sein d'un document unique : un plan de déplacement urbain qui régira l'ensemble des mobilités, éviter la rupture de charge et assurer la multiplicité des mobilités douces.

#### **6.3.4 – La mise en place d'un contrat de performance énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux**

Dans le cadre de la maîtrise de notre budget de fonctionnement et de la réduction de notre empreinte environnementale, un travail important a été engagé avec un assistant à maître d'ouvrage pour permettre la mise en place d'un contrat de performance énergétique sur le patrimoine bâti de la ville d'Évian représentant 45 bâtiments pour environ 92 000 m<sup>2</sup> (dont 30 000 m<sup>2</sup> de parkings) et une dépense énergétique annuelle de plus de 1 M€ TTC.

Le périmètre de l'étude comprenait les 40 bâtiments les plus importants, sur lesquels 34 études énergétiques ont été réalisées du fait de regroupement de bâtiments par site et/ou contrat d'énergie. La quasi-totalité des sites est alimentée en gaz naturel, fioul ou électricité.

Quelques sites sont équipés d'énergie renouvelable (eau chaude sanitaire solaire, pompe à chaleur géothermique et solaire photovoltaïque).

Certains sites ont des équipements techniques en fin de vie et il est souhaité l'intégration de leur remplacement, avec des engagements de performance.

Les énergies fossiles et nucléaires représentent 99,9% des consommations des bâtiments municipaux (résultats de l'étude technique issue du dialogue compétitif réalisée pour le CPE sur les bâtiments publics communaux).

Le risque économique de cette dépendance est fort compte-tenu des perspectives de hausse des prix et taxes.

La stratégie retenue pour l'élaboration des actions d'amélioration de la performance énergétique a été la suivante :

- Faire des économies d'énergie & de gaz à effet de serre
- Diversifier le mix énergétique avec des énergies renouvelables
- Améliorer le confort des usagers
- Avoir des outils de pilotage et gestion
- Anticiper les gros entretiens et réparations
- Analyser l'impact financier & économique

Dans le cadre de la politique de requalification énergétique des bâtiments communaux, la ville

d'Évian souhaite atteindre une réduction d'au moins 40% des consommations d'énergie et d'au moins 50% des émissions de gaz à effet de serre avant 2025.

Le marché public de performance énergétique (MPGP) peut être un élément majeur pour réaliser une partie de cet objectif tout en apportant une garantie de résultat (GPE) sur la durée du contrat. Il englobe des travaux d'amélioration de la performance énergétique (APE) études comprises, dont certains éviteront certains travaux de Gros Entretien & Renouvellement (GER) impératifs, des prestations d'entretien-maintenance & GER, et de fourniture d'énergie (gaz naturel, fioul, électricité puis bois).

Pour ce faire, les actions de performance énergétique (APE) sont prévues essentiellement sur les systèmes (supervision & comptage, ventilation double flux, couverture & moquette thermique, chaufferies bois avec mini réseau de chaleur), et devraient permettre de tendre vers une réduction de 30% des consommations d'énergie et de 35% des émissions de gaz à effet de serre sur les bâtiments concernés.

Les travaux seront réalisés sur 5 à 6 ans.

Accompagné par l'entreprise Dalkia qui a remporté le dialogue compétitif associé à ce projet permet dès lors de mettre en place le plan d'amélioration des énergies utilisées et de leur consommation.

Un travail préalable et impératif permettra de travailler à la sensibilisation des publics, scolaires, habitants, agents municipaux pour faciliter la compréhension et l'importance d'un tel projet.

Un contrat de performance énergétique sur l'éclairage public est actuellement en cours d'études sur un périmètre intercommunal avec les communes voisines et l'opérateur énergie du département, le SYANE.

#### **6.3.5 - La création de réseaux de public de chaleur biomasse / lacustre sur la commune**

Avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le territoire de la CC-PEVA s'engage à préserver son environnement tout en contribuant aux objectifs nationaux de lutte contre le changement climatique.

Les 3 grands axes du Plan Climat Air Energie Territorial sont :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- La réduction des émissions de Co2
- La vulnérabilité face au changement climatique

Il a été diagnostiqué et mis en œuvre un plan d'action sur ces trois thématiques pour les bâtiments, le transport, l'économie, l'énergie, les déchets, l'agriculture et la sylviculture du territoire.

Le bâti résidentiel, industriel et tertiaire représente 85 % de la consommation énergétique annuelle du territoire. Sur Évian, 98% de l'énergie consommée provient d'énergies fossiles.

Ces éléments ont animés la commune pour la mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 d'un Contrat de Performance Energétique avec DALKIA sur les équipements publics de notre commune avec des objectifs de réduction de 40 % d'émissions de GES et 35% de consommation énergétique.

En marge de projets d'urbanisation sur les Hauts d'Évian, la commune a réalisé courant 2019 en lien avec le SYANE une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur biomasse afin de desservir des équipements public et résidentiel projeté dans les prochaines années.

Le périmètre d'étude était donc composé de bâtiments publics existants tels que le collège des Rives et son gymnase, les services techniques, le groupe scolaire et de programmes de logements neufs ou équipements publics en devenir tels que la future caserne de pompiers.

Le SYANE a élargi le périmètre d'étude au Nord dans le but d'améliorer la densité thermique du réseau, en intégrant aux réflexions les logements collectifs de SA Mont Blanc notamment, et le groupe scolaire Détanche.

Les forages géothermiques étant interdits sur Évian du fait des eaux minérales, n'existant pas non plus de réseau d'assainissement structurant sur le périmètre d'étude, ni de station d'épuration à proximité, la biomasse est apparue comme la ressource EnR la plus pertinente à mobiliser.

La Ville dispose d'un foncier mobilisable pour l'accueil de la chaufferie. Le périmètre « mini », qui comprend quasi-exclusivement des bâtiments publics et des projets de construction, est celui pour lequel la réussite de commercialisation du réseau est la plus probable.

Le périmètre « maxi », comprenant les copropriétés majoritairement détenues par un bailleur social, nécessiterait un prix de la chaleur moindre que celui issu de la préfaisabilité pour pouvoir être commercialisé.

Cette étude de préfaisabilité a mis en évidence l'opportunité de mettre en place un réseau de chaleur biomasse sur ce quartier, avec toutefois un point de vigilance quant à l'intérêt économique d'un tel projet, a priori conditionné par :

- l'optimisation de la solution technique,
- l'obtention de subventions à un niveau relativement élevé,
- l'attente d'un niveau de rentabilité modeste par l'opérateur en charge de la réalisation du projet.

La puissance de la chaufferie biomasse est à ce stade estimée à 1,5MW. La longueur du réseau est comprise entre 2 et 3 km, pour l'alimentation en chaleur et en eau chaude sanitaire d'une vingtaine d'ensembles immobiliers identifiés.

Outre l'intérêt environnemental du projet de réseau de chaleur au bois et la possibilité de valoriser des ressources locales, ce projet s'inscrit dans la perspective d'un abaissement et d'une stabilisation des charges de chauffage des bâtiments raccordés.

Il est insisté sur la nécessité d'avoir une vision long-terme lors du dimensionnement du projet, afin de pouvoir y intégrer les futurs projets d'aménagement urbains ainsi que de disposer d'une flexibilité dans la mobilisation des ressources énergétiques.

Le PLU, en cours de révision, pourrait par exemple obliger un raccordement au réseau de chaleur pour toutes les futures constructions dans un certain périmètre (article R.151-49 du code de l'urbanisme).

Pour mener à bien ce projet le travail se fait en partenariat avec le SYANE compétent en matière d'énergie et sont partie prenante, le département de la Haute-Savoie concernant le collège et la future caserne à proximité ainsi qu'un EHPAD, des bailleurs sociaux et potentiellement des propriétaires particuliers.

En outre, une étude d'opportunité a été lancée au début de l'année 2021 pour réaliser, en lien avec le SYANE, un réseau de chaleur sur le bas de la ville avec l'Energie du lac et des études de faisabilité doivent être réalisées pour assurer la viabilité du projet.

Ces deux projets permettraient de proposer un renouvellement des modes d'énergies plus propres.

### **6.3.6 - Projet de charte locale d'insertion et de clauses sociales dans les marchés publics**

Le territoire de la Haute-Savoie, et en particulier le bassin Lémanique, est très dynamique en termes d'emploi. En effet, la Haute-Savoie a le taux de bénéficiaires du RSA le plus bas de la grande région et moitié moins qu'au niveau national.

Toutefois, selon le bilan social réalisé sur notre territoire, il reste tout de même un certain nombre de personnes en marge de l'emploi ou du retour à l'emploi pour des raisons de mobilité, handicap, manque de qualifications, problèmes de santé ou addictions, etc.

Sur la période 2018, 169 jeunes à Évian de la tranche d'âge 15-24 (dernières données connues issues du travail réalisé par Innovales et la commune sur les questions des clauses sociales d'insertion) sont sans emploi ni formation initiale. Ce chiffre est porté à 510 à l'échelle de la CC-PEVA.

Évian, compte également 132 bénéficiaires du RSA et un peu plus de 700 à l'échelle de la CC-PEVA. Enfin, sur Évian uniquement, 580 demandeurs d'emploi sont recensés en catégorie A et 870 en A, B et C.

Cette situation n'est pas nouvelle et un certain nombre d'actions sont mises en place comme un partenariat entre la ville et Chablais Insertion (association locale d'insertion) pour 5000 heures annuelles sur des chantiers d'espaces verts depuis plus de 10 ans ainsi que des marchés réservés pour des personnes en situation de handicap pour le nettoyage des vêtements de travail.

La collaboration de la ville avec Chablais Insertion permet à environ 6 personnes d'intervenir sur des chantiers d'espaces verts à raison de 26 heures par semaines (20 sur site et 6 en formation).

En 2018, 52 salariés au sein de cette association ont occupé un poste. 36 % étaient bénéficiaires du RSA et 79% ont un niveau CAP ou moins.

Cependant, seulement 21 personnes sont sorties du dispositif et pour 15 % avec un CDD de moins de 6 mois en emploi de transition et 15 % vers une formation.

Les Collectivités doivent utiliser le maximum d'outils pour favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. La commande publique, qui représente 15% du PIB national, en fait partie.

Des projets sont en cours de développement pour la commune. Aussi, suite à une première rencontre avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion et après plusieurs réunions de travail courant le premier semestre 2019, la ville d'Évian, la communauté de communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance (CC-PEVA) et le département de la Haute-Savoie ont validé l'opportunité de lancer une démarche autour des clauses sociales à l'initiative de la ville d'Évian.

Cette démarche est volontariste car le territoire n'est pas en territoire ANRU.

Pour se faire une charte d'insertion a été rédigée afin d'être annexée aux marchés concernés, ainsi que des modèles de pièces de DCE.

Au-delà de la possibilité donnée à des personnes de revenir à l'emploi et d'acquérir une formation professionnelle, ces clauses permettent également de faire connaître aux entreprises des candidats qui peuvent les intéresser pour leurs futurs recrutements.

C'est aussi se donner les moyens de permettre aux entreprises locales de trouver une main d'œuvre parfois volatile avec la concurrence de la Suisse voisine.

Les modalités de mise en œuvre de ces clauses seront adoptées en fonction de certains critères :

- Le secteur;
- La nature de la prestation,
- Le montant du marché.

Pour ce faire, la ville d'Évian a souhaité contractualiser avec InnoVales, organisme associatif reconnu par la DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes, à travers une convention d'objectifs et de moyens afin d'accompagner la collectivité, les bénéficiaires et les entreprises dans ce dispositif.

La convention est prévue sur une première période de 3 ans pour un montant annuel de 15 000 € correspondant à la mobilisation de 0.3 ETP de la cellule de facilitation des clauses sociales du territoire.

Les interventions de la Cellule de facilitation des clauses sociales sont encadrées par le règlement de fonctionnement du dispositif, qui précise les buts de ce dernier :

- Renforcer la politique de cohésion sociale de la Ville d'Évian et de la CC-PEVA
- Permettre aux publics en insertion d'accéder à un emploi durable
- Promouvoir une diversification des publics bénéficiaires des clauses d'insertion
- Renforcer le lien entre les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion et les acteurs économiques parties prenantes des clauses
- Permettre le développement des structures de l'insertion par l'activité économique intervenant sur le territoire d'Évian

Les interventions de la cellule se répartissent selon trois volets complémentaires :

- Auprès de la Ville d'Évian et des maîtres d'ouvrage (internes et extérieurs à la ville) qui interviennent sur la ville, par une intervention relevant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage insertion : aide à l'identification des segments d'achat pertinents, relai auprès des entreprises titulaires de marchés clausés, suivi global du dispositif, relance auprès des entreprises, reporting auprès des maîtres d'ouvrage.
- Auprès des entreprises titulaires et sous-traitantes des marchés impactés : par des actions d'information, de conseil et d'aide au recrutement des publics en insertion et des actions de suivi des engagements pris par les entreprises.
- Auprès des partenaires de l'emploi et de l'insertion : en créant du lien entre les acteurs et identifiant des procédures adaptées qui permettent de rendre le dispositif efficace et équilibré.

Des premiers chantiers ont pu être identifiés par la commune tels que la réalisation du parking de la gare ou la réhabilitation de la gare lacustre pour entrer dans le cadre de ces marchés clausés et devraient être lancés rapidement. De nombreux acteurs privés intervenants sur la commune (promoteurs, artisans du BTP...) vont intégrer ce dispositif ;

\*

#### **6.4 Besoins en ingénierie estimés**

Un chef de projet dédié au programme « Petites villes de demain » conduira l'équipe projet ; le suivi, la veille, la coordination et le pilotage ainsi que l'évaluation des actions entreprises dans le cadre de PVD.(cf fiche de poste annexe 1)

L'élaboration du projet de territoire mérite d'être affiné et coordonné afin de prioriser les enjeux avec un retroplanning cohérent et financièrement engageant (commerce, urbanisme, espace public, développement durable...).

Dans le cadre de la dynamisation du centre-ville commercial, si les chambres consulaires accompagnent déjà sur quelques sujets, certains accompagnements (études, assistante à maîtrise d'ouvrage - AMO) notamment concernant la valorisation, la rénovation énergétique, la numérisation et l'accompagnement de l'union commerciale et des artisans pourrait être nécessaire tout comme les aides de la banque des territoires.

Un manager du centre-ville va être recruté, aussi l'offre de la banque des territoires vient d'être mobilisée.

L'attractivité économique du territoire et la possibilité de bâtir une stratégie pourrait être extrêmement nécessaire dans la transformation, la transition de la commune au sortir de la crise sanitaire et économique notamment.

Sur le volet technique et les projets d'amélioration énergétique et d'éclairage, les aides en ingénierie pour AMO, études et mises en œuvre de plans d'actions seraient très attendues pour assurer l'efficience des projets et plus largement dans les projets de revitalisation.

Sur chacun des projets, les aides financières mobilisables par les différents partenaires de PVD sont envisagées.

Concernant la multimodalité, l'aide à l'ingénierie pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action pour la mise en place du plan de déplacement urbain est fondamentale pour coordonner les différentes mobilités. Les aides financières en matière de développement doux (plan vélo, ...) seront également sollicitées.

La proximité transfrontalière et les particularités auxquelles la commune doit faire face pourrait conduire à solliciter l'expertise d'une analyse adapté à son territoire et adapter les politiques sociales, de mobilités et d'attractivité et dynamisme commercial.

En terme culturel et patrimonial, la ville attache un intérêt particulier à préserver et valoriser ses nombreux atouts patrimoniaux. Le projet de micro-folies et l'opportunité de transformer le lieu d'exposition en musée pourrait nécessiter l'expertise et la réalisation d'une étude d'opportunité tel que proposé par le ministère de la culture.

Si aucune opération de réhabilitation de friche n'est pour l'instant envisagée à l'échelle de la commune car un projet est déjà en cours, en cœur de ville une dernière friche pourrait être accompagnée le cas échéant pour être réhabilitée et dans ce cas seulement, l'aide au portage pourrait être mobilisée.

Plus largement, l'ensemble des dispositifs qui répondent aux objectifs de notre feuille de route (cf annexe 3) seront étudiées par le chef de projet et potentiellement sollicités en études et besoins complémentaires.

Le 21 JUIN 2021

L'État représenté par M. le Préfet de la Haute-Savoie,  
Le Préfet,



Alain ESPINASSE

Pour la commune d'Évian-les-Bains,

La Maire,



Pour la communauté de communes  
Pays d'Évian Vallée d'Abondance,

La Présidente,



## Annexe 1

### RÔLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

#### Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU\*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Reprendre le paragraphe ci-dessus en précisant le positionnement du chef de projet (cf. votre fiche de recrutement).

#### Missions du chef de projet Petites villes de demain

##### Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU\*...).

##### Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en

lien avec les référents des partenaires de la Ville.

- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
  - Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU\* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
  - Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
  - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations\*.

#### **Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :**

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

#### **Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :**

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

## **Proposition de fiche de poste**

### **LA VILLE D'EVIAN RECRUTE SON(SA) CHEF(FE) DE PROJET "PETITES VILLES DE DEMAIN"/ CONVENTION ORT**

La Ville d'Evian a été retenue au titre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

Mondialement connue, attractive et reconnue pour sa qualité de vie et son environnement préservée, la ville d'Evian s'est pleinement engagée dans la transition durable du territoire à travers les objectifs du développement durable et du bien-être de ses habitants.

Elle s'inscrit dans le territoire de la Communauté de communes moteur en matière de croissance du territoire. Forte de près de 250 agents municipaux pleinement investis, elle offre une stratégie de développement ambitieuse et envisage des projets structurants qui seront menés en lien étroit avec le programme petites villes de demain.

#### **Poste**

Rattaché(e) à la direction générale des services, vous travaillerez avec l'ensemble des services municipaux et plus particulièrement la Direction des services techniques, la direction financière et le cabinet du Maire et en liens étroit avec l'élu référent.

#### **MISSIONS :**

Vous serez le chef d'orchestre de l'émergence, de l'animation, de la coordination, du suivi et de l'évaluation du programme Petites villes de demain à travers l'animation du projet territorial.

Coordonner la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définir la programmation et coordonner les actions et opérations de revitalisation de la ville et de transition. Vous appuierez et conseillerez les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Vous entretiendrez des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés.

#### **1. Participer à la conception et à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation :**

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, études et projets en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le Maire et l'élu référent : formaliser et faire valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises...) nécessaires notamment dans les thématiques du projet de territoire (ex : rénovation des bâtiments, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine...)
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés (projets de revitalisation, programmation, convention cadre,...).
- Concevoir et suivre le dossiers de demandes de subventions au titre du programme PVD ;

#### **2. Mettre en œuvre le programme d'action opérationnel**

- Suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents, les services municipaux et les partenaires PVD ;

- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'action global en cohérence avec les documents stratégiques supérieurs ;
- Conduire l'OPAH-RU en prenant en compte l'OPAH en cours ;
- Assurer une veille active et stratégique dans la mobilisation des demandes fléchées Petites villes de demain (ingénierie, financements..)
- Assurer le suivi et l'évaluation des programmes et des opérations.

### 3. Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires

- Coordonner l'équipe projet ;
- Animer le dispositif de pilotage et s'assurer, auprès des services et des opérateurs, du respect des processus décisionnels concourant à l'avancement du projet ;
- Identifier les difficultés rencontrées, proposer des solutions pour y répondre et préparer les arbitrages auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ;
- Intégrer dans la dynamique du projet les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/usagers et partenaires locaux.

### 4. Contribuer à la mise en réseau nationale et locale

- Contribuer à la capitalisation des expériences et participer aux échanges dans le cadre du réseau PVD ;
- Assurer la veille technique, réglementaire et juridique sur tous les sujets relatifs au programme.

## **Profil**

Qualification : Diplôme d'études supérieures idéalement aménagement des espaces publics, conduite de projets, sciences humaines, développement local, aménagement du territoire et la transition durable des territoires (Bac+3 minimum).

### Aptitudes :

- Expérience souhaitée sur des missions ou poste similaires ;
- Maîtrise de la réglementation ;
- Maîtrise des concepts, des outils, des procédures liés à l'habitat, au renouvellement urbain, au développement commercial et à l'aménagement ;
- Compétence en matière d'animation, de concertation et de communication auprès de différents publics et cibles ;
- Expérience en méthodologie d'ingénierie et management de projet ;
- Pratique et maîtrise du reporting ;
- Maîtrise du suivi budgétaire ;
- Aisance rédactionnelle et orale ;
- Capacité d'organisation, d'analyse et de synthèse ;
- Maîtrise des outils informatiques bureautiques et de SIG ;
- Permis B nécessaire (déplacements réguliers sur la commune).

### Savoir-être :

- Qualités relationnelles, de diplomatie, de pédagogie, sens de l'écoute et discrétion
- Sens du travail en équipe et approche pluridisciplinaire ;
- Dynamisme, proactivité, pragmatisme et grande capacité d'adaptation ;
- Aptitude au processus collaboratif et à la négociation, capacité de mobilisation des acteurs et partenaires ;

- Force de propositions ;
- Rigueur, méthode, sens de l'organisation, disponibilité et autonomie dans le travail ;
- Capacité à rendre compte.

Conditions du poste :

Poste à pourvoir : Dès que possible

Lieu de travail : Evian les Bains

Temps de travail : Complet – 39h, avec RTT

Recrutement sur un contrat de projet d'une durée de 3 ans renouvelable (Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique) Travail à temps complet annualisé ;  
Rémunération : grille indiciaire en fonction de l'expérience du candidat + Prime annuelle. Poste à temps complet à pourvoir dès que possible.

### **Informations employeur**

Adressez vos candidatures (lettres de motivation et CV) avant le

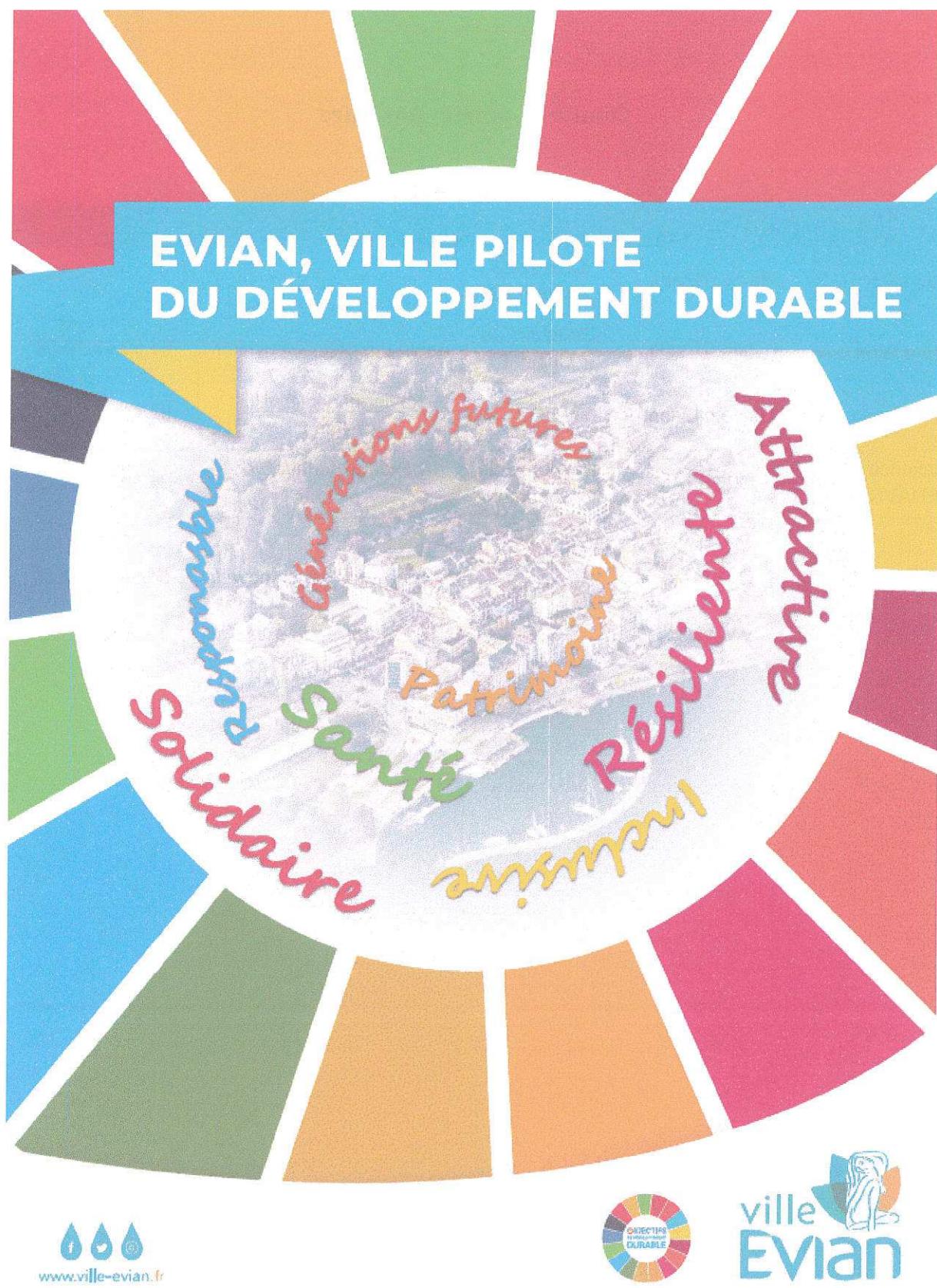
A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville, 2, rue de la Source de Clermont, 74500 EVIAN LES BAINS ou par mail : [courrier@ville-evian.fr](mailto:courrier@ville-evian.fr)

## Annexe 2

### Comité de projet - Annuaire

NOM / PRENOM	COLLECTIVITE	POSTE	MAIL	TELEPHONE
A préciser	Mairie d'Evian	Chargé de projet PVD		
Maud Perrot	Mairie d'Evian	Directrice de Cabinet	maud.perrot@ville-evian.fr	04.50.83.10.08
Xavier Parisot	Mairie d'Evian	DGS	<u>xavier.parisot@ville-evian.fr</u>	04.50.83.10.10
Maxence DENAVIT	CCPEVA	Responsable économie	maxence.denavit@cc-peva.fr	04.50.74.57.85
Sandra SERVOZ	CCEPVA	Chargée de mission transition écologique	<u>sandra.servoz@cc-peva.fr</u>	04.50.74.57.85

Annexe 3



## DÉFI 1 :

### UNE VILLE TOURNÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : CITOYENNE, SOLIDAIRE ET INCLUSIVE



#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Sensibiliser et former l'ensemble des parties prenantes internes et des partenaires publics et privés
- Promouvoir la formation, l'emploi et la réinsertion
- Promouvoir les services publics de proximité, présents et efficaces
- Proposer une offre d'accompagnement et de services sociaux et environnementaux au travers d'un lieu unique (Maison du développement durable)
- Accompagner les séniors et les aidants
- Accompagner tous les handicaps
- Lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion
- Lutter contre les violences faites aux femmes et aux familles
- Développer une démarche participative

#### MESURES CIT'ERGIE :

- 6.2.1 Prévenir et lutter contre la précarité énergétique
- 6.5.1 Mobiliser la société civile en développant la concertation
- 6.5.3 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance

## DÉFI 2 : UNE VILLE DURABLE ENGAGÉE POUR LE CLIMAT



### OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

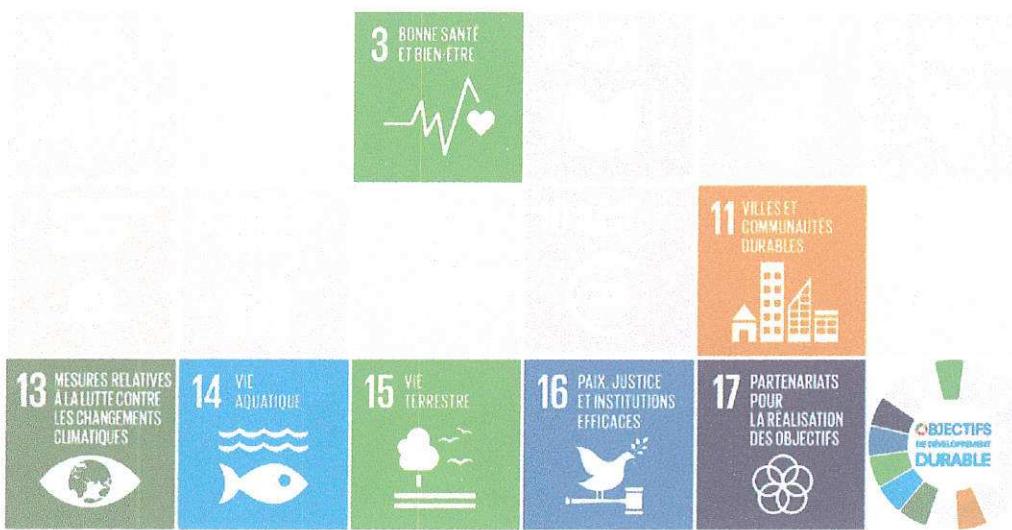
- Se diriger vers plus de sobriété énergétique par l'isolation et l'optimisation des moyens de chauffage
- Développer le concept de Smart city
- Développer les énergies renouvelables
- Mettre en oeuvre un plan de mobilité
- Favoriser la décarbonation des activités et les dispositifs de stockage carbone
- S'adapter au changement climatique

### MESURES CIT'ERGIE :

- 1.3.2 Transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement
- 2.1.1 Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics
- 3.2.2 Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement
- 4.1.1 Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire

### DÉFI 3 :

### UNE VILLE QUI PRÉSERVE SON TERRITOIRE EN SYNERGIE AVEC LA BIODIVERSITÉ



#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Favoriser une urbanisation durable qui préserve les espaces naturels
- Lutter contre l'artificialisation du territoire de la ville
- Préserver et restaurer la biodiversité

#### MESURES CIT'ERGIE :

- 1.3.1 Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en oeuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols
- 3.3.4 Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts

## DÉFI 4 : UNE VILLE RESPONSABLE QUI ENCOURAGE UNE PRODUCTION ET UNE CONSOMMATION SUR LA BASE DE CRITÈRES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX



### OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Préserver la ressource eau
- Accompagner et soutenir la transition du tissu socio-économique
- Etablir un cahier des charges des achats public
- Développer une économie collaborative et circulaire

### MESURES CIT'ERGIE :

- 3.3.1 Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)
- 3.3.5 Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets
- 5.2.2 Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique
- 6.3.1 Favoriser les activités économiques durables

## DÉFI 5 :

### UNE VILLE D'ÉDUCATION, DE SANTÉ, DE SPORT ET DE BIEN-ÊTRE POUR SES HABITANTS ET LES GÉNÉRATIONS FUTURES

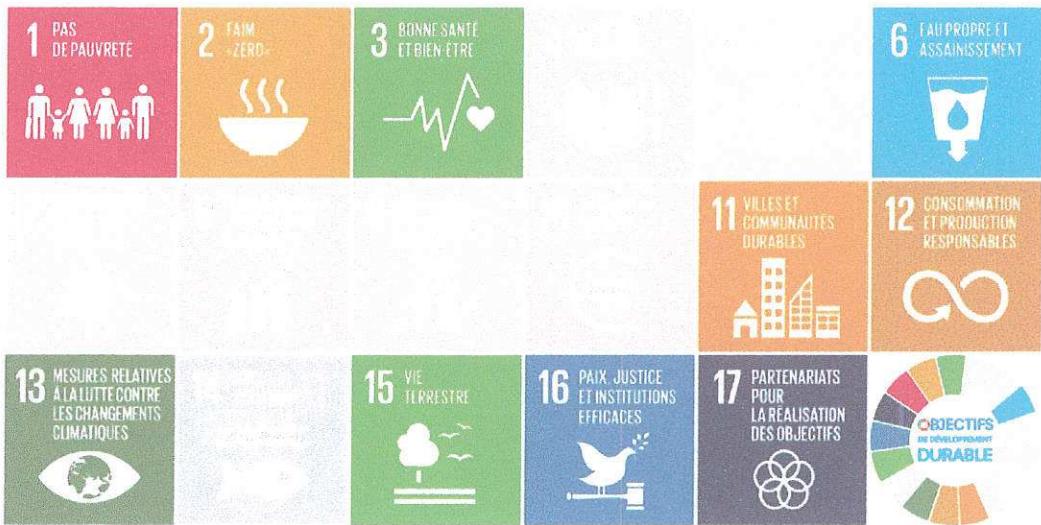


#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Continuer à développer une politique d'accueil petite enfance et scolaire ambitieuse pour permettre un apprentissage dans les meilleures conditions
- Accompagner la jeunesse du territoire par la prévention, le soutien aux projets et la culture
- Soutenir les associations sportives, culturelles, sociales et solidaires, et poursuivre l'amélioration des équipements
- Encourager la pratique sportive comme levier d'éducation, de cohésion sociale, de préservation de la santé et de la qualité de l'air en alliant sport et développement durable
- Conforter l'image de la ville à travers l'organisation d'événements sportifs
- Assurer la tranquillité publique par un renforcement des actions, du dialogue et de la prévention autour de la sécurité

## DÉFI 6 :

### UNE VILLE RÉSILIENTE FAVORISANT LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE LOCALE AU BÉNÉFICE D'UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ



#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Encourager et accompagner la démarche biologique et agroécologique au bénéfice des habitants et de l'environnement
- Rapprocher les consommateurs des producteurs au sein de circuits courts
- Tendre vers des cantines scolaires 100% bio local

#### MESURES CIT'ERGIE :

- 6.4.1 Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable
- 6.4.2 Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés

## DÉFI 7 : UNE VILLE DE PATRIMOINE ET DE CULTURE



### OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Préserver l'identité patrimoniale et le territoire par une stratégie d'urbanisme
- Mettre en valeur le patrimoine immobilier de la ville et les monuments emblématiques, vecteurs de culture et d'attractivité
- Soutenir une culture de qualité pour tous

### MESURES CIT'ERGIE :

- 2.1.2 Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation

## DÉFI 8 : UNE VILLE ATTRACTIVE PAR LA QUALITÉ DE SON OFFRE TOURISTIQUE ET SON RAYONNEMENT INTERNATIONAL



### OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Renforcer l'attractivité touristique et poursuivre le développement de la ville à l'échelle internationale et territoriale
- Aller vers une offre touristique d'excellence incluant plus de mixité sociale et de responsabilité environnementale
- Développer une politique événementielle responsable
- Promouvoir les relations internationales par un positionnement proactif

### MESURES CIT'ERGIE :

- 6.3.2 Développer un tourisme durable

## Annexe 8.1 - Espaces valléens sélection candidature



Madame Josiane LEI  
Présidente  
Communauté de communes  
Pays d'Evian – Vallée d'Abondance  
Maire d'Evian Les Bains  
851, avenue des Rives du Léman  
CS 10084  
74500 PUBLIER

Le 29 novembre 2021

Madame la Présidente,

Vous avez déposé une candidature auprès du partenariat du massif alpin réunissant l'Etat représenté par le Commissariat de massif des Alpes, les Régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de l'appel à candidatures « Sélection des Espaces Valléens - Elaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification touristique en toutes saisons » 2021-2027, partie intégrante du Programme opérationnel FEDER Massif des Alpes et de la Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA).

Depuis février 2021, vous avez œuvré à la construction de votre vision stratégique du développement touristique intégré et durable pour votre territoire à l'horizon 2027. Vous avez défini vos enjeux, objectifs, axes d'intervention et élaboré un programme d'actions prévisionnel permettant la mise en œuvre opérationnelle de votre stratégie. Ce travail conséquent de réflexion et d'animation partenariale devant fixer votre cadre d'intervention pour les six années à venir.

A l'issue de l'analyse technique de votre dossier de candidature, complétée par l'audition de votre territoire, le comité de sélection composé de l'Etat, des élus référents des Régions Auvergne Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, de votre Département ainsi que de l'Autorité de Gestion du Programme Opérationnel FEDER Massif des Alpes, s'est réuni le 26 octobre afin de statuer sur votre stratégie de diversification touristique.

Nous avons ainsi l'honneur de vous faire savoir que **votre projet de stratégie a été retenu par le comité de sélection au regard de sa cohérence avec les attendus de l'appel à candidature.**

Les membres du comité souhaitent néanmoins attirer votre attention sur les points de vigilance ci-dessous que vous voudrez bien prendre en compte pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie :

- les degrés de priorité du plan d'actions ainsi que les objectifs opérationnels de chacune des opérations seront à préciser ;
- le travail d'animation du chef de projet « espace valléen » reste à définir dans sa mise en œuvre concrète (modalités d'animation des acteurs touristiques, appui aux porteurs de projets, sélection des projets ...) en lien avec la direction de l'office du tourisme auquel le poste est rattaché.

Nous vous prions par ailleurs de bien noter que **la validation de votre stratégie par le comité de sélection ne vaut pas décision d'attribution de subvention pour chacun des projets pré-identifiés** dans le plan d'actions prévisionnel, ceux-ci devant s'inscrire dans un processus de programmation spécifique.

Un travail technique s'engagera prochainement aux côtés des services de l'Etat, des Régions, de votre Département et de l'Autorité de Gestion du Programme Opérationnel FEDER Massif des Alpes pour mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les modalités d'engagement du programme.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le préfet coordonnateur  
du massif des Alpes

La préfète des  
Hautes-Alpes

Martine CLAVEL

Pour le président du Conseil Régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Vice-Présidente en charge du Plan Montagne  
et des Affaires européennes  
Co-présidente du Comité de massif des Alpes

Chantal EYMOUD

Pour le président du  
Conseil Régional  
Auvergne-Rhône-  
Alpes

Le Conseiller régional,  
Conseiller délégué aux  
vallées de montagne,  
Vice-Président du  
Comité  
de massif des Alpes

Fabrice PANNEKOUCKE





**Candidature de la Communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance  
au dispositif Espaces valléens**  
Document de synthèse

1/ Les motifs de la candidature

La région Auvergne-Rhône-Alpes a identifié la CCPEVA comme territoire pertinent :

- des espaces variés qui nourrissent un fort potentiel en matière de parcours touristiques (bords du lac, plateau de Gavot, vallée, montagnes) ;
- une économie touristique forte mais confrontée à de nombreux défis ;
- la Vallée d'Abondance s'est déjà engagée avec la Région dans des démarches de diversification touristique (Contrat de station de moyenne montagne).

La CCPEVA a pour objectifs en candidatant de :

- porter des ambitions fortes sur la **transition écologique et le développement durable** du territoire : les espaces valléens sont une formidable opportunité pour penser la transition vers un tourisme durable ;
- **s'engager fortement auprès des acteurs du tourisme** et les aider à trouver les moyens de faire face à la baisse continue de l'enneigement et aux incertitudes liées à la crise sanitaire ;
- d'accompagner un mouvement de fond sur le tourisme en proposant de **nouvelles activités** et en répondant aux **nouvelles attentes** des touristes afin de rester une destination d'envergure internationale ;
- enfin, la candidature permet de mettre en cohérence des actions menées à l'échelle du Chablais et les **coopérations** touristiques transfrontalières.

2/ Le montage de la candidature

La CCPEVA, maître d'ouvrage, s'est fait accompagner de l'assistance à maîtrise d'ouvrage Politéia. Le projet de la candidature s'est construit à l'appui des instances suivantes qui ont interagi tout au long du montage :

- l'équipe projet au sein de la CCPEVA,
- du groupe technique (Offices de tourisme, 3 représentants socioprofessionnels, CC Haut-Chablais),
- du groupe politique (élus communautaires et municipaux)
- du groupe de socioprofessionnels.

Au fur et à mesure de la démarche, les documents attendus dans le cadre de la candidature étaient rédigés et soumis à l'approbation du groupe politique puis des instances décisionnelles de la CCPEVA (bureau et conseil communautaire).

L'élaboration de la candidature s'est structurée autour de **5 séquences principales s'étendant de la fin mars au 30 juillet 2021** – conformément au délai supplémentaire d'un mois et demi accordé à la CCPEVA au titre de statut de primo-candidate.

- Mars : rassembler les acteurs clés de la concertation pour les intégrer à la démarche ;
- Avril : caractériser le territoire, son périmètre, son ou ses groupe(s) d'appartenance, partager la nécessité de travailler ensemble grâce à un exercice de prospective sur la politique touristique ;
- Mai : converger sur les enjeux touristiques clés du territoire et sa trajectoire 2021-2027 ;
- Juin : définir les projets clés et leurs conditions techniques et politiques de mise en œuvre
- Juillet : partager les modalités de gouvernance du dispositif et ses articulations avec les autres acteurs institutionnels.



### 3/ Principales caractéristiques du territoire

- 1 territoire au cœur du Chablais constitué de **3 espaces géographiques** aux caractéristiques économiques et modes de vie spécifiques
- Le territoire de l'**eau**
- 1 territoire engagé pour **l'environnement** (Cluster Eau, PCAET, Contrat de transition écologique, agenda 2030 pour les 17 ODD, Petite ville de demain)
- **1 démographie en croissance** +11,4% due à l'attractivité de la Suisse
- **1 économie** concentrée mais diversifiée
- 1 territoire **accessible** par voie ferrée, route, bateau, néanmoins **limité** en transport en commun

### 4/ Principales caractéristiques touristiques du territoire

- 3 destinations touristiques complémentaires Châtel - Evian – Pays d'Evian Vallée d'Abondance ;
- 1 gouvernance touristique constituée de 3 offices de tourisme : Châtel, Evian, OT-PEVA ;
- 1 offre d'activités et de loisirs diversifiée toute saison (sports d'hiver et d'été, thermalisme, événementiel, culture, patrimoine, etc.) ;
- 1 offre d'hébergement étoffée, dense à et autour de Châtel et Evian, limitée sur le plateau de Gavot : lits non-marchands 80%, lits marchands 20% (prédominance de l'hôtellerie et locations saisonnières, limitée campings, refuges, gîtes, chambres d'hôtes) ;
- Zoom sur les 42 centres de vacances, rôle clé dans l'histoire du tourisme haut-savoyard qui permettent un étalement de la saison (séjours pédagogiques hors vacances scolaires) ; ils font face à de nombreux défis ;
- 1 territoire labellisé (Pavillon bleu, Famille Plus, Village de Neige, Flocon vert, Station verte, Station de pêche, Accueil vélo).

## Chiffres clés du tourisme

Capacité d'accueil : 78 787 lits touristiques dont 25 % lits marchands.

Nombre total de structures : 12571

3 790 330 nuitées (Châtel 32%, Evian et littoral 35%, Montagne Peva 33%)

OT-PEVA : 15.5 ETP, budget 1 500 000 €, 50€/habitant

OT Evian : 9.18 ETP, budget 1 365 000 €, 150€/habitant

OT Châtel : 10 ETP, budget 1 200 000 €, 950 €/habitant

## 5/ Catégorie de territoire au regard du dispositif Espaces valléens

La CCPEVA, un territoire touristique aux stations dites « moyenne » et à l'économie diversifiée (Groupes 2 et 3)

1. Confirmer le **changement de modèle touristique** pour un territoire qui subit depuis plusieurs années l'impact du changement climatique ;
2. Développer l'image d'une **montagne plus douce, plus accessible** (physiquement et financièrement) ;
3. Concilier le développement touristique sur des **saisons élargies** et le développement des **populations résidentes** ;
4. Faciliter la **gestion partagée de l'espace** (multiusage) et réduire les impacts des flux touristiques sur les espèces et les espaces naturels sensibles ;
5. Amélioration de la connaissance des **ressources naturelles et culturelles** pour une mise en tourisme et un accompagnement à la structuration et à la valorisation de nouvelles prestations (capacités d'hébergement, labels bistrots de Pays...).

## 6/ Les enjeux touristiques du territoire

- ✓ **Intégrer la stratégie touristique à l'action globale de la communauté de communes** dans une logique d'action publique plus large que le tourisme via son projet de territoire dont l'objectif est d'adapter le territoire au changement climatique et à la transition écologique
- ✓ **Travailler sur les connexions et les complémentarités entre les rives du Léman, le plateau de Gavot et la vallée d'Abondance** : créer des synergies entre les pôles majeurs Evian et Châtel et les autres espaces touristiques, mettre en réseau lac-plateau-vallée, définir les coopérations entre les acteurs touristiques pour bâtir une organisation partagée à l'échelle de l'intercommunalité
- ✓ **Articuler la stratégie touristique et l'action de valorisation du patrimoine du territoire** en faisant vivre et rayonner le label Pays d'art et d'histoire par le développement de l'offre culturelle qui serait intégrée à de nouvelles propositions touristiques, et par le développement d'actions auprès des habitants pour une appropriation du label sur l'ensemble du territoire

## 7/ La stratégie retenue

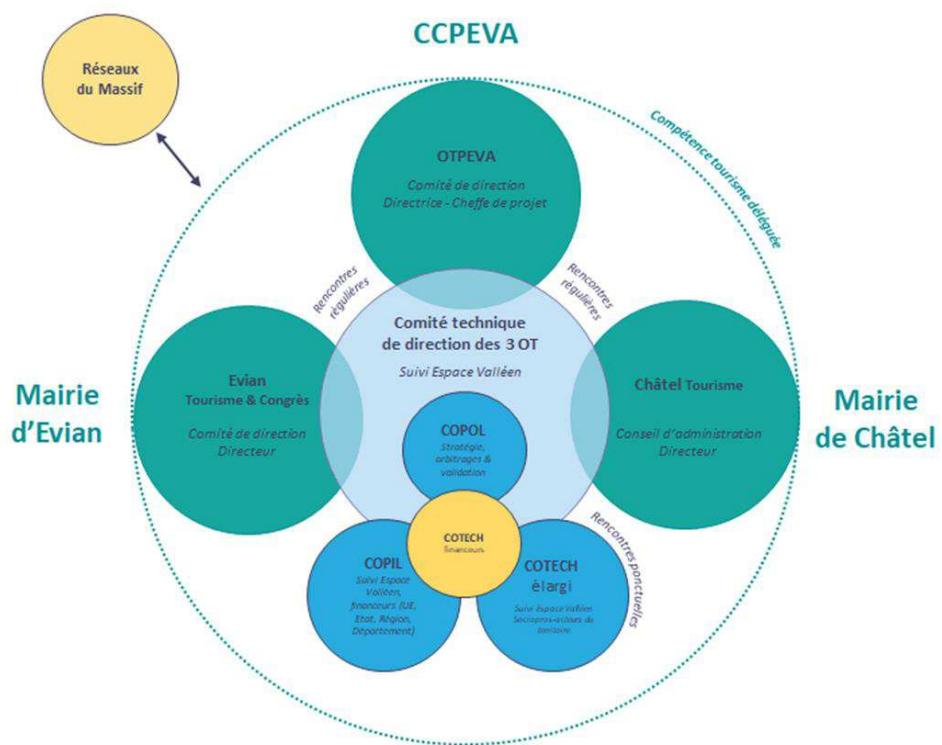
La CCPEVA fait le choix d'une stratégie axée sur un **nouveau positionnement touristique complémentaire et créateur de lien** s'appuyant sur la coexistence de 3 offices du tourisme, de 2 destinations touristiques complémentaires (Evian et Châtel), d'un patrimoine naturel et culturel de renommée mondiale (la marque Evian, les labels Pays d'art et d'histoire et Géoparc), et enfin de professionnels du tourisme.

En lien avec l'ambition de la CCPEVA de faire de la transition écologique et du développement durable les fils rouges de son action, la stratégie de diversification touristique du territoire pour les prochaines années sera construite autour du développement du **slow tourisme**. Les 5 grands principes du slow tourisme sont l'immersion, la rencontre, l'authenticité, la découverte, la durabilité.

Pour répondre à cette ambition et se différencier, la stratégie se développera autour de 5 grands axes :

- Une coordination sur la gouvernance entre les 3 OT pour co-porter cette destination  
→ AXE 1 - Gouvernance et outils communs à créer
- Une mise en valeur de l'authenticité du territoire pour donner envie à des explorateurs de se rendre ici et pas ailleurs  
→ AXE 2 - Amélioration des sites touristiques
- Un effort particulier sur la sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel et culturel pour conserver l'identité de notre territoire  
→ AXE 3 - Développement d'outils et d'activités de sensibilisation
- Une réflexion sur la manière d'explorer le territoire pour prendre le temps de s'immerger  
→ AXE 4 – Repenser la mobilité
- Une offre d'hébergement de qualité et diversifiée pour favoriser les séjours immersifs  
AXE 5 – Renforcer l'offre d'hébergement

## 8/ Fonctionnement du dispositif Espaces valléens



L'animation de l'Espace valléen sera faite par la directrice de l'OT-PEVA sur le tiers de son temps de travail. Ce mode opératoire pourra évoluer dans une seconde phase en concertation avec les services instructeurs.

Afin de mettre en place une gouvernance touristique unique et partagée sur le territoire, les 3 Offices de Tourisme souhaitent créer un **comité technique de direction**. Ce dernier sera piloté par un **comité politique** (COPOL), entouré par d'autres instances partenaires (**COPIL, COTECH élargi**).

Un **COTECH des financeurs**, se réunissant une fois par an, déterminera les priorités budgétaires de l'espace valléen. Ce faisant, il orientera les instances de la démarche dans leurs travaux.

Des **groupes de travail thématiques** seront constitués à l'échelle du territoire, afin d'avancer collectivement sur les projets.

Le groupe technique et le groupe politique prendront part aux réunions des **Réseau de Massif** constitué de groupes de travail et du réseau des référents.

## 9/ La stratégie de la CCPEVA par le développement d'une destination touristique « slow tourisme »

Le plan pluriannuel d'actions recense 55 projets publics et privés dont le montant de dépenses est estimé à 7 966 865 euros.

<b>AXE n°1</b>	<b>Gouvernance et structuration des outils pour créer et animer la destination slow tourisme</b>	<b>Objectif 1 :</b> Positionner l'OTI comme porteur de la stratégie et définir la gouvernance à l'échelle des 3 OT	<b>Objectif 2 :</b> Définir un positionnement touristique structurant à l'échelle du territoire	<b>Objectif 3 :</b> Développer les outils de marketing territorial
<b>AXE n°2</b>	<b>Amélioration des sites touristiques naturels et culturels</b>	<b>Objectif 1 :</b> Mettre en valeur et préserver les sites naturels du territoire	<b>Objectif 2 :</b> Se distinguer par la qualité de nos sites culturels	
<b>AXE n°3</b>	<b>Sensibilisation aux enjeux de préservations des patrimoines naturels et culturels</b>	<b>Objectif 1 :</b> Offrir des activités immersives et ludiques pour apprécier le patrimoine culturel et naturel	<b>Objectif 2 :</b> Susciter l'envie de découvrir notre patrimoine	
<b>AXE n°4</b>	<b>Repenser la mobilité touristique</b>	<b>Objectif 1 :</b> Favoriser la découverte à pied du territoire	<b>Objectif 2 :</b> Développer la mobilité douce	
<b>AXE n°5</b>	<b>Renforcer la qualité et la diversité de nos hébergements</b>	<b>Objectif 1 :</b> Accompagner l'élargissement de l'offre des hébergeurs du territoire	<b>Objectif 2 :</b> Améliorer la qualité énergétique de nos hébergements	

## PLAN D'ACTIONS ESPACE VALLEEN PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE

Axe	Objectif stratégique	N°	Fiche action	Opération	Conformément à la fiche opération			Priorité stratégique	Priorité de la catégorie de l'EV : O/N	Maître d'ouvrage pressenti	Année de démarrage envisagée	I/F	Coût global
					Catégorie d'action	Thématique	Périmètre						
Gouvernance et structuration des outils pour créer et animer la destination slow tourisme	Positionner l'OTI en tant que porteur de la destination slow tourisme	1.1.1	Mise en place d'une gouvernance touristique sur l'espace valléen	Etude et accompagnement à la structuration de la gouvernance de l'OTI	Ingénierie, études, expérimentation	Gouvernance / amélioration du pilotage	Intercommunal	1	O	OTI	2021	F - d'une opération majoritaire de fonctionnement (> 60%)	83000
Gouvernance et structuration des outils pour créer et animer la destination slow tourisme structurant à	Définir un positionnement touristique	1.2.1	Mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial	Etude du positionnement stratégique et de l'opportunité de créer une marque de territoire	Ingénierie, études, expérimentation	Promotion touristique	Intercommunal	1	O	OTI	2022	I - d'une opération	30000
Mise en cohérence des outils de marketing	Développer les outils de marketing territorial	1.3.1	Mise en cohérence des outils de marketing	Expertise outils numérique et promotion touristique	Ingénierie, études, expérimentation	Promotion touristique	Intercommunal	1	O	OTI	2022	I - d'une opération majoritaire	36000
Amélioration des sites touristiques	Mettre en valeur et préserver les sites naturels	2.1.1	Canaliser la voiture individuelle	Création d'une navette entre la ville et le lac des Plagnes	Investissement, aménagement, équipement	Eco-mobilité	Communal	3	N	Commune d'Abondance	2021	I - d'une opération	23210
Amélioration des sites touristiques	Mettre en valeur et préserver les sites naturels	2.1.1	Canaliser la voiture individuelle	Aménagement du parking du site du lac des Plagnes	Investissement, aménagement, équipement	Préservation, valorisation de la biodiversité	Communal	3	N	Commune d'Abondance	2022	I - d'une opération majoritaire	367471
Amélioration des sites touristiques	Mettre en valeur et préserver les sites naturels	2.1.2	Mettre en valeur la qualité paysagère des sites	Aménagement du site du col de Bassachaux	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Station	2	O	Commune de Châtel	2021	I - d'une opération	1 110 000
Amélioration des sites touristiques	Mettre en valeur et préserver les sites naturels	2.1.2	Mettre en valeur la qualité paysagère des sites	Aménagement touristique du lac de Vongnes	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Station	3	O	Commune de Châtel	2021	I - d'une opération majoritaire	605000
Amélioration des sites touristiques	Mettre en valeur et préserver les sites naturels	2.1.2	Mettre en valeur la qualité paysagère des sites	Création d'une zone ludique et d'une aire d'accueil à la plage de la Beunaz	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	2	O	Commune de Saint-Paul-en-Chablais	2022	I - d'une opération	149424
Amélioration des sites touristiques	Mettre en valeur et préserver les sites naturels	2.1.2	Mettre en valeur la qualité paysagère des sites	Création d'une base nautique au parc Doflus	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	2	O	Commune d'Evian-les-Bains	2025	I - d'une opération majoritaire	600 000
Amélioration des sites touristiques	Se distinguer par qualité de nos sites culturels	2.2.1	Améliorer la scénographie de nos sites culturels	Rénovation de la Vieille douane	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Station	1	O	Commune de Châtel	2022	I - d'une opération	80000
Amélioration des sites touristiques	Se distinguer par qualité de nos sites culturels	2.2.1	Améliorer la scénographie de nos sites culturels	Mise en scène de l'Abbaye d'Abondance	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	2	O	Commune d'Abondance	2025/2027	I - d'une opération majoritaire	639 000
Amélioration des sites touristiques	Se distinguer par qualité de nos sites culturels	2.2.1	Améliorer la scénographie de nos sites culturels	Scénographie du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Intercommunal	1	O	CCPEVA	2022	I - d'une opération	300000
Amélioration des sites touristiques	Se distinguer par qualité de nos sites culturels	2.2.1	Améliorer la scénographie de nos sites culturels	Aménager une exposition dans le clocher de l'Eglise Saint-Paul	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	2	N	Commune de Saint-Paul-en-Chablais	2021	I - d'une opération	62000
Amélioration des sites touristiques	Se distinguer par la qualité de nos sites culturels	2.2.1	Améliorer la scénographie de nos sites culturels	Création d'un tiers lieu dans la buvette Cachat	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	1	O	Commune d'Evian-les-Bains	2023	I - d'une opération	30 000
Amélioration des sites touristiques	Se distinguer par la qualité de nos sites culturels	2.2.1	Améliorer la scénographie de nos sites culturels	Retraavailler la muséographie et la scénographie du Pré Curieux	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	1	O	Commune d'Evian-les-Bains	2023	I - d'une opération	100 000
Amélioration des sites touristiques	Se distinguer par la qualité de nos sites culturels	2.2.1	Améliorer la scénographie de nos sites culturels	Brochure de l'exposition de préfiguration du CIAP	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Intercommunal	2	O	CCPEVA	2022	I - d'une opération majoritaire	15 000
Amélioration des sites touristiques	Renforcer l'accessibilité des sites touristiques	2.3.1	Rendre accessible les sites touristiques aux personnes en situation de	Tourisme et handicap	Investissement, aménagement, équipement	Services aux populations locales et/ou saisonnières	Intercommunal	1	O	OTI	2022	I - d'une opération	100 000
Amélioration des sites touristiques	Renforcer l'accessibilité des sites touristiques	2.3.1	Rendre lisible l'offre touristique	Amélioration et homogénéisation de la signalétique	Investissement, aménagement, équipement	Autre thème ou précisions éventuelles	Intercommunal	3	N	CCPEVA	2024	I - d'une opération majoritaire d'investissement (> 60%)	200 000
Sensibilisation aux enjeux de préservation des	Sensibiliser les publics jeune et famille	3.1.1	Créer des activités ludiques et interactives pour appréhender le	Création d'une activité immersive dans la vie d'une agricultrice "La brouette de Juliette"	Sensibilisation	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	2	O	Commune d'Abondance	2022	I - d'une opération	21 100

Sensibilisation aux enjeux de préservation des patrimoines naturels et culturels	Sensibiliser les publics jeunesse et famille	3.1.1	Créer des activités ludiques et interactives pour appréhender le patrimoine naturel et culturel	Développement d'outils de médiation culturelle autour du bois	Sensibilisation	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	2	0	Commune d'Abondance	2025/2027	I - d'une opération majoritaire	30 000
Sensibilisation aux enjeux de préservation des patrimoines naturels et culturels	Sensibiliser les publics jeunesse et famille	3.1.1	Créer des activités ludiques et interactives pour appréhender le patrimoine naturel et culturel	Développement de parcours découvertes ludiques en pleine nature : mountain game	Sensibilisation	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	2	0	Commune de Thollon-les-Mémises	2025/2027	I - d'une opération	25600
Sensibilisation aux enjeux de préservation des patrimoines naturels et culturels	Sensibiliser les publics jeunesse et famille	3.1.1	Créer des activités ludiques et interactives pour appréhender le patrimoine naturel et culturel	Création d'un livret pédagogique "Séjour gagnant pour ma planète"	Sensibilisation	Sensibilisation et installation des jeunes	Communal	2	0	Centre de vacances Clair Matin	2025/2027	I - d'une opération majoritaire	4 000
Sensibilisation aux enjeux de préservation des patrimoines naturels et culturels	Sensibiliser les publics jeunesse et famille	3.1.1	Créer des activités ludiques et interactives pour appréhender le	Création d'une maison du développement durable	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	3	0	Commune d'Evian-les-Bains	2025	I - d'une opération	200 000
Sensibilisation aux enjeux de préservation des patrimoines naturels et culturels	Susciter l'envie de découvrir l'envie de découvrir le territoire	3.2.1	Développer des outils de médiation numérique	Mise en place d'une signalétique connectée "Pays d'art et d'histoire"	Sensibilisation	Promotion touristique	Intercommunal	1	0	CCPEVA	2022	I - d'une opération majoritaire	30000
Sensibilisation aux enjeux de préservation des patrimoines naturels et culturels	Susciter l'envie de découvrir l'envie de découvrir le territoire	3.2.1	Développer des outils de médiation numérique	Création d'une activité réalité augmentée pour redécouvrir les paysages	Sensibilisation	Promotion touristique	Intercommunal	2	0	CCPEVA	2022	I - d'une opération	9000
Sensibilisation aux enjeux de préservation des patrimoines naturels et culturels	Susciter l'envie de découvrir l'envie de découvrir le territoire	3.2.1	Développer des outils de médiation numérique	Création d'une activité "Chasse aux décors" su smartphone	Sensibilisation	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Intercommunal	2	0	CCPEVA	2023	I - d'une opération majoritaire	13050
Sensibilisation aux enjeux de préservation des patrimoines naturels et culturels	Susciter l'envie de découvrir l'envie de découvrir le territoire	3.2.1	Développer des outils de médiation numérique	Installation de bornes numériques sur les sites remarquables	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Intercommunal	1	0	CCPEVA	2022	I - d'une opération	35000
Sensibilisation aux enjeux de préservation des	Susciter l'envie de découvrir le territoire	3.2.1	Développer des outils de médiation numérique	Circuit historique numérique à Evian	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	1	0	Commune d'Evian-les-Bains	2024		100 000
Sensibilisation aux enjeux de préservation des	Susciter l'envie de découvrir le territoire	3.2.2	Susciter l'envie de découvrir notre patrimoine	Création d'un film à 360° sur le territoire	Sensibilisation	Promotion touristique	Intercommunal	1	0	CCPEVA	2023	I - d'une opération	10800
Sensibilisation aux enjeux de préservation des	Susciter l'envie de découvrir notre patrimoine	3.2.2	Susciter l'envie de découvrir notre patrimoine	Mise en place de décors d'illusion d'optique	Investissement, aménagement, équipement	Promotion touristique	Station	2	0	CCPEVA	2022	I - d'une opération	10000
Sensibilisation aux enjeux de préservation des patrimoines naturels et culturels	Sensibilisation les professionnels du tourisme	3.3.1	Mettre au point des formations à destination des acteurs touristiques locaux	Formation des acteurs touristiques locaux au tourisme durable	Sensibilisation	Formation / professionnalisation	Intercommunautaire (concerne plus d'une Communauté de communes)	2	0	Geoparc	2023	I - d'une opération majoritaire	10 000
Sensibilisation aux enjeux de préservation des	Susciter l'envie de découvrir le territoire	3.3.1	Susciter l'envie de découvrir notre patrimoine	Accompagnement à l'élaboration d'écomanifestation et à la mise en place du tri sélectif	Ingénierie, études, expérimentation	Préservation, valorisation de la biodiversité	Intercommunal	1	0	CCEPVA	2022	I - d'une opération	25 000
Repenser la mobilité touristique	Favoriser la découverte à pied du territoire	4.1.1	Renforcer la découverte à pied du territoire	Création d'un parcours zen	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	2	0	Commune de la Chapelle d'Abondance	2022	I - d'une opération majoritaire	100000
Repenser la mobilité touristique	Favoriser la découverte à pied du territoire	4.1.1	Renforcer la découverte à pied du territoire	Créer une balade des images itinérantes	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	2	0	Commune d'Abondance	2022	I - d'une opération	10210
Repenser la mobilité touristique	Favoriser la découverte à pied du territoire	4.1.1	Renforcer la découverte à pied du territoire	Médiation culturelle des sentiers	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	2	0	Commune de Châtel	2025/2027	I - d'une opération majoritaire	50000
Repenser la mobilité touristique	Favoriser la découverte à pied du territoire	4.1.1	Renforcer la découverte à pied du territoire	Définition de parcours sentiers thématiques toute saison tout public	Ingénierie, études, expérimentation	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	2	0	Commune de Châtel	2023	I - d'une opération	30000
Repenser la mobilité touristique	Favoriser la découverte à pied du territoire	4.1.1	Renforcer la découverte à pied du territoire	Parcours de randonnées thématiques et artistiques	Ingénierie, études, expérimentation	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Communal	2	0	Commune de Bernex	2025/2027	I - d'une opération majoritaire	100000
Repenser la mobilité touristique	Favoriser la découverte à pied du territoire	4.1.1	Renforcer la découverte à pied du territoire	Rénovation des tables d'orientation	Investissement, aménagement, équipement	Découverte des patrimoines naturels et culturels	Station	3	0	Commune de Thollon-les-Mémises	2022	I - d'une opération	35 000
Repenser la mobilité touristique	Favoriser la découverte à pied du territoire	4.1.2	Renforcer la découverte à pied du territoire	Création d'un tour du Chablais	Ingénierie, études, expérimentation	Itinérance/ Refuges	Intercommunautaire (concerne plus d'une Communauté de communes)	1	0	Refuge de la dent d'Oche	2024	I - d'une opération majoritaire	40000
Repenser la mobilité touristique	Favoriser la découverte à pied du territoire	4.1.2	Renforcer la découverte à pied du territoire	Créer un rando parc	Investissement, aménagement, équipement	Itinérance/ Refuges	Station	2	0	Commune de la Chapelle d'Abondance	2022	I - d'une opération	240000
Repenser la mobilité touristique	Favoriser la découverte à pied du territoire	4.1.2	Renforcer la découverte à pied du territoire	Refonte des outils de promotion de randonnée	Autre thème ou précisions éventuelles	Sport de pleine nature	Intercommunal	1	0	CCPEVA	2022	I - d'une opération majoritaire	63 000
Repenser la mobilité touristique	Favoriser la découverte à pied du territoire	4.1.2	Renforcer la découverte à pied du territoire	Réhabilitation du refuge du col de Bassachaux	Investissement, aménagement, équipement	Itinérance/ Refuges	Station	1	0	Véronique Crépy	2023/2024	I - d'une opération majoritaire d'investissement (> 60%)	400000

